

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2018**



SOMMAIRE

L'EDITO.....	3
L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE.....	4
L'EXECUTIF ET LA COMMISSION PERMANENTE	5-6
LES COMMISSIONS	7
LE BUDGET	8
LA FEUILLE DE ROUTE	9-10
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES.....	11
LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES.....	12
LA DIRECTION RESSOURCES ET INGENIERIE	18
LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	50
LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET RESSOURCES NUMERIQUES.....	57
LA DIRECTION JEUNESSE CULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	77
LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	153
LA DIRECTION DE LA VIE SOCIALE.....	167

L'EDITO

L'Assemblée départementale a approuvé en juin 2018 un rapport sur l'avancement à mi-mandat de notre feuille de route : les élus ont pris acte à cette occasion de l'efficacité de cette démarche, qui structure depuis 2015 l'activité des services. En effet, priorité par priorité, dans tous les domaines, la mise en œuvre des projets se poursuit à un rythme soutenu, de sorte que les résultats mesurables à mi-parcours permettent d'envisager sereinement l'atteinte à terme de l'ensemble des objectifs... si la même dynamique se poursuit jusqu'en 2021 !

Les pages qui suivent vous permettront d'appréhender les travaux conduits en 2018 par chaque direction et les efforts déployés dans tous les secteurs du territoire départemental, pour que le Département soit effectivement le premier acteur des solidarités humaines et territoriales. Les résultats de l'action des services départementaux pour le territoire et pour ses habitants sont également le reflet de la transformation qui, en interne, amène notre institution à adapter continuellement son organisation, et ses modes d'intervention.

S'il fallait retenir des points saillants, au sein d'un rapport d'activité 2018 aussi volumineux que les années précédentes, nous aimerions en souligner 4 :

- la poursuite des efforts de modernisation et d'entretien du réseau routier, pour l'amélioration des itinéraires structurant les déplacements et les flux économiques, illustrée notamment par l'achèvement du chantier du tunnel du Chambon de Vorey ;
- les premiers effets du projet d'adaptation des pratiques en matière d'aide sociale à l'enfance, pour renforcer la prévention et éviter la rupture du lien avec les familles, illustrée par une diminution des mesures d'accueil les plus lourdes et une baisse significative des dépenses correspondantes ;
- un rythme soutenu d'investissement dans les collèges pour l'amélioration du cadre d'apprentissage des collégiens, illustré par l'achèvement des opérations de restructuration des collèges d'Aurec-sur-Loire et d'Yssingaux ;
- la mise en œuvre visible d'une politique culturelle transversale, ouverte aux enjeux d'éducation, à la solidarité entre générations, orientée vers l'attractivité du territoire comme vers le vivre ensemble : la résidence de création de la compagnie de Yann Lheureux pour le projet « les Eblouis » en aura été en 2018 la réalisation emblématique, au domaine départemental du Sauvage, en lien avec l'EHPAD de Saugues et le collège de Langeac.

Avec le renouvellement des représentants des agents aux instances consultatives, lors des élections professionnelles de décembre, 2018 aura aussi été l'année de la relance du dialogue social, portée par une équipe dédiée : nouvelle charte d'exercice du droit syndical, cadre rénové pour l'ensemble des chantiers de modernisation et de remise aux normes de la gestion des ressources humaines, les enjeux du dialogue social apparaissent fin 2018 aussi considérables que prometteurs.

Ainsi, malgré les contraintes budgétaires, renforcées par le pacte financier liant le Département à l'Etat, en dépit de la limitation juridique de ses compétences, dont la loi NOTRE est la dernière illustration, les services départementaux ont persisté dans la mise en œuvre d'une action ambitieuse, résolument orientée vers l'accompagnement des dynamiques du territoire, vers la qualité du cadre de vie et vers le développement des solidarités.



Jean-Pierre MARCON
Président



Michel DECOLIN
1^{er} Vice-Président
en charge des Ressources humaines

VOUS 38 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Plateau du Haut-Velay granitique




MARIE-AGNÈS PETIT
BERNARD BRIGNON

Bas-en-Basset




BLAINDINE PRORIOR
JOSEPH CHAPUIS

Monistrol-sur-Loire

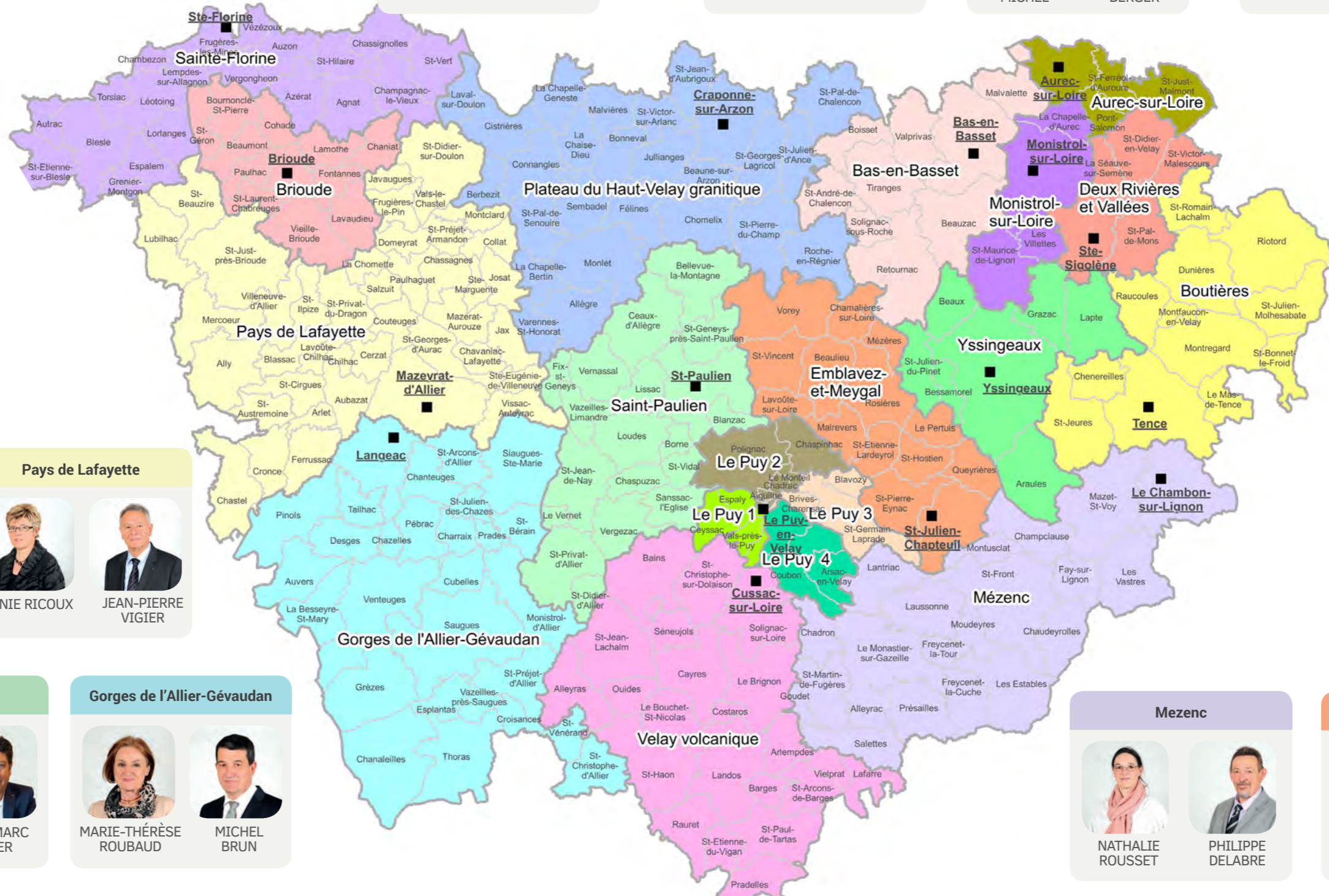



CHRISTELLE MICHEL
FRANÇOIS BERGER



Aurec-sur-Loire




FLORENCE TEYSSIER
DANIEL TONSON





Sainte-Florine

NICOLE CHASSIN
PASCAL GIBELIN

Brioude


SOPHIE COURTINE
MICHEL BERGOUGNOUX

Pays de Lafayette




ANNIE RICOUX
JEAN-PIERRE VIGIER

Saint-Paulien

MARIE-PIERRE VINCENT
JEAN-MARC BOYER

Gorges de l'Allier-Gévaudan




MARIE-THÉRÈSE ROUBAUD
MICHEL BRUN

Deux Rivières et Vallées






MARYLÈNE MANCINI
YVES BRAYE

Boutières




BRIGITTE RENAUD
JEAN-PIERRE MARCON

Yssingaux

MADELEINE DUBOIS
GEORGES PHILIBERT

Mezenc




NATHALIE ROUSSET
PHILIPPE DELABRE

Emblavez et Meygal




CÉCILE GALLIEN
RAYMOND ABRIAL

Le Puy-en-Velay 1





CHRISTIANE MOSNIER
MARC BOLÉA

Le Puy-en-Velay 2




CORINNE BRINGER
JEAN-PAUL VIGOUROUX

Velay Volcanique




MARIE-LAURE MUGNIER
MICHEL DÉCOLIN

Le Puy-en-Velay 4




CHRISTELLE VALANTIN
PIERRE ROBERT

Le Puy-en-Velay 3




LAURE VILLARD
ANDRÉ CORNU



Président
Jean-Pierre MARCON
Développement des territoires.

L'EXÉCUTIF : 8 VICE-PRÉSIDENTS



1. Michel DECOLIN
Solidarités sociales, Maison de l'autonomie, Ressources humaines.



2. Madeleine DUBOIS
Education, Culture, Patrimoines, Usages numériques, Jeunesse et sports.



3. Jean-Pierre VIGIER
Agriculture, ruralité, services aux publics.



4. Marie-Agnès PETIT
Innovation, attractivité du territoire, tourisme.



5. Joseph CHAPUIS
Routes et transports.



6. Christiane MOSNIER
Enfance et famille.



7. Michel Brun
Finances, achat public et moyens généraux.



8. Florence TEYSSIER
Emploi - insertion.

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Marie-Thérèse ROUBAUD
Rapporteur de la commission permanente.



Pierre ROBERT
Délégué à l'aménagement rural.



Sophie COURTINE
Rapporteur du budget.



Yves BRAYE
Délégué au handicap.



Corinne BRINGER
Déléguée à la téléphonie mobile et au très haut débit.



Philippe DELABRE
Délégué aux fonds européens et à l'ingénierie.



François BERGER
Délégué au développement durable.



Marie-Laure MUGNIER
Déléguée à l'alimentation collective et aux services aux publics.



Marc BOLEA
Délégué à la sécurité et aux sports.

LA COMMISSION PERMANENTE

La Commission Permanente est composée, depuis le 12 novembre 2018, de l'ensemble des Conseillers Départementaux



Bernard BRIGNON



Blandine PRORIOL



Christelle MICHEL



Daniel TONSON



Marylène MANCINI



Brigitte REYNAUD



Georges PHILIBERT



Nathalie ROUSSET



Cécile GALLIEN



Raymond ABRIAL



André CORNU



Laure VILLARD



Christelle VALANTIN



Jean-Paul VIGOUROUX



Jean-Marc BOYER



Marie-Pierre VINCENT



Annie RICOUX



Michel BERGOUX



Pascal GIBELIN



Nicole CHASSIN

Composition des commissions intérieures

au 12/11/2018

4^{ème} COMMISSION

Développement du territoire, Innovation et investissement, Finances et Moyens généraux

1. **Président : Sophie COURTINE**
2. **Vice-Président : Michel BERGOUGNOUX**
3. **Secrétaire : Laure VILLARD**

4. Michel BRUN
5. Philippe DELABRE
6. Jean-Pierre MARCON
7. Marie-Agnès PETIT
8. Blandine PRORIOL
9. Brigitte RENAUD

1^{ère} COMMISSION

Réseaux routiers, Développement durable, Agriculture et produits locaux

1. **Président : François BERGER**
2. **Vice-Président : Pierre ROBERT**
3. **Secrétaire : Marie-Laure MUGNIER**

4. Joseph CHAPUIS
5. Pascal GIBELIN
6. Georges PHILIBERT
7. Annie RICOUX
8. Nathalie ROUSSET
9. Daniel TONSON
10. Jean-Pierre VIGIER



3^{ème} COMMISSION

Collèges, Jeunesse, Culture, Transformation digitale, Vivre ensemble et Patrimoine

1. **Présidente : Corinne BRINGER**
2. **Vice-Président : Marc BOLEA**
3. **Secrétaire : Marie-Thérèse ROUBAUD**

4. André CORNU
5. Madeleine DUBOIS
6. Marylène MANCINI
7. Christelle MICHEL
8. Jean-Paul VIGOUROUX
9. Marie-Pierre VINCENT

2^{ème} COMMISSION

Insertion, Autonomie, Aide aux familles, Protection de l'enfance et Ressources humaines

1. **Président : Christelle VALANTIN**
2. **Vice-Président : Nicole CHASSIN**
3. **Secrétaire : Cécile GALLIEN**

4. Raymond ABRIAL
5. Jean-Marc BOYER
6. Yves BRAYE
7. Bernard BRIGNON
8. Michel DECOLIN
9. Christiane MOSNIER
10. Florence TEYSSIER

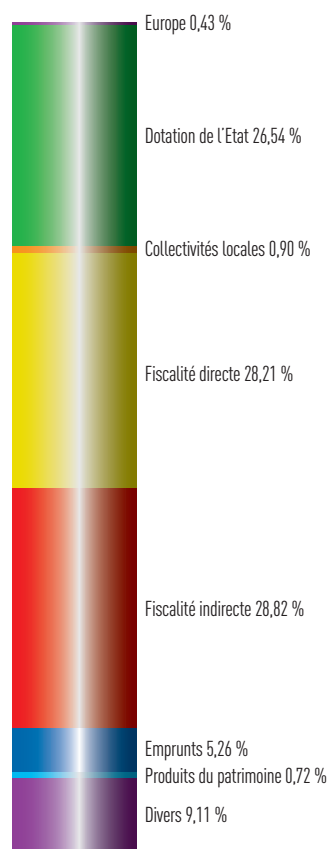
RECETTES

MONTANT TOTAL : 271,53 M€

Investissement
26,84 M€
soit 9,88 %

Fonctionnement
244,69 M€
soit 90,12 %

	En M€	En %
• EUROPE	1,17	0,43
• DOTATION DE L'ÉTAT	72,08	26,54
- DGE (Dot. Globale d'Équipement)	1,40	
- DGF (Dot. Globale de Fonctionnement)	37,49	
- DGD (Dot. Gén. de Décentralisation)	1,30	
- DDEC (Dot. Dale d'Équipement des Collèges)	0,89	
- FCTVA (Fds de Compensation TVA)	4,01	
- CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)	14,41	
- FMDI (Fds de Mobilisation pour l'Insertion)	1,05	
- Compensations Fiscales	2,50	
- Dotations fiscales	7,18	
- Divers	1,85	
• COLLECTIVITÉS LOCALES	2,44	0,90
• FISCALITÉ DIRECTE	76,60	28,21
- Foncier Bâti	54,97	
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée	8,66	
- Fonds National de Garantie Individuelle des ressources	6,08	
- Frais de Gestion transféré par l'Etat sur le Foncier Bâti	5,43	
- Divers	1,45	
• FISCALITÉ INDIRECTE	78,25	28,82
- Droits de mutation	18,02	
- TSICA (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances)	38,83	
- TIPCE (Taxe Interieure de Conso. sur Produits Énergétiques)	11,68	
- Taxe d'aménagement	1,10	
- Fonds de péréquation DMTO	5,20	
- Taxe sur l'électricité	2,50	
- Fonds de solidarité pour les départements	0,92	
• EMPRUNTS	14,28	5,26
• PRODUITS DU PATRIMOINE	1,96	0,72
• DIVERS	24,75	9,11
(dont aide sociale particuliers et caisses)		



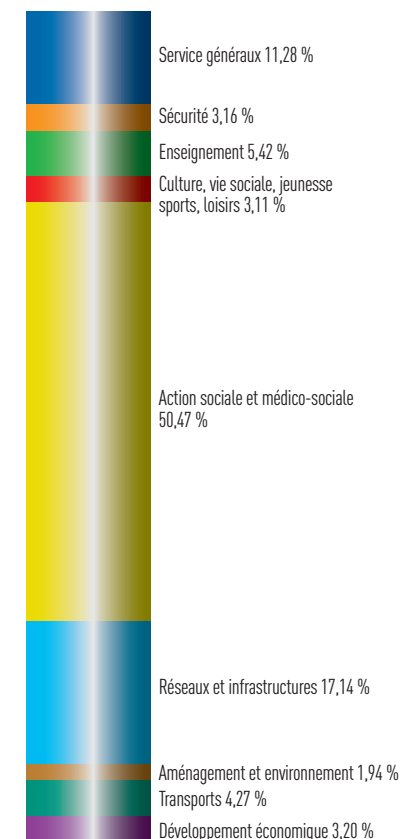
DÉPENSES

MONTANT TOTAL : 271,53 M€

Investissement
55,26 M€
soit 20,35 %

Fonctionnement
216,27 M€
soit 79,65 %

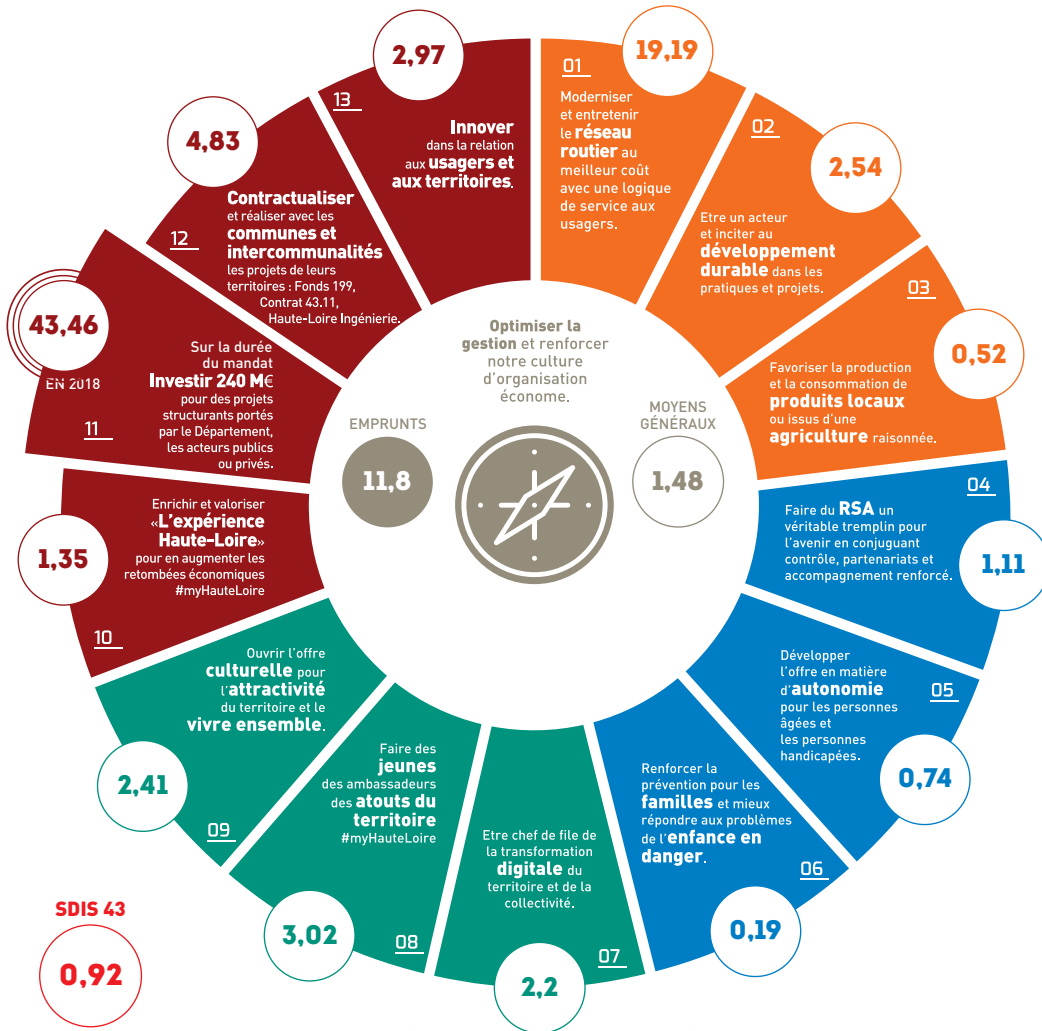
	En M€	En %
• SERVICES GÉNÉRAUX (frais de personnel compris)*	30,62	11,28
- dont annuité des emprunts	13,90	
• SÉCURITÉ	8,59	3,16
• ENSEIGNEMENT	14,73	5,42
- Enseignement du second degré	9,56	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	5,17	
• CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS	8,45	3,11
- Culture	4,31	
- Sports	0,95	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	3,19	
• ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE (frais de personnel compris)*	137,04	50,47
- Famille et enfance	28,60	
- Personnes handicapées	34,49	
- Personnes âgées	13,19	
- Insertion	18,80	
- Personnes dépendantes (APA)	27,81	
- Autres interventions sociales	14,15	
• RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES	46,53	17,14
- Eaux et assainissement	1,51	
- Routes et voirie	24,25	
- Très Haut Débit	3,70	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	17,07	
• AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	5,28	1,94
- Environnement	2,31	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	2,97	
• TRANSPORTS	11,60	4,27
- Transports scolaires	10,87	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	0,73	
• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	8,69	3,20
- Agriculture et pêche	2,47	
- Industrie, commerce, artisanat	1,71	
- Développement touristique	3,38	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	1,13	



* Pour info, total des frais de personnel 43,80

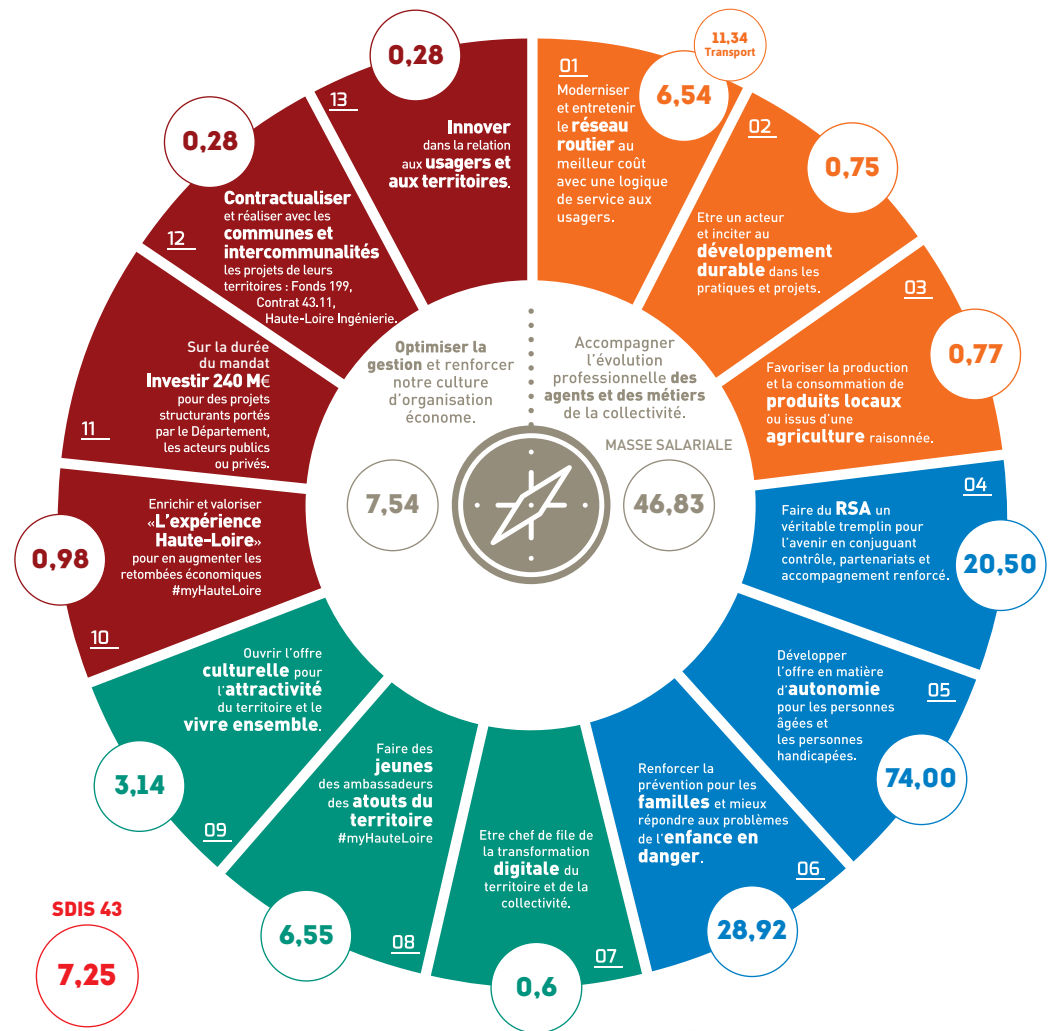
DÉPENSES INVESTISSEMENT |
BUDGET PRIMITIF 2018
(en millions d'euros)

55,26



DÉPENSES FONCTIONNEMENT |
BUDGET PRIMITIF 2018
(en millions d'euros)

216,27

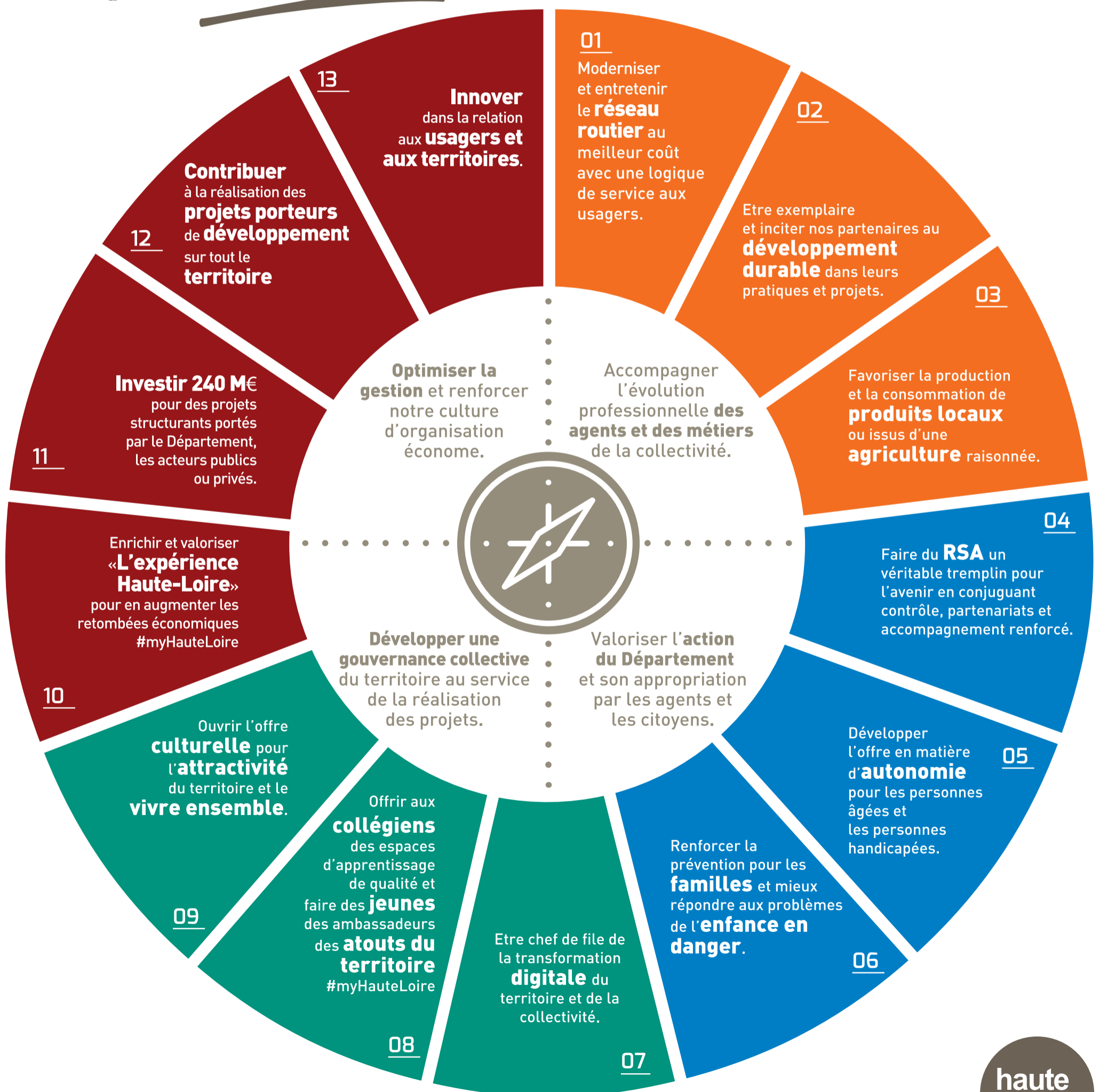


le Goût de l'Action



13 PRIORITÉS AVEC VOUS !

Feuille de route 2015-2021



CABINET DU PRESIDENT

Éric PETIT

Directeur de cabinet

Directeur-adjoint : Alain GARNIER

Assistante de direction (en charge des élus) : Marie FORTUNATO

Animation du site : Valérie PHILIPPON

Communication

Florent BORIE

PRESIDENT
Jean-Pierre MARCON

Assistante du Président : Martine MARTEL

EXECUTIF

ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Eric CHANAL

Directeur général des services par intérim

Assistants de direction : Patricia ASTIER, Pascale FARRUGIA

**Coordination des objectifs de gestion
de la Feuille de route**
Eric CHANAL, DGA

Coordination interne
Anne BELZ

**Mission feuille de route
Management et communication**
En cours de recrutement

Mission Dialogue social
Sandrine MAUGUIN

VIE SOCIALE

Valérie KREMSKI-FREY
Directrice générale adjointe

Assistante de direction : Christine GUTIERREZ
Réfèrent informatique : Thierry CLION

Etablissements médico-sociaux
Lucie BRUN

POLE ENFANCE

Directrice déléguée : **Josiane COUTAREL**

Aide sociale à l'enfance
Valérie ARMATOL

CASED
Sandrine BONNEFOY C.

Foyer de l'enfance
en cours de recrutement

POLE COHESION SOCIALE

Directeur délégué : **Alain SABY**

Pôle administratif et financier
Thierry DEYRIES

Insertion – Action sociale
Nathalie JOLIVET

Mission logement
Fabienne CAMUS

Protection maternelle infantile- Prévention santé
Ghislaine CHAMPAGNAC

POLE AUTONOMIE

Directeur Délégué : **François LIONNET**

Chargé de mission Autonomie
Vincent COURRIOL

Maintien à l'autonomie
Béatrice CHOUVET

Relais gérontologie et MAIA
Christine MASSON

M.D.P.H
François LIONNET

**POLES DE TERRITOIRE
ET CENTRES MEDICAUX SOCIAUX**

Responsables de territoires

LAFAYETTE Luc JOUVE
VELAY Jean-François PERBET
JEUNE LOIRE Charles SAMOUILLE

SERVICES TECHNIQUES

Joël ROBERT
Directeur

Assistante de direction : Marie-Pierre BONNET

Thierry HAUTIER
Directeur adjoint

ADMINISTRATION
Jean-Jacques CHAVE

Mission PPI - Livres Blancs

**BATIMENTS
DEPARTEMENTAUX**
Véronique BELLEDENT

Equipes des EMOP et service intérieur

TRANSPORTS
David GREGOIRE

ROUTES

Routes
Michel FIMBEL

Gestion de la route
Hervé SALANON

Parc routier départemental
Christian REVON

**POLES DE TERRITOIRE
ET CENTRES OPERATIONNELS ROUTIERS**

Chefs de pôles

LE PUY EN VELAY Bernard MARREL
CRAPONNE Laurent CHARRE
MONISTROL/LOIRE Nicole BOYER
BRIOUDE – LANGEAC Patrick ANDRIEUX

RESSOURCES HUMAINES

Bernard BELLEDENT
Directeur

Assistants de direction :
Elodie OLLIER et Florence ALLIRAND

Annie RIVIER
Directrice adjointe
en charge de la mobilité,
compétences vie au travail

Gestion RH
Irène FAYNEL DIATTA

SIRH
Laurence BERNARD

RESSOURCES ET INGENIERIE

Eric CHANAL
Directeur Général adjoint

FINANCES ET CONTROLE DE GESTION
Richard ROYER
Directeur délégué

Mission ingénierie financière
et Europe - Cellule FSE

JURIDIQUE ET ACHATS
Philippe CROS

DATA-ANALYSTE
Rémi BERGER

Mission Haute-Loire Ingénierie
Stéphane FRAYCENON
Directeur opérationnel

**SYSTEMES D'INFORMATION
RESSOURCES NUMERIQUES**

Georges MAUGUIN
Directeur

Assistante de direction : Isabelle SCHMITT

SYSTEMES et RESEAUX
François BERNASSAU

ETUDES ET APPLICATIONS
Bruno CASTEX

ADMINISTRATION
Catherine ROUVIERE

**Mission Numérique
et innovation**
Martine EYRAUD
Davy TROCLET

**Protection des
données et sécurité**
J. C. ROIRON

JEUNESSE, CULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Dominique GILLET, Directeur
Assistante de direction : Sophie BRINGOLD

**POLE PATRIMOINES, CULTURE,
ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE**

Directeur délégué
Grégory LASSON
Cheffe de pôle adjointe
Carine DEMOURGUES

Centre d'information Europe Direct
Carine DEMOURGUES

**POLE ADMINISTRATION, FINANCES
ET GRANDS PROJETS**

Directeur adjoint
Alexandre RAMONA
Cheffes de pôle adjointes
Sylviane MONCHAMP et Anne-Laure DELORME

Mission Grands projets
Anne-Laure DELORME

**POLE TERRITOIRE, COLLEGES
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Directrice déléguée
Michèle REY
Cheffe de pôle Adjointe
Cathy ESPERET

**Mission
Démarches de territoires**

Archives Départementales
Martin de FRAMOND
Bibliothèque départementale
Catherine BENOD

**Syndicat mixte
du Projet Chaise Dieu**
Stéphanie LACHAL
**Maison départementale
du tourisme**
Daniel VINCENT
11
Terana Haute-Loire
Guillaume CHEVALIER – Brigitte PAYS

**Adjoints techniques territoriaux
des établissements
d'enseignement**



La Direction générale des services a la responsabilité de l'animation de l'ensemble de l'administration départementale en cohérence avec les objectifs fixés par le Président et les membres de l'Exécutif. Le Directeur général des services dirige les services départementaux et coordonne leurs actions. Jean-Marie Martino quitte le Département en août 2018. Eric Chanal assure l'intérim jusqu'en janvier 2019, le temps de recrutement d'un nouveau DGS par le Président Jean-Pierre Marcon.

L'année 2018 a été dans la continuité du travail de fond engagé en 2016 et 2017. Elle a contribué à renforcer encore le pilotage des ressources au service des politiques du Département.

Une organisation et des actions adaptées pour renforcer une dynamique dans la collectivité

Les différentes évolutions organisationnelles opérées dans la collectivité ont permis de présenter une administration départementale :

- structurée pour travailler en transversalité et en proximité avec les territoires,
- utilisant des méthodes et pratiques pour gagner en efficacité et moderniser notre action,
- capable de se mobiliser et tenir ses engagements en faveur des projets de la feuille de route.

La restructuration de la Direction générale permet l'exercice de deux missions primordiales :

- celles liées aux engagements de la collectivité en matière juridique, politique et financière (Commission permanente, Assemblée, Exécutif)
- l'organisation et l'animation interne des services de la collectivité (Comité de direction, rapport d'activité, feuille de route, séminaire des cadres...)

C'est dans cette approche qu'une mission de « coordination interne » chargée du travail préparatoire inter services, de l'animation et d'appui aux instances décisionnaires et fonctionnelles en lien avec le Cabinet du Président a été créée en 2018.

Ce nouveau service est composé d'un poste de catégorie B et de 2 postes de catégorie C (issus du service des assemblées).

Le secrétariat de direction de la DGS est maintenant mutualisé avec la DGA. Il est composé de 2 ETP catégorie C.

Cette organisation permet une complémentarité et une réactivité plus fortes sur les dossiers transversaux, pour répondre aux enjeux des objectifs de gestion de la feuille de route.

Dans cette même approche, Éric Chanal s'est vu confier la coordination des objectifs de gestion de la feuille de route en tant que DGA auprès du DGS,

Autour de la gouvernance interne, les réflexions ont porté leurs fruits : des ateliers ressources ont été créés. Ils réunissent toutes les 2 semaines des représentants de chacune des directions *ressources*, et des responsables dits *administratifs* et *financiers* des directions *opérationnelles* pour améliorer les processus internes de la collectivité.

Un travail collégial en Comité de direction

Le Comité de direction se réunit toutes les 2 semaines en alternance avec des réunions de management bilatérales entre le Directeur général des services et chacun des directeurs et de CODIR management pour mieux piloter collectivement la politique RH.

Lors des réunions CODIR (31 et 4 séminaires), il a traité en 2018 des sujets d'actualité auxquels la collectivité doit répondre, des problèmes auxquels elle doit faire face, des projets qu'elle doit suivre, il a préparé les réunions hebdomadaires de l'Exécutif départemental : en 2018, 138 dossiers ont été présentés au cours de 28 réunions.

La feuille de route : véritable outil de pilotage et de management de la collectivité

En 2015, suite aux nouvelles élections, le Conseil Départemental de la Haute Loire a proposé un projet politique qu'il entendait mettre en place sur la mandature 2015 – 2021.

Un projet politique pour la mandature ...

Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

LA MAJORITE DEPARTEMENTALE :
Une équipe pour défendre la Haute-Loire

Notre vision pour la collectivité départementale
Face au projet du Gouvernement d'alléger les Départements, de leur proposer des charges nouvelles et de limiter leur développement avec le poids de notions et réglementés de plus en plus incompressibles.

Nous, candidats de la Majorité départementale,
Défendons un Département fort, sur missions actives, qui aide la collectivité territoriale au service de toutes les générations et de tous les territoires.
Attirons, ce monde de la collectivité de proximité par excellence.
Conserons le courage de faire des choix audacieux pour notre Haute-Loire

Nos valeurs communes, nos 10 priorités

1. Préparons l'avenir de nos jeunes en veillant à nos collèges de proximité, et au maintien d'un vie locale animée : ramassage scolaire, équipement sportif, écoles de musique, bibliothèques...
2. Soutenons avec énergie nos entreprises industrielles, artisanales et commerciales et développons l'attractivité économique et territoriale de notre département.
3. Défendons notre agriculture de montagne pour que nos 5 100 exploitants agricoles vivent pleinement de leur activité.
4. Réalisons nos investissements pour l'emploi local, +6% au budget 2015.
5. Améliorons toujours les infrastructures indispensables à nos territoires : routes, électricité rurale, Très Haut Débit, eau et assainissement.
6. Renforçons nos solidarités territoriales en collaborant toujours plus étroitement avec les communes et communautés de communes, grâce à de nouveaux contrats de développement.
7. Restons présents et actifs auprès de toutes les générations, de la petite enfance aux personnes âgées, en passant par les personnes en situation de handicap. La collectivité départementale continue de se faire son budget social à cette mesure indispensable pour tous !
8. Trouvons de nouvelles solutions pour l'insertion : développer l'économie et la vitalité de nos territoires, c'est agir pour nos concitoyens. Il est fondamentalement plus gratifiant pour un candidat de créer de retrouver un emploi que d'être dépendant du versement d'une prestation.
9. Stabilisons la fiscalité départementale face à la volonté du Gouvernement actuel de redistribuer totalement nos concitoyens.
10. Soyons la voix qui saura défendre la Haute-Loire dans la grande région Rhône-Alpes Auvergne.

Le Puy-en-Velay 1
FRANÇOIS BARRIÈRE, PAUL BÉLÉA

Le Puy-en-Velay 2
EZZEDINE MARNOUË, J. ANTOINE MOURAUX

Velay Volcanique
MARIE-CLAIRE PLEGNIER, MICHEL SÉCHIN

Le Puy-en-Velay 3
VIRGINIE VILAMANT, PIERRE BOUDET

Le Puy-en-Velay 4
LAURE VILAND, ANNE COBILI

Platane de Haut-Velay
MARC-HENRI PÉRET, CLAUDE BRUNIER

Bas-en-Bas
OLIVIERE FAUREL, JOCKY CHAPUIS

Bas-en-Velay
CHRISTELLE MICHEL, YVES-OLIVIER BERGER

Bas-en-Velay
ELISABETH TENDRO, DANIEL FORCIN

Bas-Vivarois et Vivarois
MARIE-FRANÇOISE MARCILLI, YVES BAYL

Bouvier
FRÉDÉRIC BÉNAUD, JEAN-FRANÇOIS MARCIN

Vivarois
MARIE-FRANÇOISE BÉNAUD, STÉPHANE MARCILLI

Micois
NATHALIE AYAROT, PHILIPPE DELAIGNE

Enclaves et Moyat
CÉCILE CHALLET, ARMAND ARNAUD

Saint-Genès
NICOLE CHASSON, JASCAL EBELIN

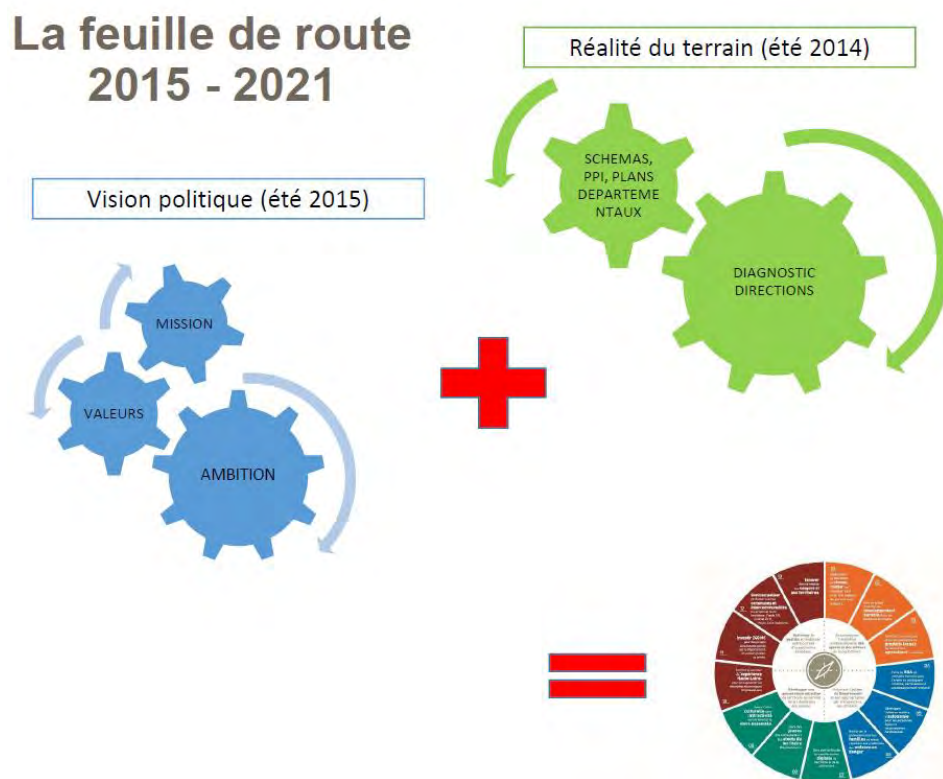
Bélouze
SOPHIE CLAUSSIER, MICHEL DEBAGNEUX

Pays de Lalorze
MARC BÉLÉA, JEAN-FRANÇOIS VERTÉ

Saint-Paulin
MARIE-FRANÇOISE BÉNAUD, JEAN-FRANÇOIS BÉNAUD

Gorges de l'Allier Gévaudan
MARIE-FRANÇOISE BÉNAUD, MICHEL SÉCHIN

La feuille de route, c'est la rencontre de la vision du politique et du quotidien des opérationnels.



Les travaux sur la Feuille de route ont continué à mobiliser les directions. Sur le plan politique, la Feuille de route du Département est la version opérationnelle du plan de mandat. Le Président y fait constamment référence dans ses interventions, comme un outil moderne adapté à l'ambition du projet politique et au contexte financier et budgétaire. Il permet de tenir les engagements et de rendre compte des actions.

La finalité de la feuille de route est de bâtir une nouvelle phase de développement pour la Haute-Loire sur la période 2015-2021.

Un rapport d'étape a été présenté lors de l'Assemblée départementale du 25 juin : priorité par priorité les événements marquants, les résultats obtenus, les indicateurs et les principaux résultats attendus à la fin du mandat ont été répertoriés.

Des engagements forts ont été pris sur la gestion : pas d'augmentation d'impôts, stabilisation des dépenses de fonctionnement, hors dépenses décidées par l'État ; relance des investissements.

Le 22 octobre, un second point d'étape sur les 4 programmes de gestion qui constituent le projet de modernisation de la collectivité et fondent le projet de l'administration départementale a été présenté. Ces programmes s'inscrivent dans le temps au-delà de la fin du mandat en 2021 et doivent répondre aux défis du moment pour donner les moyens de réaliser les projets prioritaires mais aussi pour préparer l'avenir de la collectivité à 10 ans.

Les programmes de gestion irriguent les 13 priorités notamment dans leur déclinaison opérationnelle (pratiques internes, procédures, processus dématérialisés ou non, calendrier de la mise en œuvre) et la mobilisation de nos ressources (financières, humaines, numériques, ...). Ils permettent d'identifier et de mettre en place les outils de gestion et d'organisation modernes pour gagner en efficacité, efficience, sécurisation et pour assurer la collectivité de la réalisation des 13 priorités d'action inscrites dans la Feuille de Route. Ils doivent garantir la cohérence de l'action au sein de chaque priorité en reprenant les fondamentaux de la collectivité (moyens humains, financiers, organisation) et répondre aux besoins d'adaptation permanente pour mettre les moyens en adéquation avec les priorités fixées.

Tous les cadres de la collectivité ont pu partager lors de deux journées de séminaires (le 22 et le 23 mai) leurs travaux respectifs sur la feuille de route et sur les projets qui y sont rattachés ainsi que leur approche sur la dimension « métiers ».

En complément, 1 réunion autour du Directeur général des services pour l'ensemble des cadres de proximité a permis de présenter l'Académie du Management et de répondre à l'expression des besoins.

En 2019, un chargé de mission de la feuille de route sera recruté afin de s'assurer que la bonne trajectoire soit maintenue et que la feuille de route soit maîtrisée et se déroule selon ce qui est attendu.

Pour s'assurer de la cohérence d'ensemble, des instruments de mesure que sont des indicateurs les plus représentatifs de différentes actions seront arrêtés. Il y a une volonté de bâtir des documents permettant un pilotage adapté.

Travail administratif et fonctionnement interne

Le travail administratif veille à garantir un suivi rigoureux et efficace des dossiers en cours.

Le travail administratif en quelques chiffres :

- 887 courriers Président enregistrés dans un chrono et suivis ;
- 631 notes au Président ou à l'Exécutif validées, transmises et suivies ;
- 104 rapports votés par l'Assemblée départementale ;
- 416 rapports votés par la Commission permanente.

Instances départementales

L'année 2018 a été marquée par une session extraordinaire de l'Assemblée départementale.

En effet, après le départ du vice-président Michel Joubert, en septembre 2018, le Président Jean-Pierre Marcon a souhaité des évolutions dans la gouvernance de la collectivité en élargissant la Commission permanente à l'ensemble des conseillers départementaux ; en créant une 8^{ème} vice-présidence destinée à porter l'important volet de l'insertion et en ajustant la composition des 4 commissions intérieures.

Pour ce faire, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales, il a dû remettre sa démission du poste de Président à l'issue de la Commission permanente du 12 novembre.

La réunion de l'Assemblée départementale extraordinaire, le même jour, a de ce fait débuté sous la présidence du 1^{er} vice-président, Michel Décolin. Une nouvelle élection du Président a eu lieu, la composition de l'exécutif départemental et de la commission permanente a été approuvée.

La Mission coordination interne a planifié et assuré le fonctionnement de l'Assemblée départementale et des commissions : organisation des séances publiques, élaboration du calendrier des réunions. Elle a veillé à assurer, en lien avec le service juridique et le service des finances, la qualité de la rédaction et la transmission des délibérations au contrôle de la légalité ainsi que la composition du recueil des actes administratifs du Département et la diffusion des comptes rendus des débats de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente.

L'Assemblée départementale s'est réunie 5 fois en séance publique elle a été saisie de 104 rapports qui ont fait l'objet d'autant de délibérations (30 rapports de moins qu'en 2017).

Répartition des rapports par direction	
CABINET	0
DGS	11
DIST	14
DIVIS	15
DJCDD	33
DRH	4
DRI	23
DSIRN	4
Total	104

La **Commission permanente** s'est réunie 10 fois et 416 délibérations ont été prises (58 rapports de moins qu'en 2017).

Répartition des rapports par direction	
CABINET	11
DGS	2
DIST	111
DIVIS	44
DJCDD	200
DRH	6
DRI	32
DSIRN	10
Total	416



SERVICE DES FINANCES ET CONTROLE DE GESTION

Le Service des Finances et contrôle de gestion fait partie de la Direction ressources Ingénierie.

L'équipe du service des finances et contrôle de gestion comprend 11 personnes :

- 3 personnes dédiées au mandatement des dépenses réalisées par les services et 2 personnes dédiées aux frais de déplacement,
- 1 personne dédiée à l'émission des titres de recettes, au suivi des emprunts, des garanties d'emprunt et des dépenses relevant directement du Service des finances,
- 1 cadre B en charge du suivi de l'ensemble des ressources de la collectivité (recettes et dotations de l'Etat notamment),
- 1 cadre B en charge de la gestion du Fonds Social Européen,
- 1 cadre A en charge du suivi, de l'animation et de la gestion des subventions et des « fonds européens »,
- 1 cadre A adjoint au responsable du service en charge notamment du suivi de l'actif et référent des frais de déplacement,
- 1 cadre A directeur délégué finances et contrôle de gestion, responsable du service.

La préparation budgétaire

Historiquement « cœur de métier », la préparation budgétaire est assurée par le Service des finances. Ces budgets se déclinent au travers d'actes budgétaires que sont le budget primitif, les décisions modificatives ou le compte administratif.

Le suivi budgétaire du Département se répartit entre 6 budgets :

- le budget principal sur lequel sont imputés l'essentiel des mouvements et des actions publiques (social, routes, actions culturelles...)
- le budget Accueil et Protection de l'Enfance qui regroupe les opérations comptables du Foyer Départemental de l'Enfance, et où depuis 2016, sont imputés également les salaires des assistantes familiales, de sorte à permettre une lecture consolidée de la politique relative à la protection de l'enfance,
- le budget annexe du SATEA pour la partie concurrentielle des missions réalisées par ce service qui a été élargi et renommé à compter du 1^{er} juillet 2018 pour retracer l'ensemble de l'activité de Haute-Loire Ingénierie,
- le budget annexe des transports scolaires pour la dernière année en 2018,
- le budget de la TVA immobilière du Sauvage qui permet de suivre les écritures comptables liées à la délégation de service publique,
- Le budget de la TVA immobilière Val VVF des Estables qui retrace également les mouvements concernant la gestion de cette activité.

En 2018, **le budget primitif a été voté les 5 et 6 février**. De ce fait, la préparation du BP 2018 s'est déroulée entre l'automne 2017, date des premières réunions de préparation avec les Directions et le début du mois de janvier 2018, date des derniers arbitrages.

Le fil directeur de cette préparation a été le renforcement du dialogue interne de gestion, à travers des réunions régulières de travail entre la Direction Générale, les Directions opérationnelles et la Direction ressources ingénierie avec en point d'orgue les rencontres avec les élus référents la dernière semaine de novembre 2017. A cette occasion, une nouvelle approche a été initiée avec une présentation du budget suivant les priorités et programmes de gestion de la feuille de route.

Ces réunions ont eu pour objectif principal de permettre aux élus et à la Direction Générale de vérifier la tenue de la lettre de cadrage budgétaire dans l'optique de la signature du contrat financier avec l'Etat.

Le Budget Primitif 2018 a aussi permis de conforter l'approche mise en place en 2016 sur notre architecture en section d'investissement, à travers le renforcement du pilotage de notre collectivité avec la mise en place d'une gestion pluriannuelle basée sur les Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements au travers de la création d'un plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.). Cette nouvelle organisation constitue une déclinaison de la feuille de route qui prévoit 240 M€ d'investissement (priorité n° 11 : investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés) sur la durée de mandat, avec une répartition de nos engagements pluriannuels pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage (routes départementales, collèges, bâtiments départementaux), comme pour les subventions d'équipement versées (eau/assainissement, agriculture, environnement, tourisme...).

Le vote du compte administratif 2017 et la décision modificative n°1 du budget 2018 sont intervenus le 25 juin. Le compte administratif 2017 s'est soldé par un excédent de 7,985 M€. Son analyse a permis de montrer que le Département parvient à maintenir ses équilibres financiers à l'intérieur des critères normatifs qu'il a défini, à savoir :

- un niveau d'autofinancement (épargne nette) positif qui s'élève à 23 M€,
- un taux d'épargne supérieur à 10%, et qui s'établit à près de 14%,
- une capacité de désendettement de 2.53 années bien inférieure à la norme de 6 années fixée par la Collectivité.

Lors de la DM1, l'affectation du résultat 2017 et une réduction des crédits de fonctionnement de l'ordre de 260 K€ ont permis, malgré une baisse prévisionnelle de nos recettes de fonctionnement de 340 K€, d'augmenter les crédits d'investissements de 5 M€ et de réduire le recours prévisionnel à l'emprunt de 3.2 M€.

Après plusieurs rencontres, d'abord entre techniciens puis entre le Président MARCON et M. le Préfet, **le contrat triennal avec l'Etat**, institué par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, **a été signé le 29 juin 2018**. Notre collectivité s'est engagée à respecter un taux d'évolution maximal de ses dépenses réelles de fonctionnement de 1.2% par an sous peine de voir sa dotation globale de fonctionnement réduite de 75% du dépassement.

Deux décisions modificatives supplémentaires sont intervenues le 22 octobre et le 3 décembre afin d'opérer les deniers ajustements entre chapitres permettant de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'optimiser la réalisation des investissements. La session du 22 octobre a également été l'occasion de re-baser notre PPI avec une évolution des AP de 18,678 M€.

En outre, en 2018, le service des finances a assuré les tâches **purement techniques** de l'exécution du budget du Syndicat mixte du projet Chaise-Dieu (**édition et transmission des documents budgétaires, mandatement, émission des titres**). Il a été ponctuellement force de conseil et d'appui pour le budget de la Maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.).

La qualité de la tenue comptable

Le Service des finances se trouve en fin « de chaîne » comptable en vue de formaliser les mandats et les titres. La chaîne comptable se décompose, pour la partie dépenses, de l'expression d'un besoin, d'un engagement (pris auprès d'un tiers), d'une liquidation (réception de la facture et validation du service fait) et d'un mandat (ordre donné au payeur départemental de régler la facture). L'expression du besoin, l'engagement et la liquidation sont effectués au niveau des services opérationnels ; le service des finances faisant le mandatement.

Les agents en charge de cette mission ont des « portefeuilles » de services et se positionnent donc comme les référents « comptables » desdits services.

Ce rôle doit être compris dans le sens d'un contrôle qualité et de conseil auprès des services avant envoi au payeur départemental mais aussi dans celui de conseil auprès de l'ensemble des agents comptables et des personnes responsables des budgets dans les différentes directions et participent ainsi au contrôle interne de la collectivité contribuant ainsi à **l'un des quatre programmes de gestion de la feuille de route « optimiser la gestion et renforcer notre culture d'organisation économe »**.

Plusieurs indicateurs permettent de faire ressortir un niveau satisfaisant d'exécution comptable avec notamment :

- un taux de rejet des mandats passés sur le budget principal très faible puisque sur 30 576 mandats, seuls 68 ont fait l'objet d'un rejet, soit 0.22%. Concernant les titres, ce taux est encore plus faible avec 4 rejets pour 7 701 titres émis soit 0.05%.
- un délai global de paiement qui s'établit en moyenne à 15.89 jours et qui reste très inférieur au délai réglementaire de 30 jours,
- enfin une note de qualité comptable attribuée par chaque direction départementale des finances publiques, sur la base de critères nationaux, qui s'établit à 17.8 en 2018 (portant sur l'exercice 2017).

Le suivi du règlement budgétaire et financier

En réponse, notamment, au rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de 2015, le Département a finalisé, en 2016, son règlement budgétaire et financier, qui a été adopté lors de la session du 24 octobre.

En reprenant différents dispositifs et procédures déjà existant au sein de notre collectivité, ce règlement permet de les articuler au sein d'un document unique axé autour de l'exécution comptable et budgétaire.

La première partie consacrée au processus budgétaire rappelle le cadre général prévu par les textes en matière de principes et de préparation budgétaires en l'adaptant, notamment au calendrier de notre collectivité.

La seconde partie relative à l'exécution budgétaire rappelle notamment l'importance de la comptabilité d'engagement dans notre fonctionnement décentralisé. Ces processus ont en parallèle fait l'objet d'échanges avec les référents comptables notamment dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des pièces justificatives et comptables.

La partie suivante sur la gestion pluriannuelle reprend le dispositif adopté lors du BP 2016 concernant la structuration de notre section d'investissement en Autorisation de Programme / Crédits de Paiements, permettant de faciliter les arbitrages des élus.

La quatrième partie présente les écritures de fin d'année conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes en matière de rattachements de charges et de produits à l'exercice tels que nous les pratiquons depuis 2014.

Le règlement de gestion des subventions d'équipement approuvé le 21 octobre 2013 est repris dans la cinquième partie.

Les problématiques liées à la gestion du patrimoine concluent enfin cette présentation.

Ce règlement a vocation à évoluer dans le temps et à être complété. Dans le cadre de notre projet de dématérialisation des pièces justificatives et comptables, en 2018, certaines fiches de procédures, en ligne sur intranet, ont été mises à jour.

Par ailleurs, à l'occasion des réunions régulières que le service a avec la Paierie départementale dans le cadre de la Convention de services comptable et financier signée le 23 mai 2016, des pistes d'amélioration sont recherchées.

En 2018, le groupe de suivi s'est réuni à 5 reprises dans sa composition originelle (Paierie et service des finances) et à 5 reprises dans sa composition élargie à la DSIRN pour les questions relatives à la dématérialisation (cf. ci-dessous).

La dématérialisation des pièces justificatives et comptables

Conformément aux orientations nationales visant à la dématérialisation des pièces justificatives et comptables, le service des finances a engagé en février 2016 cette démarche pour notre collectivité, avec l'appui du service informatique et de la mission numérique et innovation ; ceci fait écho à la **priorité N° 7 de la feuille de route « être le chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité » ainsi qu'à un des objectifs de gestion de cette même feuille de route « accompagner l'évolution professionnelle des agents et des métiers de la collectivité ».**

En accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques, il a ainsi été convenu :

- de pouvoir traiter à compter du début de l'année 2017, toutes les factures dématérialisées déposées par les entreprises et les structures publiques sur le portail Chorus Portail Pro,
- de préparer le déploiement de la dématérialisation par blocs (un bloc = une direction) sur l'ensemble de l'année 2017, pour chacune des 3 chaînes comptables identifiées : commande publique, production interne et titres de recettes.

La mise en place de ce projet a nécessité différentes réunions techniques visant à préciser l'organisation et le choix des outils informatiques liés tant à la gestion sous

Astre GF qu'au plan de classement. La validation de ces choix a été faite par le comité de direction de notre collectivité.

Le travail effectué en 2017 avec des rencontres régulières associant les gestionnaires comptables des différentes directions a abouti à ce que l'ensemble des pièces justificatives de dépenses de la collectivité soit dématérialisé à compter du 1^{er} mandat de l'exercice 2018.

En 2018, un travail de communication auprès des fournisseurs, les incitant à déposer leurs factures sous format numérique sur la plateforme Chorus-pro, a été accompli. Il convient, bien évidemment, en collaboration avec les autres directions, de poursuivre cette information aux fournisseurs afin de fluidifier le traitement des factures sur l'année 2019.

L'année 2018 a également été consacrée à la dématérialisation des pièces justificatives de recettes. Suite à de nombreuses rencontres avec les services (notamment le service maintien de l'autonomie, principal émetteur de titres de recettes de la Collectivité) et après divers « tâtonnements » qui ont conduit un temps à ce que le service des finances sollicite la transmission des pièces justificatives par mail, il a été décidé, à l'instar de ce qui se fait pour les dépenses, que les services liquideraient et effectueraient la préperception des recettes. Les « agents comptables » des différentes directions ont été conviés à une réunion d'information. Parallèlement, une fiche de procédure a été établie et mise en ligne sur intranet afin d'être appliquée dès le 1^{er} titre de recette de l'exercice 2019.

Cette dernière étape de la dématérialisation des pièces jointes permet de finaliser la dématérialisation totale de la chaîne comptable par la signature des bordereaux de mandats et de titres de recettes dès le 1^{er} bordereau de l'exercice 2019.

La convention de contrôle allégé partenarial (CAP) des frais de déplacement et ses contrôles internes.

Une convention de contrôle allégé partenarial (CAP) avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a été signée le 16 février 2017. Le contrôle allégé partenarial doit permettre de sécuriser, de consolider et d'alléger la procédure de paiement des frais de déplacement. Seules les pièces justificatives des frais de déplacement supérieurs au seuil mensuel de 1 000 € par agent devront être transmises à la paierie départementale.

De ce fait, le Département de la Haute Loire a initié le projet de dématérialisation du traitement des frais de déplacement afin de simplifier et moderniser la chaîne de traitement en 2017. A ce jour, les frais de déplacement sont totalement dématérialisés et directement intégrés dans le bulletin de salaire des agents sauf pour les agents n'ayant pas accès à l'application informatique.

A la fin du déploiement de la procédure dématérialisée, le contrôle allégé partenarial prévoyait un contrôle de supervision à posteriori du remboursement des frais de déplacement.

Le contrôle a pour but de s'assurer du respect des procédures définies dans le règlement des frais de déplacement, de la qualité des contrôles réalisés par les chefs de service (valideurs n°1), de la bonne conservation et de l'archivage des pièces justificatives.

De plus, il vise à sécuriser la chaîne de traitement des frais de déplacements et à informer les acteurs de la gestion des frais de déplacement en dressant un bilan des points positifs et négatifs et des actions correctives à entreprendre.

Sur l'année 2018, le service des finances et contrôle de gestion a procédé à un contrôle à posteriori de 287 états de frais de déplacement représentant 171 agents dans les différents services.

Les services audités :

1. Service du Cabinet et Direction Ressources et Ingénierie (DRI) le 26 février 2018
2. Service de l'Eau et de l'Assainissement (SEA) et DJCDD Pôle Culture Patrimoine Animation et Vie Associative le 8 mars 2018
3. Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) le 22 mars 2018
4. Service des Etablissements Médico-Sociaux (SEMS) et le Pôle cohésion sociale le 29 mars 2018
5. Bibliothèque Départementale et Archives Départementales le 5 avril 2018
6. DIST Pôle de territoire de Monistrol et DIVIS Pôle de territoire Jeune Loire le 26 avril 2018
7. DIST Pôle de territoire de Brioude et DIVIS Pôle de territoire Lafayette le 28 mai 2018
8. DIST Pôle de territoire de Craponne le 7 juin 2018

Suite à ces contrôles, des recommandations générales ont été faites aux agents et aux valideurs en dressant un bilan des points positifs et négatifs. 29 anomalies ont été constatées dans les 287 états de frais de déplacement contrôlés (soit en moyenne 1 anomalie pour 10 états de frais).

Une récupération des sommes indûment perçues par les agents a été mise en place pour 24 d'entre-elles.

Les sommes récupérées sont de 234,26 € soit une moyenne de presque 10 € par anomalie.

Le nouveau règlement des frais de déplacement a été adopté par la Commission permanente le 5 mars 2018.

Sous Intranet, une rubrique intitulée « Frais de déplacement » regroupe le règlement, les guides d'utilisation et les formulaires.

La gestion des garanties d'emprunt et des emprunts

Le service des finances est en charge de l'instruction administrative des garanties d'emprunts et des emprunts.

Les garanties d'emprunt

Rappelons au préalable que la garantie d'emprunt consiste à se porter caution pour un organisme pour le remboursement de son prêt bancaire.

La plupart des opérations garanties par le Département de la Haute-Loire sont destinées à financer des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice des prêts aidés par l'Etat, ainsi que des constructions et des travaux dans les établissements médico-sociaux.

En 2018, le Département a instruit 14 demandes de garanties d'emprunt contre 25 l'année précédente.

Au 31 décembre 2018, l'encours des emprunts garantis par le Département s'élève à 208,43 M€ pour une annuité 2019 de 13,03 M€.

La part concernant le logement social s'élève à près de 90% de l'encours (86% de l'annuité). Le seul OPAC 43 pèse 63% de l'encours et 66% de l'annuité.

Les emprunts garantis pour des opérations dans le domaine du social et du médico-social représentent 10% du total de l'encours (13% de l'annuité).

Enfin divers emprunts pour des OGEC notamment représentent 0,27% de l'encours et 0,64% de l'annuité.

La gestion de la dette

Par délibération du 02 avril 2015, l'assemblée départementale a délégué au Président la réalisation des emprunts, des opérations financières qui en découlent et des lignes de trésorerie.

Conformément aux dispositions réglementaires (Code Général des Collectivités Territoriales et circulaire du 25 juin 2010), le Conseil Départemental doit être informé des opérations effectuées dans le cadre de cette délégation à travers un rapport annuel exposant la politique d'endettement de la collectivité.

- Les objectifs poursuivis en matière de gestion de la dette

En 2018, le Département a continué de se désendetter légèrement. L'encours de notre dette s'établit ainsi à 85.18 M€ fin 2018 contre 86.75 M€ fin 2017.

Il s'agit du 8ème exercice consécutif de baisse de l'encours de dette. Pour mémoire, nous culminions à 127.04 M€ fin 2010. En 9 ans, l'encours a diminué de 41.86 M€, soit environ d'un tiers. La Collectivité, dès 2011, avait fixé une capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) de 6 ans, comme un des objectifs de gestion à atteindre; elle est aujourd'hui de 2.18 ans.

Au 31/12/2018, l'encours de la dette départementale est en totalité classé 1 selon la charte Gissler, soit parmi les produits présentant le plus faible niveau de risque.

Cet encours se répartit en 31 contrats d'emprunt mobilisés auprès de différentes banques : auprès de la SFIL/CFFL, la structure qui a remplacé Dexia, de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole/Calyon, du Crédit Coopératif, de la Banque Postale et du Crédit Foncier.

La durée de maturité de la dette départementale est courte dans la mesure où plus de 50% de notre capital restant dû au 31 décembre 2018 sera remboursé d'ici 2022, la durée résiduelle est de 8 années et 8 mois.

En termes de niveau de taux d'intérêt, la dette départementale se situe à un équivalent taux fixe sur sa durée de maturité à 2.20%.

- Les opérations réalisées en 2018

• la mobilisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole en novembre

Pour mémoire, en 2016, nous avons souscrit 55 M€ d'emprunts auprès de 3 banques (Banque Postale, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole) mobilisables sur la période 2017-2021.

En 2018, parmi les 55 M€, nous avons mobilisé, en novembre, un emprunt de **10 M€** contracté auprès du Crédit Agricole. Il s'agit d'un emprunt revolving d'une durée de **8 ans** consolidé au taux fixe de **1.10%**.

- **le réaménagement d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne en juin**

Le montant initial de l'emprunt était de 8 M€ sur 20 ans mobilisé le 25 novembre 2010 au taux variable de Livret A + 0.59% (soit 1.34% au moment de la renégociation). La négociation a abouti à un taux variable de EURIBOR 3 mois « flooré » à 0 + 0.50% (soit 0.50% au moment de la renégociation) sans toucher à la durée et sans pénalité. Pour la durée résiduelle du prêt, 12 ans et 6 mois, et un capital restant dû de 5 388 060 €, le gain pour le Département devrait être supérieur à 300 000 € si l'on suit les prévisions d'évolution des taux d'intérêt de notre conseiller Finances Actives.

L'optimisation des ressources

Au cours des dernières années, le Service des Finances a engagé différentes recherches afin d'optimiser les ressources, notamment en ce qui concerne les dépenses éligibles au FCTVA et aux activités soumises au champ fiscal de la TVA.

Concernant la question de la TVA, plusieurs budgets annexes portant sur des activités imposables ont été créés afin de permettre au Département de récupérer la TVA par voie fiscale.

Cette démarche sur les problématiques de TVA s'est poursuivie en 2018 avec l'extension de l'ex budget annexe SATEA à l'ensemble de l'activité de Haute-Loire Ingénierie. L'ensemble des recettes de Haute-Loire Ingénierie n'étant pas assujetti à la TVA, un coefficient de déduction de la TVA sur les dépenses a été mis en place. Il est égal au prorata des recettes assujetties à la TVA sur les recettes totales.

L'ingénierie financière et l'Europe

Le Services Finances et Contrôle de gestion assure le suivi, l'animation et la gestion des « FESI (Fonds européens Structurels et d'Investissement) » via la Mission Ingénierie Financière et Europe, son outil financier et de conseil qui revêt une dimension transversale, en interne mais également vers l'extérieur.

Les financements européens sont très importants pour l'économie auvergnate et attiligérienne. Le Département est présent dans toutes les instances de sélection, de programmation et de suivi des dispositifs.

L'année 2018 a été riche sur le sujet avec deux temps forts :

- la mise en œuvre des programmes 2014/2020 ;
- la gestion de la subvention globale FSE par la Cellule Fonds Social Européen (FSE).

Les programmes européens 2014/2020 en Auvergne

Cette nouvelle génération de programmes est impactée par le transfert de l'Autorité de gestion de l'Etat aux Régions, à l'exception du Programme Opérationnel National FSE emploi et inclusion géré par l'Etat et délégué pour partie aux Départements.

Il est à noter que les fusions de Régions n'ont pas eu d'impact sur les programmes européens qui coexistent en Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce transfert de gestion n'est pas sans incidence sur la Mission Ingénierie Financière et Europe, interlocuteur départemental des autorités de gestion de ces programmes, et véritable interface entre le Département, les autorités de gestion, les porteurs de projet publics et privés, avec le souci permanent d'optimiser les financements européens dans un contexte budgétaire restreint.

Sur les projets portés par le Département, une réflexion a été conduite sur les outils à mettre en place afin de développer la transversalité en interne et rechercher ainsi à optimiser les financements (un des 4 objectifs de la feuille de route). Cette démarche est complémentaire à la mise en place du PPI (recherche de financements extérieurs). Ont notamment été mis en place des réunions régulières avec les directions fonctionnelles ainsi qu'un tableau de bord de suivi des subventions régionales, nationales et européennes allouées au Département sur la période 2014/2020 (de la demande de subvention au paiement du solde de la subvention). A la demande de la Mission Ingénierie Financière et Europe, des « référents Europe », correspondants directs de celle-ci ont été mis en place à la DIST, DJCDD et DSIRN à partir de 2017.

La Mission Ingénierie Financière et Europe intervient ponctuellement auprès de la Mission Haute-Loire Ingénierie.

Elle apporte, par ailleurs, un appui à la MDDT et à la BDP pour la recherche de financements européens.

L'Auvergne dispose de deux programmes régionaux : le Programme Opérationnel FEDER/FSE (249,8 millions d'euros) et le Programme de Développement Rural Régional FEADER (1,2 milliard d'euros), auxquels s'ajoute un programme national : le Programme Opérationnel National FSE emploi et inclusion géré par l'Etat (45,8M€).

Elle bénéficie également de deux programmes interrégionaux : le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central (40 millions d'euros) géré par le GIP Massif central et le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire (33 millions d'euros) géré par la Région Centre. Ces deux programmes sont eux-mêmes adossés à des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Région (CPIER). A noter que, pour la première fois, les Départements sont signataires du CPIER Massif central.

L'objectif de ces programmes est de renforcer la compétitivité des entreprises auvergnates, soutenir l'emploi et la cohésion sociale, lutter contre les exclusions, et favoriser l'attractivité de nos territoires.

Une communication ciblée à destination des Conseillers départementaux sur les opérations bénéficiant de fonds européens par canton a été mise en place au quatrième trimestre 2017 et poursuivie en 2018.

Cet ensemble autour de l'ingénierie financière des fonds européens doit répondre à l'un des objectifs de gestion « développer une gouvernance collective du territoire au service de la réalisation des projets ».

La subvention globale FSE

Outre la gestion courante des dossiers déposés dans le cadre des appels à projets FSE 2015/2017 au titre de l'inclusion, l'année 2018 a été marquée par la négociation d'une deuxième convention de subvention globale FSE 2018/2020 avec la Direccte Auvergne. Cette deuxième convention de subvention globale, signée le 13 septembre 2018, attribue 1 453 851 € au Département, organisme intermédiaire pour la gestion du FSE 2018/2020, dont 63 851 € au titre de l'assistance technique (financement d'1 ETP à la Cellule FSE rattachée au Service des Finances et Contrôle de Gestion).

Un appel à projets FSE 2018 a été lancé en juin 2018 avec pour objectif d'augmenter le nombre et l'efficacité des parcours d'insertion socioprofessionnelle au travers de trois actions :

- l'accompagnement à la mobilité,
- l'accompagnement socio-professionnel et la mise en situation des salariés en chantiers d'insertion,
- l'accompagnement socio-professionnel renforcé et adapté des bénéficiaires du RSA (cible).

17 porteurs de projet ont répondu, dont 12 ateliers et chantiers d'insertion (privés et publics), une association pour la mise en œuvre d'une plateforme de mobilité, et le Département pour l'action départementale d'insertion à visée professionnelle (ADIP).

Le montant FSE programmé au titre de cet appel à projets est de 582 178.67 €.

La réflexion sur l'appel à projets FSE 2019 a également débuté fin 2018.

Prospective 2019

Des chantiers importants seront portés en cette année 2019.

L'amélioration des procédés suite à la dématérialisation des pièces justificatives et comptables

Le travail conduit depuis 2016 a abouti à ce que l'ensemble de la chaîne comptable de la collectivité (pièces justificatives de dépenses et de recettes, bordereaux de mandats et de titres de recettes) soit dématérialisé à compter des premiers mouvements comptables de l'exercice 2019.

Sur l'année 2019, il conviendra, en collaboration avec les autres directions, de poursuivre l'information aux fournisseurs les incitant d'une part à amplifier et d'autre part à améliorer leurs dépôts de factures sous format numérique sur la plateforme Chorus-pro afin de fluidifier le traitement des factures.

Le suivi de la contractualisation avec l'Etat

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 adoptée par l'Assemblée nationale le 21 décembre 2017 acte la nécessité pour les grandes collectivités dont les Départements d'élaborer un contrat avec les Préfets.

Ce contrat détermine principalement :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Le contrat a été conclu pour une durée de 3 ans en juin 2018. Il conviendra durant l'année 2019 à veiller à la tenue de nos engagements.

L'accompagnement des services administratif et financier

Le Service des Finances et contrôle de gestion devra s'attacher à développer son rôle de conseil et d'assistance technique auprès des agents comptables déconcentrés et notamment des services administratifs et financiers des autres directions de la collectivité.

La réalisation de nouveaux tableaux de bord sous l'angle des priorités de la feuille de route

Depuis le BP 2018, une nouvelle approche a été initiée avec une présentation du budget suivant les priorités et objectifs de la feuille de route.

Afin de pouvoir suivre les réalisations budgétaires sous cet angle et pérenniser cette approche, il convient de mettre en place de nouveaux tableaux de bord permettant aux différentes directions de mieux appréhender le budget sous cette forme.

La fonction « contrôle de gestion »

Afin notamment de répondre à la remarque de la chambre régionale des comptes qui dans son rapport de 2015 avait insisté sur la nécessité d'améliorer le contrôle interne comptable, l'Assemblée départementale, lors de sa session du 22 octobre 2018, a adopté les modalités de structuration du contrôle interne de gestion de la collectivité.

Il repose sur 4 piliers :

- La fiabilisation de l'information
- La maîtrise des risques et le respect des lois
- L'accroissement de la performance de l'organisation
- Le contrôle de l'application des objectifs

et sur l'animation d'un réseau d'acteurs composé des responsables des services administratifs et financiers des différentes directions animé par la Direction générale adjointe Ressources et Ingénierie.

En termes de moyens, ont été recrutés un DATA ANALYSTE chargé de l'exploitation des données auprès du Directeur général adjoint Ressources et Ingénierie et un Chargé de mission feuille de route management et communication auprès du Directeur général des services.

En 2019, le service des finances et contrôle de gestion doit conforter sa place dans cette organisation afin de contribuer à l'amélioration du contrôle interne comptable.

INGE43 : UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET DE LEURS PROJETS

Haute-Loire Ingénierie a intégré, au cours de l'année 2018, l'ex Service d'assistance technique de l'eau et de l'assainissement (SATEA), devenu Service Eau & Assainissement (SEA). L'équipe se compose désormais de 13 personnes, dont 9 agents dédiés aux thématiques de l'eau.

Dans un souci de lisibilité, la présentation se structure en deux parties afin de permettre une lecture plus fine et détaillée des activités du SEA.

L'activité et les principaux développements d'InGé43

Le projet Haute-Loire Ingénierie (InGé43) a été concrétisé en mars 2017.

Traduction, parmi d'autres projets, de l'axe 12 de la feuille de route départementale qui structure la stratégie de notre collectivité autour des solidarités territoriales, Haute-Loire Ingénierie a pour mission d'apporter aux collectivités (communes et EPCI) une assistance technique, administrative et juridique pour la réalisation de leurs projets qu'elle qu'en soit la nature.

Après une première année consacrée à tester l'intérêt de la démarche auprès des collectivités et des partenaires porteurs d'ingénierie publique, l'année 2018 a été celle de l'ancrage territorial.

Plusieurs faits marquants ont ainsi jalonné l'année :

- Réaffirmation, en Assemblée départementale de juin, de la pertinence d'Haute-Loire Ingénierie pour répondre aux besoins des collectivités et franchissement d'une nouvelle étape de structuration, d'une part, par la création d'un budget annexe permettant d'individualiser précisément les charges et produits d'exploitation de l'outil et d'autre part, par l'intégration de l'ex SATEA, devenu Service Eau et Assainissement (SEA).
- Création d'une identité visuelle (logo et charte graphique) et édition d'une plaquette de présentation diffusée largement (sites Internet du Département et de l'AMF43, envoi papier aux collectivités, etc.).
- Renforcement des instances de gouvernance en ouvrant le Comité de pilotage (COFIL) à nos satellites (CAUE, MDDT et CiPro43). Le COFIL est désormais composé de 11 élus départementaux structurés en deux collèges :
 - o Représentants du Département : Philippe Delabre (Président), Michel Brun, Marylène Mancini, Christelle Michel, Marie-Laure Mugnier, Blandine Proriol, Daniel Tonson, Jean-Paul Vigouroux,
 - o Représentants des satellites : Marc Boléa (CAUE), Marie-Agnès Petit (MDDT), Florence Teyssier (CiPro43).

- Formalisation du partenariat avec nos satellites par voie de convention. Ce cadre conventionnel insiste particulièrement sur la nécessaire articulation des interventions afin de rendre le dispositif lisible et compréhensible auprès des collectivités. Il inscrit également nos partenaires dans le mode opératoire créé par Haute-Loire Ingénierie qui s'appuie en particulier sur une exigence forte de reporting auprès des territoires (élus départementaux, acteurs institutionnels, etc.).
- Lancement de la plate-forme d'ingénierie publique locale par la signature officielle, le 24 septembre 2018, de la charte d'intention. Celle-ci engage les partenaires de l'ingénierie locale (Etat, Parcs naturels régionaux, Centre de gestion, Syndicat d'énergies, Chambre des métiers et de l'artisanat, SPL du Velay) à travailler collectivement pour la mise en place concrète de la plate-forme. L'objectif recherché est de garantir la possibilité, pour Haute-Loire Ingénierie, de mobiliser les ressources, l'expertise de nos partenaires, dans le respect de leur fonctionnement interne et de leur reconnaissance institutionnelle.
- Adoption, en juin, lors de l'Assemblée départementale, de la grille des tarifs d'intervention d'Haute-Loire Ingénierie. Celle-ci a été complétée d'une refonte totale de la tarification du SEA dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

On notera également, en 2018, le lancement de la démarche « revitalisation des bourgs-centres » du CPER Auvergne, dont le pilotage est assuré par Haute-Loire Ingénierie. Une chargée de mission a rejoint l'équipe en mars afin de définir puis animer les modalités de la démarche. L'année aura été consacrée à caractériser le maillage territorial et définir les collectivités cibles de la mesure. L'Assemblée de décembre aura ainsi validé une liste de 13 collectivités.

Les nombreuses sollicitations ont ainsi permis de confirmer l'intérêt de l'outil. Haute-Loire Ingénierie apporte en effet une offre de services particulièrement appréciée des collectivités, facilitant notamment la mise en œuvre des projets, y compris sur les territoires où les intercommunalités pourraient apparaître comme suffisamment dimensionnées en ressources d'ingénierie :

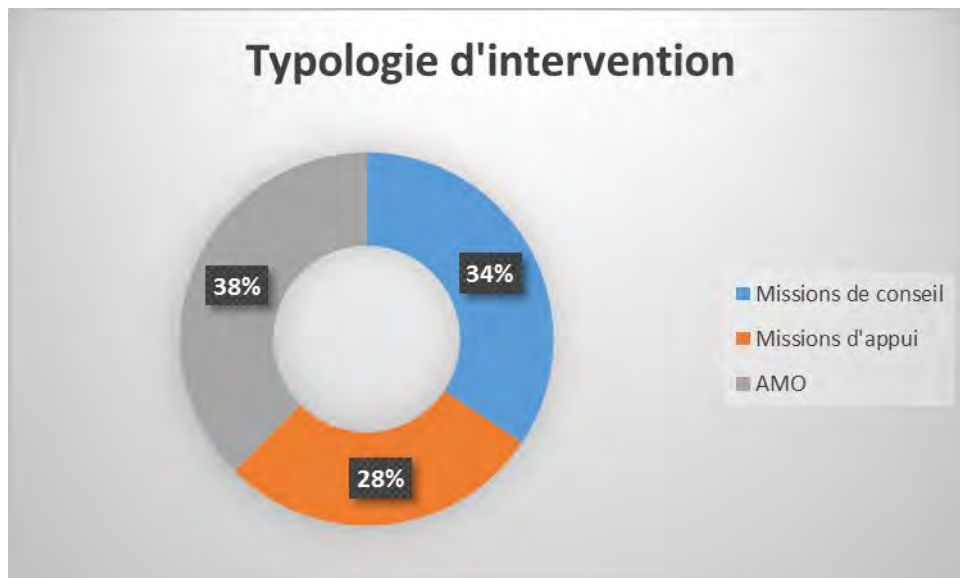
- Rôle d'ensemblier de ressources et de compétences au service du projet, évitant au maître d'ouvrage de multiples contacts, synonymes généralement de perte d'efficacité et parfois d'agacement,
- Capacité à discuter avec les services de l'Etat pour anticiper l'application d'une réglementation spécifique, facilitant d'autant l'instruction des dossiers,
- Apport d'une expertise, d'un regard global, dépassant l'échelle stricte du projet, permettant d'enrichir la réflexion, d'intégrer des orientations, des directives supra-communales, de mettre en synergie les acteurs potentiellement concernés, etc.,
- Caution technique apportée aux prestations des maîtres d'œuvres rassurant potentiellement la maîtrise d'ouvrage,
- Capacité à interroger l'opportunité d'un projet pouvant conduire la collectivité à rechercher des pistes d'économie, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Indicateurs d'activités d'InGé43 (au 15/04/19) hors missions classiques d'assistance technique du SEA

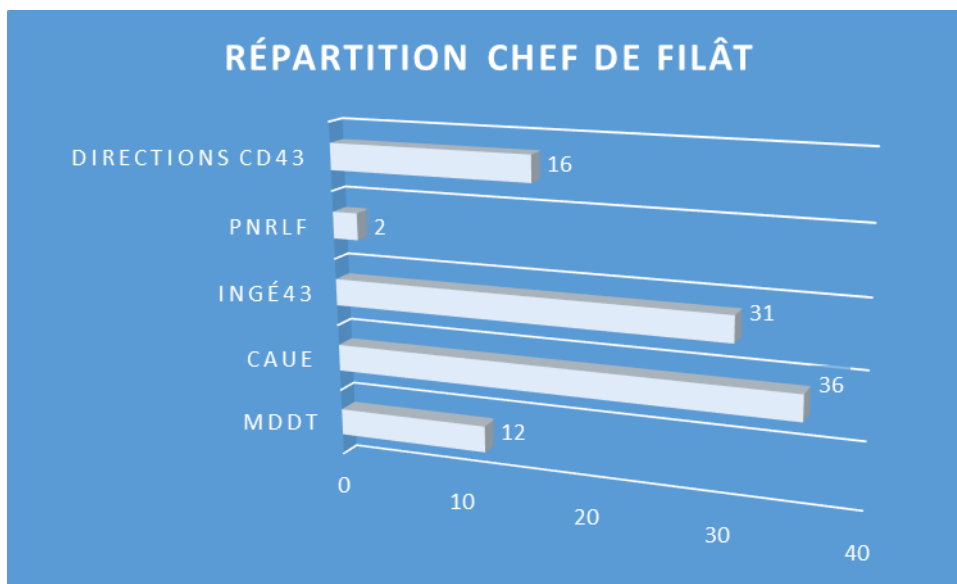
■ Nb de missions d'assistance :



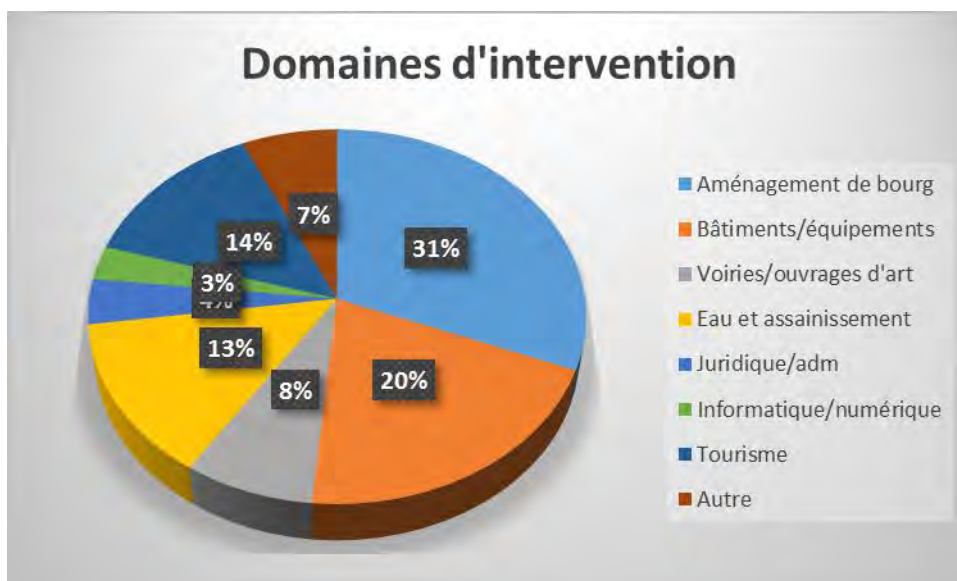
■ Typologie d'intervention :

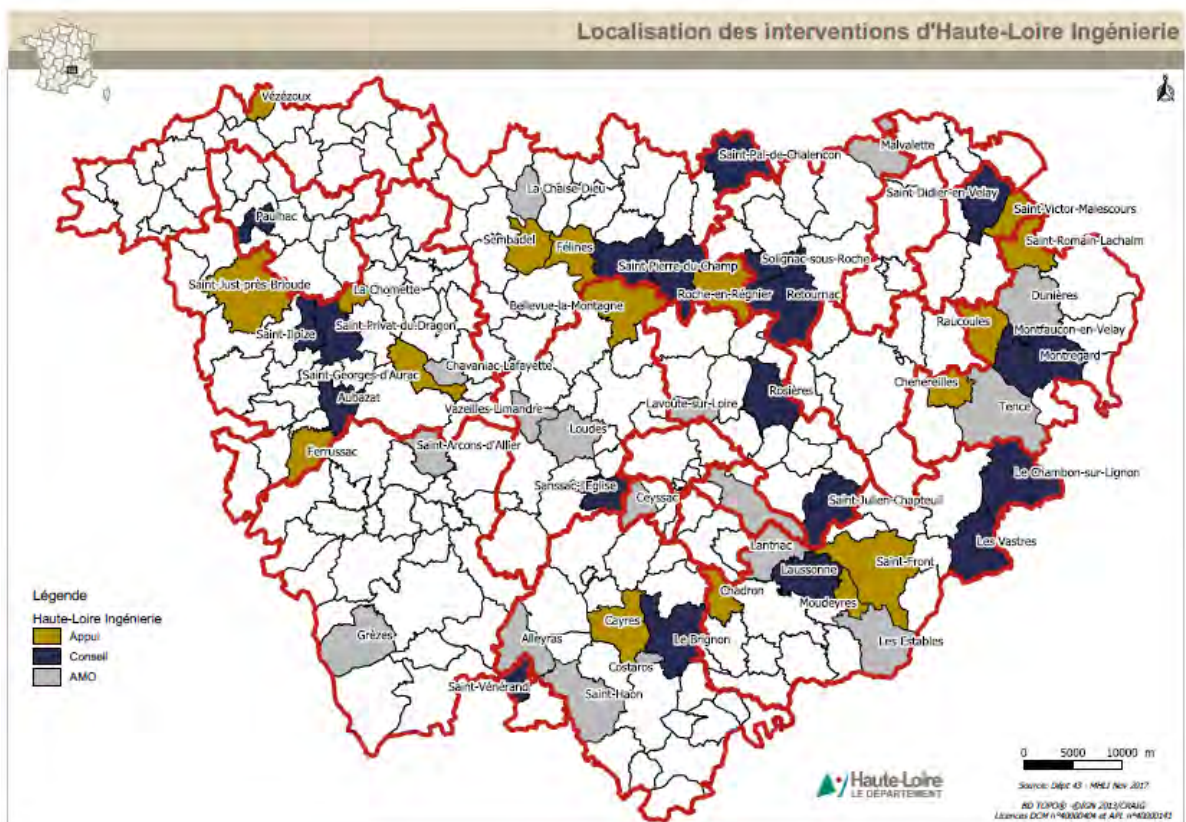
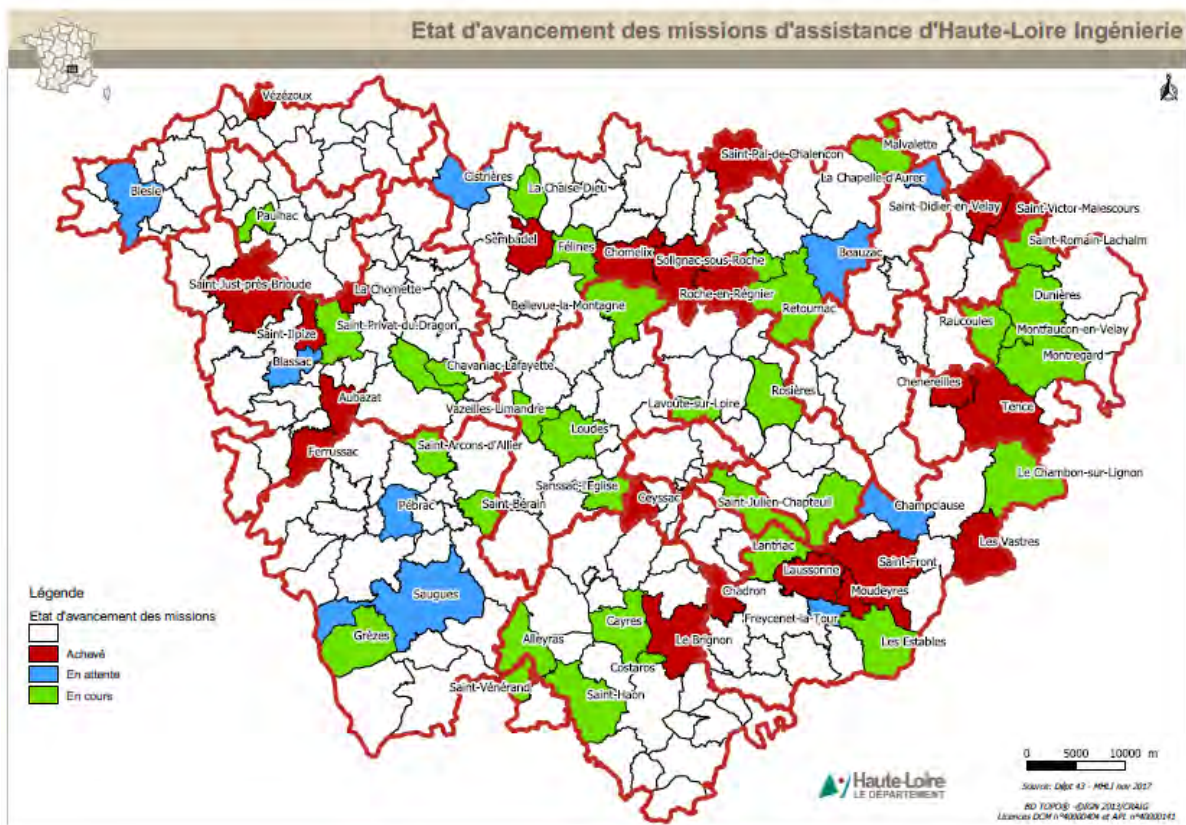


■ Répartition des missions entre chefs de file :



■ Répartition des missions entre domaines techniques :



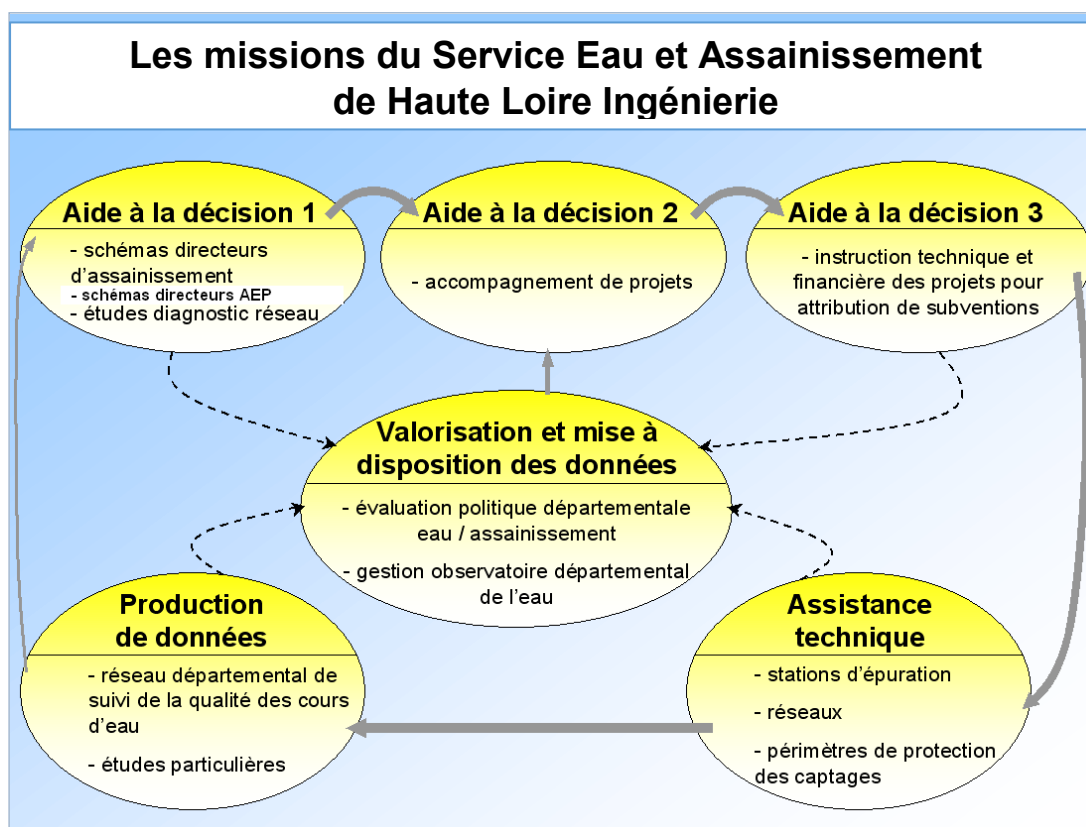


L'activité et les principaux développements du SEA au sein d'InGé43

Au sein d'InGé43, le Service Eau et Assainissement a pour missions :

- L'aide à la décision (définition des projets d'assainissement et d'eau potable, élaboration des schémas directeurs d'assainissement, élaboration des schémas directeurs AEP, réalisation des études diagnostics de réseaux, analyse technique et financière des projets pour l'attribution des subventions) ;
- L'assistance technique (diagnostic et expertise du fonctionnement des stations d'épuration, diagnostic et expertise du fonctionnement des réseaux d'assainissement, mise en œuvre des obligations réglementaires des services publics à l'assainissement non collectif, mise en œuvre des procédures des périmètres de protection de captages d'eau potable) ;
- Le suivi de la qualité des cours d'eau du département au travers de la gestion du réseau départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles ;
- La valorisation et la mise à disposition des données par l'évaluation de la politique départementale de l'eau et de l'assainissement et la gestion de l'Observatoire Départemental de l'Eau (www.ode43.fr).

La cohérence de l'articulation des missions du SEA est synthétisée par le schéma ci-après :



Bilan 2018 par missions

- *Mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement, des diagnostics de réseaux et des schémas directeurs d'eau potable*

Cette mission s'applique dès lors qu'une collectivité doit engager une réflexion globale et prospective en matière d'assainissement et/ou d'eau potable. Il s'agit pour le SEA d'organiser et d'encadrer l'ensemble des procédures relatives à l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement, des schémas directeurs d'eau potable et des études diagnostics de réseaux d'assainissement.

Ces procédures d'aide à la décision ont pour finalité première de rationaliser, sur les plans techniques et financiers, les choix que les collectivités ont à opérer.

	En cours au 01/01/2018	Pris en compte en 2018	Total
Schémas directeurs d'assainissement et diagnostics réseaux	12	6	18
Schémas directeurs eau potable	20	3	23

- *Mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le cadre de la définition des projets d'assainissement et d'eau potable*

Cette mission résulte de la décision prise, en décembre 2008, par l'Assemblée départementale d'établir de nouvelles procédures d'attribution des aides financières en matière d'eau et d'assainissement.

La finalité en est, par l'expertise et les conseils que peut apporter le SEA, d'aboutir à la définition la plus rationnelle des projets d'investissement présentés par les communes et les EPCI. Cette mission constitue par ailleurs un élément essentiel permettant d'optimiser la mission d'analyse technique et financière des projets qu'a à effectuer le Service Eau et Assainissement.

	Nombre de dossiers projets pris en compte en 2018
Eau potable	58
Assainissement	62

- *Mission d'instruction technique et financière des projets eau et assainissement présentés par les collectivités en vue de l'attribution de subventions*

Le SEA assure, en concertation avec le Pôle Territoire Collèges Développement Durable de la DJC2D, l'instruction technique et financière des projets d'équipement présentés par les collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement. Cette instruction porte sur les trois opérations suivantes :

- Eligibilité du dossier (en correspondance avec les schémas directeurs d'assainissement et les études diagnostics de réseaux),
- Programmation pour présentation à la Commission Permanente (validation technique et définition du montant de subvention),
- Engagement et solde de l'opération pour l'attribution, lors de la réalisation du projet, des subventions attribuées après validation des états intermédiaires et du solde présentés par le maître d'ouvrage.

	Nombre de dossiers pris en compte en 2018			Total (*)
	Eligibilité	Avis programmation	Engagement et solde	
Eau potable	36	22	19	77
Assainissement	35	27	11	73
				150

(*) Un même dossier est étudié plusieurs fois, à différents stades, par le SEA

- *Mission d'assistance technique à la mise en œuvre des services publics à l'assainissement non collectif (SPANC)*

La mission du SEA en matière d'assainissement non collectif a pour objectif de conseiller les collectivités pour la mise en place des services publics à l'assainissement non collectif, de contribuer à la formation des différents acteurs, d'animer un groupe départemental d'échange d'expériences et de concertation (une quinzaine de structures participantes).

	Nombre 2018
Réunion avec maîtres d'ouvrage	1
Nombre de personnes concernées	8

- *Mission d'assistance technique pour le diagnostic et l'expertise du fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux*

Mission de base du SEA, elle vise à obtenir, par la réalisation de diagnostics réguliers, le meilleur fonctionnement possible des systèmes d'assainissement et à permettre aux maîtres d'ouvrage de satisfaire à leurs obligations réglementaires.

Assistance technique stations d'épuration en 2018	
Visites diagnostics	1203
Bilans expertise 24 H	6
Bilans expertise 48 H	26
Etudes particulières	4
Etudes bathymétriques	1
Réunions maîtres d'ouvrage	30
Formations personnels	1
Autosurveillance stations d'épuration – mise en place en 2018	
Pré-audit - mise au point marché	0
Audit/Contrôle conformité	3
Autosurveillance stations d'épuration – assistance validation 2018	

Assistance validation annuelle sans calage analytique	220
Assistance validation annuelle avec calage analytique	8
Rapports annuels 2018	
Rédaction rapports annuels	608
Assistance technique – réseaux 2018	
Descriptif complet	0
Réunions avec maîtres d'ouvrage	8
Réunions de chantier	1
Visites avec tests	1
Mise en place tableau de bord	0
Nombre de stations d'épuration assistées en 2018	623
dont stations de collectivités	608
dont stations industriels et structures privées	15

- *Mission d'assistance technique à la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable*

Cette mission consiste à assister toute collectivité ayant à mettre en œuvre une procédure administrative de périmètre de protection de captages.

Activité 2018	
Nombre d'EPCI assistés	2
Nombre de communes assistées	8
Nombre de procédures suivies (*)	20
Nombre de procédures achevées	0

(*) Une commune peut demander une assistance pour la réalisation de plusieurs procédures

- *Gestion du réseau départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles*

Le Service Eau et Assainissement assure, depuis 1993, la gestion d'un réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau du département. En 2018, le réseau était constitué de 47 sites de prélèvements et de mesures.

La gestion de ce réseau a pour finalité d'accroître la connaissance de la qualité des cours d'eau majeurs du département, d'identifier et de localiser les principales altérations, d'en suivre l'évolution à court et à moyen termes, de mesurer l'efficacité des actions entreprises en matière d'assainissement notamment.

La gestion de ce réseau est réalisée dans le cadre de procédures normalisées (prélèvements, mesures, analyses). Le laboratoire départemental d'analyses (TERANA) en est le partenaire essentiel pour ce qui concerne la réalisation des analyses physico-chimiques.

Nombre de sites de mesures et de prélèvements suivis en 2018	Nombre de prélèvements 2018			
	Qualité physico-chimique	Algues planctoniques	Indices diatomiques	Indices biologiques
47	281	140	46	19

- *Mission d'évaluation, d'animation et de communication sur la politique départementale de l'eau*

Mise en place courant 2009, elle répond à la double nécessité d'évaluer en permanence la politique menée, pour l'infléchir si nécessaire, et de communiquer sur cette politique pour susciter l'intérêt et l'adhésion de tous les acteurs. Sa finalité est de permettre le développement d'une politique de mise en œuvre d'investissements pertinents et de qualité.

La gestion de bases de données spécifiques, l'actualisation d'un document de référence sur la thématique de l'assainissement, l'évaluation des besoins, la vérification de la cohérence technique et financière des investissements, l'élaboration et la diffusion d'une plaquette d'information sur la qualité des cours d'eau du département auront constitué les actions développées en 2018.

- *Gestion de l'Observatoire départemental de l'eau*

La finalité de l'Observatoire départemental de l'eau est d'assurer la centralisation, l'analyse et la valorisation des données disponibles en matière de gestion de l'eau puis de favoriser, par l'intermédiaire d'un site Internet spécifique (www.ode43.fr), l'information d'un large public, soit du simple citoyen au professionnel averti.

Parmi les thématiques présentées peuvent être citées : le suivi de la qualité et des débits des cours d'eau, la qualité de l'eau potable par commune, la qualité des eaux de baignade, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux du département, la gestion des zones humides, l'assainissement collectif par commune et par bassin versant, l'assainissement non collectif.

Suite au départ du chargé de missions en 2017, la collectivité a fait le choix de ne pas maintenir ce poste. Le site ode43.fr n'a donc pas été actualisé ni développé en 2018.

Au cours de l'année, un travail de réflexion a été engagé avec la DSIRN pour maintenir l'outil et poursuivre son développement, prioritairement pour mettre en ligne les données interprétées les plus récentes, mais également pour l'intégration de l'identité visuelle du Département et pour l'adaptation aux nouvelles normes de qualification des cours d'eau.

- *La certification ISO 9001 du SEA*

Il peut être rappelé que le Service Eau et Assainissement a obtenu, en 2000, la certification ISO 9001 pour la réalisation de ses missions. Cette certification a été confirmée chaque année à l'issue d'audits de renouvellement. Un travail sera conduit en 2019/2020 afin de refondre, dans un objectif client, le système qualité et l'étendre à l'ensemble de l'activité d'InGé43.

- *Actualisation du schéma départemental eau potable*

Suite à l'étude de pré-actualisation menée en 2017 et terminée en janvier 2018, le SEA a engagé la rédaction du cahier des charges pour l'actualisation du schéma départemental en eau potable, en concertation avec la DJC2D, qui porte le projet.

A partir du deuxième semestre 2018, le travail a porté sur la définition des besoins et objectifs, en lien avec les services de l'Etat (ARS et DDT), et en fonction des retours d'expériences récentes d'autres départements.

Éléments financiers propres au SEA

Le Service Eau et Assainissement dont, comme évoqué précédemment, une partie de ses missions s'effectue dans le champ concurrentiel, génère de par son activité la production de recettes en provenance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des communes, EPCI et industriels assistés.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui constitue pour le service un partenaire privilégié, a financé à hauteur de 60 % la quasi-totalité des missions assurées par le Service Eau et Assainissement. Des conventions établies chaque année définissent les conditions financières de ce financement.

Concernant les communes, EPCI et industriels assistés, des conventions et des devis sont également établis pour déterminer les conditions techniques et financières de réalisation des missions. Les tarifications des prestations du Service Eau et Assainissement sont définies chaque année par la Commission permanente et ont été modifiées en janvier 2019 afin de répondre au modèle économique d'InGé43, fondé sur une plus juste réalité du coût des prestations.

Pour l'exercice 2018 le montant des recettes est établi à 679 k€.

SERVICE JURIDIQUE ET ACHATS

La fonction juridique

Les missions contentieuses

La mission a consisté dans l'instruction, la rédaction et le suivi des mémoires contentieux en régie ou en lien avec les avocats.

La mission contentieuse consiste également dans l'exécution des décisions de justice : rédaction de mémoires financiers pour le recouvrement ou le paiement des frais de justice.

Nombre de contentieux nés ou réglés durant l'année de référence :

	2015	2016	2017	2018
DIVIS	8	22	17	13
DIST	3	9	5	4
DRH	1	2	3	5
DJC2D	4	2	8	3
DSIL	1	0	0	0
Total	17	35	33	25

Nature des contentieux

Seules 3 affaires ont été portées devant les juridictions judiciaires :

- 1 devant la cour d'appel de Riom en matière d'assistance éducative,
- 1 devant le tribunal des affaires de sécurité sociale du Puy-en-Velay
- 1 devant le juge de l'expropriation du tribunal de grande instance du Puy-en-Velay.

La majorité des affaires est introduite devant les juridictions administratives.

7 instances nouvelles sont des recours pour excès de pouvoir (demandes d'annulation) contre :

- décision de la commission départementale d'aménagement foncier
- retrait d'agrément d'assistante maternelle
- refus de remise de dette de revenu de solidarité active (RSA)
- refus d'aide du fonds de solidarité logement
- refus de la carte mobilité-inclusion mention stationnement.

3 instances nouvelles sont des demandes à caractère financier :

- 2 demandes d'indemnisation suite à des dommages causés par des mineurs confiés
- 1 demande de rappel de rémunération par un agent

2 instances nouvelles sont des demandes d'expertise :

- 1 référé-expertise suite à un dommage causé par des travaux publics
- 1 procédure de péril imminent enclenchée par un maire, les opérations d'expertise ayant été étendues au Département de la Haute-Loire

Jugements et arrêts

Sur les 14 décisions rendues par la juridiction administrative en 2018, 11 ont été favorables au Département.

Le tribunal administratif (TA) de Clermont-Ferrand a annulé :

- des arrêtés refusant de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident d'un agent et lui accordant un congé de maladie
- le refus de la carte mobilité-inclusion mention stationnement.

La mission assistance et conseil

Le service Juridique et Achats intervient à la demande des services et des directions sur toute question et tous dossiers posant des difficultés d'ordre juridique : choix d'une procédure de lancement d'un marché public, problème d'exécution d'un marché, de résiliation, rédaction de contrats, conventions, arrêtés, procédures complexes (concession de service public).

Il s'agit donc d'une mission très transversale : réunions avec les services, rédaction de notes à la Direction Générale, aux directeurs et chefs de service, et qui se veut préventive, afin de réduire si possible les contestations des tiers et les actions contentieuses.

En moyenne, une dizaine de dossiers nouveaux à traiter par semaine avec un travail de recherche et d'étude pouvant aller de quelques minutes à plusieurs jours.

La mission veille juridique

Il s'agit d'identifier l'actualité réglementaire et jurisprudentielle ainsi que les évolutions prévisibles qui pourraient impacter l'activité de la collectivité, et de certains services en particulier.

Cette mission a une vocation informative et stratégique (anticiper les prises de décision).

La fonction assurances

Responsabilité civile et risques annexes

Le SJA est chargé des déclarations de sinistres en responsabilité civile à l'exception des sinistres liés aux routes départementales qui sont gérés par le service administration de la DIST. L'essentiel des sinistres déclarés par le SJA portent sur des dommages causés ou subis par des enfants confiés à l'ASE :

	2015	2016	2017	2018
Sinistres	18	23	15	23

Le SJA est chargé du suivi du marché d'assurance responsabilité civile et risques annexes.

En 2018, le marché d'assurance responsabilité civile et risques annexes a été remis en concurrence.

La solution de la SMACL avec franchise de 1500 € a été retenue, permettant au Département de réaliser un gain de 9000 € par rapport à la solution de la SMACL sans franchise. La nouvelle cotisation provisionnelle 2019 s'élève à 74 744, 29 €.

	2015	2016	2017	2018
Coût assurance (€)	72 967,59	76 673,75	82 428,43	74 679,21

Assurance flotte automobile

En 2018, le SJA a assuré le suivi du contrat d'assurance de la flotte automobile du Département, qui comprend les véhicules gérés par le Cabinet et les véhicules gérés par le service du Parc routier départemental.

En 2018, la gestion de 20 véhicules a été transférée du Cabinet au Parc. Ainsi, au 1^{er} septembre 2018, le Cabinet ne gérait plus que 26 véhicules, tandis que le Parc routier départemental en gérait 455, soit un total de 481 véhicules.

L'assurance flotte auto exclut la sinistralité liée aux bris de glace : la charge de cette dernière étant supportée directement par le Département sans passer par l'assurance.

	2015	2016	2017	2018
Sinistres responsables	10	21	21	27
Sinistres non responsables	25	15	13	8
total	35	36	34	35
coût assurances (€)	271 787,95	272 574,24	272 574,24	171 966,16

Le nouveau marché d'assurance flotte automobile avec le cabinet Roche-Chapuis/MMA a pris effet au 1^{er} janvier 2018. Ce nouveau marché d'assurance nous permet de bénéficier de tarifs très avantageux, soit un gain d'environ 100 000 € par rapport à la cotisation payée en 2017.

La fonction marchés publics

Le SJA apporte un appui aux services en matière de marchés publics sur les procédures à suivre, la rédaction des cahiers des charges, le conseil juridique.

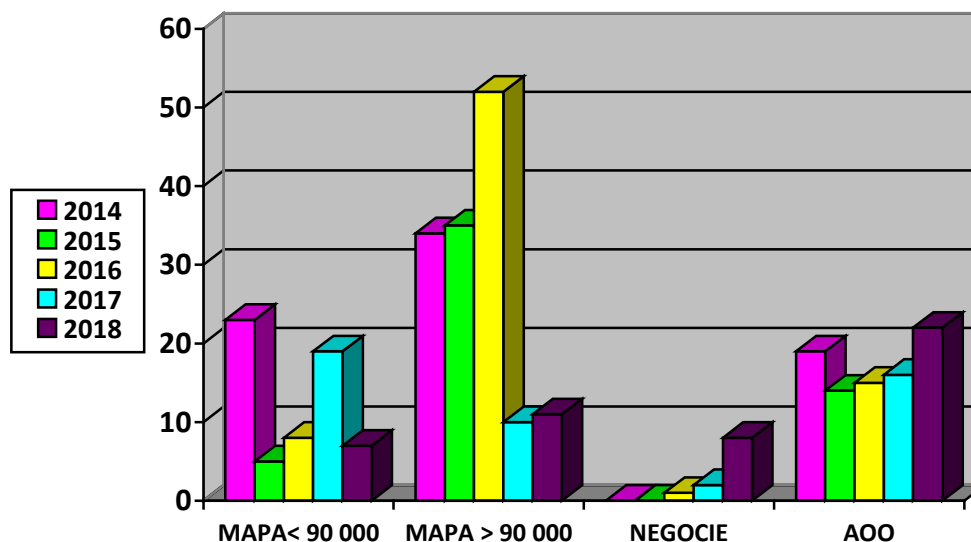
Le SJA assure le secrétariat de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission départementale des marchés (CDM – pour les procédures adaptées dès lors que le besoin estimé est supérieur à 50.000 € HT)

La réglementation imposant une dématérialisation complète des procédures au 1^{er} octobre 2018, la collectivité s'est dotée d'un nouveau profil acheteur (AWS) et le logiciel Marco a évolué vers une version Web avec notamment l'acquisition d'un module pour les consultations de faible montant. Des agents référents des différentes directions ont été formés sur les différents modules rédaction, procédure, suivi technique et financier, suivi administratif, consultation de faible montant.

Publicités lancées par le SJA

L'envoi des publicités au BOAMP est assuré par le SJA (sauf pour les marchés de la DIST dont le montant estimé est inférieur à 209.000 € HT, ces marchés étant transmis par le service administration de la DIST)

Nombre de publicités lancées (par types de procédure) :



Types de procédure	2014	2015	2016	2017	2018
MAPA < 90 000	23	5	8	19	7
MAPA > 90 000	34	35	52	10	11
NEGOCIE	0	0	1	2	8
AOO	19	14	15	16	22
TOTAL	76	54	76	47	41

Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une publicité au BOAMP + JOUE : **23**

(il s'agit de marchés de fournitures ou de services, dont le montant estimé est supérieur à 221.000 € HT)

Pour les marchés compris entre 90.000 € HT et les seuils formalisés :

Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une publicité au BOAMP : **18**

Nombre de publications sur le profil acheteur (Marco Web) : **18**

Nombre de publicités sur le site Internet de la collectivité : **18**

Pas de publicités sur sites spécialisés

Pour les MAPA < 90.000 € HT :

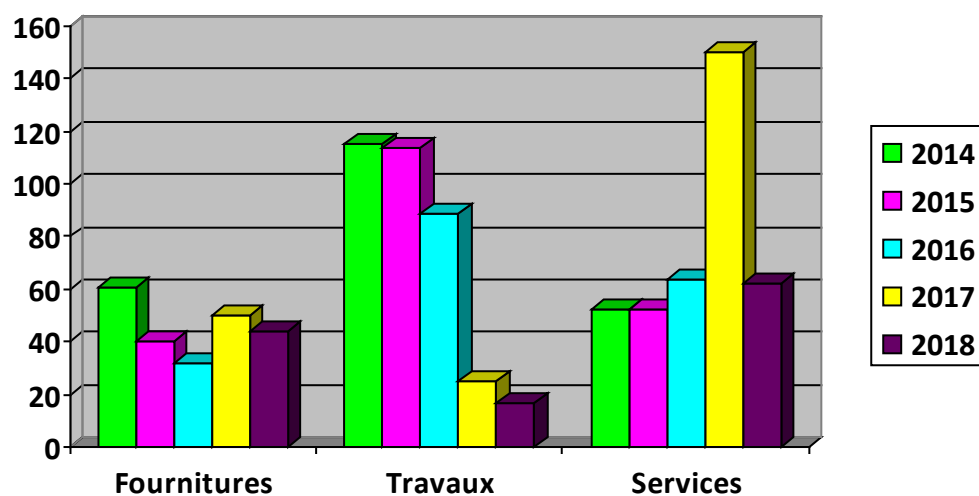
Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une publicité au BOAMP : **12**

Les publicités portant sur ces marchés sont mises en ligne sur le site Internet et le profil acheteur du Département.

Cette publicité est le plus souvent doublée d'une publication dans la presse locale (L'Eveil, La Tribune, la Montagne) renvoyant au site internet.

Notifications de marchés

Nombre de marchés notifiés par le SJA (par catégories)



Types de marchés	2014	2015	2016	2017	2018	Variation N/N-1
Fournitures	61	40	32	50	44	- 12 %
Travaux	115	114	89	25	17	- 32 %
Services	52	52	64	150	62	- 59 %
Total	228	206	185	225	123	- 45 %

Le SJA a notifié **123 marchés** en 2018, soit 102 de moins qu'en 2017. La diminution est sensible sur les services (-88), la notification des marchés de transport scolaire ayant été réalisée par les autorités organisatrices de second rang.

Pour mémoire, le SJA notifie les marchés > à 25.000 € HT pour toutes les directions, à l'exception des services de la DIST (en 2018, seuls les marchés de la DIST > à 209.000 € HT étaient notifiés par le SJA).

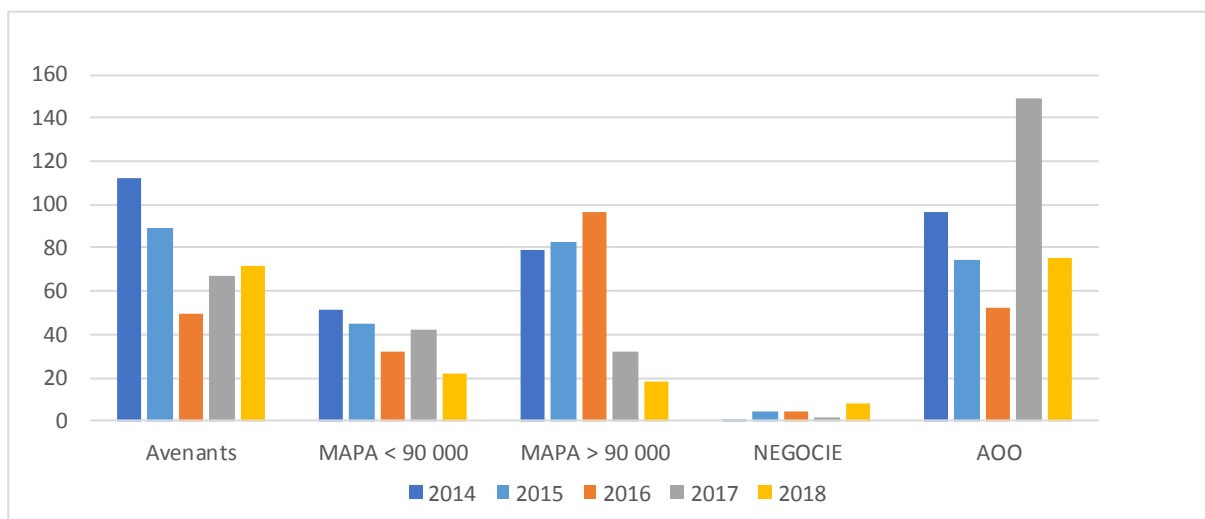
Les marchés notifiés sont majoritairement des marchés de services (50.4 %, essentiellement des marchés de transport pour élèves handicapés), puis viennent les marchés de fournitures (35.8 %). Les marchés de travaux représentent 13.8 % de l'ensemble des marchés notifiés.

- nombre d'accords-cadres mono attributaires à bons de commandes : **83**
- nombre d'accords-cadres à marchés subséquents : **0**

Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
AVENANTS	112	89	50	67	72
MAPA < 90 000	51	45	32	42	22
MAPA > 90 000	79	83	97	32	18
NEGOCIE	1	4	4	2	8
AOO	97	74	52	149	75
TOTAL marchés	228	206	185	225	123

L'essentiel des avenants (88%) porte sur une augmentation du montant du marché initial. 19% de ces avenants augmentent le montant du marché initial de moins de 5%.

Nombre de notifications par le SJA (par types de procédure)



Répartition des marchés (par directions et par catégories) et répartition des avenants (par directions)

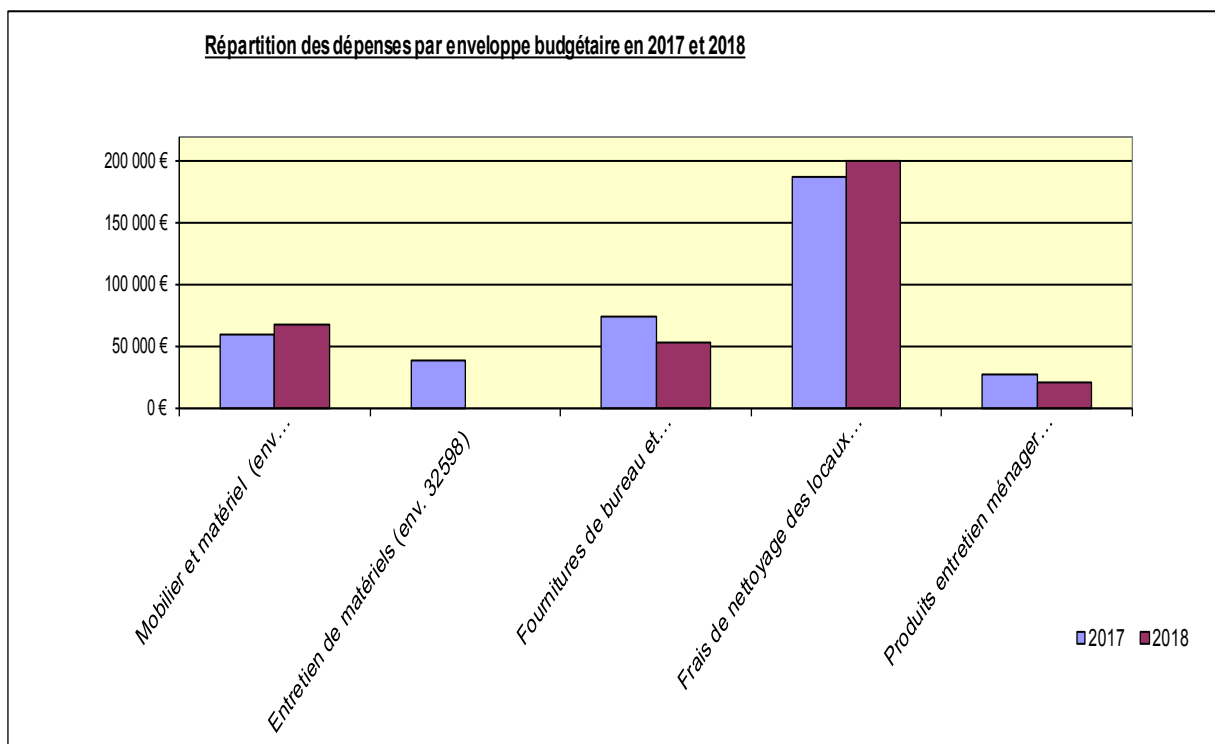
Direction	MAPA				AOO				NEGOCIE				AVENANTS			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
DSIRN	7	2	8	2	0	5	0	2	4	4	1	7	4	7	8	4
DIST	108	100	22	15	74	44	145	61	0	0	0	0	72	39	56	67
DJC2D	13	10	15	8	0	0	0	3	0	0	0	1	13	2	1	0
DIVIS	0	2	8	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
CABINET	0	14	18	14	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2	1	0
DRH	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1
DRI	0	1	1	1	0	0	0	9	0	0	1	0	0	0	0	0
TOTAL	128	129	74	40	74	52	149	75	4	4	2	8	89	50	67	72

Réponses dématérialisées

Depuis le 1er octobre 2018, la collectivité doit publier sur la plateforme AWS les documents de la consultation pour les marchés publics dont la valeur du besoin estimé est égale ou supérieure à 25 000 € HT.

La fonction Achat et moyens généraux

Cette cellule assure les missions logistiques (hors informatique) nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Le budget d'investissement de la collectivité consacré aux commandes et achats de matériels et mobiliers s'est élevé à **71 522 €** et le budget de fonctionnement à **285 680 €**. Ils ont été réalisés respectivement à hauteur de 69.14 % et 95.80 %. Il faut y ajouter le budget logistique du Foyer Départemental de l'Enfance (5 600 €).



Dans un souci permanent de recherches d'économies et du fait de contraintes budgétaires, le SJA a procédé à des réaffectations de mobilier de bureau propriété de la collectivité. Ainsi une dizaine de mobiliers divers tels que des armoires et plans de travail ont pu être réutilisés.

Par ailleurs, dans le courant du 1^{er} semestre 2018, une vente aux enchères destinée prioritairement aux agents du Département a permis d'évacuer du mobilier vétuste et non redéployable dans les services.

Ainsi, la collectivité a pu engendrer une recette de **1 373 €** pour 48 biens vendus.

Marchés d'appel d'offres :

2 consultations (9 lots) ont été passées en 2018.

Fournitures de bureau :

Depuis le 1^{er} janvier 2017 le Département de la Haute Loire se fournissait en fournitures de bureau auprès de l'UGAP.

Plusieurs dysfonctionnements avec l'UGAP ont perduré en 2018 ayant conduit le service à lancer une consultation de marché de fournitures de bureau.

Entretien des locaux :

Les marchés conclus en 2013 pour les CMS et en 2014 pour les pôles de territoire sont arrivés à échéance en décembre 2018.

Des réorientations dans l'allotissement ont été effectuées, initiées par une volonté politique axée sur l'insertion de personnes éloignées de l'emploi et en situation de handicap.

Suivant les situations, diverses consultations ont été menées en collaboration avec le CIPRO43, notamment auprès de l'UGAP pour les sites ne pouvant faire l'objet d'une intervention « sociale ». Ainsi, les prestations ménage sont désormais assurées par des entreprises adaptées (ESAT Ste Sigolène, ESAT, Atelier du Réservoir, Etape 43), deux associations d'insertion (Idée Travaux et ART Langeac) une entreprise privée (ONET Services) et l'UGAP (centrale d'achat public).

Le coût total de la prestation ménage 2018 s'est élevé à **199 599.55 €** et a concerné les sites suivants :

- UT Brioude
- Immeuble Bon Pasteur
- CMS St Paulien
- Pôle Territoire du Puy-en-Velay
- CMS Ste Florine
- CMS Ste Sigolène

- UT Yssingeaux
- CMS et Pôle de territoire Langeac
- CMS Monistrol sur Loire
- CMS et Pôle de territoire Craponne sur Arzon
- Pôle de territoire Monistrol sur Loire

Achat de produits d'entretien :

La collectivité a passé une convention de groupement de commandes avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 43) pour l'achat de produits et matériels d'entretien pour les sites du Département, afin d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses, depuis le 01/01/2018 (pour 4 ans).

2 entreprises ont été choisies :

- l'entreprise Bonnet Hygiène pour l'achat de produits et matériels d'entretien, (commandes en lignes),
- l'entreprise L'EA (lot réservé) pour l'achat d'articles de nettoyage (éponges, torchons, chiffons, serpillières).

La dépense produits entretien pour l'année 2018 s'élève à **21 155 €** à laquelle il faut rajouter la dépense pour le Foyer de l'Enfance d'un montant de **4 498 €**.

Prospective 2019

Sur le contentieux

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle supprime les juridictions de l'aide sociale à compter du 1^{er} janvier 2019 : les tribunaux des affaires de sécurité sociale, les tribunaux du contentieux de l'incapacité, la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, les commissions départementales d'aide sociale et la Commission centrale d'aide sociale disparaissent.

Leur contentieux est réattribué et réparti entre les juridictions administratives et les pôles sociaux des tribunaux de grande instance.

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand est désormais compétent pour connaître des contestations des décisions du Président du Département en matière d'aide-ménagère à domicile ou d'accueil en établissement des personnes âgées, d'aide sociale aux personnes handicapées, d'aide personnalisée à l'autonomie.

Le service maintien de l'autonomie continue à rédiger les mémoires en défense, le SJA se charge d'envoyer le mémoire par l'application Télérecours au tribunal.

Sur les marchés publics

1. Après la mise en place d'un nouveau profil acheteur (AWS) et du progiciel MarcoWeb, des réunions périodiques (toutes les 3 semaines) pilotées par le SJA et la DSIRN et comprenant des agents référents de chaque direction permettent d'assurer le suivi technique, juridique de ce projet.
2. En partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, le CNFPT proposera une information sur le nouveau code de la commande publique qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019 (20 agents du Département informés)
3. Des formations sur la négociation dans les marchés publics et la définition du besoin seront proposées par le CNFPT.
4. Le SJA assurera une formation sur les marchés à procédure adaptée pour les différents services de la collectivité.
5. La nomenclature et la cartographie des achats (2017-2018) seront mises en place en 2019.
6. Entrée en vigueur du marché de fournitures administratives, avec information sur l'utilisation de la plateforme de commandes auprès des agents concernés (environ 80)
7. Lancement pour 2019 d'une consultation pour les distributeurs de boissons et confiseries et pour l'acquisition de mobilier de bureau

Sur les marchés d'assurance

Le nouveau marché d'assurance responsabilité civile 2019-2024 a pris effet au 1^{er} janvier 2019. Le SJA a mis en place une procédure pour le règlement en interne des sinistres inférieurs à 1500 €.

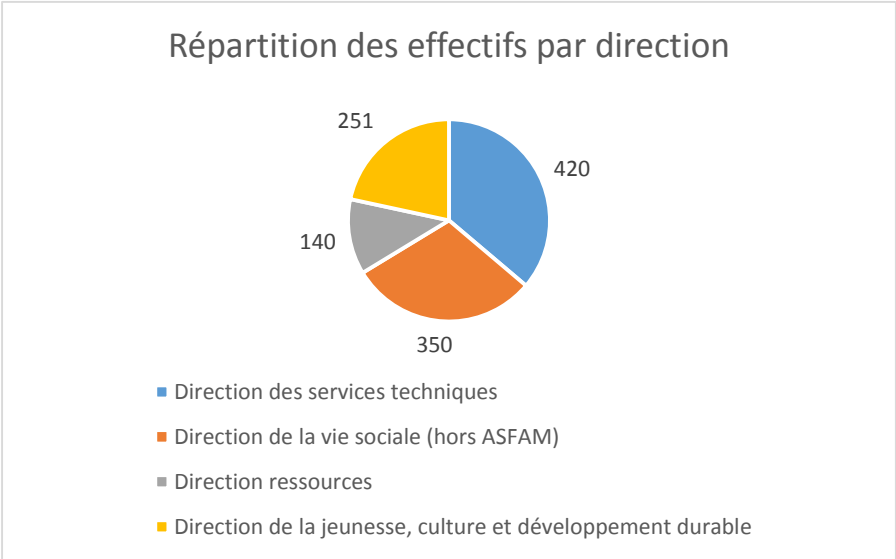


1 287 agents permanents dont **126** assistants familiaux et **190** agents non permanents contribuent à mettre en œuvre la feuille de route du Département au service de tous en conjuguant la solidarité et la territorialité auprès de nos partenaires : exploitation et entretien des réseaux routiers, action sociale de proximité, entretien, maintenance et restauration dans les collèges.

Masse salariale
51 061 329 €

Effectifs
1 287 agents à gérer
971 postes permanents de titulaire
190 agents non titulaires
126 assistants familiaux

Pour accompagner l'ensemble des directions, la Direction des Ressources Humaines (DRH) et ses **30** collaborateurs s'efforcent d'accompagner, de conseiller, les élus, la direction générale, l'encadrement et les agents tout au long de leur parcours professionnel dans le cadre d'un dialogue social constructif avec leurs partenaires sociaux.



Réorganisation de la DRH

Ce projet s'est inscrit dans la dynamique de la feuille de route et du dialogue social amorcé depuis mai 2016, qui a mis en exergue les enjeux RH : mobilité, parcours professionnel, répertoire des métiers et des compétences, reconnaissance professionnelle, Qualité de Vie au Travail, organisation du temps de travail et rémunération.

Les réorganisations successives des directions, et la numérisation des fonctions administratives, ont fait apparaître la nécessité d'avoir un SIRH au cœur des enjeux, entre les missions opérationnelles et les directions « ressource » de la collectivité, pour mieux répondre à l'optimisation des moyens par un contrôle de gestion efficace.

L'organisation en trinôme a été consolidée, par un encadrement de proximité de la gestion ressources humaines.

Le développement DRH est désormais organisé en 2 pôles :

1. sur le développement des compétences
2. sur la Qualité de Vie au Travail.

Cette organisation est à consolider avec des ajustements lors de l'appropriation des nouveaux locaux sur le site du Bon Pasteur.

Dialogue social

Le projet Dialogue Social

Afin d'accompagner ces changements et leur impact sur le personnel, le Département s'est engagé, dès début 2016, dans une concertation entre les partenaires sociaux et la direction devant permettre une approche globale des sujets relatifs à la gestion des Ressources Humaines départementales.

Les thématiques prioritaires

Sept thématiques prioritaires ont été dégagées :

- La formation professionnelle et la mobilisation des compétences
- La mobilité et son accompagnement
- La reconnaissance professionnelle
- La rémunération : Le nouveau régime indemnitaire
- L'organisation du temps de travail
- La GPEC et la carrière
- La Qualité de Vie au Travail : proposition d'un programme

La contribution importante des groupes de travail

Ces thématiques ont été approfondies par deux groupes de travail afin de définir les grandes orientations et les actions devant être menées.

Le premier groupe de travail s'est attaché à examiner les sujets en lien avec l'adaptation des personnels aux évolutions des métiers et de l'organisation, à savoir :

- La construction de parcours professionnel (Formation, mobilité, carrière, ...)
- L'adaptation des rémunérations aux missions
- La reconnaissance professionnelle

Tandis que le second a travaillé sur la Qualité de Vie au Travail (Q.V.T.) en réfléchissant aux bases d'un programme d'amélioration de la QVT au sein du Département.

Ces travaux ont été menés avec l'aide d'une consultante externe.

Des actions en cours

Sur la base de ces réflexions, plusieurs plans d'actions ont déjà été initiés :

L'impulsion d'une démarche métier, ayant pour objectif de permettre l'élaboration d'une cartographie et d'un répertoire des métiers des agents départementaux.

La relance des Entretiens Professionnels Annuels en 2017 et en 2018

La co-construction avec le CNFPT de l'académie des managers, outil d'accompagnement des cadres du Département dans leurs fonctions managériales.

Une pause pré-électorale

Les travaux des groupes de travail ont été temporairement interrompus fin 2018, du fait des élections professionnelles qui se sont déroulées le 6 décembre dernier. Pour finaliser le projet, le choix de réinternaliser la démarche a été fait par le recrutement d'une cheffe de projet « Dialogue Social ».

La qualité de vie au travail

Les avancées des réflexions menées dans les groupes de travail, ont permis de contribuer à la démarche d'un guide à l'initiative de l'ADF (assemblée des départements de France), en collaboration avec une dizaine de départements et en partenariat avec la mutuelle INTERIAL.

Volet santé :

- **15** agents accompagnés par le référent diversité ont bénéficié d'une procédure d'adaptation de leur poste de travail dont **11** faisant suite à une étude ergonomique préalable (**5** réalisées par le préventeur hygiène et sécurité et **6** par le référent diversité).
- **8** agents accompagnés par le référent diversité ont bénéficié d'une aide afin d'améliorer leurs conditions de vie personnelles et professionnelles et promouvoir ainsi l'égalité des chances (prothèses auditives, orthèses...).
- **1** agent accompagné par le référent diversité a bénéficié d'une aide afin d'améliorer leurs conditions de vie personnelles et professionnelles et de promouvoir ainsi l'égalité des chances (prise en charge des transports domicile/travail).
- Accueil d'**1** apprenti en situation de handicap à la rentrée scolaire de septembre 2018 pour 2 ans, au collège du Chambon sur Lignon, dans le but de préparer un CAP en cuisine.
- **5** agents ont bénéficié d'un aménagement de leur poste en télétravail.
- Participation à 3 groupes de travail (QVT, EPT pour les personnels des collèges,...)

Repositionnements et reclassements :

- **5** agents ont suivi une prestation d'accompagnement à la transition professionnelle et cela dans le cadre d'un projet de repositionnement professionnel.
- **3** agents ont été positionnés sur un emploi « tremplin ».
- **1** agent a été positionné sur un emploi « passerelle ».
- **1** agent a été positionné sur un contrat de service.

Volet prévention :

- 13 études de postes, dont 2 études sur l'ensemble des agents de deux services. Ces différentes études ont été réalisées en lien avec les différents agents du pôle vie au travail
- 30 analyses d'Accidents du travail (AT) réalisées conjointement par le préventeur et les APS
- 20 visites de sites (principalement dans le cadre du Document Unique) avec les APS
- 5 interventions dans les collèges pour la formation des agents chargés de l'entretien aux produits dangereux et de nouvelles techniques d'entretien des locaux
- Participation à **8** groupes de travail (QVT, équipements de protection Individuelle, etc....)
- Réalisation d'un livret d'accueil hygiène et sécurité à destination des vacataires du service des routes.

Elections professionnelles :

Pour la première fois et avec 33 autres départements français, les élections professionnelles ont eu lieu par voie électronique, du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Neuf mois de travail ont été nécessaires pour aboutir à une participation de 67% du personnel. En septembre, un agent a été recruté spécialement pour cette mission, tant sur le vote électronique que sur l'organisation du vote à l'urne au foyer de l'enfance.

En accord avec les syndicats représentatifs, et avec l'aide du service juridique et du service informatique, un appel d'offre a été lancé. Il a permis de sélectionner Alphavote, une solution de vote multicanal de Kercia Solution, qui rend possible le vote depuis tout matériel informatique connecté à internet.

Ensuite, plusieurs communications ont été diffusées par différents canaux, pour sensibiliser l'ensemble des agents au vote électronique et à l'importance des élections professionnelles. En parallèle, les organisations syndicales ont présentés leur liste électorale.

Cette première mise en place du vote électronique a enregistré un réel succès, avec **67% de participation** pour 7 scrutins, auxquels on ajoute **5** scrutins de la FPH au Foyer de l'enfance.

Trois tirages au sort, dont deux suite à une carence de candidature.

7 jours consécutifs de vote, un ordinateur disponible dans chaque établissement du département.

L'activité en chiffres

Recrutement

- **145** recrutements (103 recrutements clos et 42 en cours) dont **52** en mobilité interne
- **1 442** candidatures reçues (885 traitées pour les recrutements en poste précis et 557 candidatures spontanées)
- **15** emplois été recrutés (hors FDE) sur 43 candidatures
- **4** promotions internes (il s'agit du nombre de PI décidées lors des CAP qui ont eu lieu en 2018)

Formation

BUDGET : 507 099 € consommés dont **34 231.16 €** de frais déplacements et de restauration (frais engagés par le service formation hors logiciel CEGID frais de déplacements)

751 agents formés et **4 094 jours** de formation répartis comme suit :

- Formation Perfectionnement : **3 305 jours**
- Formation de Professionnalisation (FPPE-FPTLC-FPPR) : **491.5 jours**
- Formation d'Intégration : **100 jours**
- Préparation pour concours / examens : **197.5 jours**

ANFH - Association Nationale pour la Formation du Personnel Hospitalier (FDE) :

- Plan de formation : **18 377.63 €** pour **105 jours** de formation et **31** agents formés
- Etudes promotionnelles et formations diplômantes :
- 2 diplômes d'Etat Educateur spécialisé avec une prise en charge totale en 2018 de **24 878.36 €**
- 1 CAFERUIS M1 avec une prise en charge totale en 2018 de **3 848.88 €**

STAGES :

146 demandes de stage, **66** stagiaires retenus dont **13** gratifiés

CONTRATS D'APPRENTISSAGE :

31 demandes de contrat, **8** nouveaux contrats démarrés à la rentrée 2018 + **2** contrats en cours

Gestion des carrières et paies

- **15 431** fiches de paies produites
- **2096** actes relatifs à la gestion de carrière
- **353** actes relatifs aux régimes indemnitaires
- **462** avancements d'échelon et 5 chevrons
- **104** avancements de grade (il s'agit du nombre d'avancements de grade décidés lors des CAP qui ont eu lieu en 2018)

Santé au travail

- **187** agents ont été reçus par l'assistante sociale du personnel, **10** agents ont bénéficié de soutien psychologique (21 séances ont été prises en charge par la collectivité et 10 par NEERIA (dans le cadre de AT))
- **25 515** jours d'arrêts pour raisons de santé
- CMO : **12 972**
- CLM : **3 571**
- CLD : **4 545**
- Congé grave maladie : **445**
- Maintien à demi-traitement : **60**
- Congé de maternité : **1 800** (20 agents)
- Congé de paternité : **76** (8 agents)
- Accidents du travail : **1 037** (64 accidents ont été déclarés et **39** ont bénéficié d'un arrêt de travail)
- Maladie professionnelle : **186**
- **712** arrêts initiaux
- **488** agents absents pour raison de santé (**516** agents absents au total, auxquels sont soustraits les **28** agents en congés paternité et maternité)
- **481** actes administratifs relatifs aux situations de congés maladie.

Médecine préventive

Le pôle Gestion RH assure le suivi des visites périodiques ou d'embauche.

En 2018, le docteur Rouanet a reçu **264** agents dont **19** agents des collèges, et le docteur Greppo a reçu **271** agents, concernant les visites périodiques.

123 visites d'embauche ont été réalisées. (dont 40 vacataires pour la viabilité hivernale)

Instances paritaires

13 instances paritaires ;
7 réunions du comité technique, dont **2** reports ;
3 réunions du CHSCT ;
2 réunions de chacune des **3** Commissions administratives Paritaires
2 réunions du CTE.

Gestion des temps

1 035 jours d'absence exceptionnelle

Compte épargne temps

Fin 2018, **277** personnes ont épargné des congés 2018 dont **39** ouvertures et première alimentation d'un CET.

Au total, **571** agents ont un CET en cours et **16** agents ont soldé leur CET au cours de l'année 2018. (Départ en retraite ou utilisation sous forme de congés)

Droit d'option au 31 janvier 2018

Cette liberté d'option est ouverte uniquement pour des jours épargnés au-delà des 15 premiers jours du CET et a représenté 32 265 €.

Ordres de mission

En 2018, **1 178** ordres de mission permanents ont été créés / renouvelés.

Demande d'autorisation d'utiliser son véhicule personnel

En 2018, 86 arrêtés ont été émis.

Action sociale :

BUDGET : 658 417 €

Titres restaurant

Le nombre d'agents bénéficiant de tickets restaurants varie d'un mois à l'autre.

- En moyenne, **784** agents ont bénéficié de tickets restaurants, soit 133 277 tickets :
466 469.50 €

- **510** dossiers de chèques vacances traités : **21 097,30 €**

- **135** dossiers séjours d'enfants :
9 195.13 €

- **68** agents ont bénéficié de bons d'achat pour événements familiaux pour un budget de **17 600 €**.

Happykdo : **8 000 euros** (en sachant qu'ils n'ont pas tous été utilisés)

Chèques culture : **9 600 euros**.

Chèques cadeaux (mariage, retraite...)

- **95** dossiers de garde d'enfants de moins de 3 ans : **9 331.13 €**

- **15** dossiers d'enfants porteurs de handicaps : **28 404,64 €**

- **526** enfants de moins de 11 ans ont bénéficié de l'Arbre de Noël : **23 411,4 €**

AFAR : En 2018, l'Afar a bénéficié d'une subvention de **14 650 €**

Protection sociale

COLLECTEAM : Les cotisations des agents se sont élevées à :

- **227 960.77 €** en santé

- **121 431.08 €** pour la prévoyance

Santé : 233 adhérents, 433 bénéficiaires

Régime 1 : **37** adhérents, **13** conjoints, **23** enfants

Régime 2 : **193** adhérents, **73** conjoints, **91** enfants.

Prévoyance : 470 adhésions

Régime de base : **344** adhérents

Option 1 - Retraite : **95** adhérents

Option 2 - R. Indemnitaires : **31** adhérents

La participation de la collectivité s'est élevée à :

- Pour la santé : **30 152 €**

- Pour la prévoyance : **38 106,49 €**

Collège « RETRAITE » : 34 agents



MISSIONS

Dans le cadre de l'organisation générale de notre Administration départementale, diverses adaptations ont eu lieu pour répondre aux obligations règlementaires, aux évolutions des missions et aux enjeux de notre feuille de route.

Le projet n°7 "être le chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité" et la montée en puissance du numérique ont obligé à réajuster l'organisation de la Direction Ressources Numériques et Logistique (DRNL) et ceci d'autant que le numérique se positionne de plus en plus comme le levier principal du développement de notre collectivité et des territoires.

La DRNL s'est recentrée sur ses missions principales et premières ainsi que sur les enjeux d'aujourd'hui. Elle a été en conséquence, au 1^{er} janvier 2018, restructurée et elle s'articule autour de 2 orientations stratégiques :

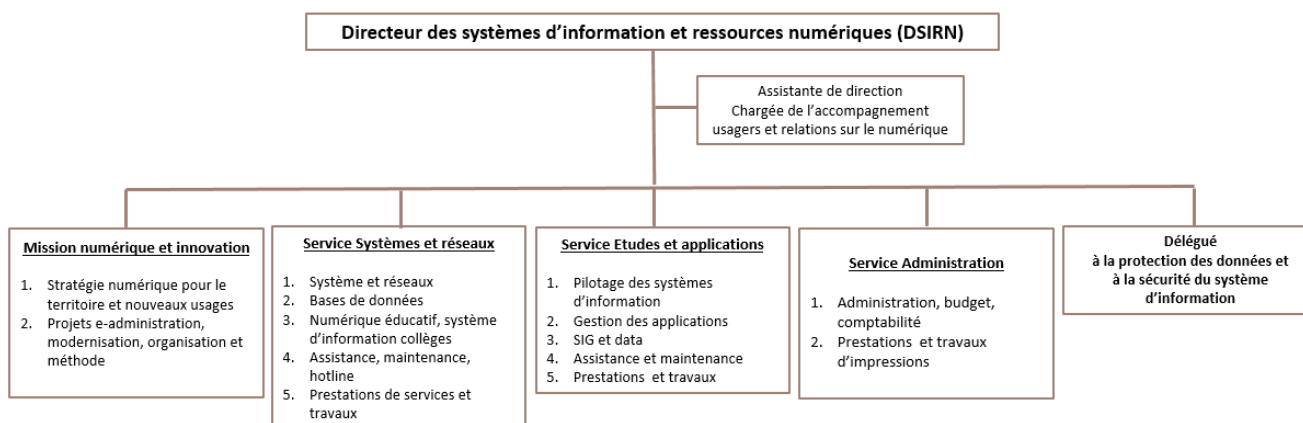
- la gouvernance du système d'information, outil stratégique de la collectivité et la gestion des flux d'information en contribuant au développement du potentiel technologique, informationnel et organisationnel
- la mise en œuvre de la politique du Département en matière de nouvelles technologies et d'aménagement et de développement numérique du territoire.

Elle devient le 1^{er} janvier 2018 la Direction des Systèmes d'Information et des Ressources Numériques.

ORGANISATION ET MOYENS

La DSIRN (Direction des Systèmes d'Information et Ressources Numériques) se compose, au 1^{er} janvier 2018, de 5 domaines d'intervention :

- la Mission Numérique et Innovation
- le Service Systèmes et Réseaux
- le Service Etudes et Applications
- le Service Administration
- le Délégué à la Protection des Données et à la Sécurité du Système d'Information



Le service informatique d'origine a été scindé en deux pour distinguer la partie "technique" avec la création du Service Systèmes et Réseaux (SSR) de la partie "applications métiers" avec la création de Service Etudes et Applications (SEA). Il a été nécessaire de créer un poste pour assurer la fonction de Chef de service "Etudes et Applications" afin de consolider, fiabiliser et optimiser le "pôle fonctionnel". Le recrutement a eu lieu le 1er mai 2018.

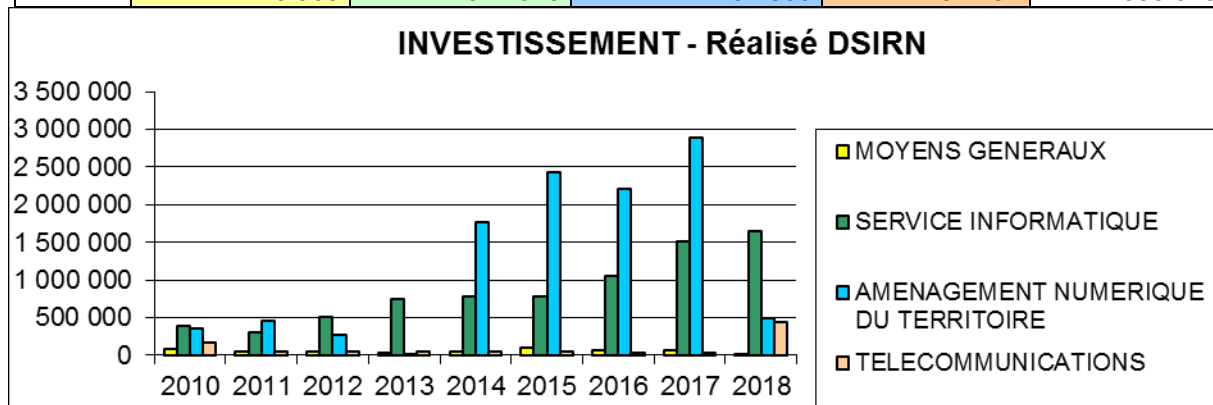
Par ailleurs, il a été indispensable de se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable et opposable en mai 2018, en nommant **un Délégué à la Protection des Données (DPD)**. Cette fonction s'attache également à définir et vérifier la mise en œuvre de la **sécurité** du système d'information, avec analyse des risques.

Le service Administration a été créé afin de centraliser la partie administration, budget, comptabilité, élaboration et suivi des marchés, subventions, recettes, conventions.

BUDGET GLOBAL

Investissement

	42000	43000	44000	46000	
	MOYENS GENERAUX	SERVICE INFORMATIQUE	AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	TELECOMMUNICATIONS	TOTAL
2010	90 258	385 650	358 003	162 655	996 566
2011	47 779	311 403	453 137	48 064	860 382
2012	47 170	513 067	266 412	41 035	867 684
2013	37 647	738 372	17 096	44 610	837 725
2014	48 997	775 149	1 762 161	41 777	2 628 084
2015	97 597	786 015	2 425 891	41 133	3 350 636
2016	59 348	1 059 711	2 215 697	31 827	3 366 583
2017	59 141	1 514 303	2 885 632	24 679	4 483 755
2018	13 960	1 641 073	497 803	432 487	2 585 323

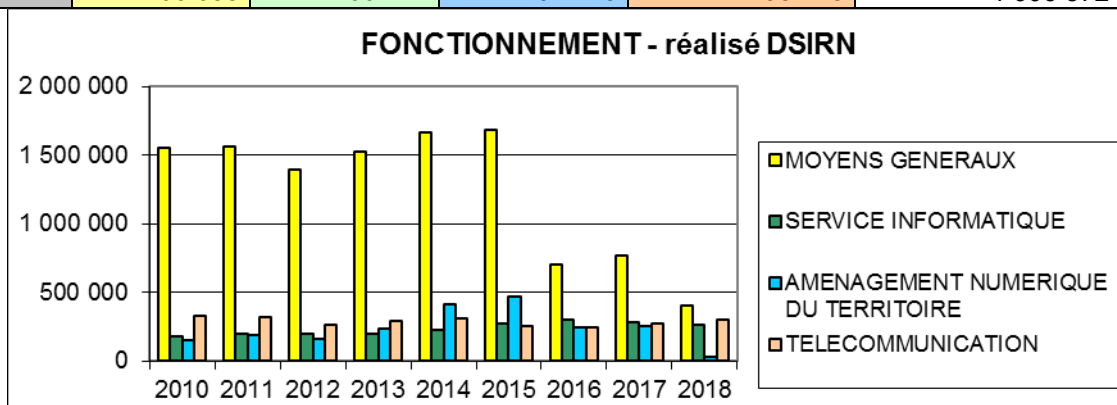


Observations :

- Les dépenses liées à l'aménagement numérique ont varié du fait de paiements anticipés du programme Auvergne Très Haut Débit.
- En 2018, une grande partie des dépenses « Moyens Généraux » a été transférée à deux autres directions
- Les dépenses de télécommunications ont considérablement augmenté, dues à la prise en charge des dépenses des collèges et à la mise à niveau en débit de la connexion aux différents sites du Département

Fonctionnement

	42000	43000	44000	46000	
	MOYENS GENERAUX	SERVICE INFORMATIQUE	AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	TELECOMMUNICATION	TOTAL
2010	1 555 957	175 778	153 187	325 911	2 294 678
2011	1 567 684	196 135	186 947	319 713	2 371 003
2012	1 395 295	195 215	164 295	260 193	2 130 396
2013	1 528 498	202 330	233 534	295 580	2 259 942
2014	1 667 642	227 362	415 201	307 750	2 617 955
2015	1 685 690	270 549	465 930	251 654	2 673 823
2016	704 119	297 728	244 500	243 077	1 489 424
2017	766 154	280 225	257 313	269 311	1 573 003
2018	406 658	266 711	34 225	298 778	1 006 372



Observations :

- Les dépenses des moyens généraux ont baissé, dues aux transferts de charges et de compétences à deux autres directions
- Les dépenses de fonctionnement de l'aménagement numérique du territoire ont baissé, dues à l'augmentation des recettes liées à la commercialisation augmentée des abonnements Fibre Optique du programme Auvergne Très Haut Débit.

SERVICE ADMINISTRATION

Le service Administration créé au sein de la DSIRN est composé d'une chef de service, d'une gestionnaire administration, d'un assistant de gestion et des deux agents de l'imprimerie départementale.

Ce service assure le suivi du budget de la direction, la comptabilité, l'élaboration et le suivi des marchés, les demandes de subventions, la gestion des recettes, l'élaboration et le renouvellement des conventions relevant de la direction, l'achat des consommables informatiques, du papier et des enveloppes, ainsi que tous les travaux à façon de l'imprimerie.

POLE IMPRIMERIE DEPARTEMENTALE

Reproduction

La presse-numérique couleur donne entièrement satisfaction aux utilisateurs et aux usagers. Ce système permet une grande réactivité et un travail de très bonne qualité.

Les copies couleurs pour l'année 2018 représentent **566 646 copies**, les copies « noir et blanc » **365 132 copies**.

Façonnage

Les travaux de reproduction sont complétés par des opérations de façonnage (massicotage, agrafage, encollage, pliage) qui doivent être le plus souvent mécanisées.

SERVICE SYSTEMES ET RESEAUX

Suite à la réorganisation de la DSIRN, la cellule technique est devenue le Service Systèmes et Réseaux (SSR), intervient dans 4 domaines :

- La conception, l'architecture technique, l'ingénierie et la gestion des projets correspondants
- La maintenance technique du Système d'Information (SI)
- Le courrier
- La formation bureautique

L'équipe en charge de la maintenance du SI regroupe 5 techniciens et 1 ingénieur. Elle a pour mission d'assurer l'exploitation, la surveillance, la maintenance et l'assistance des équipements informatiques en garantissant la sécurisation des données et des accès.

L'équipe technique intervient également sur le SI des satellites du Département :

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Le Syndicat Mixte Projet Chaise-Dieu
- Le GIP TERANA

Les quantités et les volumes présentés dans les différentes sous-parties englobent le matériel de ces entités.

Depuis la rentrée scolaire 2017, le Département a pris en charge l'acquisition et la maintenance des matériels informatiques et de télécommunications installés dans les

collèges publics, conformément aux dispositions de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Ce sont environ 3500 équipements des collèges qui ont été ainsi récupérés fin 2017 par le Département, sans compensation.

En septembre 2018, pour gérer les incidents et demandes des 22 établissements publics, 2 techniciens sont venus renforcer l'équipe pour une période de 8 mois.

La distribution du courrier sur le site de l'Hôtel du Département, Bon Pasteur, le Foyer de l'enfance, la préfecture et le tribunal est assurée par 2 ETP.

Le Département et ses satellites

INVENTAIRE MATERIEL

- Les postes de travail et serveurs

Toutes catégories confondues, 159 postes de travail ont été installés en 2018 dont 47 portables. La hotline « matériel seulement » représente plus de 260 jours / homme de travail par an.

ANNEE	Serveurs Physiques/ Virtuels	Postes	Imprimantes	Tablettes	Tel mobile
2011	43/10	761	183		
2012	47/55	781	178		
2013	48/71	815	173		
2014	59/87	844	169	20	
2015	58/115	851	151	64	
2016	54/137	898	148	700	
2017	47/133	937	209	700	496
2018	47/168	1024	209	92	496

FIGURE 1 - EVOLUTION DES QUANTITES DE MATERIEL

La sécurisation du système d'information demande plus de ressources techniques et explique l'augmentation du nombre de serveurs virtuels, avec pour objectifs de :

- Redonder les serveurs applicatifs critiques en doublant leur nombre
- Dédier une infrastructure serveur de test pour simuler les mises à jour et montées de version

Le nombre de tablettes a diminué en 2018 du fait de leur affectation dans la partie Collèges.

Depuis 2017, le Département déploie une cinquantaine de PC portables par an. Le poste de travail évolue avec les pratiques, il devient de plus en plus mobile.

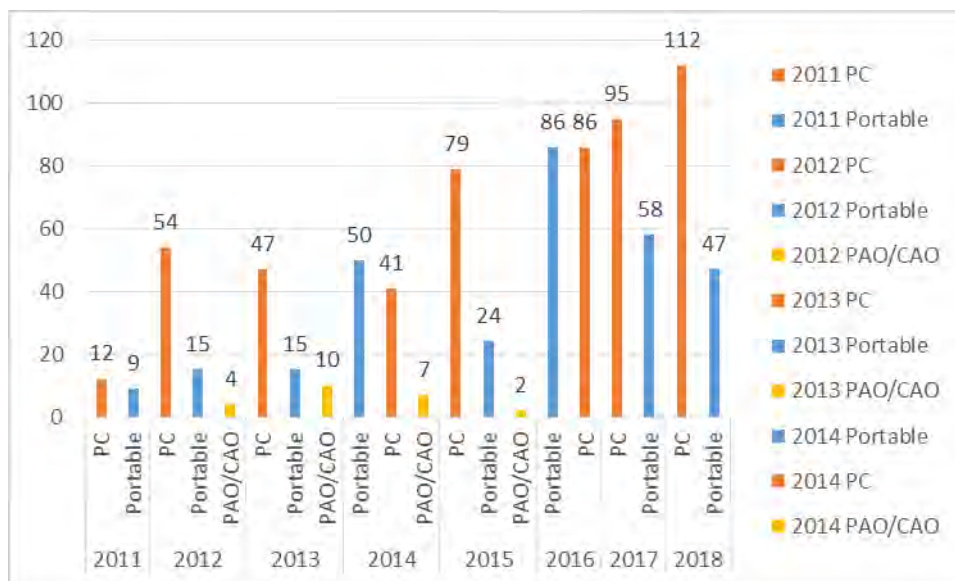


FIGURE 2 - TYPE DE MATERIEL DEPLOYE DEPUIS 2011

Moins de 6 % du parc informatique a plus de 10 ans. La moyenne d'âge s'élève à moins de 5 ans fin 2018.

- *Les moyens réseaux : coûts internes & externes*

Pour assurer l'interconnexion de tous ces sites distants et l'accès Internet, le Département doit disposer de plusieurs accès opérateurs. Les coûts d'abonnement à Internet pour 2018 ont été de **43 791 €** (+20% par rapport à 2017).

Les coûts du réseau Intracité (réseau « privé » du Département) ont été de **86 192 €** (stable par rapport à 2017).

* Site de collecte des faisceaux hertziens : ADHL et BDHL

- *Télécoms et Téléphonie Fixe*

Le Département dispose de :

- **82 sites** dispersés sur son territoire
- **22 sites interconnectés** via des liaisons professionnelles à haut et très haut débit
- **42 abonnements ADSL** souscrits actuellement

Répartition des téléphones et autocom

SITE	type	Année d'installation	NB de T0	NB de T2	NB de tel numérique	NB de tel analogiques	NB de tel IP propriétaire	NB de tel IP SIP + DECT	NB TOTAL DE POSTE TEL
Hôtel du Département	caal server						208	645	853
Hôtel du Département	AXXD	2010		2	6	31			37
Bon Pasteur	AXL	2010		1	5	10			15
CMS BRIOUDE	NEXPAN XS	2010	4			3			3
CMS YSSINGEAUX	NEXPAN XS	2011	3		2	8			10
PDT-MONISTROL	NEXPAN XS	2010	4			9			9
PDT-BRIOUDE	NEXPAN XS	2008	2			6			6
PDT-CRAPONNE	NEXPAN XS	2011	2			5			5
PDT-LANGEAC	NEXPAN XS	2011	2		1	5			6
SPRD	NEXPAN XS	2013		1	4	5			9
Total			17	4	18	82	208	645	953

En 2018, quasiment tous les téléphones sont IP, 323 téléphones IP ont été déployés pour remplacer les téléphones numériques. De nouvelles fonctions ont été apportées tels que :

- L'affichage des contacts
- La supervision des appels
- La recherche dans l'annuaire téléphonique de la collectivité

La suppression des téléphones numériques et analogiques permettra à terme la suppression des autocommutateurs sur l'Hôtel du Département et les sites distants, laissant uniquement la gestion des appels au call serveur.

LES REALISATIONS

- La gestion des identités

Suite à un travail de plusieurs années sur la consolidation des annuaires de la collectivité, il a été décidé d'étendre le projet de manière plus globale et générale à la gestion des identités avec comme objectifs :

- Simplifier l'authentification des utilisateurs (mise en œuvre d'un SSO)
- Automatiser la création des utilisateurs dans le SI (depuis le logiciel RH)
- Sécuriser la gestion des utilisateurs (gestion globale des habilitations)

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, un logiciel de gestion des identités Open Source a été acquis. Une plateforme de qualification a été installée, cette phase de test s'étalera sur le premier semestre 2019.

- Etude Wifi, validation du scénario

Parce que l'usage du poste de travail évolue vers des équipements mobiles, une étude a été menée pour remplacer le réseau wifi actuel de l'Hôtel du Département et des autres sites.

Les objectifs de cette étude sont :

- Densifier la couverture pour accueillir plus de périphériques sans fil
- Augmenter la couverture du réseau pour permettre le déplacement des équipements sans perte de connexion
- Améliorer la vitesse du réseau
- Sécuriser les connexions suite à la découverte des failles de sécurité du protocole WPA2
- Simplifier le mode de connexion sans réduire la sécurité (utilisation de certificat d'authentification au lieu de mot de passe)

Pour déployer ce nouveau réseau wifi, des travaux conséquents de câblage devront être réalisés courant 2019.

L'amélioration de la sécurité du wifi en authentifiant les périphériques par certificats électroniques nécessitera le déploiement :

- De serveurs Radius
- D'une infrastructure de gestion des certificats

- Faisceaux Hertzien

Un faisceau hertzien a été déployé entre l'Hôtel du Département et Bon Pasteur pour diminuer les coûts de location de la fibre optique.

Cette installation a permis de :

- Multiplier le débit par 10
- Maitriser totalement l'infrastructure
- Sécuriser le lien en conservant un lien loué bas débit

LES COLLEGES PUBLICS

- Les moyens informatiques

Pour réduire le taux d'obsolescence du parc informatique de moitié, 205 postes de travail ont été renouvelés dans 11 établissements. Ce plan s'étale sur 2 ans, il se continuera en 2019.

Collège	Nb PC	Nb tablettes	Ratio PC/tablettes par élève	Ratio PC/tablettes par classe	Nb PC > 6 ans	Taux d'obsolescence PC	Appels à projets de l'Etat (tablettes)			Plan de renouvellement PC
							2015	2016	2017	2018
							Nb	Nb	Nb	Nb
ALLEGRE - collège du Mont Bar	73	74	0,7	18	36	49%		74		
AUREC SUR LOIRE - collège des Gorges de la Loire	88	63	0,6	13	16	18%			63	
BLESLE - collège des Fontilles	35		0,5	9	14	40%				8
BRIOUDE - collège La Fayette	233		0,5	14	183	79%				72
BRIVES CHARENSAC - collège de Corsac	123	81	0,7	15	59	48%			81	24
CRAPONNE - collège des Hauts de l'Arzon	74	43	0,7	17	34	46%		43		
LA CHAISE DIEU - collège Henri Pourrat	39	33	1,1	18	20	51%		33		7
LANDOS - collège R.L. Stevenson	65	59	0,7	14	32	49%			59	12
LANGÉAC - collège du Haut Allier	83		0,4	9	43	52%				10
LE CHAMBON SUR LIGNON - collège du Lignon	91	55	0,8	12	77	85%		55		
LE MONASTIER SUR GAZEILLE - collège Laurent Eynac	73	50	0,5	11	36	49%			50	27
LE PUY - collège Jules Vallès	203	151	0,6	16	98	48%		151		
LE PUY - collège Lafayette	174		0,4	10	66	38%				
MONISTROL SUR LOIRE - collège Le Monteil	181	226	0,6	16	69	38%	30	196		
PAULHAGUET - collège du Val de Senouire	59		0,5	8	29	49%				2
RETOURNAC - collège Boris Vian	104		0,4	9	54	52%				10
SAUGUES - collège Joachim Barrande	78	36	1,6	29	24	31%		36		
ST DIDIER EN VELAY - collège Roger Ruel	134	147	0,4	12	68	51%			147	13
ST JULIEN CHAPTEUIL - collège Jules Romains	165	95	0,7	17	144	87%			95	
STE FLORINE - collège Marguerite Thomas	54	67	0,5	12	31	57%			67	20
TENCE - collège de la Lionchère	55		0,3	7	12	22%				
YSSINGEAUX - collège Jean Monnet	154	110	0,5	13	111	72%			110	
TOTAL :	2338	1290			1256		30	588	672	205

FIGURE 3 - ETAT DES LIEUX DES MOYENS INFORMATIQUES AU 01/12/2018

Une mise à niveau des infrastructures réseaux et serveurs a été initiée pour permettre le déploiement du wifi dans les établissements ayant été retenus dans les appels à projets états.

Le remplacement des serveurs est réalisé en fonction des pannes et du taux d'obsolescences constatées, 7 serveurs et baies NAS restent à changer.

Les opérations de déploiement du réseau wifi dans les collèges se poursuivent. En 2018, 4 nouveaux établissements ont pu bénéficier d'une couverture sans-fil complète.

Le déploiement du THD sur le territoire continue, 1 collège supplémentaire a pu être raccordé au FTTH.

En parallèle de ces opérations, la sécurisation du réseau électrique dans les établissements commence. Des onduleurs sont déployés dans les baies de serveurs afin de les protéger contre les coupures électriques (2 établissements en 2018). Ces opérations finiront en 2019 en vue d'équiper tous les autres collèges.

Collège	Acquisition serveur et solution de stockage	Acquisition onduleurs baie principale et déploiement	Déploiement Wifi	Connexion FTTH	Cablage
ALLEGRE - collège du Mont Bar			2016		2016
AUREC SUR LOIRE - collège des Gorges de la Loire	✓	✓	2017	2017	2017-2018
BLESLE - collège des Fontilles					
BRIOUDE - collège La Fayette				Région	Région
BRIVES CHARENSAC - collège de Corsac	✓		2017	2018	2017
CRAPONNE - collège des Hauts de l'Arzon			2016		2014-2015
LA CHAISE DIEU - collège Henri Pourrat	✓		2016		2014-2015
LANDOS - collège R.L. Stevenson	✓				2018
LANGÉAC - collège du Haut Allier	✓				
LE CHAMBON SUR LIGNON - collège du Lignon	✓	✓	2017		
LE MONASTIER SUR GAZEILLE - collège Laurent Eynac	✓		2017		2017
LE PUY - collège Jules Vallès			2016		
LE PUY - collège Lafayette					
MONISTROL SUR LOIRE - collège Le Monteil			2017	2017	2016 en partie
PAULHAGUET - collège du Val de Senouire	✓	✓			
RETOURNAC - collège Boris Vian	✓				2013
SAUGUES - collège Joachim Barrande	✓		2017		2018
ST DIDIER EN VELAY - collège Roger Ruel	✓		2018	2017	2011
ST JULIEN CHAPTEUIL - collège Jules Romains	✓		2018		2015-2016
STE FLORINE - collège Marguerite Thomas	✓		2018		2018
TENCE - collège de la Lionchère	✓		2018		2018
YSSINGEAUX - collège Jean Monnet	✓	✓	2017		2017
TOTAL :	15	4	85 Switchs 290 bornes		

FIGURE 4 - ETAT DES LIEUX DU DEPLOIEMENT DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE AU 01/12/2018

Le Pôle courrier

L'activité quotidienne est répartie entre les opérations de réception, de tri, de distribution et d'affranchissement du courrier en interne et pour le compte de certains services extérieurs.

Les échanges entre certains sites extérieurs et l'Hôtel du Département (fournitures de bureau, petit matériel...) sont effectués par les agents du courrier.

Pour les dépenses d'affranchissement 2018, le budget final de 190 500 € (budget primitif de 210 000 €) a été réalisé à hauteur de 93 % (178 238.54 €).

SERVICE ETUDES ET APPLICATIONS E-ADMINISTRATION

Le Service études et applications maintient en conditions opérationnelles une soixantaine d'applications informatiques différentes et conduit de nombreux projets, soit pour faire évoluer les applications existantes, soit pour en acquérir de nouvelles afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

La conduite des projets liés à l'e-administration se fait en concertation avec la Mission Numérique qui gère ce volet.

Maintenir en condition opérationnelle des applications nécessite de mettre en place régulièrement les différentes mises à jour proposées par les éditeurs. Il s'agit parfois d'installations ou de nouveaux paramétrages ayant un faible impact et parfois de vrais projets informatiques nécessitant un investissement humain important, tant côté maîtrise d'ouvrage que maîtrise d'œuvre.

En 2018 le service études et applications a mis à jour les applications suivantes :

- Business Object (Progiciel permettant de faire des rapports et des tableaux de bord)
- Scribe (Progiciel de Gestion des acquisitions foncières)
- Implicit (logiciel de gestion de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie en Etablissement APAE, l'Hébergement des Personnes Agées HPA, l'Hébergement des personnes Handicapés HPH et Prestation de Compensation du Handicap PCH)
- IODAS (logiciel de gestion des aides sociales)
- Inser (logiciel des Gestion des formations et de la GPEEC)
- COVADIS (logiciel de Gestion des projets routiers)
- IG4 (logiciel de suivi de l'activité de la DIST)
- ATAL (logiciel des Gestion du parc auto et du magasin)

Un système d'Information est sans arrêt en évolution pour répondre au mieux aux besoins de la collectivité. Les évolutions priorisées durant l'année 2018 ont été menées à travers de nombreux projets. Certains des projets ont été menés en concertation avec la Mission Numérique de la DSIRN, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Système d'Informations de l'Aide Sociale (IODAS)

Dans le cadre de la poursuite de l'informatisation des Aides Sociales de la DIVIS, un nouveau marché pour l'informatisation des aides sociales concernant notamment l'Hospitalisation des Personnes Agées (HPA), l'Hébergement des Personnes Handicapées (HPH) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) a été passé et attribué à la société GFI pour son produit IODAS. La mise en œuvre est prévue pour 2019 – 2020.

Pour améliorer et faciliter le suivi des aides ponctuelles annualisées dans le cadre de la loi ASV, une étude a été menée pour une mise en œuvre l'année suivante.

Afin de faciliter les échanges avec nos partenaires et de simplifier la saisie, des interfaces ont été réalisées pour dématérialiser les échanges d'heures réalisées par l'ADMR dans le cadre du dispositif APAD. Un chantier identique pour les échanges avec l'UNA a également été lancé.

Le projet d'informatisation de l'aide sociale à l'enfance s'est poursuivi avec la finalisation du paramétrage, la formation des agents, le démarrage de la saisie dans le logiciel IODAS et l'adaptation des courriers à la nouvelle charte.

Enfin, pour faciliter le suivi de l'activité et des dépenses et répondre à l'enquête nationale de remonter des données individuelles, de nouvelles statistiques et tableaux de bord ont été réalisés.

Concernant la MDPH, l'année 2018 a permis de redéfinir un nouveau plan de classement, de passer à une numérisation à l'arrivée des documents reçus et de préparer le projet d'harmonisation des systèmes d'information des MDPH imposé par l'état.

Système d'Informations de la DIST

Aujourd'hui, le service routes effectue les visites d'ouvrages d'art à partir de support papier. En 2018, une étude a été lancée pour effectuer les visites terrain sur tablette numérique. La société TWS – OASIS a été sollicitée par le Département pour paramétrer l'application et réaliser les tests. Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente d'une adaptation de notre modèle de visite terrain dans l'application mobile.

La société IMMERGIS a effectué durant le 2^{ème} semestre 2017 des levés de terrain sur les 3 400 kms de routes départementales afin de géo-localiser les bornes routières. Durant le 1^{er} semestre 2018, ces données ont été intégrées dans l'application GEOMAP. Ainsi tout le référentiel routier a été revu, afin de correspondre au plus près à la réalité terrain.

Aujourd'hui, toutes les bornes sont géo-localisées et le référentiel a été re-calibré pour mieux calculer toutes les intersections et les positions des carrefours.

En fin d'année, un travail a été lancé sur l'application OASIS de Gestion des ouvrages d'art, pour intégrer ce nouveau référentiel routier et pour intégrer les levés IMMERGIS des Ponts (géolocalisation des ponts).

L'outil de saisie des mains courantes du service de gestion des routes a fortement évolué pour permettre notamment des mains courantes en dehors de la saison de veille hivernale et de prendre en compte la fusion des pôles de Langeac et Brioude.

Système d'Informations de la DJC2D

La Direction suit notamment l'ensemble des plans de boisement du Département. Ces plans de boisement existent sous diverses formes et formats, parfois papier, parfois numérique et géo-localisé. Un projet a été mené pour mettre en place un processus et une architecture permettant de les géo-localiser et de les enregistrer sous un format numérique unique. Ce travail a permis de les représenter sur une carte accessible à tous les utilisateurs de la direction. Reste à poursuivre la numérisation des fonds de plans restant au format papier et à mettre en place l'architecture informatique

nécessaire pour une publication des données sur le web afin de les rendre accessibles au public.

La Bibliothèque départementale de prêt dispose d'une application ORPHEE pour la gestion des documents dont elle dispose. Cette application est également utilisée par les Archives départementales et le pôle documentation interne rattaché à la DSIRN pour gérer leurs ouvrages respectifs. Une mise à jour importante a permis de faciliter la gestion courante. Cette mise à jour était également un prérequis indispensable à la mise à jour du portail web à destination des bibliothèques du département. Projet qui sera réalisé en 2019.

Du fait de la montée en puissance de la dématérialisation des documents et des processus, la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) est dorénavant indispensable. Le Département a lancé en 2018 une assistance à maîtrise d'ouvrage aux Archives départementales avec la société OLKOA pour être accompagné sur la mise en œuvre de ce projet. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage a pu bénéficier d'une subvention de 40 000 euros des Archives de France dans le cadre des appels à projet Ad-essor sur l'archivage électronique. Cela a permis de préciser les processus d'archivage des délibérations et des marchés publics en commençant à construire le profil d'archivage de ces 2 domaines métiers. Elle a également permis de sensibiliser et de former l'ensemble des acteurs de ces domaines à la notion d'archivage électronique. Ce projet a vu sa conclusion par le dépôt d'un nouveau projet ad-essor 2019 pour l'obtention d'une subvention pour la mise en œuvre des infrastructures technique (serveurs et applications) du futur Système d'archivage Electronique.

Système d'Informations des Ressources humaines (SIRH)

L'année 2018 a notamment été marquée par l'obligation réglementaire de la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Ce prélèvement à la source devait être opérationnel fin du dernier trimestre 2018 pour les premiers appels de taux et un premier prélèvement sur la paie de janvier 2019.

2018 a été également l'année des élections professionnelles. Le Département a choisi d'innover en permettant à ses agents de pouvoir voter électroniquement. La DSIRN a accompagné la DRH dans ce projet ambitieux. Cette opération a été un succès avec un taux de participation de 67.3% supérieur à celui des précédentes élections professionnelles (64.9%).

La collectivité a acquis et installé le module « Compétences » du logiciel des Gestion des formations et de la GPEEC (INSER).

Système d'Informations de la Direction Ressources et Ingénierie

Le Département passe de nombreux marchés. Pour sécuriser le processus achat, la collectivité a acquis, depuis plusieurs années, un logiciel de Gestion des marchés publics (MARCO). Une nouvelle version de ce logiciel a été installée afin de faciliter la saisie, de suivre des marchés de faible montant (inférieur à 25 000 €) et mieux accompagner la mise en place de la politique d'achat du Département. Cette nouvelle

version a été l'occasion de mettre en place une nouvelle plate-forme des marchés publics répondant complètement à l'obligation réglementaire de dématérialisation de l'ensemble des marchés publics.

L'objectif de dématérialisation pour simplifier et faciliter les usages s'est poursuivi. Après la dématérialisation des pièces justificatives de dépenses en 2017, le Département a dématérialisé les pièces comptables de la paie des agents de la collectivité, des élus, des assistants familiaux, du SMPCD et de la MDPH. Cela s'est poursuivi avec la dématérialisation de l'ensemble des titres de recettes ainsi que les pièces justificatives associées.

Ce qui fait qu'à ce jour, la totalité des pièces justificatives envoyées au comptable est dématérialisée.

Un travail important auprès des agents a également été conduit afin que la dématérialisation soit source de simplification et facilite le travail de chacun.

La feuille de route guide l'ensemble des actions du Département. Suivre et analyser les dépenses du Département aux regards de ces objectifs était indispensable. Un projet conduit avec la Direction des Finances a permis d'intégrer les priorités de la feuille de route dans l'application de Gestion financière du département (Astre GF) et de disposer de tableaux de bord précis.

Le Département doit permettre à tout citoyen de le saisir par voie électronique. Dans ce cadre la DSIRN et le service Communication ont accompagné la DRI-service juridique et achats- à la mise en place d'un nouveau dispositif SVE (Saisine par Voie Electronique) : création d'un formulaire de contact, formalisation du processus de prise en charge des demandes en ligne par les directions, mise en place d'un plan de communication et d'accompagnement auprès des directions.

Système d'Information Géographique (SIG)

Le Département souhaite ouvrir son système d'information géographique au public et publier des informations utiles à tous. Une étude pour la mise en œuvre d'un portail web SIG a été lancée en 2018. Le Département s'est fait accompagner par la société REALIA.

Pour identifier nos attentes et besoins en matière de portail cartographique, des ateliers ont été conduits avec les agents de toutes les directions et des entretiens stratégiques ont été menés avec les directeurs et quelques élus.

Une enquête en ligne a également été envoyée aux EPCI pour connaître les mutualisations possibles et leurs besoins.

Suite à cette étude, le comité de pilotage a décidé de mettre en œuvre un portail cartographique extrêmement simple d'usage tourné vers le "grand public", et vers les structures altiligériennes pour leur permettre de publier facilement de l'information géographique.

Ce portail se basera sur des logiciels libres et sur des développements complémentaires qui seront reversés à la communauté afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

POLE DOCUMENTATION

Animé par une personne, le pôle documentation poursuit et renforce son positionnement comme acteur clé de la veille et de l'information au sein du service Etudes et Applications de la DSIRN. Rechercher, sélectionner, gérer et diffuser une information pertinente, exercer une veille active sur l'environnement, accompagner l'utilisateur dans sa gestion quotidienne du document, le décharger du travail de recherche, sont autant de missions pour lesquelles le pôle documentation joue un rôle actif au sein de la collectivité. Ses missions sont intrinsèquement liées au service rendu, adapté à l'utilisateur et donc à la qualité de service.

Des dépenses documentaires stables

Le budget principal de la documentation reste inchangé et s'établit à **63 000 €** en 2018 auquel il convient d'ajouter le budget annexe du FDE (1 000 €).

Le budget reste stable grâce à une politique d'acquisition rigoureuse fondée sur les besoins réels des services en privilégiant le partage d'accès web des abonnements numériques pour une meilleure maîtrise des coûts et malgré l'augmentation généralisée des prix éditeurs.

- *Une rubrique « brèves territoriales » très consultée*

Avec plus de 4 000 articles mis en ligne en 2018, cette rubrique permet aux « acteurs internes » d'obtenir une information pertinente correspondant à leurs besoins spécifiques qu'ils soient juridiques, règlementaires, technologiques, financiers ou encore stratégiques.

Le fond documentaire géré par le pôle documentation se compose en 2018 de :

- 188 périodiques et accès à des bases de données (**gestion administrative et comptable**). Poursuite de la rationalisation, mutualisation et optimisation des abonnements de la collectivité.
- 102 acquisitions de nouveaux ouvrages + catalogage dans la base de données Orphée (**gestion administrative et comptable**)
- Mise en ligne et réalisation de sommaires dynamiques des publications et documents issus du Département et recueil des actes administratifs, rapports d'activité...
- Gestion des prêts d'ouvrages et informations concours dans la fonction publique territoriale et mise à jour bibliographie ouvrages concours.

- *Une veille permanente et structurée*

L'activité principale de la documentation repose sur une veille documentaire impliquant une surveillance quotidienne et continue de diverses sources d'informations (papier et web) et une diffusion sélective d'informations et produits documentaires adaptés aux besoins des utilisateurs.

- *Réseau Idéal Connaissances*

Poursuite de l'interface entre les différents services de la collectivité et le fonctionnement du réseau généraliste Interlocal en collaboration avec le service formation. Compte tenu du positionnement « formation » adopté par le réseau Idéal, un transfert de compétences et financier est envisagé vers le service formation.

- *Les perspectives : améliorer l'existant et proposer de nouveaux développements à valeur ajoutée*

Le pôle documentation a acquis et recensé dans la base de données Orphée plus de 1 000 ouvrages. La finalisation du catalogue et la mise en production de l'OPAC sont prévus début 2019. L'ensemble des agents du Département auront alors accès à la liste des ouvrages disponibles via l'espace documentation dans intranet.

MISSION NUMÉRIQUE ET INNOVATION

En 2018, La Mission Numérique et Innovation a mené divers projets initiés et arbitrés par le Comité de projet numérique et innovation Angeli-e et répartis selon les thématiques ci-dessous :

- infrastructures de télécommunications : téléphonie et très haut débit (THD), en support aux usages numériques
- usages numériques, avec l'étude et la mise en œuvre de projets concernant la transformation numérique du territoire (e-service territorial) et de la collectivité (e-administration).

Infrastructures de télécommunications – ACTIONS 2018

Téléphonie mobile

Dans le cadre de l'appel à projets « 800/1300 sites stratégiques » et l'amélioration de la couverture des centres-bourgs en téléphonie mobile, la collectivité a accompagné le déploiement des 9 sites prévus sous maîtrise d'ouvrage régionale :

9 projets de sites téléphonie mobile

1. Centres-Bourgs Zones Blanches
 - Grèzes
 - Montclard
 - Roche-en-Régnier
 - Jax
2. 800/1300 sites stratégiques
 - Saint-Jacques-domaine du Sauvage
 - Auvers-Musée de la Résistance,
 - Emblavez-Respirando,
 - Meygal-Araules-Queyrières-St Julien

Par ailleurs, le Département participe activement à la mise en œuvre du plan New Deal Téléphonie Mobile avec les services de la Préfecture de la Haute-Loire. 2 sites ont été validés dans le cadre de ce dispositif (Le Monastier-sur-Gazeille et Alleyras) et donneront lieu à la construction de pylônes d'ici à fin 2020.

Plan Très Haut Débit (THD)

La phase 1 du plan (débuté le 1^{er} août 2013), en partenariat avec la Régie Auvergne Numérique, s'est achevée le 31 juillet 2017, conformément aux objectifs :

- Le déploiement de 101 k prises FttH dans le cadre du premier établissement de réseau
- La montée en débit DSL et radio (Wifimax) de 35 k foyers, opérations qui se sont achevées en 2015.

La phase 1 intègre également l'exploitation et la commercialisation de ces infrastructures sur la période 2013 – 2037, date de fin du contrat de partenariat.

Pour cette première phase, 31 000 prises FttH ont été déployées dans 23 communes du territoire altiligérien.

La Phase 2 du programme se poursuit :

- 28 218 lignes FttH seront construites sur 33 communes de Haute-Loire
- La complétude phase 2 amènera 2 226 prises en Haute-Loire pour un reste à charge de 1,7 M€ pour le Département
- Des extensions de Points de Mutualisation (PM) : 3 nouveaux PM en Haute-Loire (Retournac, Allègre, Saugues), soit 867 prises pour un reste à charge de 1,014 M€ pour le Département

Les usages numériques – ACTIONS 2018

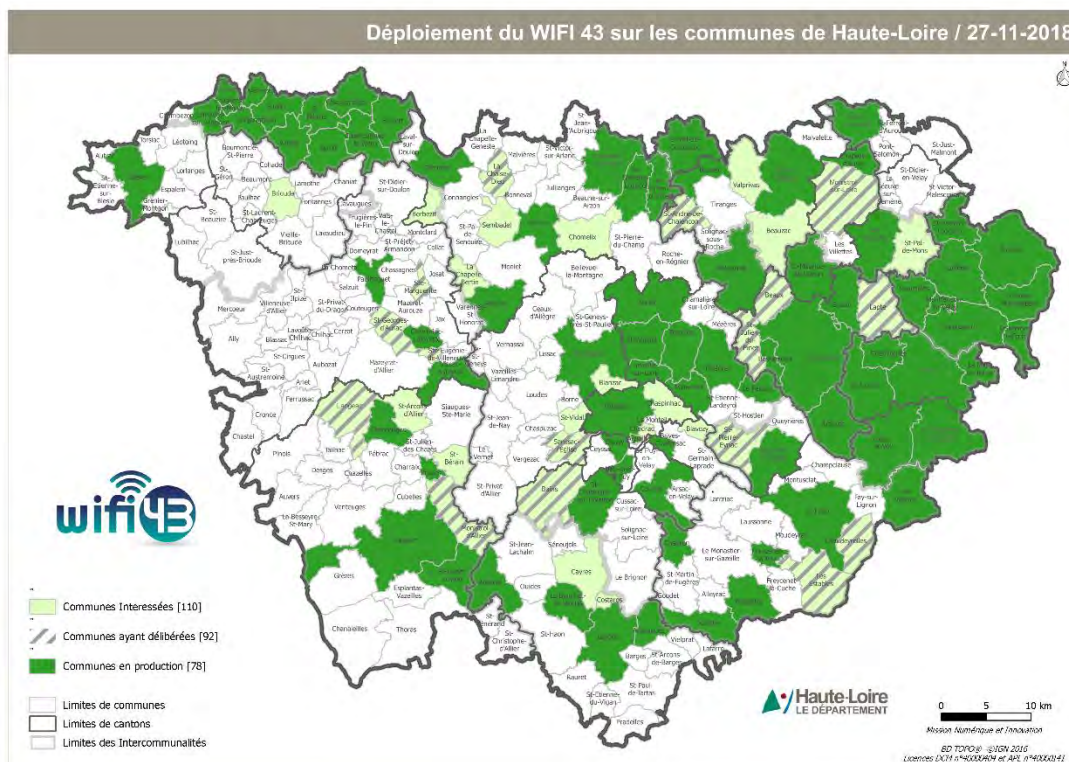
En 2018, la poursuite des projets précédemment initiés ainsi que l’amorce de nouveaux projets ont été réalisés :

Le Wifi 43

Depuis septembre 2016, le dispositif permet aux communes adhérentes d’offrir un réseau wifi communal aux personnes en itinérance sur la commune via un kit composé de 2 bornes et moyennant un coût annuel pour la commune de 288 € HT.

En 2018, le réseau Wifi 43 a atteint les **173 bornes activées** depuis 2016. Ces bornes sont réparties dans **88 collectivités**.

Sur l’année 2018, le Département a financé la mise en service de 46 bornes Wifi 43 pour un montant de 5 750 € HT, avec un pic de 20 bornes en septembre 2018.



Le Kit Numérique Bibliothèque Départementale (ou @Iti Box)

En collaboration avec la Bibliothèque départementale de prêt et en partenariat avec le Laboratoire de Fabrication Numérique (Lab du Pensio ou FabLab) de l'IUT du Puy-en-Velay (Université Clermont Auvergne), la Mission Numérique et Innovation a poursuivi son travail sur la Bibliobox (dispositif @ltibox).

Une deuxième version de la Bibliobox 43 a été élaborée et mise en production alors que 10 boîtes sont déjà en production dans les bibliothèques du département.

La Mission Numérique et Innovation a réalisé en 2018 sur le domaine e-administration, les assistances à maîtrise d'ouvrage auprès des directions de la collectivité, en lien avec le service Etudes et Applications de la DSIRN :

- audit interne auprès des directions et audit externe à mener auprès des EPCI et du SDIS 43.
- Premières rencontres des directeurs en décembre 2018.

PROTECTION DES DONNEES ET SECURITE

Le **RGPD** (Le **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées) a été **voté en Avril 2016** et il est applicable depuis le **25 Mai 2018**.

Conformément aux prescriptions du **RGPD** et en particulier l'article **#37**, un Délégué à la Protection des Données a été désigné.

Depuis le 2 Avril 2018, Jean-Christophe Roiron est officiellement déclaré sur le site de la **CNIL** en tant que **DPO** (Délégué à la Protection des Données)

Plan d'actions

Dans un premier temps, le délégué a dû suivre une formation spécifique (du 28 au 30 Avril à Lyon) afin de parfaire ses connaissances sur les implications de ce nouveau règlement. Une **solution logicielle** a été acquise afin de gérer efficacement les différents « **registres** » qui doivent être tenus, en lieu et place des déclarations faites à la CNIL.

Les premières actions ont consisté à réaliser des présentations aux différentes directions (*présentation en CODIR le 16/10*) et services de la collectivité. Lors d'une présentation en Assemblée départementale (25 juin 2018), les élus ont également été informés des nouvelles obligations liées au règlement.

Parallèlement à ces réunions d'informations, le délégué et les agents du service Etudes et Applications ont dressé une première cartographie de l'ensemble des traitements réalisés par le Département, afin de définir une feuille de route et des priorités pour la mise en conformité. Les activités en lien avec le social et les ressources humaines ont été définis comme prioritaires.

Le 23 novembre, lors de la réunion de direction de la DIVIS, le RGPD a été présenté et dans la foulée, les premières actions autour du RSA, FSL et des conventions liées à l'insertion ont été initiées.

Sécurité du système d'information

Garantir la **sécurité du système d'information** est une préoccupation quotidienne. En effet, il ne se passe pas une journée sans qu'une **nouvelle vulnérabilité** ou un **nouveau virus** ne vienne cibler nos infrastructures.

Accompagnement et veille technologique

Les actions 2018 ont essentiellement concernées de **l'accompagnement** lors de la mise en œuvre de nouveaux projets pouvant avoir **un impact significatif** sur la sécurité de notre SI. C'est dans ce cadre-là que le **RSSI** a suivi et accompagné les projets suivants :

- Gestion des **élections professionnelles** de manière électronique
 - o Conformité et suivi de l'audit technique
- Mise en œuvre de la **saisine** par voie électronique (SVE)
- Gestion des **certificats** pour la mise en œuvre du parapheur électronique
- Mise à jour de l'infrastructure de **gestion des comptes** : travaux préparatoires
- Mise en œuvre du système d'**archivage électronique** (SAE)

Communication

Toutes les alertes de sécurité sont communiquées sur le site Intranet afin de sensibiliser les agents sur ces alertes et les réactions à enclencher.



POLE ADMINISTRATIF – FINANCIER – GRANDS PROJETS

ORGANISATION ET PERSONNEL

Le pôle administratif - financier - grands projets est dédié à la gestion administrative et financière.

La nouvelle organisation de la DJC2D, mise en œuvre en septembre 2016 et consolidée en 2017, avait pour objectif d'optimiser la gestion et l'administration de la direction.

L'objectif d'optimisation s'est réalisé comme suit :

- Créer un pôle dédié à la gestion administrative et financière à forte compétence
- Optimiser le fonctionnement de la direction par la spécialisation et la mutualisation des actions
- Apporter un support technique sur les plans administratif et financier aux pôles métiers de la direction
- Standardiser le mode de fonctionnement des procédures administratives et de gestion, homogènes au sein de la collectivité
- Développer des expertises métiers de premier niveau indispensables à la réalisation des projets et assurer l'interface avec les autres directions
- Contribuer à sécuriser juridiquement et financièrement l'action du Département
- Renforcer la fiabilité des données et des informations saisies dans les logiciels et utilisées par les agents des autres directions
- Contribuer au pilotage de la collectivité en général et de la direction sur le plan budgétaire et sur celui du contrôle interne
- Garantir un accompagnement RH homogène pour l'ensemble des agents de la direction
- Adopter une gestion des RH centralisée au niveau du pôle administratif et financier pour les agents de la direction y compris les collègues, pour répondre aux objectifs de gestion de la collectivité
- Contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance des 140 adjoints techniques des établissements d'enseignements (ATTEE) à la collectivité
- Améliorer la communication sur l'action de la direction et sa contribution à la feuille de route
- Standardiser la présentation des documents émis par la DJC2D à destination des élus et autres directions pour favoriser leur utilisation et ainsi valoriser l'action de la direction auprès des partenaires et des territoires.

Le pôle a un rôle d'appui et intervient sur les domaines spécifiques portés par les pôles opérationnels.

Afin d'harmoniser les procédures et consolider le rôle de chacun, des réunions de concertation ont été organisées entre les différents pôles. Un réexamen des process sera réalisé en 2018 après un an de fonctionnement.

Les missions du pôle se décomposent de la manière suivante :

- Préparation et suivi budgétaire
- Contrôle de gestion
- Gestion RH (dont ATTEE)
- Référent juridique et marchés publics
- Préparation et suivi des décisions des assemblées
- Traitement des dossiers financiers
- Traitement des dossiers de subventions

➔ Gestion RH des ATTEE :

- 138 ATTEE mis à disposition des 22 collèges publics départementaux
- Réorganisation interne au Département avec la désignation d'un référent pour les agents
- Remplacements en prestations de service (marché d'achat de prestations d'insertion sociale et professionnelle), 4 associations intermédiaires (hors cuisinier). Cela représente : 190 demandes, 12 035 heures attribuées pour un montant 205 261 €.
- Remplacement en régie directe (cuisiniers, renforts et EMOP) : 26 contrats dont un apprenti au collège des Hauts de L'Arzon au Chambon sur Lignon (soit 10 ETP) pour un montant de 279 952 €.

➔ Préparation des décisions des assemblées :

- 115 rapports / délibérations concernant le pôle Culture, Patrimoines, Animation et Vie Associative
- 169 rapports / délibérations concernant le pôle Territoires, Collèges et Développement Durable

➔ Traitement des dossiers financiers et de subventions concernant le pôle Administration-Finances-Grands Projets :

- Exposition Chavaniac : 35 liquidations sous Astre

➔ Traitement des dossiers financiers et de subventions concernant le pôle Territoires, Collèges et Développement Durable :

- Volet Economie/Tourisme/Territoire :
98 créations de dossiers Progos
89 liquidations sous Astre et Progos/Interface Astre
- Volet Eaux, Déchets, Energie/Animation PCET et missions transversales : 49 créations de dossiers Progos
200 liquidations sous Astre et Progos/Interface Astre
- Volet aménagement foncier, équipement rural : 301 créations de dossiers Progos

➔ Traitement des dossiers financiers et de subventions concernant le Pôle Culture-Patrimoines-Animation-Vie Associative :

- Volet sport : 150 créations de dossiers sur Progos
300 liquidations sous Astre
- Volet patrimoine naturel : 15 créations de dossiers sur Progos
105 liquidations sous Astre
- Volet patrimoine bâti : 68 créations de dossiers sur Progos
4 liquidations sous Astre
- Volet culture : 149 créations de dossiers sur Progos
44 liquidations sous Astre

S'ajoutent aux missions réalisées pour le pôle Culture-Patrimoines-Animation-Vie Associative,

- la mise à disposition de 25 instruments de musique auprès des écoles de musique
- le calcul subvention SDEA 2016-2017 avec conventions pour les 12 écoles de musique (11 écoles à partir de 2017)

Traitement des dossiers financiers et de subventions concernant l'ensemble de la Direction :

- Fonds 199 : 125 créations de dossiers Progos

Soit au total :

- Création Progos : 955
- Liquidation Astre : 777

GRANDS PROJETS

En parallèle de la partie administrative et financière une cellule intégrée au pôle est particulièrement chargée du suivi des grands projets.

Parmi ceux-ci on citera :

Le projet Chaise-Dieu

Le Projet Chaise-Dieu et les actions qui y sont menées entrent directement dans les projets que nous nous sommes fixés dans la feuille de route 2015-2021 et notamment les numéros 9, 10 et 11.

Le présent rapport a pour objectif :

- De dresser un bilan 2018 de l'évolution du Syndicat mixte du Projet Chaise-Dieu,
- D'effectuer un bilan de l'avancée des travaux et projet d'aménagement en 2018,

BILAN 2018 DE L'EVOLUTION DU SYNDICAT MIXTE

Pour rappel, le Département lors de sa réunion du 16 décembre 2016 a approuvé la modification des statuts du Syndicat mixte, dans le contexte de la fusion de la Communauté de communes du Plateau de La Chaise-Dieu avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au 1^{er} janvier 2017.

Cette modification a notamment introduit les nouveautés suivantes :

- Une nouvelle compétence en matière culturelle, avec la mise à disposition de l'auditorium auprès du Syndicat mixte et l'organisation de la saison culturelle (théâtre, danse, musique, cirque...) auparavant portée par la Communauté de communes ;
- Une nouvelle compétence en matière de mise en tourisme du site de l'abbaye et la participation au développement touristique local ;
- La création d'une régie à autonomie financière (budget annexe) pour tout ce qui relève de la mise en commercialisation du site avec quatre grands programmes : auditorium, office de tourisme, expositions/visites et colloques.) ;
- La modification des règles de financement du projet pour :
 - Les dépenses d'investissement relevant du CPER 2015-2020 : financements après subventions déduites par le Département pour les 2/3 et par la Communauté d'agglomération pour 1/3 (dont 2.5 % déduits au titre de la participation de la Commune),
 - Les dépenses de fonctionnement : pour les trois collectivités membres, équivalents de leur participation en 2016. Le solde restant à financer, subventions déduites étant supporté aux 2/3 par le Département et au 1/3 par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

De plus, en 2018, à la suite de l'audit réalisé pour optimiser l'organisation de l'équipe Chaise-Dieu dans la phase transitoire où cohabitent travaux et ouverture partielle du site, une Directrice de site (technique et d'exploitation) a été recrutée en mars. Dans le même temps, deux des quatre agents mis à disposition par le Département ont mis fin à leur mise à disposition (0.5 ETP pour le suivi des travaux et 0,1 ETP du management du chantier).

L'équipe Chaise-Dieu est désormais composée des agents suivants basés sur deux sites :

A La Chaise-Dieu :

- Un régisseur de site et de spectacles contractuel (1ETP),
- Une chargée de communication (1ETP),
- Un agent d'entretien (0,6 ETP),
- Deux agents mis à disposition par la Communauté d'agglomération, en charge respectivement de la programmation culturelle (1 ETP) et de secrétariat (0.9 ETP),
- Trois agents (anciens agents de l'Office de tourisme de La Chaise-Dieu) mis à disposition par l'Office de tourisme de l'agglomération (2.3 ETP) pour des missions d'accueil, de visites guidées, de billetterie, et de gestion de la boutique,
- Un guide-conférencier médiateur.

A l'Hôtel du Département :

- Deux agents mis à disposition par le Département en charge de dossiers patrimoniaux (0.5 ETP), du secrétariat du projet (0.5 ETP).

L'organigramme de l'équipe est en cours de formalisation.

La constitution de l'équipe, principalement basée sur La Chaise-Dieu désormais, a été accompagnée de la mise en oeuvre de moyens et outils de gestion communs, en cours de déploiement. Ceux-ci font l'objet d'une convention de partenariat entre le Département et le Syndicat mixte (intervention en support d'agents du Département, mise à disposition d'un réseau et d'outils informatiques, de voiture de service, des services de l'imprimerie départementale...) qui sera actualisée en 2019.

BILAN DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET DE L'EXPLOITATION DU SITE EN 2018

- *Les travaux*

Les travaux de restauration des bâtiments constituant l'ensemble abbatial ont débuté en 2010 et ont avancé selon le rythme suivant (voir plan en annexe 1) :

- Chapelle des Pénitents : 2010-2012 ;
- Chevet de l'abbatiale, tour clémentine, cloître et porte du For : 2012-2014 ;
- Aile ouest (ancienne hostellerie des moines) et maison du Cardinal : 2013-2016 ;
- Tapisseries de la Chaise-Dieu : 2014-2016.

Les travaux de l'aile de l'Echo engagés en 2015 sont aujourd'hui presque terminés : restitution du volume de l'ancienne chapelle Notre-Dame du Collège (XVII^e siècle) avec dégagement des décors peints sur voûte et création d'une tribune contemporaine, restauration du 2^e étage en vue de l'aménagement de salles d'exposition temporaire.

Une étude a également été initiée en 2017 et achevée en 2018, afin de déterminer les aménagements à prioriser dans le village de La Chaise-Dieu, pour en améliorer l'aspect général, les circulations et les aménagements destinés à accueillir dans les meilleures conditions les visiteurs du site abbatial.

Les travaux d'aménagement concernant le bourg seront portés par la Commune ; les travaux d'aménagement du site relèveront du Syndicat Mixte.

Le projet Chavaniac- Lafayette

Dans le cadre du Contrat Plan Etat Région 2015-2020, le domaine de Lafayette à Chavaniac est au cœur de l'opération Lafayette 2026, conduite par le Département et qui se développe autour de plusieurs composantes dont :

- *La réalisation d'une étude globale pour définir le projet de valorisation du domaine :*

Cette étude, composante majeure du volet Lafayette 2026 développé dans le cadre du CPER 2015-2020, a pour objectif l'élaboration d'un plan de valorisation culturelle, touristique et économique du domaine de Lafayette permettant d'envisager une rentabilité à court, moyen et long terme, et qui proposera entre autres :

- Un mode de gestion adapté aux attentes du Département
- Un programme d'actions concernant tant le domaine de Lafayette que le territoire

La consultation a été lancée en juillet 2018. Le Département a reçu trois offres soumises par des cabinets de consultants.

Les trois offres traduisent une bonne maîtrise du contexte et des enjeux, proposent des équipes (experts) aux compétences étendues, et disposent de références pertinentes sur les thèmes pressentis.

L'analyse des offres a été assurée par le cabinet Troisième pôle (dans le cadre d'une AMO).

Le marché a été attribué en Commission d'Appel d'Offres le 29 octobre 2018, au candidat Horwath HTL pour un montant de 185 903 € HT. Le marché a été notifié le 7 décembre 2018 pour une durée de 14 mois. La première réunion de travail se tiendra en janvier 2019.

Enfin, pour conduire cette étude, dans les meilleures conditions possibles et au plus près tant de ses attentes que des partenaires et associés, le Département a retenu en termes de gouvernance et de pilotage les principes suivants (Commission permanente du 02 octobre 2017) :

- L'Assemblée départementale assure le pilotage du projet
- La création d'un comité de projet (élus référents et partenaires)
- La création de deux groupes de travail (travaux et animation)
- La création d'une équipe projet (Chef de projet Monsieur Alexandre Ramona)
- La création d'un comité scientifique (si nécessaire).

Pendant la durée de l'étude, et lors de l'exécution des travaux qui découleront de ses préconisations, le domaine de Lafayette devrait rester ouvert au public et prendre en compte :

- La programmation culturelle (exposition, animations et partenariats)
- La poursuite des travaux programmés dans le cadre du plan de gestion du parc et des jardins.

- *L'engagement de la première phase d'aménagement du plan de gestion du parc et des jardins en signant un marché avec l'entreprise Lantana/Treyve en novembre 2018 pour une durée de 5 mois. Un marché de maîtrise d'œuvre a également été signé avec la société Osmose paysage pour suivre le chantier.*

Le marché de travaux comprend :

- **La réfection de l'allée des Tilleuls** : des travaux de remise en état du circuit d'écoulement des eaux pluviales et du revêtement de l'allée, permettront sa réouverture dans sa totalité.
- **La réhabilitation totale de la roseraie** telle que voulue par M. J Moffat : maçonnerie des allées, plantation de plus de 1000 rosiers, implantation d'un arrosage automatique.
- **L'aménagement de la cour d'honneur** avec le remplacement des ifs, la réfection complète du sol et le remplacement de l'éclairage.

L'ensemble de ces travaux doit se terminer début mai 2019 en concordance avec la réouverture du site.

- *La poursuite des activités commerciales :*

Le château a accueilli 16 000 visiteurs pour la saison 2018 soit une augmentation de 20%. Le CA annuel 2018 est de 108 K€.

- *Le maintien de la programmation culturelle :*

Actions menées en 2018 :

Quatre grands événements marquants :

- Les Journées des Métiers d'Arts avec l'exposition sur le mobilier national,
- La Fête des plantes, organisée par « Les jardins fruités » début juin - 3 700 visiteurs,
- Les Journées Européennes du Patrimoine,
- L'exposition « Lafayette et la mer » qui a reçu un vif succès.

Des visites théâtralisées ont été reconduites dans le château et des visites extérieures sur le thème de « La découverte du Mémorial Lafayette » ont été organisées à titre expérimental à l'extérieur du Domaine. Devant le succès de ces visites, elles seront renforcées en 2019.

- *La Gestion du site Internet et des relations clients*

Le projet Domaine du Sauvage

La mission du pôle en lien avec le pôle Culture, patrimoine a consisté en un suivi d'activité et au renouvellement de la Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de l'auberge et des deux gîtes. Un travail en mode projet a été mené en partenariat avec les acteurs locaux et le délégataire pour asseoir les fondations d'un nouveau projet intégrant quatre thématiques : enjeux culturels et patrimoniaux, thématique tourisme, patrimoine naturel et enjeux agricoles.

Le projet Village de Vacances des Estables

La mission du pôle, en lien avec la DIST, a consisté en un suivi d'activité et du contrat de DSP.

Le projet Aire de Lorlanges

Depuis 2007, le Département de la Haute-Loire, avait conventionné avec la société Autogrill, co-concessionnaire de l'aire Lafayette – autoroute A75 à Lorlanges, pour la gestion de l'espace « Maison de Pays » dans la zone village, et l'entretien de l'aire de service. Afin de poursuivre au mieux la gestion de cet espace renommé « Maison de la Haute-Loire », le Département a souhaité confier à un tiers, dans le cadre d'une délégation, la réalisation de ses engagements. C'est la SARL « Comptoirs de Haute-Loire », filiale du groupe *Bienmanger services*, qui est délégataire.

La mission du pôle en lien avec la DIST et la MDDT a consisté en un suivi d'activités du délégataire. Depuis 2016, l'entretien global de l'Aire, hors espaces verts, est assuré par la société Shell avec participation financière du Département (1/3) et d'Autogrill (1/3).

L'entretien des espaces verts est également partagé dans le cadre d'un marché porté par le Département avec le SICALA.

Le projet Domeyrat

Le site, propriété du Département, a été confié, dans le cadre d'un nouveau projet, en gestion à l'association « Domeyrat Réinventé », dans le cadre d'une relation contractuelle de type bail emphytéotique de cinquante ans.

Le projet Pavillon Numérique (Chapelle Saint-Alexis).

Suite au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pavillon numérique, quatre équipes ont été autorisées à concourir.

La date limite de dépôt des projets était fixée au 29 janvier 2018 à 16h.

Après analyse factuelle des projets par une commission technique composée d'agents du Département, d'experts numériques, de la DRAC Auvergne/Rhône-Alpes et de l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP43), le jury de concours s'est réuni le 2 mars 2018 de 10h à 17h.

Les quatre projets sélectionnés ont été étudiés selon trois critères de sélection :

1. Technique : exploitabilité et fonctionnement, respect du planning
2. Créativité : caractère innovant, scénographie
3. Coût du projet pour sa mise en œuvre, et son exploitation

Après de longs débats le jury a désigné lauréat, à l'unanimité (14 voix sur 15), le projet « Terre de géant » porté par l'équipe de Lyon, composée comme suit :

1. Mandataire/Architecte : Zuo architecture de Lyon (69)
2. Scénographe, Muséographe, production audio-visuelle : La Prod est dans le Pré de La Rochelle (17)
3. Architecte du Patrimoine : Frédéric le Marquis de Dammarie sur Saulx (55)
4. Bureau d'études acoustiques : Lasa sarl de Paris (75)
5. Bureau d'étude pluridisciplinaire : *Girus Ge* de Vaulx-en-Velin (69)

Les motivations qui ont conduit le jury à choisir ce projet sont les suivantes:

- Projet très innovant
- Concept technologique créatif et ludique
- Véritable projet numérique et interactif (application smartphone)
- Présence d'un gradin (aéronef) qui permet aux 50 spectateurs de s'asseoir
- Projet conforme au secteur sauvegardé
- Peu d'impact architectural et projet non intrusif s'intégrant parfaitement au site
- Prise en compte des spécificités « Monuments Historiques »
- Prise en compte de la clientèle « Saint-Jacques » avec le tampon « Pavillon numérique » « Chemin de St Jacques » sur le passeport des pèlerins.
- Respect du principe de marche en avant
- Accès aux personnes à mobilité réduite particulièrement soigné. Tous les lieux leur sont accessibles.
- Planning du projet réaliste

Les lauréats ont été accueillis par le Président le 22 mars 2018 au Département. A cette occasion, une synthèse des questions soulevées lors du jury, et lors des commissions techniques par la DRAC et l'UDAP43 leur a été soumise.

A l'issue de la rencontre, les axes principaux à retravailler sont :

1. Gestion des flux à l'entrée
2. Propagation du son dans les étages supérieurs de l'actuel Bâtiment Ressources Humaines
3. Rapport à l'image, effets de salle

Afin d'affiner et d'optimiser le projet initial, une réunion de travail a été organisée au Futuroscope de Poitiers entre les lauréats et les équipes de Dominique Hummel les 27 et 28 mars 2018.

Les deux grands thèmes abordés étaient :

1. La gestion des flux
2. Le rapport à l'image

Une étude est également menée en parallèle par la Mission Départementale du Tourisme sur le modèle économique et la viabilité du projet.

La synthèse des questions et des modifications à apporter au projet a été envoyée courant avril au lauréat.

Le lauréat a finalement déposé une nouvelle offre début mai comprenant les éléments suivants :

L'Entrée :

Le lauréat a distingué le bâtiment et le spectacle. Le bâtiment appelé « Pavillon Numérique » abrite le spectacle « Terre de géants ».

La façade est animée par un vitrail numérique, un kakémono rouge et une grande fresque numérique interactive.

A la demande du maître d'ouvrage, un renforcement de l'éclairage de la fresque sera mis en place. (Eclairage LED) ;

Sur le projet original, l'entrée s'effectue par la porte de la chapelle. Une porte est créée sur le côté droit de la chapelle donnant sur l'actuel atelier (Le préshow).

A la demande du maître d'ouvrage, l'entrée principale pourra se faire aussi bien par la porte de la chapelle que par la cour de l'actuelle Maison Départementale du Tourisme.

Le Préshow :

On retrouve dans ce préshow un point d'accueil. Une porte est créée pour communiquer avec l'actuelle cour de la Maison Départementale du Tourisme.

Un « sas d'immersion » se situe juste derrière le point d'accueil. Le visiteur y découvre, pendant une dizaine de minutes avant d'intégrer le show, les explications sur la future séquence dans la chapelle.

Un personnage virtuel « ALICE » entre en interaction avec les « smartphones » des visiteurs le souhaitant.

A la demande du maître d'ouvrage, ce sas sera modifié afin de gérer au mieux les flux de visiteurs. Une paroi vitrée sera installée afin de rendre le sas immersif hermétique.

Le visiteur pénètre dans la chapelle au niveau du chœur. Une porte est créée à cet effet entre l'actuel atelier et le chœur de la chapelle.

Le Show :

1. Une première expérience (8 minutes) amène le visiteur, muni de bâtons lumineux, à découvrir le patrimoine, le pèlerinage et le savoir-faire de la Haute-Loire en projection vidéo monumentale sur les murs de la chapelle.
2. Le deuxième temps du spectacle (7 minutes) est animé par un personnage virtuel géant : « BEN ». Il interagit avec le visiteur et l'incite à monter dans l'aéronef.
3. La dernière partie du spectacle (15 minutes) fait voyager virtuellement le visiteur au-dessus de la chapelle et sur les sites emblématiques du département. (Chavaniac, Mézenc, Mont Bar, Allier, Abbaye de La Chaise-Dieu) A la demande du maître d'ouvrage, de nombreux effets accompagneront cette séquence (son, vent, vibrations, pluie...) et un système de traduction multilingue sera mis en place.

Le Postshow :

Cet espace situé au 1er étage de l'actuel bâtiment RH communique (grâce à un tunnel creusé en sous œuvre) avec la mezzanine de l'actuelle Maison du Tourisme. C'est un lieu évolutif qui permet une montée en puissance de l'équipement :

- 1 Phase 1 : à l'ouverture, diffusion vidéo-projetée des coulisses du chantier (making-off)
- 2 Phase 2 : une cartographie animée du territoire
- 3 Phase 3 : lieu destiné aux partenaires (expositions, évènements...)

La visite se termine par un temps de déambulation libre dans la boutique, ou dans la cour pour une pause-café.

La Boutique et la Cour :

La boutique se situe au rez-de-chaussée de l'actuel Maison du Tourisme et donne dans la cour.

La cour et la boutique peuvent être indépendantes et accessibles directement de la rue Grasmanent. A la demande du maître d'ouvrage, afin de gérer au mieux les flux de visiteurs et pour limiter la propagation du son dans les étages de l'actuel Bâtiment des Ressources Humaines, une proposition de couverture intégrale de la cour de l'actuelle Maison du Tourisme est envisagée.

Cette proposition implique la réfection du dallage et du mur extérieur de la cour ainsi qu'un traitement acoustique de la verrière.

Le procédé architectural définitif de cette couverture sera étudié en étroite collaboration avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

DRAC Auvergne-Rhône Alpes :

- Une réunion SRMH/UDAP43/MOE a eu lieu le 21 septembre 2018. Le projet de verrière a été présenté et ne semble pas poser de réels problèmes. Les remarques seront prises en compte : notamment la restauration des autels latéraux et de la porte de la chapelle et la mise en valeur et l'intégration des objets inscrits/classés
- A la demande de la DRAC, un diagnostic archéologique anticipé est commandé auprès de l'INRAP pour la cour et l'intérieur de la chapelle.
- Une réunion d'étude sur l'AVP a eu lieu le 29 octobre 2018

Scénographie - Scénario :

Une première esquisse du scénario a été proposée par le scénographe, la version définitive sera établie début 2019.

Un marché d'AMO sur l'accompagnement scénographique du projet a été signé en octobre.

Validation du Projet :

Le marché a été notifié début août.

L'Avant-Projet Définitif a été reçu en octobre.

L'assemblée départementale a validé l'APD du projet et son plan de financement le 22 octobre 2018 :

Dépenses prévisionnelles

Frais de concours (primes-jury)	180 000,00€
Offre définitive lauréat	3 615 653,09€
Etudes et assistance maîtrise d'ouvrage	220 000,00€
TOTAL HT	4 015 653,09€
TOTAL TTC	4 818 783,71€

Recettes prévisionnelles

Etat	630 000,00€
Région (sur le volet numérique)	500 000,00€
Europe (sur le volet numérique – dossier à monter)	60 000,00€
Département	2 825 653,09€
TOTAL HT	4 015 653,09€
TOTAL TTC	4 818 783,71€

Un séminaire de travail a été organisé les 19 et 20 décembre 2018 avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et l'AMO Scénographique.

Le permis de construire devrait être déposé en février 2019.

POLE CULTURE, PATRIMOINES, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

Dans ces domaines, les missions et projets contribuent à la Feuille de Route de manière transversale. Sont directement concernées les priorités **8** « Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire » et **9** « Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble », mais également la priorité **13** « Innover dans la relation usagers et aux territoires », et les objectifs de gestion « Développer une gouvernance collective du territoire au service de la réalisation des projets » et « Valoriser l'action du Département et son appropriation par les agents et citoyens » à travers le travail mené par **la Mission « Publics »**. Ils contribuent aussi, de manière indirecte, aux priorités **4, 5, 6 et 12** : « Faire du RSA un véritable tremplin pour l'avenir en conjuguant contrôle, partenariats et accompagnement renforcé », « Développer l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et handicapées », « Renforcer la prévention pour les familles et mieux répondre aux problèmes de l'enfance en danger », « Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire ».

L'année 2018 a permis l'appropriation, tant en interne qu'en externe, de la nouvelle logique de « travail en mode projets » en relation avec les territoires et en direction des publics ciblés.

Le partenariat avec les EPCI :

Dans le cadre des contrats 43.11 conclus avec chacune des communautés de communes, il est prévu la possibilité de signer des conventions de partenariat dans plusieurs thématiques, notamment la culture et les patrimoines (bâti, naturel, industriel, culturel) et le sport. Un travail important a été mené avec la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles), la Région, la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education nationale), la DRAAF (Direction Régionale Agriculture, Alimentation, Forêt), la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse Sport Cohésion Sociale), Canopé et la Caisse d'Allocations Familiales afin de produire un document commun d'objectifs autour de l'Education Artistique et Culturelle (EAC). Il doit être décliné au niveau des EPCI par des conventions territoriales de développement de l'EAC, faisant office de conventions « Culture-Patrimoines ».

L'année 2018 a donc été consacrée à de nombreux temps de travail avec les partenaires institutionnels de l'EAC ; rencontrer les équipes techniques de la plupart des EPCI (hormis les Sucs, Mézenc Loire Meygal et Brioude Sud Auvergne), avec la Mission Territoires et la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire, afin de leur présenter la démarche, d'évaluer avec eux la pertinence de s'y engager, au regard des premiers éléments de diagnostic dégagés ensemble ; rencontrer les conseillers départementaux de plusieurs EPCI (Loire Semène, Marches du Velay Rochebaron, Auzon, Cayres Pradelles et Rives du Haut Allier) afin de les informer du niveau d'avancement de la réflexion dans chaque EPCI.

Ce travail a abouti concrètement à :

- **La signature d'une convention-cadre de développement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) de niveau départemental** avec la DRAC, le Rectorat, la DRAAF, la DRJSCS, la DSDEN, Canopé et la CAF (rapport AD d'octobre 2018).
- La signature d'une convention territoriale de développement de l'EAC (CTEAC) avec Loire Semène (passage en CP du 03/12) et le financement de projets 2018-2019 par la DRAC à hauteur de 25 000 € et la préfiguration de deux CTEAC avec les Rives du Haut Allier et le Pays de Cayres Pradelles.

Les Publics

L'année 2018 a vu la mise en œuvre de différents projets en direction des publics cibles de «Publics en Découverte» :

- Les Centres de Loisirs se sont saisis de **l'Appel à projets** leur permettant de financer des projets de découverte culturelle, des patrimoines et du sport. Ce sont 2 000 enfants qui ont été ainsi associés aux actions, dans 23 des 79 Centres de Loisirs que compte le département.

- Les Collèges sont engagés dans différents projets à travers les dispositifs **Théâtre au Collège, Danse 43, Collège au Cinéma et Collégiens cinéastes, ou à travers de classes à horaires aménagés Musique ou Danse (CHAM et CHAD)**. Les collégiens bénéficient toutefois d'un Parcours d'Education Artistique et Culturelle élargi grâce à la mise en œuvre d'autres projets (Orchestre à l'école, Jeunesses Musicales de France,

etc) par l'intermédiaire des conventions EAC notamment. Les Collèges sont aussi destinataires d'aides pour le financement **des sections sportives et de l'UNSS**, ainsi que pour des projets de citoyenneté à travers les **projets européens des collèges et le Conseil départemental des jeunes**.

- Les structures d'accueil des personnes âgées ont bénéficié du soutien du Département via la **Conférence des Financeurs** pour faire connaître des pratiques artistiques et sportives, et des lieux du patrimoine à ce public. Ce sont près de 200 personnes qui ont ainsi bénéficié de ces actions, avec en point d'orgue la résidence de la compagnie Yann Lheureux (projet *Les Eblouis*) au domaine départemental du Sauvage.

- Quelques actions ont été menées en direction des jeunes du Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), et plus particulièrement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) : **Nuits de St Jacques, exposition « Fragiles Héritages »** à l'Hôtel Dieu.

- Le **projet culturel et artistique « Dis-moi où tu vis »**, mené par un collectif de structures oeuvrant auprès d'une centaine de personnes en situation de précarité (CCAS du Puy, Secours Catholique, secours Populaire, ATD 43, Restos du Coeur) a été suivi par les deux Directions DIVIS et DJC2D.

- Enfin, **les sorties nature** continuent de s'ouvrir aux personnes en situation de handicap (mobilité, sourds et malentendants). Les « RDV du Département » ont également fait une place à ce public à l'occasion d'une après-midi **découverte de la danse voltige** avec la compagnie Motus Modules. Le DAHLIR a mobilisé un groupe de 12 personnes.

- Les agents du Département ont eu l'opportunité de participer à **3 Festivals, une soirée privée avec Joël Forrester, une visite de l'exposition Chagall au Doyenné à Brioude, une visite au Lieu de Mémoire du Chambon-sur-Lignon, et à une visite du Domaine du Sauvage** à l'occasion du spectacle « Les Eblouis ».

En septembre 2018, à l'appui de ces différentes expériences, une **Mission « Publics »** a été créée. Elle a pour objet de représenter les différents publics, confirmer la volonté de co-construire des projets pour les publics, créer les conditions du dialogue entre partenaires sectoriels et partenaires représentant les publics (Education nationale, CLSH, Direction de la vie sociale, etc), et diffuser des bonnes pratiques, accompagner les partenaires sectoriels, pour répondre aux besoins des publics.

Les Projets transversaux

Plusieurs projets transversaux ont été coordonnés par le Pôle « Culture, Patrimoines, Animation et Vie associative » en 2018. Ils ont fait l'objet de la constitution de « Cellules Projets », qui consistent à identifier tous les agents de la collectivité avec qui il est utile d'échanger en interne en vue du bon déroulement du projet.

Ont été concernés : **les « RDV du Département – 2018 », les Journées Européennes des Métiers d'Art, l'Exposition annuelle à Chavaniac, les Déboulés, le concert des**

Maîtrises et le projet « Les Eblouis ». Ces projets ont constitué une première étape dans l'appropriation par les agents du fonctionnement en mode projet.

LE CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT

Lien avec la feuille de route

Projet n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire

Projet n° 9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité et le vivre ensemble

Le CIED a contribué en 2018 à faire des jeunes des Ambassadeurs des atouts du territoire :

A travers le dispositif des projets européens des collèges qui a permis d'attribuer 10 bourses à des projets d'échanges entre établissements scolaires sur les thèmes « Patrimoine local - patrimoine européen : à quoi pensez-vous ? (dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel) et : L'Europe agit dans mon Département.» ;

- A travers l'animation de la Journée européenne des langues qui permet de sensibiliser les jeunes à l'importance des langues et cultures étrangères ;

Par ailleurs, le CIED est intervenu ponctuellement à la demande des enseignants dans plusieurs écoles et collèges, pour donner des clés de lecture aux jeunes concernant la construction européenne (institutions, fonctionnement, symboles, politiques européennes, etc.). Ces interventions se placent au service de la construction d'une culture européenne.

Le CIED a organisé plusieurs évènements pour le grand public :

- Un ciné-débat à Dunières autour de « Sami », film primé par le Parlement européen, avec la présence de JP Villié le 26 avril ;
- Deux conférences-débats avec Emmanuel Morucci sur le thème : « Quel modèle européen voulons-nous pour demain ? » à Brioude et Sainte Florine les 3 et 4 mai ;
- Une conférence avec Marc Dufumier le 16 mai sur le thème « Alimentation, agriculture et Europe », organisée par les jeunes, dans le cadre de la Semaine du Manger local ;
- Deux représentations du spectacle créé « Dans les pas de l'Europe » à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine à La Chaise-Dieu le 15 septembre, ainsi que la mise en place de l'exposition « Unie dans la diversité » avec l'appui du réseau européen des sites casadéens ;
- Une conférence sur la politique européenne de défense le 30 novembre avec Alain Malégarie au Puy-en-Velay ;

On peut également citer notre participation à l'anniversaire du processus de Bologne organisé par l'ESPE le 14 mars 2018 : prêt d'une exposition, intervention du CIED sur la mobilité, appui à la communication, recherche d'intervenants.

Le CIED est par ailleurs un acteur important de l'information européenne dans la presse écrite et radio, sur Internet et les réseaux sociaux.

L'offre culturelle passe également par la mise à disposition de documents sur l'Union européenne, et son rôle dans notre quotidien et sur notre territoire départemental. La lettre d'information du CIED dont 2 numéros ont été édités en 2018 participe largement à cet objectif.

JEUNESSE

Lien avec la feuille de route

- Projet feuille de route n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire #myhauteloire
- Projet feuille de route n°12 Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire.

La jeunesse, par son caractère transversal, se retrouve dans plusieurs dossiers suivis par la collectivité. Il faut noter que depuis 2016, à la faveur de la réorganisation de la DJCDD, les dossiers jeunesse sont instruits par le Pôle Culture, Patrimoine, Animation et Vie associative et de ce fait, ils ne sont plus liés directement à la gestion quotidienne des collèves.

Les interventions gérées par le poste de chargé de politique jeunesse sont les suivantes :

Enseignement supérieur et formations professionnelles

- Le Département a cessé ses interventions auprès de l'IUT et de la restauration étudiante en août 2018.

CANOPE : Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques

L'activité de l'Atelier Canopé de la Haute-Loire est orientée autour de quatre axes :

- le processus de labellisation « Atelier Canopé » ;
- la diffusion de ressources documentaires ;
- l'accompagnement d'usages numériques ;
- l'accompagnement de projets culturels.

Canopé a reçu une aide de 20 000 € pour le fonctionnement de l'antenne.

Jeunesse et Loisirs

Cette activité se répartit également entre investissement et fonctionnement.

En investissement, les nouveaux dossiers d'équipements **43.11** gérés dans le service concernent les Centres de Loisirs Sans Hébergement ainsi que les salles polyvalentes ou associatives.

Depuis la fin de l'année 2016, des dossiers supplémentaires ont été confiés à la mission jeunesse, concernant le fonds199 (6 programmes d'investissement dans les communes pour des salles polyvalentes).

En fonctionnement, un certain nombre de dispositifs sont gérés tels par **Action J43** cofinancé par le Département, la Communauté d'Agglomération, la CAF, la DDJS, et 8 Communautés de Communes, dispositif pour lequel le pôle participe aux jurys (28 projets financés en 2018, soit 20000 € de bourses).

Des aides sont apportées à **la formation des Bafa Bafd**. Le pôle travaille en collaboration avec la DDCSPP, et a aidé 161 candidats au Bafa en 2018.

Dans le cadre de la politique culturelle, le Pôle a poursuivi son travail de propositions d'animations travaillées en amont avec les partenaires habituels sur les thématiques « patrimoine naturel », « patrimoine bâti », « culture » et « sport ».

Les retours des structures de loisirs sont globalement positifs : plusieurs ont souligné la qualité des intervenants (CPIE, CBN, Festivals), et l'aide apportée pour financer le déplacement, même si celui-ci a pu être lointain (2 heures de route pour certains). Sans cette aide, il semblerait que beaucoup n'auraient pas choisi de faire ces sorties.

Un dispositif d'aide concerne également les chantiers de jeunes durant l'été dont le Département est co-financeur (150 journées représentant 8 chantiers organisés par deux fédérations). 9 000 € ont été attribués à ces chantiers en 2018.

Pour la seconde année, un chantier s'est tenu à l'initiative du Département dans les jardins du château de Chavaniac-Lafayette.

Le soutien **aux associations de jeunesse et d'éducation populaire** est géré directement par la mission jeunesse : UCPCV, Ligue d'enseignement, MJC d'Espaly... En tout, 14 associations ont été accompagnées en 2018 pour un montant de 33 000 €.

Conseil Départemental des Jeunes

Le «Conseil Départemental des Jeunes», sous le parrainage de Christiane Mosnier, Vice-Présidente et animé directement par la mission jeunesse, implique une relation permanente avec les différents services du Département qui accompagnaient en 2017-2018 les activités du CDJ (logistique, lien avec les établissements, conseillers départementaux).

Les conseillers départementaux jeunes sont élus dans chaque collège depuis octobre 2017 pour la 7^e mandature. Ils étaient 45 élus en 2017-2018, et ils représentent leurs camarades jusqu'en juin 2019.

Le mandat a été marqué par la participation du CDJ à plusieurs évènements organisés par différents partenaires, avec l'aide de nos services, comme le forum Manger local et bio en mai 2018.

L'année 2018 a aussi permis d'organiser un séjour de mi-mandat sur le plateau du Mézenc, avec la découverte des ENS (Narces de Chaudeyrolles, massif du Mézenc) pour introduire le sujet de l'année 2018-2019.

PATRIMOINE NATUREL

Lien avec la feuille de route

- Projet feuille de route n° 2 Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets
- Projet feuille de route n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire
- Projet feuille de route n°9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble
- Projet feuille de route n°10 Enrichir et valoriser « L'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombées économiques
- Projet feuille de route n°13 Innover dans la relation aux usagers et aux territoires

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES FONDANT L'ACTION DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DU PATRIMOINE

La politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles est fondée sur le schéma départemental des espaces naturels sensibles adopté par l'Assemblée départementale le 17 décembre 2012.

Dans ce cadre, les propriétés départementales du **Domaine du Sauvage**, du **Lac du Bouchet**, du **Mont-Bar** et de **la Pinatelle du Zouave** sont gérées. Ces sites sont principalement composés d'espaces agricoles, forestiers et de zones humides. Le Département y intervient en tant que maître d'ouvrage. Le bilan 2018 vous sera présenté dans la partie relative aux propriétés départementales.

Le Département intervient également en tant que maître d'ouvrage sur d'autres sites ENS et Natura 2000. Sont développés ci-dessous, les faits marquants de 2018 en matière de politique sur le patrimoine naturel.

Les programmes d'action des sites Natura 2000 des gorges de la Loire, du Mézenc, du Mont Bar, des gorges de l'Arzon et de la carrière de Solignac ont été mis en œuvre partiellement, conformément à la décision prise en Commission permanente à l'automne 2017. Cette année a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission Natura 2000, Julie PENOUILH qui a pris ses fonctions en février 2018.

Après une phase de consultation des conseils municipaux, la Commission permanente a délibéré le 12 novembre 2018 sur la reconnaissance de deux nouveaux espaces naturels sensibles : la Vallée de Magnore sur les communes de Coubon et Lantriac et les Sucs et Ravins de Rosières.



La mise en œuvre des plans de gestion de 13 zones humides du plateau du Devès (délégation LPO et Conservatoire d'Espaces Naturels) a été poursuivie.

Cette action fait suite à un programme phare de sauvegarde et de restauration des zones humides du plateau du Devès initié par le Département au début des années 2000.

Le lac de Freycenet, commune de Borne

Le plan de gestion de l'étang de Berbezit a été renouvelé pour la période 2018-2022.

Le schéma départemental des espaces naturels sensibles fixe également un cadre d'intervention pour l'accompagnement de tiers (associations, collectivités, parc naturel régional) pour ce qui concerne les actions de préservation du patrimoine naturel. Le Département a ainsi poursuivi son accompagnement du PNR Livradois Forez pour l'émergence d'un nouveau site ENS portant sur les serpentines de Saint-Préjet-Armandon. Il accompagne l'Université de St Etienne sur l'étang de Berbezit, dans l'analyse de la séquence tourbeuse dans la reconstitution de l'évolution des paysages et de l'activité agricole sur le plateau de la Chaise-Dieu sur plus de 2500 ans.

Le Département a également accompagné le CEN Auvergne pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de gestion sur le méandre de Précaillé et le méandre des Granges dans le cadre du contrat territorial Val d'Allier.

Par ailleurs le Département a accompagné financièrement les déclinaisons régionales des Plans Nationaux d'Actions (PNA) pour les espèces menacées suivantes : Papillons (Azurés), Odonates (libellules), Moule perlière, Busard cendré. A noter aussi la poursuite de la démarche de préservation des renoncules à feuilles latérales sur le plateau de Chambeyrac, commune de Polignac. Ce travail pourrait conduire à la création d'un nouvel ENS en 2020.

Les objectifs de « porter à connaissance » et de valorisation des sites nous ont également conduits à la construction d'un programme de 21 sorties nature présentées dans une brochure intitulée «Le *petit guide malicieux des sorties nature* » ainsi que sur le soutien financier pour l'organisation des 12^{èmes} rencontres naturalistes de la Haute-Loire au Lycée agricole de Brioude Bonnefont le 28 avril sur le thème des prairies.

LES PROPRIETES DEPARTEMENTALES

Le domaine du Sauvage

En 2017, le Domaine du Sauvage, laboratoire de tourisme durable, a été positionné dans les grands projets départementaux, avec pour élue référente Marie-Agnès PETIT et pour chef de projet Grégory LASSON. L'année 2018 a été consacrée à plusieurs rencontres avec les différents acteurs et à plusieurs visites sur site.

Le premier comité de pilotage s'est réuni le 21 septembre 2018 et a permis, notamment, d'évoquer les premières réflexions sur l'évolution des activités sur le domaine.

La gestion courante du site pour les estives, l'exploitation forestière et la chasse a été poursuivie tout comme le partenariat avec l'ONF et le lycée forestier de Saugues.

Le Département a missionné le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne pour étudier la faisabilité du creusement de mares afin de disposer d'habitats favorables à la conservation de la Leucorrhine douteuse dont l'habitat sur la Margeride en Haute-Loire est connu sur une seule station.

Une sortie nature a été proposée par PANPA, association locale, portant sur les oiseaux et la lecture de paysage.

Le Département a également porté avec la Région Auvergne Rhône-Alpes un projet d'implantation de pylône de téléphonie mobile, avec une décision présentée en commission permanente le 3 décembre.

Le lac du Bouchet

Le Département a lancé un appel à projet pour la location des embarcations de loisirs nautiques (barques, pédalos). Celui-ci a été infructueux. L'absence de barques a été préjudiciable à l'activité pêche et particulièrement à la saison de pêche sportive sur la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre.



Le 6 juillet, s'est déroulée une première animation originale pour ce site co-organisée par le Conservatoire botanique national du Massif Central et le Club Vellave de Plongée. Le public a été sensibilisé à la présence d'une espèce remarquable : l'Isoètes des lacs. Il a pu s'initier à la randonnée subaquatique et à la plongée et observer les herbiers à préserver.

La forêt départementale de la Pinatelle du Zouave

La gestion des sous-bois par le pâturage des ovins a été renouvelée de début juin à la mi-octobre. Deux agriculteurs se partagent le site.

20 330 visiteurs ont parcouru le site en 2018 (soit environ 1600 de plus qu'en 2017) (comptage éco-compteur) ce qui confirme la troisième position du site de la Pinatelle dans le palmarès des sites naturels les plus visités de la Haute-Loire après le Mézenc et le Lac du Bouchet.



Le Mont Bar

Suivi de la dynamique des sphaignes sur 9 placettes de la tourbière par le CBNMC
Sortie nature à 2 voix (scientifique + contes et légendes) : 5 participants
Animations scolaires : Ecole de Monlet (19 enfants) et école d'Allègre (16 enfants)
Mesure de la fréquentation du public : 1462 en 2018 (relevé éco-compteur)

MIEUX S'INVESTIR DANS LA VALORISATION DES PATRIMOINES

C'est le défi de la feuille de route et de la nouvelle équipe constituée dans le cadre du pôle Culture, Patrimoines, Animation et Vie associative.

En 2018 la mise en œuvre de la politique culturelle et d'outils associés de valorisation des patrimoines départementaux a été poursuivie.

- Une programmation pour la valorisation du patrimoine naturel



Initiée en 2016, le Département s'est doté d'une programmation de sorties nature visant à promouvoir le patrimoine naturel départemental mobilisant une dizaine de structures partenaires.

Environ 650 personnes ont bénéficié d'un programme très varié de 21 sorties sur les ENS du Département entre le mois d'avril et le mois de novembre.

- La construction de nouvelles relations avec les associations

Acteurs importants sur la question des patrimoines, les structures bénéficiaires de subventions doivent être positionnées comme des partenaires de l'action du Département et de la mise en œuvre de la feuille de route. C'est dans ce cadre que le travail avec ces structures a vu le jour dès 2016.

Dans le cadre de la politique en faveur des Espaces Naturels sensibles, le Département a développé :

- un réseau de partenaires associatifs, qui est mobilisé par exemple sur la programmation des sorties nature ;
- un partenariat privilégié avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, le CPIE du Velay et la Ligue pour La Protection des Oiseaux en Auvergne dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

L'évolution du positionnement du Département, initiée par la feuille de route, développée dans le cadre de la politique culturelle, entraîne nécessairement une adaptation de ces relations.

SPORTS ET LOISIRS

Lien avec la feuille de route

- Projet feuille de route **n° 2** Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets
- Projet feuille de route **n°8** Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire #myhauteloire
- Projet feuille de route **n°9** Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble
- Projet feuille de route **n°10** Enrichir et Valoriser L'expérience Haute Loire pour augmenter les retombées économiques
- Projet feuille de route **n°12** Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire

L'objectif est de proposer, adapter et mettre en application les politiques départementales en faveur du **développement de l'activité SPORTIVE et de LOISIRS SPORTIFS DE PLEINE NATURE**, avec l'objectif de satisfaire les attentes de la population altiligérienne mais aussi celles des visiteurs extérieurs en leur proposant un panel d'activités alliant pratique sportive, découverte patrimoniale et environnementale de notre territoire.

Ces politiques relèvent d'une **compétence...**

- **directe** du Département en matière de sports de nature (élaboration du PDIPR mais aussi du PDESI sur proposition de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires),
- **partagée** - schéma départemental de développement touristique,
- ou **volontaire** au titre de la structuration des activités physiques et sportives, du « vivre ensemble », de la santé, de l'aménagement et du développement des territoires.

Elles soutiennent le fonctionnement et/ou l'investissement, de différents acteurs, qu'ils soient publics et institutionnels mais aussi privés à partir de schémas ou de dispositifs cadrés.

MISSION SPORT et DEVELOPPEMENT DES LOISIRS SPORTIFS DE PLEINE NATURE

OBJECTIFS DEFINIS

- Favoriser le développement de la pratique sportive qu'elle soit compétitive ou de loisirs-santé au sein de structures de proximité (*clubs, comités,...*), la construction et (ou) la requalification d'équipements sportifs en veillant à un maillage harmonieux sur les territoires et une complémentarité des équipements, améliorer l'efficacité & l'équité des dispositifs départementaux dédiés au sport.
- Soutenir l'attractivité de la Haute-Loire en impulsant des pôles touristico-sportifs, générateurs d'activités et de création d'emplois (*location d'équipements, prestations de services, aménagement de sites, hébergement/restauration,...*), prenant en compte les réseaux de grandes itinérances telles que les GR, véloroutes ou encore les voies vertes propices aux pratiques sportives de pleine nature.

ACTIONS & OBJECTIFS

Equipements sportifs & touristico-sportifs publics : Dispositif 43.11 et Fonds 199 (N°12)

Doter le territoire d'équipements structurants mais aussi d'espaces de pratiques de proximité

Instruction, gestion des dossiers de demande de subvention, contrôle de *service fait*, conseils aux porteurs de projets.

- **3 027 227 € de crédits programmés** pour participer au financement de **21 équipements sportifs publics** (contrats 43.11) et 60 000 € pour financer 3 petits projets à caractère sportif relevant du Fonds 199.
- **695 000 € de programmés** pour accompagner financièrement **11 opérations à caractère touristique et sportif** (voie verte, plan d'eau, golf, ...)
- **Année 2018 = 368 960 € de crédits mobilisés** / investissements sportifs publics
+ **150 000 €** / investissements touristico - sportifs publics

Profession sport 43 (N°9, 12)

Contribuer à la qualité de l'enseignement sportif dans les clubs, favoriser la structuration des clubs et encourager le bénévolat

Accompagnement des clubs, promotion du dispositif auprès des co financeurs, instruction et suivi des dossiers de demande d'aide en lien avec la DDCSPP et le CDOS 43.

- **76 structures bénéficiaires** (*clubs, groupements d'employeurs, comités*) **salariant 93 éducateurs diplômés** (*représentant 55 ETP*)
- **Saison 2017 / 2018 = 264 702 € de crédits mobilisés** / section de fonctionnement
- Spécificité : Aide départementale conditionnée à un cofinancement local qui sera à négocier dans les conventions de partenariat du contrat 43.11 à venir avec les intercommunalités (voire communes).

Comités sportifs départementaux (N°9, 12)

Participer à la structuration du mouvement sportif départemental, favoriser la mutualisation des actions et tendre vers un développement plus équilibré des pratiques sur le territoire

(10 comités conventionnés (**305 clubs, 25 324 licenciés**) + 23 comités non conventionnés + CDOS 43 (Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute Loire).

- Instruction, suivi, évaluation des dossiers des comités sportifs en conventions d'objectifs et accompagnement des structures non conventionnés
- **Année 2018 = 226 265 € de crédits mobilisés** / section de fonctionnement
- Nouveauté : Création d'un nouveau comité dédié au « Bowling & Sports de Quilles »

Excellence sportive (Sport de haut niveau & Sponsoring sportif) (N°9, 12)

Soutenir la pratique sportive fédérale de haut niveau, encourager les sportifs locaux disposant d'un palmarès sportif remarquable tout en véhiculant une image positive de l'action départementale

- **Championnat national** : 8 équipes séniors engagées en sport collectif / 2 équipes jeunes / 12 espoirs ou sportifs de Collectifs nationaux / 7 lauréats au titre du sponsoring sportif
- Suivi et instruction des dossiers en sport collectif ou individuel.
- **Année 2018 = 181 431 €** de crédits mobilisés aux **sports collectifs** / section de fonctionnement + **12 000 €** au titre des **espoirs sportifs** + **4 000 €** au titre du **sponsoring**.

Sport scolaire : Sections sportives des collèges, pratiques sportives scolaires et extra-scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, FSCF) (N°8)

Soutenir la pratique sportive scolaire renforcée (sections sportives), volontaire et/ou optionnelle (USEP, UNSS, ...) favorisant la découverte de nouvelles disciplines (dont sport de nature) et contribuant à la construction de la citoyenneté des jeunes

Année 2018 = 21 165 € de crédits mobilisés (fonctionnement) / 21 sections sportives
= **11 000 € de subventions accordées** / 4 comités sportifs « scolaires »
= **6 200 € accordés** / frais de déplacement aux Championnats de France UNSS

Manifestations & Evènementiels sportifs (N° 9, 10, 12)

Contribuer à l'animation, à l'attractivité & à l'activité économique du territoire tout en favorisant la rencontre de sportifs et/ou la découverte de disciplines peu médiatisées

(**32 partenaires accompagnés** dont les *MASTERS DE PETANQUE* - étape au Puy en Velay)

Année 2018 = 57 493 € de crédits mobilisés / section de fonctionnement

Observation : près de 50% de ces crédits sont affectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et notamment le bassin ponot.

Base nautique départementale de Lavalette (N°2, 8, 10)

Contribuer à proposer une offre éducative et sportive de pleine nature terrestres (Course d'orientation, VTT, Cyclo, ...) et nautiques (voile, aviron, paddle, canoë, ...) sur un site naturel emblématique de Haute Loire.

Construire une offre touristique, sportive structurante et originale au Pays de la Jeune Loire & ses Rivières afin d'amplifier l'attractivité de la Haute Loire.

Administration, coordination - animation du Syndicat Mixte de Lavalette / volet fonctionnement et investissement, pilotage des projets, suivi administratif, juridique, technique et financier de la structure. Interlocuteur des partenaires locaux.

En 2018, **consolidation de la réorganisation** des activités de la base nautique autour de 3 pôles (1. *Activités de restauration*, 2. *Activités nautiques-jeunesse*, 3. *Entretien, gardiennage*), **recherche d'opérateurs pour gérer durablement les activités** 1.) et 2.) dans le cadre de Conventions d'Occupation Temporaire de 1 an renouvelable dans la limite de 3 années, rééquipement de l'espace restauration (suite contentieux avec opérateur privé 2017), poursuite du programme d'aménagement et d'investissement (tranche 4)

Consultations, pilotage technique et administratif subséquents à la réorganisation des activités

Montage de dossiers de financements complémentaires / tranche 4 redéfinie

Année 2018 = 32 267 € de crédits dédiés / section de fonctionnement

59 234 € de crédits mobilisés / section d'investissement

Nouveauté 2018 : Acquisition de 2 Dragon Boats (unique en Auvergne !)

Aires et Stations de pleine nature Respirando (N°2, 10, 12)

Contribuer à la structuration de pôles touristiques proposant un panel d'activités physiques de pleine nature avec des services associés afin d'accroître l'attractivité de la Haute Loire.

Animation, suivi administratif et financier du dispositif dédié à la **structuration du territoire autour de pôles d'activités et de loisirs sportifs** en partenariat avec la MDDT qui a procédé à la **redéfinition d'un schéma départemental de développement touristique.**

Articulation de cette dynamique avec la politique départementale de développement maîtrisée des sports de nature (PDIPR / PDESI)

Année 2018 : fin du programme d'accompagnement des « **Aires & Stations Respirando** » = 77 427 € de crédits mobilisés / 7 projets (section investissement)

Période 2012 / 2018 = 1 137 635 € attribués pour **60 opérations**

912 589 € versés soit un taux de réalisation de 80%

Grandes Itinérances (dont Vélo routes - Voies Vertes) (N° 2, 9, 10, 12)

Contribuer à structurer et à promouvoir les itinéraires de grandes randonnées (pédestres, VTT, cyclo touristiques, ...) à l'échelle de la globalité de l'itinéraire avec une gouvernance participative ;

La Haute-Loire étant au cœur des **8 grands itinéraires inter-régionaux tous retenus au titre de l'AAP du GIP Massif Central dédié** : GR65 (St Jacques), GR765 (Cluny-Lyon-Le Puy), Via Fluvia (V73), GTMC, GR70 (Stevenson), GR700 (Voie Régordanne), Via Arverna.

Année 2018 :

Participation à plusieurs comités techniques et de pilotage sachant que la thématique « **Culture & Chemins** » (c.a.d l'itinérance) constitue :

- un des axes structurant du nouveau Schéma Départemental de Développement Touristique de Haute Loire
- est identifiée comme un des axes forts de développement touristique du Massif Central.

Instruction des demandes d'accompagnement des territoires altiligériens (CAPEV, CC des Sucs, CCMVR, CCPM) **et des structures animatrices des Grandes Itinérances** (Assoc. RL Stevenson, IPAMAC, Assoc. Régordane) pour compléter les financements Etat - Région - Europe (FEDER Massif central) ;

Parmi les réalisations les plus notables s'agissant des Grandes Itinérances Massif Central :

- GTMC : élaboration et diffusion d'un topo-guide en 2 volumes (1 400 km de rando VTT), ouverture du site Internet dédié, conception des objets signaux (totem), promotion
- GR 765 : élaboration et diffusion du topo-guide, étude de positionnement marketing / actions
- GR 700 : ré édition du topoguide, création brochure-crédencial, organisation d'un colloque
- GR 70 - Stevenson : création d'une application mobile, animations / 140^{ème} anniversaire chemin
- **Interface avec les territoires sur les projets d'itinérance douce :**
- projet d'interconnexion de la *Dolce Via* à la Via Fluvia (V73) en passant par Lavalette
- projet de véloroute de l'Allier (V70) : tracé, aménagement, identité (logo, nom, slogan)
- projet de « voie douce » entre le Puy en Velay et le Mont Gerbier de Jonc (V71)

Mobil' Sport 43 (N°8, 9)

Amener les sports dans les territoires où ils ne peuvent être pratiqués afin de sensibiliser un large panel de population aux bienfaits d'une activité sportive régulière ; Installer la pratique dans les territoires carencés dans une optique de développement durable (volet économique, social et environnemental) et de lutte contre la sédentarité.

Après une 1^{ère} expérimentation sur le **canton des Boutières (2nd semestre 2017)**, la **diffusion de cette offre sur la majeure partie de la Haute Loire a été effectuée en 2018.**

Bilan : Si la satisfaction des usagers utilisateurs est réelle, le nombre d'interventions en Haute Loire a été décevant. En conséquence, le soutien apporté au Comité Régional Sport en Milieu Rural n'est pas reconduit en 2019 et une *solution alternative* est en réflexion avec le CDOS.

Budget 2018 mobilisé : 5 000 €.

Maison départementale des Sports (MDS) (N°2, 9, 12)

Optimiser l'utilisation des deniers publics octroyés, mutualiser les moyens logistiques et humains des comités sportifs départementaux & assimilés, favoriser les synergies, encourager les projets transversaux inter disciplinaires.

Une fraction substantielle des aides départementales allouées aux comités sportifs sert à payer des loyers à des bailleurs publics et privés au détriment d'actions en faveur des clubs sportifs.

Courant 2017, sous l'impulsion de M. Marc BOLEA, Conseiller départemental délégué aux sports et de M. Jean-Pierre VAGGIANI, ex Président du CDOS, **un questionnaire co construit (CDOS - CD43) a été transmis aux différents comités sportifs départementaux** afin d'appréhender précisément leurs besoins et leurs attentes logistiques.

L'exploitation des résultats tend à démontrer qu'**une large majorité des structures consultées sont favorables à l'avènement d'un bâtiment mutualisé** et prioritairement proposé aux structures associatives à rayonnement départemental.

Une **étude programmatique** devait être menée par les services des bâtiments départementaux (DIST) à partir des données brutes de l'enquête : 509 m² de bureaux en propre + 92 m² de bureaux partagés + 372 mmm², salles de réunion - conférence, office traiteur, accessibilité, stationnement aisé, proximité transports en commun.

2018 a été l'occasion de visiter 2-3 biens immobiliers qui ne répondent que partiellement au cahier des charges sachant que la MDS n'est pas encore inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) (N°2, 8, 10)

Sécuriser et garantir la pérennité des itinéraires de promenades et de randonnées (pédestres, VTT, ...) qui constitue un patrimoine commun unique et stratégique (dimensions sport, tourisme, environnement)

L'itinérance est un axe de développement des territoires inscrit dans le nouveau Schéma Départemental de Développement Touristique. Toutefois, le plein exercice de cette compétence chronophage dévolue aux Départements a nécessité la mise au point d'une méthode de travail efficiente en croisant les possibilités techniques offertes par la géomatique avec l'expertise opérationnelle du CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre).

En 2018, la méthodologie a été testée de manière assez concluante sur le territoire de la CC des Marches du Velay Rochebaron après rencontre des acteurs locaux (techniciens, élus). Elle sera dupliquée sur les autres intercommunalités de Haute Loire avec pour objectif d'avoir couvert l'ensemble du territoire altiligérien d'ici 2021.

Schéma Départemental des Sports de Nature & pratique de l'escalade (N°2, 9, 10, 12)

Sécuriser & promouvoir les activités physiques de pleine nature propice à l'attractivité dans le cadre d'un plan coordonné à l'échelle départementale par l'exercice des compétences « sport de nature » et moyens (taxe d'aménagement) dévolus aux Conseils Départementaux.

Conformément au CGCT, le Département, coordonnateur d'un développement maîtrisé des activités physiques de pleine nature a, en 2018, accompagné le **comité territorial Montagne & Escalade de la Loire et de la Haute Loire** dans leur processus de fusion et de définition d'un **projet « escalade bi départemental »** dans la mesure où notre département dispose de sites naturels d'escalade intéressants tant d'un point de vue sportif, qu'éducatif ou touristique sachant qu'ils ont tous été déconventionnés par la FFME faute de bénéficier d'une autorisation d'utilisation formelle de leurs propriétaires (publics / privés) et d'un contrôle technique régulier.

Nouvelle Politique Sportive & Démarche Publics en Découverte (N°2, 9)

Redéfinir l'action du Département en faveur des Sports & Loisirs de nature au regard des évolutions institutionnelles récentes en affichant les entrées « Publics & Territoires »

L'année 2018 a été l'occasion de rencontrer notamment les services de l'Etat, les principaux acteurs du sport scolaire et les Comités sportifs départementaux conventionnés pour leur présenter officiellement la « *Feuille de Route 2015-2021* », la démarche « *Publics en Découverte* » et l'Appel à Projets « *Conférence des Financeurs - Adaptation de la Société au Vieillessement* ».

Une offre sportive et de pleine nature est désormais intégrée aux brochures « *Publics en Découverte* » dédiés aux ACM et aux Séniors.

Un premier travail de réflexion sur les évolutions possibles de la politique sportive a été mené et la définition du processus de changement engagé.

PATRIMOINE BATI

Lien avec la feuille de route

Projets feuille de route n°2 Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets

Projet feuille de route n°5 Développer l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Projet feuille de route n°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire #myHauteLoire

Projet feuille de route n° 9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble

Projet feuille de route n°10 Enrichir et valoriser « L'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombées économiques #myHauteLoire

LA POLITIQUE PATRIMONIALE DU DEPARTEMENT : OBJECTIFS

La cellule Patrimoine bâti poursuit plusieurs objectifs complémentaires que sont :

- **La connaissance du patrimoine** : inventaire du patrimoine du Département dont le Château de Chavaniac-Lafayette.
- **La préservation du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques** : le Département s'associe en effet à l'Etat dans l'aide aux travaux de restauration des édifices classés Monuments Historiques. Le Pôle intègre également la Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA), dont la mission étatique comprend l'inventaire, le récolement et la protection des objets mobiliers des églises. Son rôle s'est étendu, avec le temps, aux objets civils ou appartenant à des propriétaires privés.
- **La protection et la mise en valeur du patrimoine vernaculaire** via les dispositifs de soutien aux propriétaires privés pour la réfection de toitures typiques et la restauration du Patrimoine Rural Non Protégé.
- **L'accompagnement du développement des musées** via un dispositif d'aides portant sur les collections, la création, le réaménagement architectural et/ou muséographique et sur l'action culturelle des musées (réflexion en cours sur sa refonte).
- **Le soutien aux associations patrimoniales et artistiques** qui animent les sites patrimoniaux et/ou contribuent à proposer une offre artistique sur le territoire du département.
- La sensibilisation des publics scolaires aux arts plastiques via la participation à l'Artothèque.
- Le soutien de l'activité des artisans d'art et la mise en valeur de leurs savoir-faire, aux côtés de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Missions exercées en 2018

- *Inventaires (N° 8 et N°9)*

Le Département poursuit la **réalisation des inventaires** simplifiés du patrimoine bâti et des objets mobiliers lui appartenant.

L'inventaire des objets et du mobilier 20^{ème} siècle du château de Chavaniac-Lafayette, travail long et minutieux entamé en 2010, connaît une phase d'essoufflement, principalement en raison de l'absence de lieux de stockage sains et spacieux. L'étude

globale en cours devrait prochainement permettre de répondre à cette question, peut-être par la création de réserves dans les dépendances du Château.

L'exposition 2018 consacrée aux quatre voyages effectués par Lafayette aux Etats-Unis et à la navigation de son temps a remporté un grand succès. Ouverte du 2 juillet au 30 septembre, elle a accueilli 3 999 visiteurs, soit 266 personnes de plus qu'en 2017 pour une ouverture plus courte (septembre au lieu d'octobre). Elle a également été l'occasion de bâtir une saison culturelle autour de la thématique de la navigation : conférence-débat sur le documentaire relatant les fouilles des épaves de La Pérouse dans le Pacifique par les archéologues de l'Institut de Recherche pour le Développement (60 auditeurs en salle de Sessions) ; projection en plein air du film *Les Révoltés du Bounty* de 1962 dans la cour de Chavaniac ; conférence sur la construction de la réplique de *L'Hermione* par M. Guy GAUTREAU, conférencier de l'association Hermione-La Fayette lors des Journées Européennes du Patrimoine (60 auditeurs environ). Grâce à la préparation de cette exposition estivale, l'inventaire du petit mobilier de la période Lafayette a pu être étoffé afin d'intégrer les objets présentés. Une maquette de *L'Hermione* a également été acquise en salle des ventes et a intégré l'espace d'exposition permanente. Cela a également été l'occasion de nouer un nombre important de nouveaux partenariats avec différents musées prêteurs (plus d'une dizaine) ainsi qu'avec l'association Hermione-La Fayette qui a dirigé le chantier de reconstruction du premier navire de Lafayette. En outre, le catalogue d'exposition élaboré en interne, condensé de la recherche autour de cette thématique, est un document facilement abordable par le grand public tant par le texte que par son prix de vente (10 €).

- *Soutien au patrimoine de proximité*

Les Toitures typiques

Ce dispositif joue pleinement son rôle dans la préservation de la qualité de nos paysages et dans l'attractivité de notre département. Il contribue par ailleurs à une dynamique patrimoniale touristique et économique de soutien aux Très Petites Entreprises (T.P.E) du bâtiment de la Haute-Loire.

L'aide du Département permet de compenser une partie du différentiel entre l'investissement lié à une toiture typique (lauze et chaume) et celui lié à une toiture classique en tuiles mécaniques. Cette aide est réévaluée chaque année en fonction de l'indice de construction (en 2018, 30 % d'une dépense plafonnée à 102 €/m² pour la lauze des résidences principales et 10 % pour les résidences secondaires et 149 €/m² pour le chaume).

En 2018, le dispositif a permis d'accompagner **treize dossiers de propriétaires privés** pour un montant de subventions de **38 883 €** et **trois dossiers sous maîtrise d'ouvrage publique** pour un montant de **4 793 €**.

Plusieurs années peuvent s'écouler entre le projet et sa réalisation, du fait du nombre restreint d'artisans lauzeurs ou chaumiers.

Le Patrimoine Rural Non Protégé (P.R.N.P) (N°2, N°9 et N°10)

Le dispositif a été créé en 2006. En 2018, aucune subvention pour particulier n'a été soldée, les maîtres d'ouvrages ayant un délai de deux ans pour effectuer les travaux. Toutefois, six subventions ont été votées en 2018 pour des restaurations en cours, pour un montant total de 30 515 €.

La gestion de ces dossiers, en collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Loire (CAUE), nécessite une visite avant travaux pour

émettre des prescriptions et une visite après travaux pour en vérifier la conformité. Dans le cas de subventions pour l'achat de matériaux par des associations qui effectuent elles-mêmes les travaux, comme le permet le nouveau dispositif, des visites sont prévues en cours de chantier afin d'en vérifier la réalisation adéquate.

Les Monuments Historiques

La Haute-Loire dispose d'un important patrimoine protégé au titre des monuments historiques, dont **159 monuments classés** et 376 inscrits, parmi lesquels églises, chapelles et abbayes que les petites communes ne pourraient restaurer sans la participation financière de l'Etat, du Département et éventuellement de la Région.

Un programme d'intervention existe en faveur de la restauration des édifices inscrits ou classés, propriétés des collectivités locales ou, très exceptionnellement, de personnes privées. La Direction Régionale des Affaires Culturelles notifie au Département les opérations programmées ainsi que le plan de financement. Le montant de la subvention départementale est plafonné, dans tous les cas, à 30 % du montant H.T des travaux. Parmi les 18 opérations soutenues par le Département en 2018, nous pouvons citer les travaux de restauration de l'église de l'Assomption à Blassac, de la tribune de l'église de Saint-Haon ou la réfection du mur de soutènement de l'église Saint-Jean-Baptiste de Bessamorel. Toutes ces aides sont intégrées au volet solidarité territoriale du contrat 43.11.

Dispositif	Dossiers enregistrés	Dossiers votés	Montant du vote
Monuments Historiques Maîtrise d'ouvrage communale	18	13	177 654 € HT
Monuments Historiques Maîtrise d'ouvrage privée	5	2	11 376 € HT

Objets mobiliers

Le service de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art a évolué cette année 2018 vers une nouvelle structure : Madame Chabanon-Pouget, ayant pris sa retraite fin avril 2018, Madame Christiane Besson Benoit a repris le poste, dans sa totalité, au 1^{er} juillet et exerce ses fonctions à temps non complet 80%.

Nommée Conservatrice en titre des A.O.A. par le Ministère de la Culture, le 8 octobre 2018, elle assure à part entière, la fonction de C.A.O.A. de la Haute-Loire et d'Assistante de Conservation au sein du Département.

NOUVEAUTES :

- Sa première action a consisté à l'informatisation des Inventaires et des Récolements, missions essentielles de sa fonction ; grâce à l'aide efficace des collègues des Archives et de la DJC2D, tout se met en place pour 2019.
- L'entrée dans la base Palissy du corpus des objets mobiliers Inscrits au titre des Monuments Historiques (la base Palissy contenait, auparavant, uniquement la liste des objets classés) est la deuxième nouveauté mais à titre national : ce travail est le fruit d'une collaboration entre les services de l'Etat et la Conservation : cette avancée nous a réservé quelques surprises puisque, sur 4 346 objets inscrits (propriété publique), nous avons retrouvé seulement 2 769 arrêtés d'inscription : un travail de recherche et de relecture s'impose donc dans les années à venir pour

récupérer le corpus absent, soit 1 567 objets. L'intérêt de cette opération est de donner aux communes la possibilité de consulter tout leur patrimoine mobilier (inscrit et classé) en ligne.

Le rôle de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) est d'assurer l'inventaire du patrimoine mobilier de la Haute-Loire au titre des Monuments Historiques, principalement dans les églises, propriétés des communes depuis la loi de 1905, mais aussi dans les mairies et les édifices relevant de l'éducation nationale ; s'y ajoute une mission de récolement qui ouvre bien souvent sur un complément d'inventaire. Le patrimoine déjà répertorié s'élève actuellement à 923 objets classés propriété publique ; 124 objets classés propriété privée et 2 769 objets inscrits, propriété publique, auxquels s'ajoutent 7 éléments inscrits par arrêté du 20 décembre 2018 (voir détail dans rubrique suivante), donc un total de 2 776 objets inscrits.

Inventaires

Pour l'année 2018, 13 lieux (églises ou chapelles) ont été visités en vue d'effectuer ou de compléter un inventaire déjà commencé : les églises de : Auvers - Barges - Bas-en-Basset (église paroissiale et chapelles de Lamure et de Saint-Julien) - Beaune / Arzon - Beaux – Beauzac – La Besseyre-Saint-Mary - Blavozy - la chapelle de Chassaleuil à Saint-Paulien et la chapelle des Pénitents à Saugues.

La rédaction des comptes rendus est en cours.

Les objets de ces inventaires, s'ils présentent un intérêt patrimonial (artistique, esthétique ou historique) sont destinés à être présentés, maintenant depuis 2017, en COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CRPA), en vue de recevoir une protection juridique : 2 possibilités :

- Classement
- Inscription à l'Inventaire Supplémentaire

L'Intérêt Départemental a disparu des protections depuis la mise en place des CRPA.

La CRPA Auvergne-Rhône-Alpes qui a eu lieu le 21 juin 2018 à Clermont-Ferrand, a permis de faire inscrire au titre des Monuments Historiques 7 objets pour la Haute-Loire :

- Pour Langeac :

La peinture sur toile, double face, époque XVème siècle, un objet exceptionnel conservé dans l'Historial de la Mère Agnès (présentation ultérieure au classement)

- Pour Paulhac :

La coupe d'apparat en argent doré, au poinçon de Christophe LENCKER (Ausbourg), vers 1600, conservée dans l'église Saint-Jean-Baptiste (présentation ultérieure au classement)

- Pour Cayres (chapelle de Chacornac) :

Un lustre en bois sculpté et peint, XVIIème siècle, conservé dans la chapelle

- Pour la Chaise-Dieu

Une cloche en bronze du fondeur Pierre MARE, XVIIIème siècle, (conservée dans l'église abbatiale Saint-Robert) (présentation ultérieure au classement)

- Pour Saint-Privat-du-Dragon :

Une cloche en bronze de 1518, conservée dans l'église paroissiale, (présentation ultérieure au classement)

- Pour Vorey :

Une cloche gothique, conservée dans l'église paroissiale Saint-Symphorien (présentation ultérieure au classement)

- Pour Lavaudieu :

Le Christ roman en bois polychrome, conservé dans l'ancien réfectoire de l'abbaye (présentation ultérieure au classement)

- *Récolements :*

Le récolement, imposé par la loi du 31 décembre 1913, consiste à vérifier, au moins tous les cinq ans, la présence physique des objets classés et inscrits dans leur lieu d'inventaire ainsi que leur état sanitaire. Il s'effectue en fonction des tournées de protection, des programmes de restauration et aussi à la demande des propriétaires. Il permet parfois d'établir une meilleure traçabilité des objets qui sont déplacés vers d'autres communes.

Cette année, 11 lieux ont été récolés : - Cayres : la chapelle de Chacornac ; Riotord : l'église de Clavas ; Lavoute-Chilhac : l'église paroissiale ; Le Puy en Velay : « l'ensemble cathédrale » : le Trésor d'Art Religieux, les réserves, le monastère de la Visitation ; Freycenet la Tour : l'église paroissiale ; Chavaniac-Lafayette : le château ; Le Monastier-sur-Gazeille : la sacristie de l'église paroissiale ; - Pradelles : l'église paroissiale et la chapelle Notre-Dame.

Autres missions confiées à la Conservatrice en 2018 :

- La participation à la rédaction de trois articles sur le trésor de la cathédrale du Puy, dans le livre national édité par les Editions du Patrimoine : « TRESORS DES CATHEDRALES » ;
- Déplacement à Turin, pour expertise de statues de Vaneau, appartenant au mausolée de Sobieski ;
- Préparation en collaboration avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes du prêt et du départ du tableau « Les noces de Cana » sis dans l'église d'Yssingaux pour l'exposition au château de Versailles, sur le peintre Cotelle ;
- Participation aux mouvements d'œuvres, tels que le déplacement du tableau de la Sainte Famille de Barthélémy d'Eyck du Trésor d'Art Religieux vers le musée Crozatier, le dépôt du calice et de la patène de Tailhac au Trésor d'Art Religieux, la remise en place de la pyxide du XIIème siècle dans l'église d'Allègre, le départ en restauration du tableau de la cathédrale : « Ex-voto de la famille des Sénétaire » ;
- Déménagement du trésor du château de Chavaniac vers ses quartiers d'hiver ;
- Deux tournées en vue d'une meilleure connaissance et de la protection du patrimoine altiligérien en présence d'experts, l'une pour la sculpture romane avec Pierre-Yves Le Poggam du Louvre, l'autre pour le patrimoine campanaire ;
- Réception d'une stagiaire, pour une semaine, afin de lui faire découvrir les missions de la Conservation.

La Conservation a poursuivi ses déplacements avec l'Inventaire dans sa recherche des textiles liturgiques pour l'édition d'un ouvrage sur les vêtements et ornements religieux en Auvergne.

Après la prospection et la protection, un autre volet de l'activité de la Conservation concerne la restauration des objets (cahiers des charges, recherche de restaurateurs,

dossiers administratifs correspondants, suivi des restaurations chez les artisans - restaurateurs...).

- *Restaurations et sécurisation*

Restauration :

Instruction des dossiers de restauration des objets mobiliers inscrits ou classés :

- Cette année, la Conservation est à l'origine de l'instruction de 4 autorisations de travaux sur objets classés en accord avec la DRAC : pour les communes de Bains, d'Yssingeaux (2 interventions), et de Saint-Pal-de-Mons et 4 déclarations préalables de travaux sur objets Inscrits : Allègre, Lorlanges : (2 interventions) et Saugues. La Conservation établit pour cela les cahiers des charges que le Conservateur des Monuments Historiques supervise et rédige les courriers explicatifs aux communes (taux de subventions accordés par les différentes administrations, processus de demandes, etc.) et envoie les imprimés CERFA.
- Le suivi des opérations de restauration tant sur le papier que sur le terrain est permanent, depuis la découverte de l'objet défectueux jusqu'à sa remise en place dans son lieu de présentation : 4 communes ont des objets en cours de restauration dont nous gérons le suivi ;
- 9 dossiers de restauration ou sécurisation sur 6 objets classés et 4 inscrits, d'un montant total de 129580 € ont été soldés pour lesquels le Département a participé à hauteur de 25057 € : Allègre : (2 objets), Grenier-Montgon : (2 objets), Lapte, Mazerat-Aurouze, Montfaucon, Montregard, Saint-Pal-en-Chalencon, Saugues

Plan de sécurisation des églises

La vitrine qui devait recevoir la pyxide d'Allègre déposée au Trésor d'Art Religieux, a été mise en place le 24 juillet 2018, dans l'église paroissiale St-Martin, permettant à cet objet insigne de retrouver son lieu d'origine et d'être admiré de tous.

Archéologie (N°8 et N°9)

Un dispositif de soutien à l'archéologie permet aux associations habilitées de mener des fouilles archéologiques et de vulgariser leurs activités auprès des publics. En 2018, deux associations ont été accompagnées :

- Le Centre de Documentation et de Recherche Archéologique Départemental (C.D.E.R.A.D), gestion des fouilles archéologiques et d'animation du Centre des Coustilles à Laussonne. (convention annuelle de 7 500 €).
- Groupe de Recherches Archéologiques Vellaves (G.R.A.V), à hauteur de 12 000 € annuels ; chantier de fouilles programmées de l'ancienne abbaye de Doue à saint-Germain-Laprade, datations C 14 sur la tour de Joyeuse à Dunières ou prospections à Monistrol-sur-Loire.



Métiers d'art

Le Département s'est engagé de longue date dans un partenariat fructueux avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire pour accompagner les artisans d'art et les artistes du département qui se traduit par :

- **L'aide à la communication** : avec l'édition de la brochure des métiers d'art qui présente 30 artisans d'art de la Haute-Loire. Ce projet est porté par la Chambre de Métiers, en partenariat avec le Département qui apporte un soutien technique et financier (5 000 €).
- **L'aide à la commercialisation** qui permet au Département d'accompagner les manifestations Métiers d'Art qui se déroulent sur le département : marchés d'artisanat d'art ou **Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)**. L'édition 2018 des JEMA s'est déroulée au château de Chavaniac-Lafayette, les 6, 7 et 8 avril, sous le thème de « Futur en transmission » et s'est prolongée dans le château jusqu'au 4 juin avec l'exposition « Trait d'Union » qui présentait une quinzaine de pièces de mobilier contemporain, réalisé par l'Atelier de Recherche et de Création du Mobilier National.

Durant les trois jours des JEMA, l'exposition a accueilli 1 172 personnes et a permis de booster les visites du Château qui a pu bénéficier d'un surcroît de visiteurs entre le 10 avril et le 4 juin.

La Chambre des métiers et de l'artisanat, partenaire de cette manifestation, a bénéficié d'un fort soutien du Département :

- subvention de 5 000 €,
- aide en nature : prise en charge du vernissage, mise à disposition de personnel pour l'organisation, la mise en place et la surveillance de l'exposition.

Arts plastiques

Le Département affirme une politique "arts plastiques" fondée sur le soutien aux pratiques professionnelles et amateurs et sur l'accompagnement de la création actuelle. Il soutient également les associations œuvrant pour la promotion des arts plastiques.

En 2018, huit dossiers ont été subventionnés pour un montant de **71 250 €**, les aides les plus significatives ont été dispensées au titre du dispositif « Grandes expositions » à :

- *L'association « Le Doyenné » de Brioude pour l'exposition «Chagall» (30 000 €).*
- *La commune du Chambon-sur-Lignon pour l'exposition «Ecrivains et penseurs autour du Chambon-sur-Lignon» (13 000 €).*
- *Au Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu pour la présentation des tapisseries de la Nativité et de la Résurrection (15 000 €).*



- *L'artothèque (N°8 et N°9)*

En 2018, la convention tripartite liant le Département de Haute-Loire, l'Inspection Académique et le réseau Canopé d'Auvergne a été renouvelée. Toutefois, au vu des difficultés de l'Inspection Académique concernant le transport et la conservation des œuvres, en particulier celles acquises par le Département pour l'Artothèque, aucune nouvelle acquisition n'a été faite cette année.

Au total, dix-huit œuvres ont ainsi intégré la collection du Département depuis 2012, constituant *de facto* un soutien direct aux artistes altiligériens.

Les productions réalisées par les élèves à partir des œuvres choisies ont fait l'objet d'une exposition, tenue dans les locaux de Canopé.

- *Le soutien aux musées (N°8 et N°9)*

Aide à l'investissement :

Aide à l'acquisition d'un dispositif de visites en langues étrangères pour l'association Le Camino au Puy-en-Velay : 5 211 €

Aide au fonctionnement :

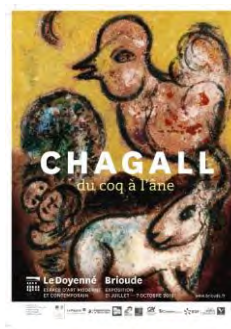
Dans le cadre du schéma muséal, 10 483 € ont été votés et versés pour le fonctionnement de deux structures :

- 8 820 € au Lieu de Mémoire du Chambon-sur-Lignon.
- 1 663 € ont été accordés au Centre d'Enseignement de la Dentelle au Fuseau pour le Grand Couvige 2018 et ses activités d'exposition

Les actions patrimoniales

Le Département a soutenu 3 associations patrimoniales pour leurs programmes d'actions, l'organisation d'expositions ou de manifestations diverses pour un montant total de 6 300 € :

- La délégation altiligérienne de la Fondation du Patrimoine (4 340 €)
- L'association «Les amis de Saint-Ilpize» (460 €)
- L'association Ranoraraku (1 500 €)



Le projet CHAVANAC-LAFAYETTE (N°8, N°9 et N°10)

En coordination avec le pôle administratif, financier, grands projets, le pôle assure le volet scientifique du site notamment :

- L'inventaire des objets mobiliers du château et le récolement des meubles.
- La surveillance sanitaire de ce patrimoine mobilier (installation d'hygromètres et de déshumidificateurs, transfert du piano Kirckman dans les salles d'expositions temporaires durant la saison hivernale et suivi des courbes de températures et d'hygrométrie).
- La restauration d'éléments mobiliers : baignoire début XIX^{ème} siècle envoyée en restauration au laboratoire Arc Nucléart (Grenoble), pastels de la collection Moffat...
- L'organisation des animations et événements (Journées Européennes du Patrimoine, etc.) ainsi que de l'exposition 2018 déjà mentionnée.
- La réflexion muséographique.

CULTURE

Lien avec la feuille de route

Projet feuille de route n° : 8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire

Projet feuille de route n° 9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble

Projet feuille de route n° : 10 Enrichir et valoriser « L'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombées économiques

Projet feuille de route n°12 : Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire

L'année 2018 est celle de la mise en œuvre effective de la politique culturelle votée en juin 2017.

Les associations, qui avaient pour habitude d'être accompagnées au fonctionnement, ont dû passer à une logique de projets partagés avec le préalable pour tout accompagnement de la mise en place d'actions de médiation en direction de publics cibles. (les jeunes, les publics empêchés et les agents du Département dans le cadre de la démarche Publics en découverte). Cette nouvelle logique a nécessité une forte pédagogie du pôle pour accompagner les associations dans l'évolution de leur projet pour une meilleure prise en compte des publics et synergie des acteurs sur le territoire. Seules 4 ou 5 associations culturelles sur une centaine concernées n'ont pas souhaitées s'inscrire dans cette démarche.

Autre démarche impulsée en 2018 suite au succès de la représentation de la Cie Motus Module dans la cour du Département pour les Déboulés 2017, la proposition de poursuivre la valorisation des propriétés départementales par l'organisation de « Rendez-Vous du Département ».

Le schéma de l'éducation et des enseignements artistiques (N°8 et N°9)

Pour répondre aux objectifs de la politique culturelle départementale et notamment de « proposer aux jeunes du territoire une offre d'enseignement artistique avec un parcours construit » ainsi que « co-construire et animer les projets éducatifs départementaux à destination des publics jeunes », le Schéma Départemental de l'Education et des Enseignements Artistiques adopté le 26 juin 2017 pour les années 2017-2021 a été mis en place dès janvier 2018. Il traite désormais la question de l'éducation, des enseignements artistiques et de l'extra-scolaire.

Il renforce et structure un partenariat déjà existant entre le Département, les collectivités, la DRAC, l'éducation nationale et les établissements d'enseignements artistiques et confirme le soutien à l'éducation artistique dans les précédents schémas avec le financement des CHAM/CHAD et des postes de dumistes. Il crée également une nouvelle relation partenariale avec les structures d'éducation populaire et les CLSH.

Les aides aux établissements d'enseignements artistiques

Concernant les établissements d'enseignements artistiques, il garde les principes pédagogiques fondateurs des précédents schémas en cohérence avec les orientations nationales dans le cadre d'une charte pédagogique départementale, permettant aux partenaires, membres du schéma, de travailler dans une logique d'égalité d'accès, d'offre de qualité la plus élevée, de transversalité et de réseau, sur des bases partagées.

Les subventions accordées par le Département sont définies selon les enseignements proposés par les écoles au regard de cette charte : les cycles proposés, les enseignements complémentaires, les projets de dumistes et de CHAM, les projets culturels, les pôles relais musicales actuelles.

Par ailleurs, considérés jusque maintenant comme « optionnels », les projets culturels de territoire sont inscrits dans le cadre de l'action de l'établissement d'enseignements artistiques contribuant à son positionnement dans son territoire.

Ainsi, les aides sont désormais intégrées aux forfaits.

Constituant, au même titre que les autres aides, du soutien financier du Département, la non réalisation d'un projet culturel de territoire par une école entraîne en année n+1 une minoration de la subvention départementale de 5%.

En 2018 une somme de **695 175** euros a été votée pour les établissements d'enseignements artistiques.

Une enveloppe « formation et concertation pédagogique » et des aides à l'investissement et à l'équipement (réseau informatique, I Muse, parc instrumental) apportent également un soutien complémentaire aux réseaux des écoles de musique.

Les actions culturelles des collèges

Pour les collégiens, l'éducation artistique et culturelle est une dynamique qui se construit à l'échelle de leur bassin de vie et leur propose sous la forme d'un parcours, la découverte et l'appropriation de démarches créatives à différents moments de leur vie.

Ce parcours se traduit par la rencontre avec des artistes et leurs œuvres, des scientifiques et leurs recherches, mais également par la pratique de formes artistiques et culturelles diverses, permettant aux personnes de se forger une culture critique et des moyens d'expression essentiels à leur émancipation.

Les dispositifs d'aides aux collèges se répartissent comme suit :

- Subventions ateliers artistiques (spectacle vivant, patrimoines, audiovisuels, arts-plastiques) et classe à Horaires aménagés : 20588 euros
- Théâtre au collège (financement d'une journée d'ateliers de perfectionnement à la pratique théâtrale) : 3 700 euros ;
- Collège au cinéma (dispositif national, paiement des transports et des entrées) : 25 000 euros.

Le 9 avril 2018 le Département a voté la création d'un nouveau dispositif « Collégiens cinéastes », dont la mise en œuvre est confiée à l'Atelier Canopé 43. Ce projet est un approfondissement du dispositif « Collège au cinéma ».

Il s'adresse aux élèves de cycle 4, sur la base du volontariat et leur permet la réalisation d'un court métrage grâce à l'intervention d'un professionnel et de l'enseignant.

Les Déboulés et Danse à l'école

Du 4 mai au 10 juin 2018 s'est tenu la 8ème édition du temps fort danse les Déboulés, coordonné par le Département depuis 2017.

L'implication du Département est la suivante :

- Organisation et financement (avec l'aide de la Drac, de l'Education Nationale et de l'Enseignement privé) des interventions dans les classes dans le cadre de Danse 43.
- Prise en charge de la conception et du financement des supports de communication des Déboulés
- Aide aux saisons culturelles sur le coût de cession du spectacle (25%).

L'un des objectifs initiaux de ce festival était d'impulser une dynamique autour d'une programmation en danse sur le département. Cet objectif a été largement atteint en passant de 5 spectacles programmés en 2011 à une quinzaine en 2018. Un réseau de saisons culturelles, très diverses par leur forme, s'est alors formé, proposant ainsi une programmation hétéroclite. Le public s'est ainsi étoffé, rendant ce rendez-vous danse incontournable pour certains programmateurs.

Il a également permis l'émergence de compagnies de danse sur le territoire (1 jusqu'à 2010, 9 en 2018) qui ont trouvé le moyen de présenter leur travail de création.

Le second objectif était de permettre au dispositif Danse 43 (anciennement Danse à l'école) d'être équitablement réparti sur le territoire. Cet objectif a également été atteint des écoles de faibles effectifs et éloignées du Puy-en-Velay ont ainsi pu participer au projet.

Ce dispositif permet à des classes de cycle 3 et 4 de participer à des ateliers chorégraphiques en recevant dans leur établissement un danseur professionnel.

A la suite de ces ateliers, les élèves ont la possibilité de montrer une courte pièce chorégraphique sur scène en première partie du spectacle de l'intervenant dans le cadre de la programmation du festival Les Déboulés.

Ce dispositif est un exemple de partenariat construit avec les services de la DRAC et de l'Education Nationale, illustré par soit des financements croisés soit une coordination commune.

Le spectacle vivant : musique, danse et théâtre (N°9)

- **Le conventionnement avec les partenaires départementaux**
- **L'aboutissement du DEM Musiques actuelles**
- **L'évolution du projet SCIC**
- **L'accompagnement dans le cadre de « Publics en découverte » : l'accompagnement des artistes professionnels, des structures culturelles et des organisateurs d'évènements culturels.**
- **Les Rendez-Vous du Département**

Le conventionnement avec les partenaires départementaux

Centre Départemental de Musiques et de Danses Traditionnelles (CDMDT) : structure importante du territoire pour la promotion des musiques et danses traditionnelles. Cette association gère de nombreuses manifestations tout au long de l'année, des stages et un festival. Une convention de partenariat définit les orientations stratégiques du CDMDT sur la période 2018-2020. Le Département accompagne l'association pour ses actions 2018 entrant dans la politique culturelle du Département.
Subvention 2018 : **13 000 €**

Maîtrise de la Cathédrale : il existe un partenariat étroit entre le Département et cette association qui participe au rayonnement culturel, artistique et touristique de la cathédrale du Puy-en-Velay. Comme chaque année, la Maîtrise prend part aux animations de la Cathédrale et poursuit son partenariat avec divers associations d'envergure (Atelier des arts, animations de la ville du Puy, concerts de musique sacrée) et intervient dans le milieu scolaire dans des classes de CE1 et CE2. En novembre un concert exceptionnel a réuni les chanteurs de la Maîtrise de la Cathédrale avec ceux de la Maîtrise départementale de la Loire à l'église du Val-Vert. Accompagné d'un orchestre symphonique, les deux chœurs ont interprété les requiems de Fauré et de Duruflé dans le cadre d'un concert gratuit. Une répétition publique a rassemblé samedi après-midi 50 personnes (personnes âgées et personnes en précarité sociale).
Subvention 2018 : **13 000 € dont 1 000 € fléchés pour l'organisation du concert de l'église du Val-Vert.**

Le Pays d'Art et d'Histoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay a été accompagné à hauteur de **15 000 €** pour ses actions d'animation et de valorisation du patrimoine local.

La comédie de Saint-Etienne : 10 représentations se sont déroulées en itinérance en Haute-Loire (parmi les spectacles itinérants proposés Helen K, *Finir en Beauté*, Moitié voyageur. Le spectateur a accès à une offre de théâtre contemporain en milieu rural. De plus la Comédie de Saint Etienne propose d'organiser des bus pour aller voir des spectacles à la Comédie de Saint Etienne en lien avec les territoires partenaires. Les villes ayant accueilli des spectacles en itinérance au cours de l'année sont : Allègre, Craponne/Arzon, La Chaise-Dieu, Le Chambon/Lignon, Le Puy-en-Velay, Monistrol d'Allier, St Didier-en-Velay, Saint Maurice-de-Lignon, Sainte Sigolène.



En lien avec les représentations du spectacle *Helen K*, des actions de médiation ont été réalisées dans deux collèges (Saint Didier-en-Velay et le Chambon/Lignon). Des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} de Haute-Loire ont bénéficiés de 4 jours d'ateliers (30 environ) de pratique théâtrale autour du spectacle avec le metteur en scène Elsa Imbert et un(e) comédien(e).

- *L'aboutissement du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) Musiques actuelles*

Le DEM Musiques actuelles amplifiées s'est organisé sur deux lieux principaux, le Conservatoire à Rayonnement Départemental et la MPT de Chadrac pour la partie pédagogique et pratique dans le cadre du projet commun Triton. Suite à l'arrêt du projet associatif de l'association Haute-Loire Musiques Danses (HLMD) en 2016, c'est la Maison Pour Tous de Chadrac qui a assuré le portage administratif de cette formation en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Le parcours de formation était d'une durée totale de **1 515 h par stagiaire** en face à face pédagogique avec **un budget global de 121 392 €** financé à hauteur de **66 852 € par le Département de la Haute-Loire** et 54 540 € pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. **La formation a accueilli 5 stagiaires qui ont tous réussi le diplôme.** Sur ces 5 diplômés, deux ont continué de se professionnaliser en école (notamment le CEFEDM), un continue d'exercer son métier de professeur dans ce domaine, un autre est parti dans un projet de carrière artistique et une autre personne est en attente de concrétisation de son projet.

- *L'évolution du projet de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)*

La politique culturelle du Département se veut innovante dans son approche avec la mise en place d'un travail de partenariat avec les acteurs culturels tout **en s'appuyant sur un nouvel outil : la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).**

Ce projet, **partagé avec les acteurs culturels du département**, s'inscrit notamment dans une volonté de poursuite du service de location de matériel scénique suite à l'arrêt des missions de l'association HLMD. La SCIC est également amenée à porter d'autres missions (actions de production, mutualisation des intervenants intermittents du spectacle et portage salarial, mutualisation de moyens, ingénierie de gestion et financière...).

Afin de travailler à sa mise en place **une association de préfiguration** dénommée « Association de préfiguration de la SCIC culturelle de Haute-Loire » a été créée en novembre 2017 et emploie depuis avril 2018, une personne en charge de travailler à l'écriture du projet en lien avec les acteurs culturels du territoire et les collectivités. Même si une dynamique s'est enclenchée, le format de Société interroge encore face à un format associatif plus commun. Afin de ne pas rompre cette volonté commune, poursuivre le travail de pédagogie sur le terrain et d'engager des actions concrètes, l'association de préfiguration poursuit sous le format associatif quelques mois encore, tout en proposant des modifications substantielles de ses statuts pour s'inscrire dans une logique de SCIC. Tout ceci a été présenté et validé lors d'une assemblée générale de l'association de préfiguration le 11 octobre 2018. Fin 2018, l'association comptait 40 adhérents.

Le Département s'est positionné face à ces évolutions en adhérant à l'association à hauteur de 500 €, en s'engageant sur des achats de prestations et au fonctionnement pour un montant prévisionnel de 44 000 € et en mettant à disposition le local boulevard de la République et le matériel scénique (validation lors de l'Assemblée départementale du 22 octobre 2018). Le Département est devenu membre du Conseil d'administration en se positionnant dans le collège des membres fondateurs avec Madeleine Dubois, Vice-Présidente comme élue référente.

- *L'accompagnement dans le cadre de publics en découverte*

Les projets artistiques :

Dans le cadre de « Publics en découverte », première année de mise en œuvre du nouveau dispositif d'accompagnement des artistes, compagnies professionnelles et programmeurs avec deux accompagnements possibles :

- Aide au projet artistique création/résidence/diffusion sur deux ans avec conventionnement des artistes avec un ou plusieurs programmeurs et avec le Département
- accompagnement d'aide annuelle.

Un comité de lecture des projets de création élargi s'est réuni le 28 février 2018 pour examiner les projets et a décidé d'accompagner :

- **5 projets de créations sur deux années** (3 théâtres, 1 musique et 1 danse)
- **10 projets de créations annuels** (3 en théâtre, 6 en musique et 1 en danse)

L'accompagnement des structures culturelles :

Les demandes de soutien des structures culturelles sont étudiées dans le cadre de la démarche « Publics en découverte ». Notre objectif est de favoriser la diffusion de créations sur les territoires et de permettre la rencontre des artistes avec le public et de générer des actions sur l'ensemble du réseau culturel.

Le Département intervient dans le cadre d'accueil de créations d'artistes. Les structures culturelles doivent mettre en place des actions de médiation envers des publics cibles du Département et favoriser la mise en place de projets culturels dans des sites patrimoniaux majeurs du département (Château de Chavaniac, Domaine du sauvage, La Chaise-Dieu, le Lac du Bouchet, la Pinatelle du Zouave, les Narcis de la Sauvetat...). Une bonification financière sera appliquée si l'esthétique proposée est peu présente dans le département (musique classique, danse / musique contemporaine, musiques actuelles)

8 structures culturelles ont été accompagnées : la Maison Pour tous de Chadrac, l'espace Culturel européen, la Communauté d'agglomération, la commune de Langeac, la Maison pour tous de Brives-Charensac, l'Agora de saint Julien Chapeuil, la commune de Monistrol-sur-Loire et la Communauté de communes de Cayres-Pradelles pour un montant global de **6 590 €**.

La résidence départementale avec la Compagnie Nosferatu:

3 lieux partenaires de la Résidence départementale avec la compagnie Nosferatu productions : Commune de Brives-Charensac (Maison pour tous), Communauté d'Agglomération (L'Embarcadère et secteur de l'Emblavez), Commune de Brioude. La compagnie a finalisé son projet de territoire avec la création Une opérette à Ravensbrück d'après Germaine Tillion, spectacle musical mêlant sur scène comédiens amateurs et professionnels. Le partenaire *Superstrat* Regards et Mouvements (cirque et arts de la rue) a mené un projet de résidence à la Chaise-Dieu avec la compagnie Les mains sales avec une étape de création du spectacle *O Let Me Weep* présentée à l'auditorium Cziffra.

Nouveauté 2018, un partenariat avec le Département de la Loire :

Dans le cadre du partenariat avec le service culturel du Département de la Loire, plusieurs créations professionnelles d'artistes de la Haute-Loire ont été sélectionnées

pour l'offre de spectacles départementale subventionnée « De Villes en Villages ». Sur 11 candidatures de compagnies professionnelles de Haute-Loire, 3 spectacles de théâtre, 2 de danse et 1 de musique ont été sélectionnés pour apparaître dans le catalogue de spectacles 2019-2020.

Le partenariat avec la DRAC continue dans le cadre du Comité d'experts pour l'examen des dossiers de création au niveau régional (en théâtre et danse).

Les Rendez-vous du Département

Les Rendez-vous du Département ont pour objectif de valoriser les propriétés Départementales (patrimoine bâti et naturel) par des événements culturels de qualités, innovants et accessibles à tous (gratuité). Il s'agit pour le Département de positionner la culture comme un outil de lien social et d'attractivité du territoire, de valoriser les richesses, et de favoriser l'accès aux pratiques artistiques.

Ce projet peut se mettre en œuvre grâce au travail en transversalité entre les différentes directions de la collectivité afin de répondre aux objectifs fixés par la feuille de route : valoriser l'action du Département et son appropriation par les agents et les citoyens (objectif de gestion) et ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble (objectif N°9).

En 2018, cinq Rendez-Vous ont eu lieu :

- Le 4 mai dans la **cour de l'Hôtel du Département** avec le **spectacle de danse voltige (1 500 personnes)**.
- Le 9 juin dans la **cour de la visitation** avec un **bal contemporain (60 personnes)**.
- Le 10 juin au **Château de Chavaniac** avec un **spectacle de danse contemporaine (20 personnes)**
- Le 21 juin dans la **cour de l'Hôtel du Département** avec le lancement de la **saison estivale (300 personnes)**.
- Le 30 septembre au **château de Chavaniac** avec un **concert de jazz (60 personnes – concert complet)**.
- Le 13 octobre au **Domaine du Sauvage** avec un **spectacle de danse contemporaine. (150 personnes – spectacle complet** au vu de la capacité d'accueil exigée par la compagnie)

Nous sommes sur un budget **réalisé 2018 de 76 264 €** (Budgets DJC2D/ Cabinet/ DIST).

Le dernier Rendez-Vous du Département du 13 octobre est l'aboutissement d'un projet artistique inédit dans la Département avec la Cie Yhann Lheureux.

Ce projet a permis de mettre en avant le fait qu'une compétence facultative (la culture) apporte une ressource pour enrichir une compétence obligatoire (le social, les personnes âgées). Ce projet est devenu « exemplaire » pour le Département car il a su donner envie à d'autres structures accueillant des jeunes ou des publics éloignés de la culture de travailler de concert avec des artistes et des professionnels de la culture et du patrimoine.

Il a fait office de « projet test » à la fois en interne pour la collectivité en mobilisant diverses compétences et ressources internes mais aussi dans la relation avec les territoires et les habitants dans une dynamique de projet.

Le chorégraphe Yann Lheureux, connu des services du Département pour son professionnalisme, a été choisi pour son sens de la pédagogie et son expérience auprès de publics variés qui ont fait leur preuve ces dernières semaines. Le Département a joué un rôle d'ingénierie, dans le financement des projets, mais également dans l'accompagnement technique et la mobilisation de ressources artistiques.

Ce projet de territoire a été accueilli avec un réel enthousiasme par chacune des parties car source de lien social et de valorisation d'un patrimoine cher aux habitants.

Il s'est déroulé en quatre étapes :

- Collecte et enquête auprès de chercheurs, structures d'accueil, familles, soignants, associations (en cours, à l'échelle nationale et internationale puisque la compagnie travaille également à La Réunion et en Corée du Sud) ;
- Une résidence (des ateliers) d'une semaine au(x) collège(s) de Langeac et/ou Saugues et d'une semaine à l'EHPAD de Saugues, en lien avec l'EHPAD de Langeac ; Ces ateliers ont eu lieu en septembre et octobre et ont donné lieu ensuite à un temps de partage intergénérationnel : quelques collégiens volontaires ont rejoint les personnes âgées en structures d'accueil pour échanger.
- Une résidence au Domaine du Sauvage durant une semaine en octobre destinée à la création artistique, avec accueil de groupes (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, habitants, etc) pour découvrir les étapes de l'œuvre en chantier.
- La restitution du spectacle au Domaine du Sauvage ouverte au public le 13 octobre 2018.

Un travail de captation a été réalisé tout le long du projet et a donné lieu à un teaser diffusé lors de la cérémonie des vœux.

En conclusion, ce projet est l'exemple de travail en transversalité réussi aussi bien en interne de la collectivité, qu'avec les partenaires externes. Il a permis de construire au plus près des populations, des projets qui répondent réellement à l'attente des publics concernés tout en créant une dynamique positive au combien nécessaire dans cette période de budgets contraints. Il illustre parfaitement la logique de projet culturel comme outil de lien social, comme outil de valorisation d'un patrimoine.

Les personnes âgées ont vécu des moments forts avec l'équipe artistique. Les équipes soignantes ont pu se rendre compte que la danse peut être une "sorte de médicament". Ils ont redécouvert le Domaine du Sauvage, inscrit dans leurs mémoires depuis toujours... ils ont créé des liens avec des collégiens, qui connaissent mieux cette maladie et l'appréhendent autrement. Les liens entre collèges et EHPAD se poursuivront au-delà du projet. Des personnes en situation de handicap ont aussi bénéficié du projet. Les élus locaux et départementaux ont été touchés par toutes les émotions qui se sont exprimées entre les publics et avec l'équipe artistique.

Le spectacle se déroulant au Domaine du Sauvage, propriété départementale avec des enjeux de préservation de la biodiversité importants (site Natura 2000), l'accès au site en véhicule a été limité. Des navettes au départ de Langeac et Saugues ont été organisées. Cet aspect-là a aussi été, malgré nos craintes, une réussite. En effet, au-delà de la préservation du site, les participants ont apprécié de se retrouver et de

partager en amont du spectacle au Domaine du Sauvage. Quand la préservation de l'environnement rencontre le lien social et le vivre ensemble ...

Les festivals et les manifestations culturelles (N°9)

- Les festivals

Les festivals représentent un ancrage fort sur le territoire, une programmation étalée sur plusieurs jours afin de garantir des retombées économiques, une haute qualité artistique et technique, et une renommée déjà affirmée participant au rayonnement du département.

Un **groupe de travail** se réunit deux fois par an (à l'automne et au printemps), à l'initiative du Département pour faire le bilan de la saison, organiser la campagne de promotion, tenter de concilier les dates des manifestations.

14 festivals ont bénéficié de 263 886 € et d'un accompagnement promotionnel pris en charge par le Département dont la réédition du magazine de la Maison Départementale du Tourisme avec un encart broché et le discours du Président (16 000 € versé à la MDDT).

La météo ensoleillée a permis de belles éditions 2018, un petit bémol pour le Festival des Nuits Basaltiques qui a subi un temps pluvieux le vendredi soir. Changement de nom pour le festival Country qui devient le Festival Green escape. L'équipe a souhaité, après leur trentième anniversaire, donner un coup de jeune au festival avec une nouvelle charte graphique et une ouverture vers de nouveaux styles musicaux comme le Rock et le Folk. L'équipe a accueilli le dimanche, le groupe mythique Statut Quo, sous un soleil battant, une après-midi avec une forte affluence. A noter qu'en 2018, le festival a dû porter les animations proposées en Off du festival.

Trois anniversaires ont été célébrés, les 30 ans du festival du Festival du Monastier sur Gazeille et les 20 ans des festivals Nuits de Rêve et Festival sur Lignon. Ces trois anniversaires ont connu un succès fort avec une fréquentation qui a presque doublé pour le festival Nuits de Rêve et 35% en plus d'entrées payantes, idem pour le festival du Monastier sur Gazeille avec 2 000 spectateurs en plus en terme de fréquentation et + 25 % d'entrées payantes et enfin une belle édition pour le festival sur Lignon qui a tiré sa révérence après 20 années sur une édition record.

D'autres festivals ne sont pas en reste comme le Festival du Roi de l'Oiseau qui a connu une fréquentation exceptionnelle, + 49% sur les entrées payantes et 120 000 festivaliers sur les 5 jours et le Festival Celte avec une fréquentation de 15 000 festivaliers sur les trois jours.

Concernant le festival de la Chaise-Dieu, manifestation majeure de notre département, l'association a proposé pas moins de 80 événements répartis sur 11 jours et accueilli près de 1 100 artistes. Le festival a accueilli 22 000 spectateurs (900 de plus que 2017), il peut compter sur une équipe soudée de 175 bénévoles pour accueillir les artistes venus du monde entier.

50 225 personnes ont assisté aux spectacles payants et la fréquentation off est estimée à 254 088 personnes, dont un nombre conséquent pour les festivals Interfolk, The Green escape, Apéros musiques de Blesle, le festival du Monastier et le Roi de l'oiseau qui proposent beaucoup d'animations gratuites.

Deuxième lancement des festivals dans une propriété départementale cette année dans le cadre de la fête de la musique et des Rendez-Vous du Département le 21 juin dans la cour de l'Hôtel du Département.

Dans le cadre des éditions anniversaires des trois festivals, des actions de médiation ont été proposées aux agents du Département : une soirée au festival Nuits de Rêve avec le concert de Vincent Gaffet, une soirée au festival sur Lignon avec la découverte de la fabrication d'Hydromel et le concert du Trio de Dan Gharibian, et une soirée au festival du Monastier avec une visite patrimoniale et un concert de Cumba. L'ensemble des festivals ont porté des actions en direction de divers publics cibles comme les jeunes des centres de loisirs, les collégiens, les élèves des écoles de musique et des séniors.

Les manifestations culturelles

43 dossiers en 2018 pour 39 620 € avec le soutien pour la première fois de deux manifestations d'envergure régionale : le Festival Nuits de Saint Jacques et le Festival des Brumes à Saint Sigolène et deux manifestations départementale, le festival de cinéma itinérant dans les gorges de l'Allier, Un écran des étoiles et le festival occitan de la Calendreta « lo Festenal ».

Ces projets de manifestations, de moindre envergure à l'échelle du département, nécessitent une instruction plus légère. Cependant, le conseil pour le montage des projets fait partie intégrante du travail du service, notamment pour des associations qui ambitionnent de monter des manifestations d'envergure.

POLE TERRITOIRES, COLLEGES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable couvre les champs de compétence suivants :

- Développement durable (Plan Climat Energie Territorial, énergie renouvelable, déchets, eau potable, assainissement, rivières et milieux aquatiques),
- Aménagements fonciers (Aménagement Foncier Agricole et Forestier - AFAF, réglementation des boisements),

- Agriculture et Forêt,
- Economie (soutien à l'immobilier d'entreprises et aux zones d'activités),
- Tourisme,
- Développement des territoires (au travers de politiques et d'outils de contractualisation),
- Education : collèges publics et privés,
- Projet Manger local et bio.

Les interventions du Pôle relèvent à la fois de compétences obligatoires (aménagement fonciers, collèges notamment) et de logiques plus volontaristes au travers de dispositifs de solidarité territoriale.

Certaines missions du Pôle impliquent une grande transversalité interservices (collèges, PCET, AEP/assainissement, projet restauration collective et circuits courts), d'autres sont en revanche plus sectorisées.

Les liens avec la feuille de route départementale sont nombreux. Le Pôle est plus directement concerné par les projets prioritaires suivants :

- Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets ;
- Projet n°3 : Favoriser la production et la consommation de produits locaux ou issus d'une agriculture raisonnée ;
- Projet n°8 : Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire ;
- Projet n°10 : Enrichir et valoriser « l'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombés économiques #myHauteLoire ;
- Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés ;
- Projet n°12 : Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire ;
- Projet n°13 : Innover dans la relation aux usagers et aux territoires.

Certains champs d'intervention ne peuvent être rattachés de manière évidente aux projets de la feuille de route mais ambitionnent néanmoins de répondre aux objectifs de gestion ne serait-ce qu'au travers de la valorisation de l'action du Département et son appropriation par les citoyens.

Afin d'illustrer la mise en œuvre de la feuille de route, le rapport d'activités du Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable sera complété de quelques focus présentant les actions les plus significatives ayant marqué l'année 2018.

Eléments significatifs du bilan 2018

- Agriculture : soutien à l'abattoir d'Yssingeaux en difficulté, soutien aux filières locales accentué ;
- Aménagement foncier : travaux connexes de l'AFAF de St-Christophe-sur-Dolaizon, lancement de la phase projet de l'AFAF sur les communes de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron avec extension sur les communes de Vergongheon et Lempdes-sur-Allagnon en lien avec le projet routier de la RN 102 de l'A75 à Brioude (opérations ordonnées le 20 décembre 2017), décision définitive d'un AFAF sur une partie de la commune de Lubilhac suite aux études préalables et à l'enquête publique ;
- Développement durable : mise en œuvre du Plan Climat Energie Territoire de la collectivité ; adoption d'un nouveau dispositif de lutte contre la précarité énergétique ;

- Politiques territoriales : lancement du 2^{ème} appel à projets Fonds 199 ; mise en oeuvre des contrats 43.11 avec les 11 E.P.C.I. du département, engagement des échanges sur les conventions de partenariat ;
- Tourisme : approbation du Schéma départemental de Développement Touristique ;
- Economie : montée en puissance de la délégation au Département de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises ;
- Collèges : révision des modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, bilan à mi-parcours des conventions d'objectifs tripartite.

AGRICULTURE

Lien avec la feuille de route

- Projet N°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets
- Projet n°3 : Favoriser la production et la consommation de produits locaux ou issus d'une agriculture raisonnée
- Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés.

Bilan global

Le programme départemental d'intervention en faveur de l'agriculture a été voté au BP 2016. Doté d'une autorisation de programme de 2.33 M€ dans le cadre du PPI, l'objectif est de soutenir les enjeux définis comme prioritaires dans le cadre de la politique agricole du Département. Les investissements sont principalement soutenus au travers de mesures inscrites au Programme de Développement Rural Auvergne (PDRA), permettant de mobiliser des crédits FEADER, et sous convention avec la région (convention SRDEII signée en décembre 2016).

Le début d'année 2018 a été marqué par la réunion organisée par M. Taite et M. Meunier, respectivement Vice-Président délégué à l'agriculture et Vice-président en charge de la forêt à la Région, pour débattre du partenariat entre Région et Départements initié en 2016 dans ces secteurs d'activités et préparer la révision des maquettes du Plan de Développement Rural.

A l'échelle locale, le Département a confirmé son **rôle de garant de la solidarité territoriale** en apportant son soutien à l'abattoir d'Yssingeaux (Commune d'Yssingeaux et SOCABY). Autre enjeux du programme agricole départemental, **le soutien aux filières locales** a été mis en avant en 2018 par :

- la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle 2018-2020 avec le GIE US ROM (entreprise de sélection agréée des Races Ovines des Massifs) pour soutenir la filière ovine,
- un nouveau soutien à l'Association des veaux des monts du Velay Forez et le prolongement des aides à l'association Fin Gras du Mezenc pour la filière bovin viande,
- le prolongement des aides à l'Association des Producteurs de Lait de Montagne (A.P.L.M.) dans le cadre du programme Massif pour la filière bovin lait.
- le prolongement de l'aide à l'association Haute-Loire Bio pour la filière Bio

Les aides du Département en matière d'investissement agricole

Dispositifs	Dossiers	Montant des aides	Montant des investissements éligibles
Soutien aux investissements pour le développement des CUMA Mesure 4.1.3 du PDRA	27	71 164 €	1 207 149 €
Aide à la diversité des productions agricoles Mesure 4.1.4 du PDRA	2	17 120 €	179 666 €
Aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et de circuits courts Mesure 4.2.2 du PDRA	9	44 391 €	611 886 €
Projets de modernisation des exploitations agricoles dans les filières animales. Mesure 4.1.11 du PDRA	44	128 494 €	1 118 435 €
Sous total		261 169 €	2 704 132 €
Progrès Génétique Ovin		47 269 €	
Total		308 438 €	

Au titre de sa politique agricole, le Département a soutenu à hauteur de 308 k€ des investissements pour un volume de 2.7 M€, contribuant ainsi directement au développement économique.

Les subventions de fonctionnement

Le Département a soutenu les organisations professionnelles agricoles pour plus de 353 k€ sur de nombreuses actions de développement agricole.

La Chambre d'agriculture a bénéficié d'un soutien de près de 200 k€ pour la mise en œuvre de plusieurs actions notamment au sein du Comité de Promotion des produits agricoles et agroalimentaires, permettant aussi la promotion touristique du département et le développement de son attractivité. Dans ce cadre, il est également à souligner les contributions apportées aux autres Organismes Professionnels Agricoles comme l'Association Départementale d'Accueil à la Ferme (ADAF) et le Comité de Développement Agricole de l'Yssingelais pour l'organisation de l'évènement de « Ferme en Ferme » qui contribuent au développement de l'Agro-tourisme en Haute-Loire.

Dans un autre domaine, le Département continue de soutenir le Service de Remplacement de Haute-Loire (59 000 €) avec une aide au remplacement des exploitants agricoles pour des journées relatives aux situations les plus difficiles ou particulières : « maladie », « accident », « décès » ainsi que celles liées à certains évènements familiaux. Enfin, le dispositif départemental adossé à la mesure 3.1 du PDR Auvergne et visant à soutenir la participation des agriculteurs à des régimes de qualité (BIO et SIQO) a permis d'aider une dizaine d'agriculteurs sur le département pour s'installer ou se reconvertir à l'agriculture Bio en prenant en charge l'intégralité de leurs coûts de certification durant les 3 premières années de labellisation.

Manger local et bio en Haute-Loire

Ce projet, initié en 2016, fait écho aux enjeux économiques et agricoles de soutien aux filières locales que le Département a à cœur de soutenir. Dans un contexte où les logiques de production et de commercialisation conduisent à une certaine standardisation de l'alimentation, ce projet a notamment pour ambition :

- de soutenir l'agriculture locale en favorisant autant que possible le local dans les cantines des collèges publics et privées, des lycées, et des EHPAD de Haute-Loire ;
- de redonner du sens à la pratique alimentaire (éducation au goût, à l'importance de la qualité de l'alimentation, au lien nutrition-santé, etc.) ;
- de favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, de donner du goût, de la diversité, de la qualité dans les cantines.

Dans ce cadre, le Département a souhaité que soit engagée une réflexion à l'échelle départementale avec l'ensemble des acteurs gravitant autour de l'approvisionnement local avec pour objectifs d'atteindre, dans les collèges publics départementaux, les ratios suivants :

- 40 % de produits locaux et 20 % de bio d'ici 2021 ;
- lorsque l'offre locale n'est pas disponible, proposer du bio respectant le cahier des charges français de certification.

L'année 2018 a vu l'achèvement, par ECOZEPT, le CPIE du Velay et Delphine Ducoeurjoly, de l'étude diagnostic concernant le développement des approvisionnements locaux et bio en restauration collective : diagnostic de l'offre (entreprises agricoles et alimentaires), de la demande (sites de restauration collective) et élaboration d'un plan d'actions.

Les conclusions ont conduit le comité de pilotage et le comité technique du projet à retenir trois axes de travail sur lesquels s'orienter en premier lieu afin d'accroître la part de produits bio et locaux en restauration collective :

- favoriser le dialogue et les échanges entre l'offre et la demande ;
- renforcer l'achat local dans la commande publique ;
- mettre en place un outil de commande en ligne.

En parallèle, le Département a souhaité poursuivre son appui aux collèges publics sur la thématique de l'alimentation de qualité et durable. Ainsi, l'appel à candidature des collèges a été renouvelé en mai 2018 pour une labellisation des établissements « manger local et bio au collège » selon 3 niveaux, fonction de leur engagement dans la démarche. Cette nouvelle campagne de labellisation a été ouverte aux collèges privés. Ainsi, 9 collèges publics et 2 collèges privés ont sollicité le Département pour cette labellisation sur l'année scolaire 2018-2019.

Volet diététique

La mise en place de ce projet transversal en faveur de l'alimentation durable a permis de conforter les liens construits avec l'Hôpital Emile ROUX du Puy-en-Velay et établis dans le cadre de la convention tripartite Inspection d'académie/Hôpital E. ROUX/Département visant à proposer l'intervention d'une diététicienne de l'hôpital dans les collèges publics et privés.

L'année 2018 s'est traduite par 78 h d'intervention diététique auprès des personnels des collèges et des élèves.

Semaine du manger local et bio en Haute-Loire

Organisée du 14 au 18 mai 2018, cette semaine promotionnelle a permis d'accompagner financièrement 14 collèges publics dans l'élaboration de menus locaux et la conduite d'actions éducatives autour de l'agriculture et de l'alimentation locale. Trois collèges privés ont également participé. Elle a été également l'occasion de communiquer autour de notre projet en faveur de l'alimentation locale et de qualité. Un marché sur le site de la visitation a permis la rencontre entre des producteurs locaux et des professionnels de la restauration collective.

AMENAGEMENT FONCIER

Lien avec la feuille de route

- Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans les pratiques et projets
- Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Préambule : contexte et bilan synthétique

La loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 a transféré l'intégralité de la compétence "aménagement foncier" de l'État aux Départements.

Aujourd'hui, l'aménagement foncier ne se limite plus à une redistribution administrativement cadrée des terres pour améliorer le parcellaire agricole. Il a désormais trois objectifs de même importance (*art. L121-1 du Code rural et de la pêche maritime - CRpm*) :

- améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières,
- assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux,
- contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal.

Le CRpm prévoit quatre modes d'aménagement foncier rural :

- l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) : procédure qui aboutit à une redistribution du parcellaire entre les propriétaires permettant le désenclavement de toutes les parcelles agricoles. L'AFAF peut être suivi de travaux connexes (chemins d'exploitation, voiries rurales et communales, plantations...),
- les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (ECIR) : procédure qui permet une modification limitée des parcellaires d'un ou plusieurs propriétaires sur la base du volontariat. Les échanges de parcelles agricoles homogènes sont réalisés en fonction de leur valeur vénale,
- la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées : procédure qui consiste à réquisitionner un terrain abandonné et à le faire exploiter par un agriculteur,
- la réglementation et protection des boisements : afin de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural et d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables.

Ces procédures sont conduites par des Commissions Communales, Intercommunales ou Départementales d'Aménagement Foncier (CCAF / CIAF ou CDAF), sous la responsabilité du Département qui en assure également le secrétariat.

Aménagement Foncier Agricole et Forestier

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre des travaux connexes de l'AFAF de St-Christophe-sur-Dolaizon après la clôture des opérations en 2017.

En 2018, la phase projet de l'AFAF de Bournoncle-St-Pierre et St-Géron, avec extension sur les communes de Vergongheon et Lempdes sur Allagnon, en relation avec les travaux routiers à venir sur la RN 102, a débuté (classement des parcelles).

Enfin, suite à l'étude d'aménagement et à l'enquête publique, la CCAF de Lubilhac a décidé définitivement de sa proposition d'AFAF, du périmètre et des prescriptions environnementales.

Echanges amiables de parcelles entre propriétaires

- 29 bénéficiaires,
- 102 parcelles échangées pour une surface de 45 ha,
- 5,1 k€ de subventions.

Règlementation des boisements

- 8 réglementations des boisements en cours de révision : Berbezit, Cistrières, Fix-Saint-Geney, Mazet-Saint-Voy, St-Victor-sur-Arlanc, St-Victor-Malescours, Salettes, Varennes-St-Honorat pour lesquelles les enquêtes publiques ont été mises en œuvre.
- 1 délibération du Département révisant le document cadre applicable à la réglementation des boisements et reboisements
- 15 autorisations de boisement instruites en périmètre réglementé

Programme de suppression des boisements gênants

- 8 EPCI ont une convention sur ce programme en 2018
- 18 subventions accordées en 2018 dont : 3 pour incitation à la coupe et 15 pour du dessouchage
- 19 hectares restitués à l'agriculture en 2018.

Regroupement parcellaire forestier : acquisition de petites parcelles forestières

Cette aide permet de favoriser le regroupement parcellaire forestier très morcelé en Haute-Loire pour une meilleure exploitation de la forêt.

En 2018, 19 opérations ont été financées pour un montant de près de 4 000€ permettant le regroupement parcellaire de 46 parcelles forestières pour une surface globale de 19 ha.

AEP - ASSAINISSEMENT

Lien avec la feuille de route

- Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter au développement durable dans leurs pratiques et projets
- Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Contexte et objectifs

Les domaines de l'eau potable et de l'assainissement s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat Département / Agence de l'Eau Loire Bretagne qui vise à permettre le

financement optimal des opérations, notamment celles qui revêtent un caractère prioritaire.

Après avoir révisé, en 2016, nos taux d'intervention pour être en cohérence avec ceux de l'Agence modifiés en cours du 10ème programme, l'année 2018 a été marquée par des difficultés financières de l'Agence demandant une adaptation dans la gestion administrative et financière de projets déjà finalisés.

Aides AEP – Assainissement

Pour l'année 2018, le Département a engagé un peu plus de 2,1 M€ de crédits qui ont soutenu près de 13 M€ d'investissement sur le territoire :

	AEP					Totaux
	Gestion patrimoniale des réseaux	Potabilisation	Protection captages	Adduction	Distribution	
Nombre de dossiers engagés	0	4	6	10	3	23
Dépenses subventionnables	0 €	19 679 €	201 137 €	2 674 695 €	256 979 €	3 152 490 €
Subventions votées	0 €	3 936 €	40 228 €	488 771 €	49 234 €	582 169 €

	Assainissement		Totaux
	Travaux prioritaires figurant dans les diagnostics et schémas d'assainissement	Projets non prioritaires issus des diagnostics et schémas d'assainissement	
Nombre de dossiers engagés	23	14	37
Dépenses subventionnables	7 546 322 €	2 221 817 €	9 768 139 €
Subventions votées	1 143 480 €	412 460 €	1 555 940 €

Au total, 60 projets ont été subventionnés en AEP et Assainissement, 7 diagnostics ou schémas ont été votés correspondant à 82 939 € de subventions.

Fonds de péréquation

Le Fonds Départemental de Péréquation d'Alimentation en Eau Potable est un dispositif d'intervention d'aide à l'investissement.

Ce fonds est alimenté par les cotisations des collectivités adhérentes. Il vise à alléger les charges d'investissements des communes connaissant un taux d'endettement par rapport à leur capacité de remboursement. De fait, il a pour essence d'aider les communes ayant de faibles capacités de remboursement. C'est notamment le cas des petites communes rurales aux réseaux étendus pour un nombre d'abonnés peu élevé.

Dépenses 2018 : 141 753,56 €	Recettes 2018 : 254 578,48 €
------------------------------	------------------------------

- Nombre de collectivités sollicitées pour participer au fonds : 95 Communes, 13 Syndicats et la Direction Eau et Assainissement de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay soit un total de 109 collectivités ;
- Nombre de collectivités qui obtiennent une aide au titre de ce fonds : 24 Communes et 3 Syndicats.

GESTION GLOBALE DE L'EAU

Lien avec la feuille de route

- Projet n°2 : être exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans les pratiques et projets

Rappel des missions

En matière de gestion globale de l'eau, le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable a en charge la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des rivières et milieux aquatiques. Cette dernière repose sur un dispositif d'accompagnement technique (la cellule d'assistance des travaux d'entretien et de restauration de rivières – cellule ASTER) et financier des projets conduits à l'échelle de bassins versants et visant à restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau.

Le Pôle a par ailleurs en charge le suivi des outils de planification stratégique dépassant le cadre départemental (SDAGE Loire Bretagne, etc.).

Synthèse du bilan d'activités 2018

Poursuite des accompagnements techniques et financiers prévus dans le cadre de la cellule ASTER et de la politique rivière et milieux aquatiques :

- Contrat de Rivière Ondaine-Lizeron,
- Contrat Territorial Ance du Nord,
- Contrat Territorial de la Borne,
- Contrat Territorial Loire amont,
- Contrat Territorial Alagnon,
- avancement des SAGE Alagnon, Allier aval, Dore, Haut-Allier, Lignon du Velay, Loire amont, Loire en Rhône-Alpes.

Le Département a ainsi engagé près de 100 000 € pour un montant total de dépenses estimé d'environ 1 million d'euros.

En parallèle, la cellule ASTER a également instruit le dossier de participation statutaire du Département à l'Etablissement Public Loire pour un montant de 55 723 € et a émis des avis sur l'adhésion de nouveaux membres à l'Etablissement Public Loire et sur la révision du Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC) du Service de Prévisions des Crues (SPC) Loire-Cher-Indre.

ENERGIE

Lien avec la feuille de route

- Projet n°2 : Etre acteur et inciter au développement durable dans les pratiques et projets
- Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Rappel des missions

Dans ce domaine, le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Synthèse du bilan d'activités 2018

- Soutien aux investissements bois énergie (chaufferies bois et réseaux) et aux installations de méthanisation agricole (2 projets soutenus pour un montant total d'aide de 55 598 €)
- Mise en œuvre du Plan Climat Energie Territoire de la collectivité, structuré en 32 fiches actions portant sur des mesures d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité) et d'adaptation au changement climatique ;
- Reconstitution du dispositif départemental de regroupement des certificats d'économie d'énergie pour la période triennale 2018-2020. Au 31/12/18, un volume de 161 GWh cumac a été attribué aux collectivités de la Haute-Loire concernant les travaux réalisés sur leur patrimoine. Un nouveau dossier d'un volume de 6,65 GWh cumac a été déposé au Pôle National des CEE fin décembre 2018 ;
- Mise en place d'un nouveau dispositif de lutte contre la précarité énergétique pour les ménages les plus modestes.

PCET et Précarité énergétique

Le Plan Climat Energie Territorial 2015-2020 du Département de la Haute-Loire a été adopté par l'Assemblée Départementale le 15 février 2016. Il se compose de 32 fiches actions.

L'objectif du PCET est de formaliser sur 5 années la stratégie du Département pour lutter contre le changement climatique en travaillant sur deux leviers :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie (volet atténuation), avec un objectif de réduction de 15 % les émissions d'ici à 2020,
- l'anticipation des impacts de l'évolution du climat sur le fonctionnement de la collectivité et la pérennité du patrimoine départemental (volet adaptation).

- ✓ Mobilité : optimiser les déplacements

Le Département possède déjà plusieurs **véhicules électriques** (5 Renault Zoé et 2 Citroën Berlingo) et deux vélos électriques répartis sur différents sites. Le retour d'expérience des agents utilisateurs des véhicules électriques est très positif et nous conforte dans notre engagement vers le développement des mobilités « propres ».

Par ailleurs, le Département accompagne financièrement l'élaboration d'un schéma directeur préfigurant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat d'Energies de la Haute-Loire. Les premières conclusions de cette étude présentent un futur réseau maillé d'une cinquantaine de bornes, soit une centaine de points de charge (à raison de deux points de charge par borne) déployées sur une quarantaine de communes du département.

Le Département est partenaire du réseau de **co-voiturage Mov'Ici**. Ce site est dédié aux professionnels et aux particuliers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une communauté dédiée aux agents du Département vient d'être créée sur ce site afin de faciliter le co-voiturage entre agents.

✓ Dématérialisation :

Le processus de dématérialisation se poursuit au sein de la collectivité au travers divers projets :

- travaux de la Mission Numérique et Innovation : téléphonie et très haut débit (THD), transformation numérique du territoire (e-service territorial) et de la collectivité (e-administration),
- mise en place du dispositif de visio-conférence et de téléphonie de conférence...

✓ Réduction des émissions du bâti : améliorer la performance énergétique des bâtiments départementaux et sensibiliser le personnel à cette question

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est une priorité du Département avec, notamment, la mise en œuvre d'une phase de diagnostics précédant la réalisation de travaux de rénovation thermique et énergétique dans 8 collèges. Des travaux d'isolation thermique seront engagés début 2019 dans les collèges de Craponne et Allègre. Ces actions en faveur d'une meilleure performance énergétique des bâtiments des établissements scolaires s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Collèges 2021 ». L'objectif étant d'étendre la démarche de rénovation énergétique à tous les bâtiments départementaux.

✓ Lutte contre la précarité énergétique :

Cette politique, conduite en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), est mise en œuvre, au sein du Département, depuis 2016 au titre du programme « Habiter Mieux ». Une AP de 1 M€ a été votée pour 5 ans.

L'objectif est d'une part, d'identifier et/ou accompagner les ménages, propriétaires occupants très modestes, à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement et d'autre part, d'accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés et contribuer ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques.

En 2018, le dispositif a permis d'aider 203 propriétaires occupants très modestes (202 dossiers aidés à hauteur de 500 €, soit 101 000 €) et 1 propriétaire modeste à très modeste en sortie d'indignité (1 dossier aidé à hauteur de 1 500 €) pour une dépense totale de 102 500 €. Le dispositif est reconduit jusqu'en 2020.

✓ Développer les achats durables :

Le Département a mis en œuvre une politique d'incitation technique et financière en faveur du développement des produits locaux et bio dans la restauration collective des collèges, notamment au travers d'un dispositif de labellisation des établissements « *Manger local et Bio* ».

✓ Soutenir le développement des énergies renouvelables :

En 2018, le Département a financé 1 projet en lien avec la politique bois/énergie (1 chaufferie bois) ainsi que 2 projets de méthanisation (1 étude et 1 unité de méthanisation) pour un montant de 69 314 €.

Une étude de potentiel de méthanisation à l'échelle du territoire a été réalisée par le cabinet SOLAGRO en 2018. Cette étude a permis :

- de dresser un état des lieux des installations de méthanisation existantes et des projets en cours d'émergence ou de mise en oeuvre,
- d'établir un diagnostic de l'état de la filière à l'échelle du territoire,
- d'évaluer les potentiels de développement de la filière.

✓ La biodiversité : marqueur du changement climatique

En 2018, le Département a poursuivi son action en faveur de la préservation de la biodiversité :

- en participant à l'élaboration d'un recueil d'expériences relatif à la préservation du maillage de haies et murets en pierres sèches, réalisé en 2018 en partenariat avec le REN 43 et qui servira de base à une stratégie de communication et de sensibilisation des acteurs locaux sur cette thématique,
- en proposant une déclinaison locale du programme PHENOCLIM : programme scientifique, pédagogique et participatif permettant de mesurer l'impact du changement climatique sur la faune et la flore en montagne en se basant sur deux disciplines scientifiques : la phénologie (étude de l'apparition des événements saisonniers chez les êtres vivants) et la climatologie. Un premier appel à participation a été lancé aux adhérents du REN 43 en novembre 2018,
- en soutenant, depuis 2012, un programme de suivi et d'inventaire des espèces d'amphibiens présentes en Auvergne, le « *Programme POP amphibiens Auvergne* » réalisé par l'Observatoire des amphibiens d'Auvergne en massif central. Grâce aux données recueillies à travers ce programme, l'atlas des amphibiens d'Auvergne, réalisé par l'Union Nationale des CPIE a été publié début 2018.

Le Pôle a également en charge la rédaction du rapport de développement durable tout en apportant un appui technique transversal pour la mise en œuvre d'actions.

DECHETS

Lien avec la feuille de route

- Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets
- Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Rappel des missions

La compétence prévention et de gestion des déchets non dangereux et déchets issus du BTP a été transféré à la région Auvergne Rhône-Alpes suite à la parution de la loi NOTRe au mois d'août 2015. Pour autant le dispositif départemental de soutien aux investissements réalisés dans le domaine des déchets, assumait par le pôle, reste d'actualité.

Synthèse du bilan d'activités 2018

- Mise en place d'un partenariat avec des associations à caractère humanitaire pour la collecte et la valorisation de bouchons en plastique, de piles et d'instruments d'écriture usagés sur le site de l'Hôtel du Département,
- Suivi de l'élaboration du plan régional de gestion des déchets.

POLITIQUES TERRITORIALES

Lien avec la feuille de route

- Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés
- Projet n°12 : Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire

Préambule aux relations avec les territoires (EPCI, PNR...)

Le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable intègre en son sein une mission spécifique, dédiée aux relations avec les territoires (EPCI, PNR, ...) et au suivi des schémas d'aménagement et de développement susceptibles d'impacter ou de mobiliser la collectivité départementale (SRADDET, SCOT, etc.).

Cette mission est la porte d'entrée pour les politiques de soutien aux territoires portées par le Département.

Fonds 199 et Contrat 43.11

- Contrat 43-11 : négociation et validation des volets investissements des nouveaux contrats 43-11 avec 10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération (de juillet 2017 à janvier 2018) ; validation de la convention-type relative à l'octroi d'une subvention d'investissement (CP du 14 mai 2018) et début de l'instruction des dossiers de demande d'aide.

Montant des investissements programmés : 253,7 M€

Montant du soutien départemental programmé : 37,3 M€

Nombre d'opérations programmées : 235

Avancement 2018 du volet partenariat :

- Economie : les EPCI ont signé leur convention de délégation d'octroi d'aides en matière d'immobilier en 2017, sauf la communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles qui l'a approuvée le 5 janvier 2018. Un avenant à la convention de la CAPEV a été signé de 6 juin 2018 (modification du règlement d'intervention).
 - Tourisme : les communautés de communes de Brioude Sud Auvergne, Pays de Montfaucon, des Sucs, des Marches du Velay-Rochebaron, Mezenc Loire Meygal et Haut-Lignon ont approuvé la charte d'entente touristique en 2018.
 - Cultures et patrimoines : approbation de la convention de partenariat cadre de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) entre la DRAC, la DSDEN, la DRAAF, la Région, Canopé, la CAF, la DDCS et le Département (AD du 22/11/2018) ; signature de la convention territoriale de développement de l'éducation aux arts et à la culture pour la Communauté de communes Loire et Semène (CP 03/12/2018) ; premiers échanges avec les territoires des Pays de Cayres – Pradelles et Rives du Haut-Allier
 - Action sociale : démarrage d'une analyse de besoins sociaux sur le territoire test de la CC de Loire-Semène (CP du 03/09/2018)
 - Ingénierie : adoption de la convention-cadre de partenariat Ingé43 (CP 12/11/2018)
- Fonds 199 : garant des équilibres et de la solidarité territoriale, le Département a souhaité accompagner les communes dans la réalisation des équipements nécessaires à la population à travers le « FONDS 199 ». Ce dispositif s'adresse aux 199 communes de Haute-Loire de moins de 1 000 habitants. Il est destiné à financer les opérations de proximité réalisées dans les 24 mois, présentant un plafond de dépense subventionnable maximum de 50 000 € HT. Chacune des communes éligibles peut présenter une opération.

1er appel à projets

Les 188 opérations du premier appel à projet « Fonds 199 » ont été validées en commission permanente des 7 novembre et 5 décembre 2016. L'aide départementale allouée était de 3,34 M€ pour un montant d'investissement total de 10,7 M€.

La Mission Territoires a continué le suivi du 1^{er} appel à projets en 2018 (avenants, paiement, consommation...). La consommation des crédits au 30/04/2019, est la suivante : 161 opérations soldées sur 188, soit un taux de consommation de 85,45%, ce qui représente 2,86 M€ de subventions versées. Le taux réel moyen d'intervention est de 31,24 % pour ces projets.

2ème appel à projets

La Mission Territoires a mis en œuvre le 2^{ème} appel à projets en 2018. Les 178 opérations du deuxième appel à projet « Fonds 199 » ont été validées en assemblée départementale du 25 juin 2018 et en commission permanente du 3 septembre 2018. L'aide départementale allouée était de 3,14 M€ pour un montant d'investissement total de 12,3 M€.

La consommation des crédits au 30/04/2019, est la suivante : 57 opérations soldées sur 178, soit un taux de consommation de 33,79 %, ce qui représente 1 062 317 € de subventions versées. Le taux réel moyen d'intervention est de 30.21 % pour ces projets.

Pays

- participation aux comités techniques et comités de programmation des Groupes d'Action Locale des programmes européens Leader Jeune Loire et Velay, participation aux réunions techniques des agents de développement du territoire et de la Région Auvergne ;
- suivi du SCOT du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières et du SCOT Pays du Velay suivi du PLUI de la Communauté de communes du Pays de Cayres et de Pradelles.

PNR

- PNR Livradois Forez et PNR des Monts d'Ardèche : participation aux COPIL, suivi des instances de gouvernance.

CPER

- L'avenant n°1 à la convention départementale de la Haute-Loire a été signé le 9 novembre 2018.

ECONOMIE

Lien avec la feuille de route

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Bilan synthétique

La politique départementale en faveur de l'économie comprend les aides à l'aménagement des zones d'activités économiques, à l'immobilier d'entreprises, aux investissements matériels des industries agro-alimentaires et aux opérations à caractère économique dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes ou des groupements de communes. Suite à la dissolution du Comité d'Expansion Economique, depuis le 01/12/2017, le Département accompagne en direct les porteurs de projet privés dans le montage de leurs dossiers (hors dossiers d'immobilier des industries agro-alimentaires montés et transmis par le guichet unique FEADER).

Dans le cadre du conventionnement mis en place en 2017 entre les EPCI et le Département pour rendre notre intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises compatible avec le nouveau contexte législatif issu de la loi NOTRe, 54 entreprises ont été soutenues pour un montant cumulé d'aides publiques départementales et des intercommunalités de 3,93 M€ (772 k€ de crédits des EPCI auxquels sont venus s'ajouter 3,15 M€ de fonds propres départementaux). Les 54 opérations aidées représentent un montant prévisionnel d'investissements immobiliers de 38,7 millions d'euros et devraient permettre la création de 214 emplois en CDI supplémentaires par rapport à leur effectif à la date de dépôt de leur demande de subvention.

En matière de soutien aux investissements immobiliers des industries agroalimentaires, avec 189 k€ d'intervention conjointe Département et EPCI, le Département a permis la mobilisation de 322 k€ de fonds européens FEADER au bénéfice de 4 entreprises.

La convention signée le 8 mars 2017 pour que le Département et la Région apportent, de façon coordonnée et complémentaire, leur concours au développement du secteur agro-alimentaire et le projet de règlement d'aide aux investissements matériels des industries agroalimentaires voté en DM1 2017 ont permis d'attribuer, en complément de l'aide de 490 000 € de la Région, 90 000 € de subvention à la société SABAROT.

Quelques chiffres pour 2018

Industrie – artisanat de production (hors agro-alimentaire) :

- Montant engagé : 3,47 M€ (48 entreprises) financés par 633 k€ de crédits délégués par les EPCI complétés par 2 836 k€ de fonds propres départementaux)

Industries agro-alimentaires :

- Montant engagé : 543 k€ (7 entreprises)
- répartis entre :
 - l'aide à l'immobilier d'entreprises : 453 k€ (6 entreprises) financés par 139 k€ de crédits délégués par les EPCI complétés par 314 K€ de fonds propres départementaux). Pour 4 opérations (SALAISONS DE FIX à Fix-Saint-Geney's – EUREA COOP à Landos – SAVEURS DES SUCS à Yssingaux – BOUCHERIE CHARCUTERIE DU LIZIEUX à Saint-Jeures), les interventions conjointes Département - EPCI (d'un montant total de 188 k€) ont permis de mobiliser en co-financement 322 k€ du FEADER.
 - l'aide aux équipements : 90 k€ (SABAROT à Chaspuzac)

Zones d'activités : aide à leur création et à leur extension

- Montant engagé : 400 k€ (4 ZA concernées : ZA de Bouillou à Yssingaux, ZA d'Aulagny et du Cantonnier à Montregard et ZA de Faurie à Dunières).

TOURISME

Lien avec la feuille de route

Projet n°10 : Enrichir et valoriser « l'expérience Haute-Loire » pour en augmenter les retombés économiques #myHauteLoire ;

Projet n°11 : Investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés

Le Schéma de développement touristique

Lors de sa séance du 25 juin 2018, l'Assemblée Départementale a approuvé le schéma départemental de développement touristique (période 2018-2021) pour atteindre les objectifs de notre feuille de route :

- Priorité 10 « Enrichir et valoriser l'expérience Haute-Loire pour en augmenter les retombées économiques »,
- Priorité n°12 « Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement sur tout le territoire »,
- Priorité n°13 « Innover dans la relation aux usagers et aux territoires ».

La stratégie de développement touristique s'articule autour de trois objectifs :

1. Créer une nouvelle gouvernance partagée du tourisme : le Conseil de Destination est l'outil permettant de porter le projet collectif. Il définit les actions communes et les conditions de leur réalisation. Une charte d'entente touristique permet de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs.
2. Faire vivre une nouvelle image touristique pour conquérir et fidéliser de nouvelles clientèles : une nouvelle identité graphique a été créée après une réflexion commune associant les Territoires.
3. Structurer et qualifier l'offre touristique à travers huit filières prioritaires : activités de pleine nature, activité culturelle et patrimoniale, gastronomie et oenotourisme, artisanat et savoir-faire, espaces naturels remarquables, mobilité touristique, accessibilité, grands projets départementaux.

La mise en œuvre du schéma est accompagnée par la MDDT, qui devient « Manager de Destination » en charge de définir et vendre la promesse touristique aux clientèles prioritaires. Au regard des évolutions stratégiques et des nouvelles missions à conduire (gestion du Pavillon Numérique), la MDDT doit restructurer son organisation, la réflexion est en cours.

L'activité des dossiers en 2018

En application de la loi NOTRe, le Département n'accorde plus de subventions aux porteurs de projets privés.

Pour les projets à maîtrise d'ouvrage publique, dans le cadre des contrats 43.11, le Département a programmé des aides pour 16 projets à hauteur de 2 791 050 €.

COLLEGES ET ENSEIGNEMENT

Lien avec la feuille de route

- Projet n°2 : Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets
- Projet n°3 : Favoriser la production et la consommation de produits locaux ou issus d'une agriculture raisonnée
- Projet n°7 : Etre chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité
- Projet n°8 : Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire ;

Le Département a engagé une démarche de réflexion sur l'avenir des collèges publics dans toutes leurs composantes ainsi que de modernisation de ses rapports avec les établissements d'enseignement et plus globalement de la communauté éducative. Le projet « collèges 2021 » devra permettre d'objectiver les choix de la collectivité en matière d'investissements, de fonctionnement et de personnel dans le but de donner des conditions de travail et d'apprentissage de qualité aux personnes présentes dans les EPLE.

Le projet « Collèges 2021 » vise ainsi à positionner les établissements dans un territoire donné, recenser les différentes offres proposées aux collégiens, mettre en place les conditions nécessaires à la modernisation des établissements et optimiser les moyens qui leur sont alloués. Ce référentiel abordera plusieurs thématiques dont un certain nombre de réflexions ont été engagé en 2018 :

- la sectorisation et les localisations (projections démographiques et économiques) ;
- les capacités et les modes d'accueil (internats...) ;
- les locaux (sécurisés, fonctionnels, accessibles, exemplaires en matière d'économies d'énergie et de développement durable) ;
- le numérique et l'adaptation des locaux aux nouvelles technologies, depuis la rentrée 2017, la gestion du parc informatique des collèges ;
- la restauration scolaire (Manger local et bio, gaspillage alimentaire...) ;
- la solidarité, la santé et la prévention (décrochage scolaire, sport,...) ;
- les transports et déplacements ;
- les actions éducatives, la citoyenneté et l'ouverture à l'Europe et au monde ;
- le renforcement des liens avec les territoires (consommation produits locaux, sport, culture, valorisation du patrimoine ...) ;
- l'optimisation des moyens humains, financiers et matériels alloués par la collectivité (dont la mutualisation en intra et avec les territoires).

Missions

La cellule collèges intervient au quotidien sur les missions suivantes :

- maintenir un lien fort avec les instances de l'Education Nationale (Inspection Académique et Rectorat) notamment par l'organisation régulière du comité de concertation et la participation au CDEN ;
- suivre la mise en œuvre des conventions et contrats dans et avec les collèges publics du Département ;
- après définition ou révision des objectifs du Département et des modalités propres à chaque dispositif ;
- assurer les financements et paiements des dotations et subventions de fonctionnement, d'investissement et d'équipement aux différents collèges du département,
- traiter et financer les aides légales affectées à certains dispositifs (transport lié aux activités pédagogiques, culturelles et sportives, internat,...),
- avoir un contact constant avec les collèges pour la préparation et l'information sur les décisions départementales et traiter avec eux les questions courantes ;
- exercer un contrôle sur certains actes, sur les conventions et budgets des collèges publics, arrêter les tarifs de restauration et d'hébergement pour l'année à venir ;
- suivre l'évolution des effectifs des collèges et proposer les ajustements nécessaires ;
- gérer les aides aux associations départementales aux associations à but socio-éducatif ;

- prévoir et suivre les crédits nécessaires au règlement de ces dossiers.

Bilan 2018 ou année scolaire 2017/2018

COLLEGES

- Collèges publics

➤ Dotations de fonctionnement :

Pour 2018, au vu des contraintes budgétaires départementales, l'application des critères de calcul a conduit à proposer un montant global de dotation à hauteur de 1 941 984 € soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2017.

Des dotations complémentaires ont été attribuées aux collèges de Saugues, Blesle, La Chaise Dieu, Landos, Retournac, Sainte-Florine pour un montant de 21 920 €.

➤ Restauration :

L'évolution tarifaire des forfaits applicables est adoptée par l'Assemblée départementale lors de la Décision Modificative budgétaire pour l'année civile suivante. Cette évolution est basée sur l'évolution du taux d'inflation, année n-1 (indices des prix à la consommation) – source INSEE.

Afin d'obtenir l'égalité tarifaire voulue par les élus au niveau de la restauration pour les demi-pensionnaires du collège d'Aurec-sur-Loire, des participations financières ont été versées à la SPL Loire Semène.

➤ Dotations d'équipement :

La participation financière du Département aux équipements (petits matériels de cuisine) a été fixée à 50 % du montant hors taxe de la dépense, plafonnée à 5 000 € par établissement et par an. En 2018, la participation s'est élevée à 7 325 € pour 2 collèges (Langeac, Yssingaux). Ce dispositif a évolué pour y intégrer une participation relative à l'acquisition de petits matériels.

La visite de rentrée a eu lieu au collège Robert Louis Stevenson de Landos le 6 septembre 2018. Le Président du Département, accompagné des services, a pu faire le point sur les différents sujets d'actualité liés à la vie des collégiens et se féliciter des relations de travail entre les services de l'Education nationale et ceux du Département.

- Collèges privés

Lors de la séance du 14 décembre 2015, l'Assemblée départementale avait validé les modalités de calcul et de versement des forfaits externat.

Elle a autorisé le Président à signer une convention triennale avec la DDEC et l'UDOGEC.

Au vu des contraintes budgétaires auxquelles est confrontée la collectivité, les élus départementaux ont décidé lors de la session du 4 décembre 2017, de reconduire pour l'année 2017-2018, l'enveloppe votée au BP 2017 et qu'une baisse de 0,5 % soit appliquée par rapport au budget 2017 pour chacun des forfaits, soit une inscription budgétaire 2018 de 1 449 715 € pour les forfaits « part matériel » et de 1 349 220 € pour les forfaits « part personnel ». Cette décision a fait l'objet d'un avenant à la convention.

- Aide à l'investissement

L'ensemble des collèges privés nous a transmis son programme d'investissements portant sur l'année 2018. Le montant total des aides à l'investissement votées s'élève à 543 130 € pour 2018.

- Aides communes aux collèges publics et collèges privés

L'ensemble des établissements bénéficie d'un certain nombre de dispositifs spécifiques au titre du financement d'activités éducatives annexes à la fonction enseignement pour un total de 88 110 €. La liste ci-dessous est exhaustive et ne reprend que certaines lignes pour lesquelles des actions particulières ont été menées.

- Aide forfaitaire aux transports pédagogiques (année scolaire 2017-2018 : 76 000 €). Une évolution de l'aide a été adoptée par l'Assemblée départementale en date du 25 janvier 2013, selon les effectifs de chaque collège.
- Aide à l'internat soit 70 € par trimestre par élève scolarisé dans un collège du département dont les parents résident en Haute-Loire (année scolaire 2017-2018 : 12 110 € pour un effectif moyen de 58 internes par trimestre).

LABORATOIRE TERANA HAUTE-LOIRE

Le laboratoire a intégré le groupement d'intérêt public (GIP) TERANA créé le 02/01/16. Ce GIP comprend 4 sites : le Cantal, la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.

Le Laboratoire TERANA Haute-Loire (TERANA 43) emploie 31 agents qui exercent leurs activités dans trois domaines distincts :

- la santé animale (sérologie, diagnostic et PCR),
- l'eau et l'environnement (bactériologie et physico-chimie des eaux),
- l'hygiène alimentaire (bactériologie alimentaire).

Ses principaux clients sont les collectivités, les administrations, les entreprises (industriels, artisans) et les agriculteurs.

Objectifs fixés pour l'année 2018

Objectifs généraux :

- Poursuite de la construction du groupement d'intérêt public (GIP) TERANA,
- Maintien de l'accréditation COFRAC des différents secteurs d'activité, indispensable à l'obtention et à la conservation des agréments des Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement.

Objectifs techniques :

Informatique :

Le logiciel commun Diplabo est en place dans le secteur hydrologie des quatre sites. Il sera développé sur la santé animale et l'hygiène alimentaire en prévision d'une mise en route courant 2019.

Activité analytique :

Maintien de l'accréditation COFRAC dans les trois secteurs.

Actions entreprises et compétences déployées :

Laboratoire :

Poursuite du développement du logiciel commun.

Pôle Hygiène alimentaire :

L'activité de ce secteur est stable avec 23 000 analyses réalisées en 2018 pour 197 000 € de recettes (comme en 2017).

Pôle Santé animale :

L'activité en sérologie est stable : 121 000 analyses (pour 122 000 en 2017).

Une baisse d'activité a été enregistrée en PCR avec 32 000 analyses réalisées contre 39 000 en 2017, ceci s'expliquant par la perte du client SAUFREX (exportateur à Loudes) au deuxième semestre.

Le nombre d'analyses de diagnostic reste stable avec 2 800 dossiers..

Il en résulte pour l'ensemble des 3 secteurs un chiffre d'affaire de 748 000 € (767 000 en 2017).

Pôle Eau et Environnement :

Le laboratoire a obtenu la reconduction de l'appel d'offres pour le marché de contrôle sanitaire des eaux de Haute-Loire.

Ce secteur réalise les analyses des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux de loisirs, des rivières et des eaux résiduaires du département.

Concernant la recherche des Légionnelles, TERANA 43 intervient en Haute-Loire et poursuit la collaboration mise en place avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en 2011.

Ce secteur enregistre une forte augmentation de recettes avec 685 000 € en 2018 (contre 598 000 € en 2017).

Aspects financiers

En 2018, le laboratoire a réalisé :

- 1 641 000 € de recettes (1 574 000 € en 2017)
- 112 000 € d'investissement en matériel (97 000 € en 2017),
- 646 000 € de dépenses de fonctionnement (hors masse salariale, 636 000 € en 2017)
- 1 372 000 € de dépenses de personnel (contre 1 363 000 € en 2017, 1 369 000 € en 2016 et 1 437 000 € en 2015)

En conclusion

Les objectifs techniques fixés pour 2018 sont réalisés.

Prestations réalisées en 2018

Pour mémoire 2017

Total paramètres analysés	251 083	255 035
----------------------------------	----------------	---------

Hygiène alimentaire	10 466	10 496
----------------------------	---------------	--------

Santé animale	153 165	160 278
dont: Sérologie	119 409	119 778
Biologie moléculaire (PCR)	32 082	38 879
Avortements	597	586
Diagnostic	1 077	1 035

Eau et environnement	87 452	84 261
dont : Auto Surveillance eaux usées	2 473	3 282
Autocontrôle eau	4 954	4 320
Autocontrôle Légionelles	3 018	2 767
CS Baignades	232	234
CS consommation	31 209	32 037
CS Piscines	4 165	3 832
Réseau de surveillance Rivière	6 369	4 975
SATESE eaux résiduaires	12 858	12 089
Analyses sur site lors de Prélèvements	22 174	20 725
	2 473	3 282

Conseil, audit et formation	19	15
Audits	2	2
Dossiers d'agrément et PMS	4	0
Formations	13	13

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

La Bibliothèque Départementale de Haute-Loire (BDHL) est le service Livre et Lecture du Département. Outil de démocratisation culturelle, elle touche plus de 80% de la population algérienne à travers les 182 bibliothèques et points lecture du réseau.

Forte d'une équipe de 22 personnes, les missions de la BDHL s'organisent autour de 4 axes prioritaires :

- l'offre et la diffusion documentaire aux bibliothèques du réseau (livres, CD et offre numérique),
- des services à destination du réseau (formations et animations culturelles),
- l'accompagnement technique aux projets de construction ou d'aménagement et à la gestion quotidienne des bibliothèques
- l'évaluation du réseau (en partenariat avec le Ministère de la Culture).

LES ACTIONS MENEES EN 2018

En 2018, la BDHL a continué de promouvoir et mettre en place une offre de services diversifiée, afin de s'adapter aux besoins et nouvelles pratiques des habitants du département. Ces évolutions sont pensées en transversalité avec les autres politiques de la collectivité, avec le déploiement de collections et de projets destinés aux publics cibles de la politique culturelle. Le projet @ltibox, lancé en 2017, continue sa progression sur le territoire.

En ce qui concerne l'équipe, 2018 a vu l'arrivée au mois de septembre d'une nouvelle directrice, Catherine Benod, ainsi que le départ en retraite de Michel Masclet, chauffeur de bibliobus, après 37 ans de carrière au sein de la BDHL.

L'offre documentaire

- Le prêt et les tournées

Plus de 400 tournées sont effectuées chaque année par le bibliobus, le master ou le musibus pour acheminer les 236 404 documents imprimés et les 45 388 CD qui constituent les collections de la BD. Ainsi, la BDHL enregistre plus de 187 000 prêts de documents à son réseau chaque année.

Depuis 2009, le service des tournées est complété par celui des navettes qui permet de faire parvenir sous 5 semaines à une bibliothèque un ouvrage ou un CD demandé par l'un de ses usagers. Pour ce faire, les bibliothécaires du réseau réservent le document concerné sur le site de la BDHL. Ce service connaît un succès croissant, comme le montrent les chiffres des dernières années :

	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre de réservations	19 746	19 470	17 917	15 113	14 753

Soit **une progression de 33,8 % entre 2014 et 2018**. On peut donc en déduire que le service de la navette correspond bien aux besoins de la population, qui a su se l'approprier. Cette desserte par navette occupe donc une part de plus en plus importante de l'activité quotidienne de la BD (notamment pour la recherche, la mise de côté et le suivi des documents réservés).

- *Création de 2 valises « Ecouter Lire » pour déficients visuels*

Suite à la signature d'une convention avec un EHPAD spécialisé dans l'accueil de déficients visuels pour le prêt de documents adaptés (livres large vision et livres parlés), la BDHL a souhaité enrichir son offre en faisant l'acquisition en 2018 de **2 lecteurs DAISY (des appareils spécifiques pour l'écoute de livres audio)** pour lesquels la bibliothécaire en charge du projet a créé une valise « écouter lire ». Cette valise thématique est composée d'un lecteur DAISY, d'un guide de prise en main rapide et de 50 livres audio au format MP3.

- *Création de deux valises de livres destinés aux personnes dyslexiques*

Ces valises sont destinées à **accompagner les enfants et adultes présentant des difficultés d'apprentissage de la lecture**, qu'ils soient diagnostiqués dys ou non. Elles ont été élaborées en partenariat avec une orthophoniste qui a permis de tester la pertinence des différents titres proposés.

En effet, pour faciliter la lecture, des éditeurs proposent des livres adaptés, avec différents dispositifs selon les collections :

- Une police de caractères facilitant la distinction des lettres
- Des mots et des lignes espacés
- Des illustrations pour aérer le texte et agrémenter la lecture
- Des couleurs différentes pour distinguer les syllabes
- Des mots difficiles en couleur avec définition
- Des textes adaptés (phrases simples, déroulé d'histoire clair)
- Une présentation des personnages avant le récit
- Un texte mettant en avant un graphème

Les valises proposées sont composées de livres provenant de différentes collections et qui s'adresse à des classes d'âge variées. Le prêt de ces valises aux bibliothèques dure 3 mois, ce qui permet aux usagers de prendre connaissance de l'offre. Ils ont par la suite possibilité de réserver des livres de ces collections à l'unité et de les obtenir par le biais de la navette de la BDHL.

L'évolution de l'offre documentaire participe :

- à la priorité 09 (*ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble*)
- ainsi qu'à la priorité 05 (*développer l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées*)

L'offre et les services numériques

- *Le portail (<http://mediatheque.hauteloire.fr/>)*

La BDHL est dotée d'un portail qui permet l'accès :

- au catalogue en ligne
- à des articles d'information
- aux ressources numériques

Les bibliothèques du réseau peuvent y accéder à leur compte, réserver des documents pour leurs usagers ou du matériel d'animation, s'inscrire à des formations ou partager les activités de leur bibliothèque.

En 2018, le site a comptabilisé 18 763 connexions. Cela représente **plus de 3 000 utilisateurs** et plus de 229 000 pages visitées.

- *Les ressources numériques*

Fin 2018, **25 collectivités sont adhérentes à @ltibox, soit 53 bibliothèques**. C'est un bassin de population de 91 000 habitants qui potentiellement dispose d'un accès à des ressources numériques.

Le nombre d'inscriptions à @ltithèque a plus que triplé avec 960 comptes ouverts en fin d'année. Les connexions et consultations sont donc fortement en hausse avec toujours en tête les visionnages vidéos et l'écoute musicale, avec un total de 10 674 visionnages.

Pour rappel, le service @ltibox inclut :

- l'accès à la plateforme @ltithèque (offre de musique, cinéma, presse et autoformation en streaming),
- le prêt de 2 tablettes et un crédit pour l'achat d'applications,
- des ateliers et des formations sur le numérique.

En contrepartie, les collectivités versent une participation à hauteur de 20 centimes par habitants

- *Les jeux vidéo*

La BDHL a mis en place 6 mallettes qui comprennent : une console, un écran, les manettes et des jeux sélectionnés par le bibliothécaire en charge de ce projet. Elles visent à promouvoir une utilisation ludique, sociale, intergénérationnelle, documentaire et culturelle du jeu vidéo. Ces mallettes ont pour objectif de permettre aux bibliothèques une expérimentation avant achat ou la mise en place d'animations ponctuelles. Elles sont prêtées pour 6 mois.

En 2018, la BDHL a complété son offre par l'achat d'une console Nintendo Switch avec ses accessoires et des jeux.

La bibliothèque de Beauzac, à l'issue d'une année de test avec le matériel de la BDHL, a fait l'acquisition d'une console Playstation 4 et la bibliothèque de Sainte-Sigolène devrait s'équiper prochainement.

En 2018, **les 6 packs ont profité à 10 bibliothèques** (certaines bibliothèques ont eu 2 packs différents la même année). Un accompagnement des bibliothèques vers l'utilisation des jeux vidéo (Beauzac, Brioude, Vorey, Yssingeaux, Ste-Sigolène, Brives-Charensac, Blavozy, Aurec-sur-Loire, Le Chambon sur Lignon, Tence) a été proposé en parallèle par le bibliothécaire référent.

Les bibliothécaires rapportent un engouement du public (notamment adolescent) pour ce nouveau service. **Les sessions de découverte de la réalité virtuelle (via le casque PS VR) suscitent beaucoup de curiosité, et captent des personnes qui n'avaient jamais passé la porte de la bibliothèque.**

- *Les tablettes*

Des tablettes I-pad et Samsung avec des applications pré sélectionnées sont proposées au prêt. En 2018, 7 bibliothèques ont sollicité ce service.

Pour faire vivre cette offre, le groupe de bibliothécaires en charge des tablettes a créé en 2018 un nouveau rendez-vous, @ppiculture. Il s'agit d'une rencontre entre bibliothécaires et bénévoles du réseau, pour échanger autour des applications intéressantes et la manière de les utiliser en médiation avec le public. La première rencontre s'est déroulée à la bibliothèque d'Aurec-sur-Loire.

L'offre en numérique correspond :

- *à la priorité 07 (être chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité)*
- *et la priorité 09 (ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble).*

Les services

Depuis les lois de décentralisation, les bibliothèques départementales sont passées de la fonction « d'approvisionnement » et de substitution à des fonctions d'accompagnement et de développement. Les services de la BDHL se sont déployés vers trois axes : la formation, l'ingénierie et le conseil, et l'action culturelle.

- La formation

Les bibliothèques étant gérées en majorité par des bénévoles, la formation est primordiale pour assurer un niveau de compétence minimal à l'ensemble des acteurs du réseau. Ces formations s'adressent aux bibliothécaires bénévoles ou salariés, et reposent sur un programme qui allie formation techniques et de culture générale.

En 2018, **10 formations** ont été proposées et suivies par **99 stagiaires** venant de **49 communes** du département.

Les sujets proposés suivent l'évolution des usages dans nos bibliothèques : le rôle social des bibliothèques, les ressources libres, l'album documentaire, les BD adultes, la fabrication de papier végétal, recruter et manager de nouveaux bénévoles, les nouveautés en littérature jeunesse, faire vivre la musique à l'heure d'Internet, la médiation numérique en bibliothèque, la rentrée littéraire, les jeux de société en bibliothèque.

Nouveautés 2018 :

- Les agents de la BM du Puy sont acceptés dans la limite des places disponibles (4 agents ont participé à des formations BDHL)
- La BDHL a collaboré avec la BM de Monistrol-sur-Loire afin d'organiser une journée de projection / débat au cinéma La Capitelle autour du film Ex libris de Frederick Wiseman. 43 personnes ont participé dont 4 de la BM du Puy, 1 de la BM de St Agrève (Ardèche), et 2 des BM de St Etienne.

- L'ingénierie et le conseil

L'accompagnement de terrain

La BDHL peut être présente sur demande à chaque étape d'un projet de bibliothèque, que ce soit en matière d'aide à la conception d'un projet, d'aide à la programmation, à la recherche de subvention, au recrutement, en passant par un accompagnement technique quotidien en matière de gestion des collections, de l'informatique, du numérique, des animations...

A ce titre, chaque bibliothèque dispose d'un bibliothécaire référent à la BDHL dont les conseils s'adressent aux équipes mais aussi aux élus. Ainsi le département est découpé en 8 secteurs (8 bibliothécaires).

En 2018, la BDHL a collaboré aux projets suivants :

- Accompagnement de l'informatisation du réseau des bibliothèques de Loire-Semène.

- Sur les territoires plus à l'ouest, accompagnement régulier des bibliothèques de Chilhac, Mazeyrat d'Allier, Frugières le pin.
- Mise en place d'un accompagnement auprès des équipes bénévoles de Lempdes (nouvelle bénévole), Vergongheon et Champagnac le Vieux pour leur équipement et leur classement.
- Accompagnement de la nouvelle responsable de la bibliothèque de Brioude pour la mise en place d'une programmation d'animations en 2019.
- Accompagnement du point lecture de La Chapelle Bertin pour son projet d'aménagement, d'équipement mobilier et enfin pour l'organisation du classement des documents.
- Ouverture d'une nouvelle bibliothèque aux Estables en janvier 2018.
- Suivi et conseil pour le projet de médiathèque à St Julien-Chapteuil (qui devrait ouvrir au sein d'un espace culturel).
- Aide financière à la bibliothèque des Estables pour le spectacle "un truc de dingue" par la Cie Souffleurs de Lune (novembre 2018).

En tout, ce sont plus de 70 réunions de conseil qui ont été organisées avec les bibliothèques et les communes.

Les subventions versées dans le cadre du PDL

La BDHL est appelée à donner un avis technique sur les subventions qui sont sollicitées en matière de lecture publique par les communes ou les EPCI. Elle instruit ensuite les dossiers pour un examen par la Commission Permanente. Bien souvent, ces projets ont été accompagnés en amont et sont en cohérence avec le Plan Départemental de la Lecture qui donne les critères d'intervention du Département pour les projets de bibliothèque.

En 2018, 7 dossiers ont été présentés à la Commission permanente :

- Les Estables, Ceyszac et Aiguilhe pour de l'acquisition de mobilier
- Tence et Auzon communauté pour des projets d'animation structurants
- Yssingaux pour une aide à la formation d'auxiliaire de bibliothèque
- Langeac pour la construction de sa médiathèque.

En 2018, le montant des subventions votées s'élèvent à **4 525 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement** pour la commune de Langeac dont **240 000 € versés** sur cet exercice.

- L'action culturelle

Le programme d'animations

La BDHL propose chaque année des animations « clé en main » aux bibliothèques de son réseau ainsi qu'un accompagnement de projets (méthodologie, appui technique).

En 2018, ce sont **29 actions qui ont été programmées dans 26 communes**. Une attention particulière est portée sur une répartition géographique de ces actions ainsi qu'à la diversité des formes proposées : du théâtre, des lectures théâtralisées, des accueils d'auteur, des ateliers de création, des ateliers musicaux, des concerts et conférences musicales...

L'accompagnement de projets

Les référents de territoire proposent également aux équipes des bibliothèques un appui technique, méthodologique et financier pour la mise en place d'actions sur leurs territoires.

L'offre d'outils d'animation

Pour permettre aux salariés et bénévoles d'animer leurs bibliothèques, la BDHL met à leur disposition plusieurs types d'outils :

- Des malles de jeux de société : 4 malles composées de 15 jeux
- De grands jeux en bois acquis en 2018
- Des expositions (40), des valises thématiques (65)
- Des outils d'animation pour les petits : 115 kamishibai, 22 tapis de lecture, des marionnettes pour animer les séances de conte.

Actuellement, deux nouvelles expositions sont en préparation par les bibliothécaires de la BDHL : l'une sur « l'arbre et la forêt », l'autre sur la thématique « Equité Femmes-Hommes ». Elles seront proposées au réseau en 2019.

En 2018, la BDHL a enregistré 410 prêts d'outils d'animation.

Ces actions d'accompagnement, de formation et d'animation correspondent à :

- *la priorité 07 (être chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité)*
- *la priorité 09 (ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble)*
- *la priorité 11 (investir 240 M€ pour des projets structurants portés par le Département, les acteurs publics ou privés).*
- *la priorité 13 (innover dans la relation aux usagers et aux territoires).*

La recherche de partenariats financiers

- Pour le projet @ltibox

Un dossier de demande de subvention au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) a été déposé et a reçu un accord pour une subvention de 190 624 €. Ce montant sera revu à la baisse à l'échéance du projet (début 2020) pour s'adapter à la réalité du projet. Pour mémoire, la DRAC a voté une aide de 12 989 € en juin 2017.

Par ailleurs, la participation des communes ou communautés de communes adhérentes s'est élevée à 13 179,15 € en 2018.

- Pour le projet Musique et Personnes âgées

Un dossier a été déposé pour solliciter des fonds auprès de la Conférence des financeurs. Il devrait aboutir au versement en 2019 d'une subvention de 10 485 €.

Projets et perspectives pour 2019

L'offre documentaire

La réflexion sur la **musique** (la desserte et les supports de ses collections) sera poursuivie en 2019.

De nouveaux **jeux vidéo** seront proposés aux communes et une réflexion sera engagée sur la communication autour de l'utilisation des tablettes en prêt.

Les deux **valises thématiques** en préparation en 2018 seront proposées au prêt dès 2019 ainsi qu'une valise sur la Dyslexie.

Le marché d'acquisitions de documents (livres et documents sonores) et de services culturels pour la Bibliothèque départementale, signé en novembre 2015 arrive à

échéance en décembre 2019. Une nouvelle consultation sera donc lancée au cours du dernier trimestre. Pour mémoire, ce marché à bons de commande avec mini et maxi est constitué de 10 lots. Il fera l'objet d'une procédure dématérialisée et sera reconductible 3 fois.

L'offre et les services numériques

En 2019, l'ambition autour du projet @ltibox se porte vers **l'animation de ce nouveau réseau et la médiation de la plateforme @ltithèque**. En effet, si le public semble séduit par cette offre, il est nécessaire de continuer le travail de communication pour permettre une pleine appropriation par la population dans son ensemble.

Les actions d'animation : «@ltithèque free» lors de la Nuit de la lecture et la participation au festival de courts métrages «Chacun son court» seront reconduites.

Les bibliothèques partenaires bénéficient désormais de supports de communication (affiches, flyers, roll-ups) qui leur ont été fournis par la BDHL afin de permettre une meilleure mise en valeur du service. Des newsletters régulières et une rencontre des administrateurs permet une implication des équipes.

D'autre part, une quinzaine **d'ateliers de découverte numérique** seront organisés dans 5 bibliothèques du département. Le déploiement des bibliobox¹ devrait être réalisé courant 2019 et l'intérêt de cet outil renforcé avec la journée de formation autour des ressources libres qui aura également lieu cette année. Une seconde journée sera proposée autour de l'atout du numérique en bibliothèque.

Les services

- La formation

Le plan de formation 2019 a été pensé de sorte à accompagner les questions d'actualité des bibliothèques et les actions de la BDHL. Ainsi, ont été programmées :

- Une formation sur «Musique et Personnes âgées » avec un public élargi aux animateurs bénévoles ou professionnels de maisons de retraite (en partenariat avec la DIVIS)
- Le retour de la formation élémentaire à la gestion d'une bibliothèque, sur 4 jours.
- L'actualité des applications tablettes : @ppiculture, avec de nouvelles rencontres prévues dans des bibliothèques du territoire.
- Une formation sur l'utilisation des ressources libres en bibliothèque.
- Une présentation des nouveautés en BD adultes et en littérature jeunesse, ainsi qu'une rencontre autour de la rentrée littéraire accompagnée de lectures d'extraits.
- « Connaître et aimer les lectures faciles en bibliothèque ».
- Une formation sur la place des femmes dans les musiques urbaines.
- Une formation sur l'organisation de temps de lecture d'album à haute voix pour les enfants.

¹ Une bibliobox est un dispositif de partage de ressources numériques libres de droit (livres électroniques, vidéos, musiques, logiciels, photos, etc..). Elle génère un réseau auquel on se connecte en wifi via un smartphone, une tablette ou un ordinateur portable puis on télécharge les contenus disponibles.

- *L'ingénierie et le conseil*

L'équipe de la BDHL travaillera en 2019 sur l'amélioration de l'évaluation de la lecture publique sur les territoires via les rapports d'activité et un travail sur des diagnostics de territoire.

La BDHL continuera également d'être présente lors des rencontres organisées avec les EPCI par le pôle Culture, Patrimoines, Animation et Vie Associative autour des conventions d'éducation artistique et culturelle.

Des réunions de secteur seront organisées par les référents de territoire afin de permettre aux bibliothécaires d'un même secteur de se rencontrer et d'échanger entre eux.

- *L'action culturelle*

Le programme d'animations

20 spectacles ont été sélectionnés pour la programmation 2019. Ils seront **diffusés sur 30 bibliothèques**.

Outre les animations « clé en main » proposées par la BDHL, les bibliothèques pourront bénéficier en 2019 de la **proposition d'ateliers de création collectifs** dont la finalité est de créer collectivement une œuvre qui viendra enrichir les collections de la bibliothèque (fabrication d'un livre, d'un jeu vidéo, une sculpture, une chanson, une affiche....)

Cette proposition vise à initier les bibliothèques à ce mode de travail qui place les usagers au cœur de la bibliothèque. Un accompagnement sera assuré par la BDHL pour définir le projet, en déterminant ses objectifs et les moyens nécessaires à son accomplissement tout en laissant une entière liberté dans la phase d'imagination et de conception du projet. Ensuite, pour sa mise en œuvre, un intervenant sera recherché selon la nature du projet.

En 2019, c'est la commune de LANTRAC qui bénéficiera de cet accompagnement pour un projet de création d'un court métrage.

Parmi les nouveautés 2019, il a également été décidé d'allouer une enveloppe de 500 € pour les bibliothèques de Brioude et Beauzac, afin d'accompagner et soutenir un projet d'animation porté par leurs équipes.

L'offre d'outils d'animation

Une valise sur la thématique du « faire soi-même » (fabrication de produits maison tels que les cosmétiques, produits ménagers...) sera préparée dès cette année pour répondre à une demande du réseau et viendra étoffer l'offre des outils d'animations, avec une mise en service à l'horizon 2020.

Le conventionnement

Certaines conventions de partenariat définissant la nature, les conditions et les modalités d'intervention de la BDHL auprès des communes ou communautés de communes sont arrivées à échéance à partir de décembre 2018. Il est proposé de les proroger pour deux ans, dans l'attente de la réalisation du projet de service de la BDHL et de ses répercussions éventuelles.

Néanmoins, le travail de conventionnement sera poursuivi avec les partenaires habituels de la BDHL et / ou associations intervenant auprès de différents publics (jeunes, hospitalisés ou publics empêchés, ...)

La communication

- En direction des élus du Département

Une **visite de la bibliothèque intercommunale de Lezoux** (CC Entre Dore et Allier, dans le Puy-de-Dôme) est organisée le 11 avril 2019. Cette visite, ouverte à l'équipe de la BDHL et aux élus départementaux, sera l'occasion de découvrir un établissement unique dans sa conception, modèle de ce qu'un projet de lecture publique pensé pour les habitants peut apporter à la politique globale d'un territoire.

- En direction des bibliothèques et des élus des communes et EPCI

La BDHL organisera le 19 octobre 2019 une **journée d'information à destination des élus et des bibliothécaires des communes et des EPCI**.

Le but de cette journée sera de présenter l'action du Département en matière de lecture publique, les services de la BDHL, et de faire le point sur les grands enjeux actuels de la lecture publique. La rencontre sera animée par Amandine Jacquet, bibliothécaire et formatrice².

- En direction du grand public

En partenariat avec le service Communication, la BDHL va mettre en place une nouvelle **signalétique** sur les bibliothèques que le Département accompagne.

Cette signalétique pourrait servir à la fois :

- à rendre l'action du Département plus visible sur le terrain
- à labelliser les bibliothèques partenaires, le conventionnement avec le Département étant gage d'une qualité de service minimum pour les usagers.

Le projet de service

Le diagnostic présenté en juin 2017 et préalablement destiné à la mise en place d'une politique documentaire a conclu à la nécessité d'une réflexion sur un projet de service au sein de la BDHL. Cette réflexion débutera en 2019.

Conformément à la politique « achats » du Département une consultation de faible montant va être lancée début mars pour choisir le prestataire qui accompagnera la BDHL dans cette démarche.

La mise en place d'un comité de pilotage sera sollicitée pour accompagner le projet et en valider les grandes étapes.

Moyens en fonctionnement et en investissement

Moyens en fonctionnement

Pour maintenir les seuils de services décrits, les moyens sollicités au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2018 sont de 152 500 €. Ce budget est construit sur les besoins en matière de:

- fonctionnement (hors personnel) de la BDHL (entretien, petits travaux, sécurité du bâtiment...)
- accompagnement à la mise en place d'un projet de service

² Amandine Jacquet a travaillé comme bibliothécaire en petites bibliothèques municipales et en bibliothèque départementale. Elle a participé à de nombreuses journées d'études (14 conférences) et formations sur le sujet des bibliothèques tiers-lieu. Elle a également coordonné l'ouvrage *Bibliothèques troisième lieu* (ABF, 2015) et publié 6 articles sur des sujets connexes.

- moyens nécessaires aux services aux bibliothèques : actualité et renouvellement des fonds documentaires numériques, équipement des documents, formation, action culturelle.
- versement des subventions prévues dans le cadre du PDL.

Moyens en investissement

Pour maintenir les seuils de services décrits, les moyens sollicités au titre du budget d'investissement pour l'année 2018 sont de 236 500 €.

Ce budget est construit sur les besoins en matière de :

- Collections pérennes : livres, CD, expositions
- Subventions prévues dans le cadre du PDL pour les projets de construction

Recherche de partenariats financiers

- Contrats départementaux lecture-itinérance (CDLI)

Un dossier est en cours pour contractualiser avec la DRAC au titre de ce dispositif et conforter les actions mises en place pour favoriser l'accès à la culture des publics éloignés géographiquement des lieux de diffusion. L'aide de la DRAC pourrait s'élever à 20 000 €.

- @ltibox

La participation des communes ou communautés de communes adhérentes est estimée à 15 000 € pour 2019.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les missions des Archives départementales entrent dans les quatre objectifs de gestion et plusieurs des projets prioritaires départementaux (transformation digitale, attractivité du territoire, atouts du territoire).

De façon transversale, le service a mission de collecter et conserver les archives produites par les bureaux du Département et, plus largement, les collectivités départementales. Le nouveau champ d'application de cette mission ancienne porte sur les archives nativement numériques ou numérisées des services du Département. Le programme Ad-Essor, géré par le SIRN avec participation des Archives, et partiellement pris en charge financièrement par l'Etat, entre dans sa deuxième année. Il vise à créer une plateforme capable de prendre en charge les masses prévisibles pour une conservation partiellement pérenne, avec accessibilité contrôlée au bénéfice des services et du public. Plusieurs opérations de dématérialisation par les services sont déjà engagées. Le programme a vocation à s'ouvrir à d'autres collectivités locales, dont plusieurs ont déjà manifesté leur intérêt.

Publics

Dans le domaine numérique une action développée depuis plus de 20 ans a doté les Archives d'un des sites internet du département les plus utilisés par le public. Ce site figure dans le peloton de tête national pour les participations du public aux travaux

d'indexations, plus de 500 000 annotations qui permettent aux collections d'images d'être accessibles à la recherche plein texte. Le site recueille le résultat des principaux chantiers du service, travaux de tri, de classement, d'inventaire. Les apports d'instruments de recherches et de collections d'images ont été massifs en 2018, 200 000 pages. Ces résultats sont dus à l'action du webmaster/animateur de site/responsable de la communication sur le site et les réseaux sociaux.

L'accueil du public continue de passer aussi par la consultation directe en salle de lecture (90% des fonds demeurent non numérisés) et l'accueil direct des recherches sociales, administratives, foncières. Les recherches passent encore par divers médias, les demandes à distance de duplicata et copies accaparant de plus en plus les agents. En ce domaine, l'événement marquant de 2018 a été la collecte des registres d'immatriculation des véhicules, qui a entraîné un tsunami de demandes de recherches de particuliers sur les tracteurs et autres engins agricoles.

L'activité proprement culturelle vise à informer d'autres publics. Elle consiste (en collaboration avec d'autres institutions) en expositions, cours, conférences, visites, publications, participation à programmes et commissions. Un effort particulier est déployé en direction des scolaires à qui sont proposés différents ateliers.

Pour la cinquième année, le service a porté une exposition consacrée à la commémoration du centenaire de la Guerre de 14-18, et sur l'année 1918, dernière de cette série. Le travail a été mené avec une association créée *ad hoc*, l'Acrogec. L'exposition s'est calée sur l'année scolaire, de septembre à mai, et s'est accompagnée de plusieurs actions en direction du public scolaire, en collaboration avec le Rectorat.

Collecte et conservation

En amont, la consultation est permise par la politique de collecte et par celle de conservation.

Les versements d'archives publiques, les achats, dons et dépôts d'archives privées ont augmenté la masse conservée de 255 mètres linéaires.

L'« Achat d'archives historiques » enrichit le patrimoine départemental de fonds d'archives privées, documents manuscrits isolés, livres rares, affiches, fonds photographiques, cartes et plans vendus sur le marché des ventes publiques ou proposés par des professionnels ou des particuliers.

Les dépôts ont été particulièrement importants, en volume et en intérêt. L'Evêché du Puy et l'ancien Séminaire ont confié de riches fonds d'archives et collections de livres



Haute-Loire
LE DÉPARTEMENT

Une
expérience
#myHauteLoire

locaux, comprenant le cartulaire de Chamalières, manuscrit original du XIIe siècle, d'un très grand intérêt historique, que l'on supposait perdu.



L'enveloppe « Documentation générale Archives » couvre les abonnements de revues et de banques de données numériques et les achats à l'unité d'ouvrages modernes pour la bibliothèque historique des Archives, ouverte au public, et pour la documentation technique des bureaux du service.

La conservation regroupe les chantiers de classement et rédaction d'instruments de recherche, de conservation matérielle des documents, de numérisation. Plusieurs enveloppes correspondent à la mission de conservation. La « Restauration des archives » permet la commande à des ateliers privés de multiples petits chantiers de consolidation de papiers et de reliures pulvérulents ou très fatigués. Les « Frais de reliure » servent à la confection par des ateliers privés de reliures modernes sur les collections de périodiques, les livres de bibliothèques et certaines séries d'archives.

Fonctionnement

Les chantiers de maintenance du bâtiment sont pris en charge par le Service des Bâtiments et les Moyens généraux. Les dépenses de fonctionnement du service sont réduites en raison de la mutualisation de la plupart des consommations et commandes de fournitures ordinaires. Des enveloppes sont utilisées pour l'acquisition de fournitures non comprises dans les marchés généraux du département, notamment des matériels spécifiques pour le conditionnement et la conservation des documents sur support papier ou photographique.

Des prestations de service assurent la maintenance et l'entretien des équipements, des ascenseurs aux imprimantes, et des abords du bâtiment. Ces dépenses sont soumises à des augmentations modestes mais régulières qu'on anticipe. Les « Frais d'affranchissement Archives » sont utilisés pour répondre aux demandes du public par courrier. L'enveloppe « Catalogues et imprimés Archives » sert à des petits chantiers d'impression, confiés à des ateliers privés, pour les inventaires confectionnés dans le service et imprimés, les brochures de présentation, des catalogues d'expositions ou documents pédagogique. Les « Recouvrements de frais d'expédition d'archives » correspondent aux très petites sommes payées par le public chaque fois que copie de document lui est délivrée par courrier pour les dépenses de photocopie et les timbres postes.

Le service a heureusement recruté un agent, interrompant ainsi la spirale de non-remplacement des départs regrettée les années précédentes.



BÂTIMENTS

Héberger les services du Département

Héberger les différents services de la collectivité dans les meilleures conditions de confort et d'économie.

Les bâtiments concernés sont : Hôtel du Département, Partie de l'Immeuble Bon Pasteur, Archives Départementales, Unités territoriales (DIVIS), Pôles et Centres Opérationnels Routiers, Domaine du Sauvage + Gîtes + Auberge, Foyer Départemental de l'Enfance et Maison annexe, Bibliothèque Départementale, Unité Territoriale de Monistrol, Unité Territoriale de Langeac, Unité Territoriale d'Yssingeaux, Unité Territoriale de Sainte Florine, Unité Territoriale de Brioude pour une superficie globale de 66 533 m².

L'immeuble Jules VALLES, l'ancienne Ecole de la Sermone, les gendarmeries de Pinols et de Vorey sur Arzon sont en ventes actuellement.

Gestion des bâtiments

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2018 ont mobilisé 1 329 788 € répartis en 1 393 factures.

Elles comprennent : l'eau et l'assainissement, l'énergie (Electricité et Gaz), le combustible, l'entretien et la maintenance des bâtiments, le gardiennage, l'assurance.

D'autres locaux sont loués par le Département de Haute Loire, essentiellement pour les services sociaux de proximité.

On remarque une nette augmentation ces dernières années dues principalement à :

- l'augmentation de l'énergie,
- la prise en compte progressive de toutes les dépenses affectées aux services sociaux (énergie, loyers, charges, maintenance ...),
- transfert total des coûts des bâtiments voirie, y compris parc.

Réflexion sur les économies d'énergies

En cohérence avec le contrat global de développement durable géré par la Direction Jeunesse, Culture et Développement Durable, une attention particulière est portée sur les choix d'énergie dans les futurs bâtiments.

Le Département adhère aux dispositifs proposés par l'UGAP pour les marchés d'énergie (gaz de ville, électricité).

Dès qu'un projet viable de chauffage au bois voit le jour dans une commune, les bâtiments du Département sont raccordés à cette nouvelle énergie. Des plateformes de suivi des consommations sont proposées par les fournisseurs d'énergie (EDF, Engie). Des tableaux de suivi des fluides et énergies (eau, électricité, fioul, gaz, etc.) ont été mis en place depuis 5 ans. Ils permettront un suivi de l'évolution des consommations en lien avec les travaux d'économies d'énergies (évolution, remplacement des chaudières).

En 2018, le Collège Jules Vallès du Puy en Velay a été raccordé au réseau de chaleur bois de la Communauté d'Agglomération.

Travaux en régie

Ces travaux effectués par le Service Intérieur sur les bâtiments du Département (Hôtel du Département, Bon Pasteur, Jules-Vallès, Bibliothèque Départementale, ...) portent sur :

- l'entretien des espaces verts,
- la propreté extérieure et le tri des déchets,
- les petits travaux de bâtiments,
- l'assistance technique pour manifestations sportives ou culturelles organisées par le Département,
- le transport de matériel pour les services du Département,
- des missions ponctuelles.

Nota : Une procédure de demande de travaux par le Service Intérieur ou par les techniciens des Bâtiments a été mise en place, depuis le 1^{er} décembre 2017 via intranet. Chaque demandeur de travaux, sous couvert du Directeur ou Chef de Service doit remplir un formulaire de demande sous intranet.

Cette procédure a été mise en place afin d'assurer un meilleur suivi des demandes de travaux pour qu'ils soient effectués dans les délais souhaités.

Modernisation du patrimoine

L'activité 2018 a concerné les opérations suivantes :

Grosses réparations Hôtel du Département	74 922 €
Grosses réparations Bon Pasteur	273 822 €
Grosses réparations aux Archives Départementales	77 791 €
Grosses réparations à la Bibliothèque Départementale de Prêt	13 344 €
Travaux Village VVF	40 087 €
Travaux Sauvage hors DSP	55 430 €
Travaux Sauvage DSP	39 531 €
Travaux au Foyer Départemental de l'Enfance	22 658 €
Travaux Pavillon Numérique	322 381 €
Travaux Visitation	4 751 €
Travaux Bâtiments Administratifs sociaux	62 531 €
Travaux MDPH	8 216 €
Réparations au Château de Chavaniac Lafayette	155 999 €
Réparations Conservatoire Botanique	2 640 €
Grosses réparations sur les pôles, COR et Parc (construction du COR de Landos)	906 056 €

TOTAL 2 060 159 € TTC

- *Locaux DIVIS/VOIRIE*

Bon Pasteur : réhabilitation de la chaufferie et de ses 4 sous-stations 270 000 € TTC.

Voirie :

- Création du nouveau Centre Opérationnel Routier de Landos 1 100 000 € TTC.
 - COR de Saugues : création appentis 21 200 € TTC.
 - Service Parc Routier Départemental :
 - remplacement 2 portes sectionnelles 9 085 € TTC.
 - travaux modernisation cabine à peinture 10 738 € TTC.
- Site de Monistrol (Pôle et Service Social)
 - remplacement couverture et isolation des combles 23 000 € TTC.

Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) a été déposé par la collectivité. Il présente un échéancier de travaux sur 3 périodes de 3 ans.

Mettre les bâtiments à disposition des collèges publics

22 collèges
99 302 m²
6 585 élèves

Mettre à disposition des services de l'Education Nationale les infrastructures pour l'enseignement public dans les collèges les mieux adaptées à cette mission au meilleur coût.

Gestion des bâtiments

- *Gestion des Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP) :*

(1 équipe dans chacune des 3 zones géographiques (basées à Brives Charensac, Yssingeaux et Brioude)

Les équipes interviennent dans l'ensemble des collèges publics pour des travaux urgents et de maintenance dans les différents corps d'état des bâtiments (électricité, plomberie, carrelage, plâtrerie peinture, menuiserie, faux-plafond...) mais aussi pour des chantiers (rénovation de salles de classes, ...) et des mises en conformité (électricité ...).

Elles participent à la mise en accessibilité des collèges par des travaux dans les escaliers existants (nez de marche, amélioration de l'éclairage, mains courantes).

Elles interviennent également pour le compte des lycées dans le cadre de la convention passée à ce sujet avec la Région.

- *Modernisation des collèges publics*

Les plus gros investissements réalisés dans les collèges publics pour l'année 2018 ont été les suivants :

Investissements dans les collèges

2 616 392 €

Travaux	Montant
Collège d'Aurec sur Loire : - Fin restructuration	441 305.00 €
Collège Craponne sur Arzon : - Création d'une salle d'art	15 000.00 €
Collège d'Yssingeaux : - Fin de restructuration	470 000.00 €
Collège du Monastier sur Gazeille : - Réfection cour	124 706.00 €
Collège Jules Vallès au Puy en Velay : - Cloisonnement en sous-sol - Travaux sur chaufferie (raccordement réseau de chaleur)	14 500.00 € 20 270.00 €
Collège Lafayette au Puy en Velay : - Réfection sol et murs cuisine	77 119.00 €
Collège du Chambon sur Lignon : - Mise en place de portails + automatisation - Enrobé de la cour	52 000.00 € 68 000.00 €
Collège Monistrol sur Loire - Aménagement cour et dans espace vert	59 138.00 €
Collège de Landos : - Remplacement alarme incendie	43 339.00 €
Collège de Langeac : - Pose de volets roulants	7 600.00 €
Collège de Blesle : - Réfection de la toiture du collège - Réparation de volets roulants	82 600.00 € 7 240.00 €
Collège de Paulhaguet : - Mise en place du système PPMS	7 992.00 €
Collège de Sainte Florine : - Remplacement de châssis extérieurs et désamiantage du soubassement - Mise en place du système PPMS - Mise en place du système de coupure arrêt urgence-	9 293.00 € 9 576.00 € 9 680.00 €
Collège de Saint Julien Chapeuil : - Travaux d'aménagement de salle de classe bâtiments D - Fin de paiement des travaux d'aménagement de la cour	12 500.00 € 9 600.00 €
Collège de Saint Didier en Velay : - Mise en place du PPMS	16 000.00 €

Collège de Retournac :	
- Enrobé de la cour	70 000.00 €
- Mise en place PPMS	14 000.00 €
Collège de Saugues :	
- Travaux de reprise du réseau eau potable	46 000.00 €
- Démantèlement des détecteurs ioniques	14 700.00 €
Divers collèges :	
- Numérique	340 521.00 €
- Mobilier	196 500.00 €
- Travaux divers	377 213.00 €
TOTAL	2 616 392 €

Gestion des bâtiments mis à disposition d'autres entités

Connaissance et utilisation de ce patrimoine

En plus de la Préfecture, des bâtiments, propriétés du Département, sont mis à disposition.

– *Loyers perçus en 2018 :*

GIP TERANA	27 141.38 €
SAS AUVERGNE EXPERTS SERVICES	12 303.00 €
SAVS	26 801.00 €
ARS	21 008.95 €
CIO	21 289.92 €
Palais de Justice Tribunal de Grande Instance	3 491.61 €
M.D.P.H	67 557.00 €
Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne	3 507.00 €
Conservatoire Botanique à Chavaniac	14 210.00 €
CIPRO 43	7 484.48 €
Logement du Domaine du Sauvage	3 031.00 €
TOTAL	207 825.34 €

– *Charges payées par le Département et facturées aux occupants :*

GIP TERANA	20 776.44 €
ARS	6 250.40 €
CIO	5 736.98 €
Justice et Partage	1 220.71 €
Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne	2 374.79 €
Conservatoire Botanique à Chavaniac Lafayette	9 791.19 €
TOTAL	46 150.51 €

Nota : Les baux avec le CIO et AEXS ont pris fin en décembre 2018.

GESTION DE LA ROUTE

Exploiter, gérer et entretenir le réseau routier

L'exploitation et l'entretien du réseau routier doivent apporter aux usagers la possibilité de circuler dans les meilleures conditions pour un coût économique acceptable (Projet N°1 de la feuille de route).

Exploitation hivernale (mi-novembre à mi-mars chaque hiver)

L'information du public sur l'état des routes est faite par répondeur téléphonique et mise à jour du site internet www.inforoute43.fr, au minimum 4 fois par jour.

L'hiver 2018-2019 a été un hiver « clément ». Il est à souligner qu'il n'a pas été nécessaire de poser des barrières de dégel. Entre le 26 octobre 2018 (dispositif anticipé) et le 12 mai 2019, les engins ont parcourus 324 000 kms, répandus 5 400 tonnes de sel et 5 500 m³ de pouzzolane.

324 000 km parcourus
5 400 tonnes de sel et
5 500 m³ de pouzzolane
répandus

*Campagne 2018-2019
(chiffres au 12/05/2019)*

- Exploitation estivale

Les services assurent un certain nombre de services utiles envers les usagers du réseau routier départemental :

- développement et maintien des signalisations verticales et horizontales avec l'objectif d'un traitement homogène par itinéraire ;
- gestion des équipements de sécurité de la route (glissières, têtes de sécurité,...) ;
- gestion et coordination des déviations ou coupures de circulation nécessitées pour des travaux : 380 arrêtés en 2018 ;
- élaboration d'avis sollicités par les services régaliens (Préfecture), pour l'organisation de manifestations diverses ;
- réglementation de la circulation (limitation de vitesse, de charge ou de gabarit) : 24 arrêtés permanents délivrés en 2018.

Par ailleurs, une permanence est mise en place. Un cadre de la Direction des Services Techniques, une gardienne au Service du Parc Routier Départemental et 10 agents des Pôles sont d'astreinte 24h/24. Ces derniers dénommés « agents de veille qualifiée » sont amenés à intervenir en dehors des heures ouvrées, en cas d'accidents ou de phénomènes gênant la circulation (arbres sur chaussée...).

- Sécurité routière

L'analyse des conditions de sécurité du réseau permet de définir les mesures à prendre pour éviter les accidents et minimiser leur gravité : signalisation, glissières de sécurité, têtes de sécurité, suppression d'obstacles latéraux...

La réalisation de comptages de trafic et les mesures de vitesse réalisées par le Service Gestion de la Route (SGR) sur le réseau permettent d'adapter les mesures de sécurité ainsi que les projets étudiés par les bureaux d'études (Service Routes et Pôles).

Maintenir le patrimoine routier

Il s'agit d'assurer les prestations d'entretien des chaussées et des ouvrages de façon à garantir l'intégrité et la conservation du patrimoine.

Fauchage : 3 200 km
Curage des fossés : 380 km

Entretien du réseau

L'outil informatique de suivi de l'activité dénommé « AGT Collectivités » (nouvelle version du logiciel IG4), permet de mesurer l'efficacité des organisations mises en place, et concourt ainsi à l'optimisation des moyens mis en œuvre.

Année 2018	Quantités
emplois partiels à l'émulsion	35 tonnes
emplois partiels à l'enrobé	640 tonnes
fauchage	3 200 km
débroussaillage	860 km
curage de fossés	380 km
entretien des aqueducs	175 journées de travail
travaux sur ouvrages d'art de franchissement	75 journées de travail
travaux sur murs	90 journées de travail

Elle comprend la gestion de l'ensemble des ouvrages d'art et des chaussées.

Suivi et entretiens des ouvrages

Le recensement des ouvrages de franchissement inscrits dans la base de données OASIS au 31 décembre 2018 est de 1 081 ponts d'ouverture supérieure à 2 m et dont 60 passages supérieurs passent au-dessus de Routes Départementales. Le plus long est le viaduc d'AUREC SUR LOIRE avec ses 268 m de portée.

En 2018 il est dénombré 1 550 murs de plus de 2 m de hauteur qui soutiennent 69.356 km de Routes Départementales. Il comprend deux estacades.

La gestion de ces 2 631 ouvrages est organisée grâce au logiciel OASIS et une programmation de la surveillance permet de visiter et d'inspecter ce patrimoine au moins tous les 3 ou 6 ans.

En 2018, il y a eu 43 inspections détaillées dont 24 sur les murs et 19 sur les ponts réalisées par une société spécialisée.

Les visites sur appuis immergés ont également été réalisées par une entreprise spécialisée avec plongeurs et ont permis de vérifier l'état de 10 murs et ponts.

Pour 2018 encore, il a été réalisé 242 visites périodiques sur les murs et 158 sur les ponts par les 4 pôles de territoire.

2 631 ouvrages (ponts et murs de soutènement) recensés, contrôlés et entretenus

Ces contrôles mettent à jour l'état pathologique de chaque ouvrage pour lequel une note est affectée et une programmation d'étude ou de réparation est priorisée selon l'importance des désordres constatés.

Ainsi, en 2018, ce sont 453 ouvrages qui ont fait l'objet d'une surveillance sur les 2 631 du patrimoine départemental (17.2%).

La longueur totale des ponts est de 17 111 mètres sur le département (soit 121 727 m² de surface de tablier).

Le recensement des hauteurs sous les passages supérieurs (la Route Départementale passe sous ces ponts) a permis de dénombrer 60 ponts sur lesquels sont ou seront installées les limitations réglementaires.

En 2018, sur les marchés subséquents établis dans le cadre d'un accord cadre, il a été réparé les ouvrages suivants:

- Ponceau sur le ru de Combres RD 4 - PR 11+596 pour 2 951€
- Pont du Fraisse RD 590 - PR 0+080 pour 14 450€
- Ponceau sous Meyronne RD 32 - PR 35+080 pour 8 990€
- Ponceau des Costes d'Auvers RD 32 - PR 34+770 pour 13 275€
- Mur en retour du Chantel RD 16 - PR 23+085 pour 6 881€
- Mur n°3 des Costes d'Auvers RD 32 - PR 34+770 pour 6 621€
- Pont sur le Cherlet RD 16 - PR 16+910 pour 43 682€
- Pont sur l'ancienne voie ferrée RD 18 commune de Riotord pour 14 480€
- Mur RD 23 Commune de Dunières pour 26 890€.

Grace à ce marché, il aura été réparé 6 ouvrages de franchissement et 3 ouvrages de soutènement pour un montant global de 138 220 € TTC.

Depuis grâce à des crédits spécifiques, de nombreuses réparations de plus ou moins grosses importances et 10 ouvrages (ponts et murs) d'envergure ont été remis en état.

Suivi et entretiens des chaussées

En 2018, les indicateurs du renouvellement des couches de surface sont les suivantes :

- Enrobés bitumineux : 46 162 tonnes répartis pour 4 712 000 € sur 29 kms et en 62 chantiers ;
- Travaux préparatoires avant enduit : **191** km ont été préparés avec 2 156 600 € représentant 46 253 tonnes de grave émulsion et d'enrobé à chaud ;
- Grâce à une programmation sur 3 ans, la gestion de ces travaux a été optimisée ;
- Enduit superficiel d'usure : la surface enduite est de 920 575 m² en régie par le SPRD (100%) représentant globalement 192 kms ;
- Programmation de travaux sur l'état de surface et le confort à l'utilisateur :
 - Colmatage de fissure : 17 620 m de fissures ont été bouchées en 12 chantiers et 4 boucles de comptage du trafic pour 23 420 €,
 - Enrobés coulés à froid : 14.48 kms ont recouvert les chaussées en 5 chantiers sur 96 265 m² pour un montant de 474 400 €,
 - Un contrôle de portance a été réalisé sur 51.5. kms en 14 sections pour 18 500 €,
 - Pour assurer des prestations de qualité, le marché de contrôle des enrobés et enduits (hors analyses du SPRD) a permis de vérifier la production et la mise en œuvre des 92 415 tonnes de produits bitumineux et la campagne annuelle d'enduit superficiel appliqués sur les Routes Départementales pour un montant de 40 140 €,
 - Un marché d'analyses d'amiante et d'HAP a permis de réaliser 118 contrôles pour 26 240 €. Pas d'amiante détectée sur les Routes Départementales,
 - En 2018, il a été rédigé 6 marchés subséquents, issue d'un accord cadre, pour l'achat de matériaux propre aux structures de chaussée représentant 66 100 tonnes

de graves non traitées et à mettre en œuvre sur des opérations importantes de rectification et calibrage de routes pour un montant de 517 500 €.

La modernisation du réseau routier départemental

La mise en œuvre du projet prioritaire n°1 de la feuille de route « Moderniser et entretenir le réseau routier au meilleur coût avec une logique de service aux usagers » se fonde sur une compétence majeure du Département qui représente le 1^{er} budget d'investissement avec un montant global de 90 723 000 € sur le mandat 2016-2020.

Les bénéficiaires sont bien évidemment l'ensemble des usagers du réseau routier départemental : les entreprises et les conducteurs des différents types de véhicules.

Chacun d'entre eux a des attentes spécifiques, quelquefois antagonistes, mais tous ont en commun de partager une priorité : disposer d'un réseau sécurisé.

Afin de répondre à ces différents objectifs, le Livre de la modernisation de réseau structurant a été approuvé par l'Assemblée départementale le 16 février 2016. Il permet de modifier nos pratiques en matière de programmation des investissements privilégiant la réalisation d'itinéraires inscrits au Livre Blanc.

Il a donc été choisi 9 itinéraires qui devront être bien avancés ou terminés en 2020. Ils sont :

- Brioude –A75 : terminés en 2017
- Brioude – La Chaise dieu
- Brioude – Auzon
- Le Puy en Velay – Retournac
- Yssingaux – Montfaucon en Velay
- Dunières – Saint Just Malmont
- Le Puy en Velay – Les Estables : terminé en 2017.
- Langeac – Saugues
- Saugues – A75

En 2018, de nombreuses opérations d'envergure ont été réalisées :

- RD 16 – Calibrage et rectification de Côte rouge au pont du Cros – 550 000 €
- RD 14 - Aménagement du carrefour de Rilhac à Vergongheon - 150 000 €
- RD 585 - Calibrage et rectification de Baraque Victor à Charraix– 1 160 000 €
- RD 48 – Calibrage du pont Ru de Darne à Saint Julien des Chazes – 180 000 €
- RD 103 - Alésage du tunnel du Chambon de Vorey – 800 000 €
- RD 498 - Aménagement de la Traverse de Julliangès – 200 000 €
- RD 15 – Calibrage à Bigouroux et aménagement des carrefours – 460 000 €
- RD 105 – Calibrage et rectification d'Yssingaux à la Rive – 1 510 000 €
- RD 44 – Stabilisation de la falaise au Theil à Beauzac - 172 000 €
- RD 45 – Déviation de Lichemialle - 1 000 000 €
- RD 46 – Aménagement du carrefour du Roure – 190 000 €
- RD 12 – Renforcement de chaussée Chemin des sœurs – 350 000 €
- RD 23 - Renforcement de chaussée entre Chambaud et Dunières – 170 000
- RD 46 – Travaux au viaduc d'Aurec sur Loire - 200 000 €
- RD 7 - Réparation mur de la terrasse à Yssingaux – 220 000 €
- RD 46 - Renforcement de chaussée à Malvalette – 310 000 €
- RD 535 - Aménagement du carrefour de Bouzol à Arsac en Velay – 200 000 €
- RD 15 – Tapis d'enrobé en sortie de Saint Julien Chapteuil – 220 000 €
- RD 156 – Renforcement de deux giratoires à Blavozy – 150 000 €
- RD 906/590 - Reprise du giratoire de Chaspuzac – 150 000 €

- RD 500 – Calibrage du pont d'Estaing au Monastier sur Gazeille – 400 000 €

En modernisation du réseau routier structurant, 11 avants projets ont été établis pour un montant de 11 248 000 €.

Les services ont aussi été sollicités pour donner des avis sur les dossiers étudiés par d'autres collectivités pour des travaux à proximité du réseau routier départemental (environ 30 avis).

Afin de faciliter la concertation avec les riverains concernés par les travaux du Département, et en complément des rencontres individuelles de riverains, une vingtaine de réunions d'information ont été animées par les agents de la Direction des Services Techniques.

Sur le plan foncier, 515 parcelles ont été estimées par le Service Routes et ont été suivies de négociation avec 150 propriétaires pour acquérir 199 parcelles afin de réaliser les projets routiers. 58 évictions d'exploitants, procès-verbaux de dommage ou d'occupation temporaire ont également été conclus.

TRANSPORT

Proposer un accès au transport le plus large possible et assurer le transport de l'ensemble des élèves dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

L'année 2018 a vu une nouvelle organisation : le Département a été repositionné en assistant de la Région et des Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2).

Des conventions tripartites ont été signées : Région – Département – AO2.

Le réseau départemental comporte ainsi :

- 13 lignes régulières aux risques et périls du transporteur,
- 2 lignes à garantie de recette, avec contribution financière d'équilibre du Département.
- 1 service de Transport à la Demande à destination des personnes en situation de handicap ou de dépendance, divisé en quatre secteurs.
- 315 services spéciaux scolaires, dont 100 affectés aux élèves en situation de handicap.

**13 lignes régulières,
1 service transport à la
demande
315 services scolaires
spéciaux**

La gestion du transport scolaire est déléguée pour partie à 69 AO2 (communes, communautés de communes, associations familiales) qui sont nos interlocuteurs sur le terrain.

Quotidiennement, ce sont environ 80 exploitants (autocaristes et taxis) qui mettent à disposition près de 250 véhicules (8 à 75 places) pour assurer l'ensemble de ces transports.

Pour le seul transport scolaire, un peu plus de 22 500 kms (en charge et à vide) sont effectués chaque jour.

ADMINISTRATION

Le service Administration exerce un rôle transversal, il intervient en support auprès des autres services de la Direction.

346 marchés
25 196 000 €
7 993 mandats

Comptabilité et suivi budgétaire

346 marchés (année 2018 et reconductions) ont été suivis pour un montant total de 25 196 000 €.

7 993 mandats ont été traités (tous budgets et tous gestionnaires DIST confondus).

Cellule marchés

- Extraction de toutes les publicités de la direction,
- Dématérialisation des Dossiers de Consultations,
- Réception des plis (plus de 500) et notification des marchés d'une partie de la direction.

Transactions foncières

140 actes administratifs ont été rédigés par la cellule foncière pour un montant total d'acquisitions de 204 683 € dans le cadre de travaux routiers.

Contentieux

Le service a instruit et suivi les contentieux routiers en lien avec l'activité de la DIST, (avec le SJMP pour tous les contentieux qui débouchent sur une procédure judiciaire),

- dommages au domaine public : 34 nouveaux dossiers,
- recours usagers de la route : 16 dossiers ouverts en 2018.

Concertation avec les communes

Le Service Administration vient en appui des autres services lors de travaux d'aménagement de chaussée en traverse d'agglomération, en matière d'urbanisme ou d'aménagement local :

- consultation et avis pour application du droit des sols,
- élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,
- conventions en partenariat avec le Département,
- répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour les communes de moins de 10 000 habitants : 313 607 € de dotation pour 39 dossiers.

SERVICE DU PARC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Situé à Taulhac, sur une surface de 2ha, le Service du Parc Routier Départemental emploie 53 personnes chargées de mettre à disposition des autres services de la DIST ou plus largement du Département le matériel roulant et assimilé nécessaire à leur activité et de réaliser pour les Pôles de territoire, certains travaux routiers spécifiques.

Mise à disposition de véhicules

Le Service du Parc Routier Départemental tient à disposition les véhicules et engins nécessaires aux activités des services de la Direction des Services Techniques, de la Bibliothèque Départementale de Prêt, des Archives Départementales, du Foyer Départemental de l'Enfance, de la Direction de la Vie Sociale, du Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement, du château de Chavaniac, du Domaine du Sauvage. En 2018, 25 véhicules légers du Service du Cabinet ont été rajoutés. Cette mission s'entend depuis l'acquisition des matériels, l'entretien préventif et/ou curatif, le suivi technique, puis, en fin de vie, la réforme et la cession.

Pour 2018 la flotte se compose de :

VL	104	PL-ESH < 18t	32	Répandeuse à bitume	3	Tracteurs chargeurs	6
VUL	60	PL-ESH > 18t	71	Gros compacteur	2	Tracteur charg+fauch	34
VU -Pick-up	61	ESH spécifiques	10	Skooter à peinture	2	Tracteur épaveuse	14
VU -Fourgons	16	Camion benne non équipé ESH	18	Pelle mécanique	1	Tracteur	3
VU- minibus (9pl)	3	Autres petit camions	6	Niveleuse	1	Quad	1
Car (16pl)	0	Autre camion spécifiques	6	Tracteur routier	1		

Pour l'année, l'utilisation des véhicules par la DIST a représenté :

VL km	VUL km	VU km	PL km	dont VH km	Tracteur h	Nivell. h	Pelle h
1 487 258	642 973	765 616	973 652	323 173	20 700	63	1 144

Investissements réalisés par le Service du Parc Routier Départemental

Montant des Investissements matériel roulant,	1 721 033.31 €
Montant des Investissements non-roulant,	397 870.33 €
Total	2 115 903.64 €

Dans le même temps, la vente de matériel réformé sur le site internet de vente aux enchères du Conseil départemental (mis en service en 2011) a rapporté 16 518.00 € et a été fermé pour raison de réglementation.

Une procédure concernant le suivi des matériels a été mise en place afin de cerner les problèmes de délai de réparation et d'approvisionnement ainsi que les délais d'immobilisation.

Magasin

Le nombre de bons de commande est de 1 801 (environ - 9 %)

Le montant de la valeur du stock courant de pièces détachées est de 619 800.00 € TTC (+ 4 %)

Le montant de la valeur du stock courant des carburants est de 458 800.00 € TTC (montant variable en fonction de la météo).

Il a été traité 2 028 factures de fournitures.

La procédure de reversement des matériaux souillés, tels que les aérosols et les matériaux usagés, est maintenue avec des informations complémentaires et une instance auprès des centres ou services.

Les demandes de fournitures pour les Centres Opérationnels Routiers ont été mises en place, quelques difficultés sur certaines modalités de fonctionnement.

L'installation des Trakers sur la gestion des articles en en cours de finalisation.

Travaux routiers

En 2018, le Département a réalisé en régie l'essentiel des travaux d'entretien de son réseau routier départemental, dans ce cadre le Service du Parc Routier Départemental a réalisé les tâches suivantes, toutes certifiées ISO 9001:2015.

- *Enduits superficiels*

En 2018, 85.05 % du programme ont été réalisés en régie par le Service du Parc Routier Départemental. La surface enduite est de 920 575 m² réalisés en 50.5 jours ouvrables avec un rendement de 40.38 tonnes/jour. La moyenne journalière est stable mais avec un nombre de jours important d'intempérie (27.5 jours) suite à la période de pluie en mai et juin.

Le coût de revient complet au m² (y compris granulats) est de à 2.14 €.

- *Signalisation horizontale*

En 2018, le programme d'entretien de signalisation horizontale a porté sur les linéaires suivants : 665 Kms d'axes, 225 Kms de rives et 20 Kms de voies étroites.

Le programme initial a été réalisé à 100 %.

Le Service du Parc Routier Départemental a réalisé 150 Kms de marquage sur les chantiers neufs d'investissement.

A la marge de son activité pour le Département, le Service du Parc Routier Départemental a réalisé encore quelques prestations de marquage pour des petites communes de type « passage piéton ».

- *Glissières de Sécurité*

En 2018, ont été posés 2 913 MI de glissières (+ 30 % d'augmentation) en régie par le Service du Parc Routier Départemental en majorité des réparations d'accidents et des mise en conformités (coût très élevé en sous-traitance).

La sous-traitance s'est élevée à 278 633.46 € (148 233.90 € sur opérations d'investissement et 130 399.56 € sur notre programme).

- *Autres prestations*

Le curage de fossés a représenté 135 423 MI (+ 15 % d'augmentation).

L'activité réfection d'accotements est marginale (matériel en fin de vie).

- *Laboratoire*

Le nombre de rapports d'essais est de 418 (+10 %) pour une valorisation de l'activité, suivant le barème de prestations 2010, de 171 525 euros (+ 5 %) sans comptabilisation de la nouvelle prestation : contrôle de compactage de tranchées à l'aide d'un Panda (absence de



Le Département, chef de file de la politique d'aide et d'action sociales sur son territoire, met en œuvre les politiques publiques correspondantes dans le domaine de l'enfance et la famille, l'action sociale, l'insertion, le logement, l'aide et l'accompagnement à l'autonomie des personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

En Haute-Loire, c'est la Direction de la vie sociale (DIVIS) qui a en charge le pilotage et la déclinaison de ces politiques à partir de la feuille de route définie par les élus pour la période 2015-2020. Ainsi, 3 objectifs prioritaires ont été mis en évidence, ils couvrent l'ensemble du champ de la politique sociale sous compétence du département :



- *Faire du RSA un véritable tremplin pour l'avenir en conjuguant contrôle, partenariats et accompagnement renforcé.*
- *Développer l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées.*
- *Renforcer la prévention pour les familles et mieux répondre aux problèmes de l'enfance en danger.*

Pour répondre à ces objectifs et pour en faciliter la déclinaison opérationnelle, la DIVIS a engagé un important travail de réorganisation de ses services depuis octobre 2015.

Parallèlement, la DIVIS participe également à la réalisation des 4 objectifs de gestion par la mise en place des formations des agents pour accompagner leur évolution professionnelle, le déploiement d'outils informatiques, la mise en place d'un pôle administratif et financier pour optimiser notre gestion et le développement de nouvelles pratiques.

Organisation et moyens

Les dépenses 2018 de la DIVIS, hors personnel, se sont établies à 114 M€. Globalement, la répartition des charges par domaine d'une année à l'autre est assez constante. C'est le secteur Autonomie qui arrive largement en tête de nos dépenses sociales suivi par l'enfance et enfin l'insertion. Il convient de noter l'économie réalisée sur le secteur de l'enfance qui conforte les orientations prises.

La DIVIS emploie environ 382 agents (dont environ 105 assistants familiaux) organisés en 3 directions déléguées par domaine de compétence : Enfance, Cohésion sociale, et Autonomie, et 3 Territoires d'intervention : Lafayette, Velay et Jeune Loire.

Les faits marquants de l'activité 2018

En 2018, la poursuite des chantiers importants et structurants ont mobilisé l'ensemble du personnel de la DIVIS.

En transversal :

- La territorialisation se poursuit avec une réflexion dans le domaine de l'Autonomie et en transverse sur les questions de projet de territoire.
- L'informatisation des services est toujours d'actualité avec l'informatisation de l'ASE et la préparation de l'AST. La charge de travail a nécessité des ajustements de calendrier.
- Des ajustements dans l'organisation des services ont été réalisés afin d'adapter nos moyens à nos missions.

- *Dans le domaine de l'enfance*
 - Le COPIL ASE a validé 13 fiches actions très opérationnelles à mettre en œuvre à l'issue de la recherche action sur la protection de l'enfance.
 - La mise en place de la commission d'admission à l'aide sociale à l'enfance a produit des effets à la fois sur le nombre d'admissions mais aussi sur les pratiques.
 - Les formations ont touché tous les travailleurs médico sociaux
- Il convient de souligner l'implication des élus sur cette politique et la mobilisation des agents.
 - L'augmentation de l'accueil des MNA nous a obligés à adapter notre dispositif de prise en charge et à développer nos compétences.
- *Dans le domaine de la Cohésion sociale et de l'insertion*
 - Adaptation de notre organisation pour une plus grande efficacité.
 - Développement des partenariats
 - Mise en place du CIPRO
- *Dans le cadre du maintien de l'autonomie*
 - Poursuite de la démarche Maison de l'Autonomie (MDA)
 - Préfiguration SI MDPH, paiement net HPH
 - Dispositif Réponse Accompagnée pour Tous

MISSION PMI ET PREVENTION SANTE

Missions

Le Département a en charge la protection maternelle et infantile. Les compétences sont définies par deux Codes : le Code de l'Action Sociale et des Familles et le livre II du code de la santé publique:

- Informer, conseiller dans les domaines de la planification des naissances, de la maternité, de l'enfance,
- Préparer et aider à la naissance dans les conditions les plus favorables pour la santé de la mère et de l'enfant,
- Promouvoir le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans et soutenir la fonction parentale,
- Garantir et améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants dans leurs différents milieux de vie,
- Participer aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des victimes de violence.

Activité

- **La mission Prévention santé**
- **Le Soutien à la parentalité**
- **L'offre d'accueil du jeune enfant**

Prévention Santé – les axes de travail sur 2018

- Répartition de la ressource médicale et son rôle
- Mise en place des consultations de puéricultrices

- Sectorisation des puéricultrices et des sages-femmes
- Réintégration du réseau périnatalité par le service PMI
- Fonction des psychologues stabilisée.

Travaux en cours de réalisation ou réalisés :

- Les instances : réunions thématiques et médecins/adjoints de territoire mises en place
- Les liens entre le Central et les Territoires formalisés
- Le suivi médical des enfants confiés à l'ASE (procédure en cours de réalisation – suivi médical)
- Les évaluations en Protection de l'Enfance – méthodes d'évaluation revues par le biais de la formation CREAL.

Planification familiale

Le Département subventionne les 3 centres de planification et d'éducation familiale (Le Puy, Brioude et Monistrol sur Loire) pour des actions de planification, dépistage, accueil et animations.

	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions versées aux 3 centres	82 531 €	82 813 €	85 283 €	78 094 €	87 212 €

En 2018, la répartition de la participation financière aux frais de fonctionnement se répartit comme suit :

- Brioude 22 335 €
- Le Puy 30 045 €
- Monistrol 34 832 €

A noter, le Centre du Puy a été habilité en tant que CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le VIH et les hépatites virales) avec une antenne sur Brioude. Monistrol poursuit son fonctionnement habituel n'ayant pas rempli les critères d'habilitation mais conservant néanmoins ses missions de prévention et planification à l'identique. Pas d'incidence financière à ce jour sur le budget. Une nouvelle convention avec la CPAM en cours de finalisation doit revoir certaines modalités ; une nouvelle conseillère conjugale doit être recrutée sur Monistrol.

Activité des sages-femmes de PMI

- Le suivi des grossesses par des consultations et des VAD ;
- Le suivi de situations de vulnérabilité décelées en anténatal
- Des cours de préparation à la naissance (séances collectives) selon différentes modalités ;
- La réalisation d'entretien prénatal précoce (EPP) : réalisé au 4^{ème} mois de grossesse ;
- Le partenariat avec les maternités et les libéraux (médecins et sages-femmes) ;
- Le Programme d'accompagnement au Retour d'Aide à Domicile après hospitalisation initié par la CPAM qui a intégré la PMI. Un conseiller de la CPAM rencontre les jeunes mamans et leur propose une mise en relation avec une sage-femme. La maman choisit alors une sage-femme libérale ou de PMI. Des temps de visite sont formalisés et remboursés selon un tarif spécifique ;
- la planification, le dépistage et l'éducation à la sexualité.

Un travail partenarial a été engagé avec le Centre de Planification de Monistrol, la médecine scolaire et différents publics.

Des séances d'informations collectives auprès d'assistants familiaux, de lycées et du Foyer de l'Enfance ont eu lieu sur les trois territoires.

La perspective de la mise en œuvre d'un point infos jeunes réunira les trois acteurs (Centre de Planification, Education Nationale et Département).

Le tableau ci-dessous représente l'activité de 3.5 ETP de sages-femmes

Année	VAD	EPP	Prépa naissance
2017	927	45	57
2018	1068	44	62

Le suivi des naissances

Le service reçoit tous les certificats de santé obligatoires concernant les enfants résidant en Haute-Loire (8^{ème} jour, 9^{ème} mois et 24^{ème} mois). Ils sont saisis et exploités tout au long de l'année grâce au logiciel Horus mis en place en 2011.

En 2018, ces données sont incomplètes en raison de la vacance du poste de saisies pendant plusieurs semaines.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de naissances	2004	2027	1964	1934	1789

Ligne téléphonique « ALLO PETITE ENFANCE 0810 00 43 00 »

Chaque matin du lundi au vendredi, une permanence téléphonique est assurée par les infirmières et puéricultrices pour répondre aux questions des parents ou des professionnels (assistants maternels ou familiaux) afin d'apporter écoute, conseil, soutien ou orientation, soit 220 permanences au cours de l'année 2018.

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'appels	131	96	98	81

Ce sont essentiellement les parents qui appellent et les principales sources d'inquiétudes sont :

- problème de communication
- l'alimentation ou l'allaitement (et le sevrage)
- le transit
- la santé (vitamine D)
- le développement et l'éveil de l'enfant
- les pleurs
- le sommeil
- adresse des consultations des puéricultrices
- les modes de garde (les parents sont alors réorientés vers les Relais Petite Enfance, service pressenti pour accueillir toute demande de cette nature).

Nombre d'appels en baisse lié à la communication et connaissance du service, réflexion à porter sur l'indication de la poursuite sous cette forme.

La Coordination Médico-Sociale Périnatale

Une coordination médico-sociale périnatale existe sur chaque territoire. Elle rassemble les acteurs de la périnatalité : maternité du Puy, équipe de pédopsychiatrie hospitalière et à domicile, l'addictologie. Elle se réunit mensuellement pour élaborer une prise en charge péri

et post-natale dans des situations complexes évoquées pendant la grossesse. C'est une instance de réflexion clinique axée sur un objectif de prévention précoce. Cette commission se réunit mensuellement, soit 8 fois en 2018. Cette année 2018, elle a examiné 56 situations dont 16 nouvelles.

Visites à domicile des puéricultrices pour des enfants de moins de 6 ans

- a) Dans le cadre de la prévention :

Les puéricultrices ou infirmières de PMI effectuent des visites à domicile (VAD) des enfants de moins de 6 ans à la demande des parents ou suite à des sollicitations émanant des différentes maternités pour leur apporter aide et conseil et proposent leurs services à la réception des certificats de santé du 8^e jour.

	2015	2016	2017	2018
Visites à domicile	3617	3706	3694	3646

- b) Dans le cadre de la protection de l'enfance :

Les VAD sont déclenchées par la réception d'Informations Préoccupantes et les évaluations s'effectuent pour les enfants de 0 à 11 ans, en binôme avec un assistant social.

Au-delà de 11 ans, ce sont deux assistants sociaux qui effectuent les visites à domicile sauf s'il existe des problèmes médicaux, auquel cas la PMI est associée.

Territoire	Nombre IP 2017	Nombre IP 2018
Velay	153	96
Lafayette	80	44
Jeune Loire	98	65
Total	331	205

Les consultations médicales

Les médecins accompagnés par les puéricultrices ont effectué des consultations d'enfants de moins de 6 ans dans 15 lieux de consultation répartis sur le département. La diminution de cette activité est liée à l'absence de médecin.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'exams cliniques en consultation	2950	3168	2149	1827	1829

Une réflexion a été conduite pour permettre la couverture du territoire de la Jeune Loire en termes de ressources médicales.

Le suivi médical des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Un médecin de PMI assure les consultations des enfants du Foyer de l'Enfance et de ceux confiés auprès des assistants familiaux sur la Jeune Loire. Un travail sur la procédure du suivi médical des enfants confiés a été initié.

Les bilans de santé des enfants en école maternelle

Le Code de la Santé Publique prévoit que chaque enfant de 3-4 ans bénéficie, à l'école maternelle, d'un bilan de développement global assuré par le service du département. Depuis la rentrée scolaire 2013, les bilans de santé étaient réalisés sur demande du directeur d'établissement. Il ressort des observations des médecins que certaines situations pour lesquelles ils sont appelés sont relativement dégradées (altération des capacités cognitives et du développement psychomoteur) et auraient pu être repérées plus tôt dans le cadre de bilans systématiques. Ce constat conforte la politique de prévention précoce menée par le Département et la nécessité de développer et généraliser cette action.

	2015	2016	2016	2018
Nombre de séances de bilan de santé	9	9	10	84
Nombre d'enfants vus en bilan de santé	101	131	159	1338

Ces examens ont mis en évidence la nécessité de prévoir des actions de prévention (en matière d'hygiène bucco-dentaire notamment).

L'agrément et le contrôle des structures d'accueil de la petite enfance

- Accueil individuel

ASMAT	ASMAT Agréments demandés	ASMAT Agréments accordés
2015	106	69
2016	104	94
2017	101	89
2018	105	80
ASFAM	ASFAM Agréments demandés	ASFAM Agréments accordés
2015	43	17
2016	24	20
2017	30	11
2018	23	16
	2017	2018
ASFAM embauchées ASE	118	128
Nb de places total chez les ASFAM Emb ASE	244	245
Nb de maisons d'Ass Maternelles	9	13
Nb de places total chez les ASFAMs/ASMATS	6636	6517

L'agrément est accordé par le Président du Département. Les professionnels de Protection Maternelle Infantile ont en charge les instructions préalables et postérieures à l'agrément, ainsi que le suivi dans le cadre de l'exercice des assistants maternels.

Cette activité d'agrément et de contrôle a engendré 987 visites à domicile en 2018. En 2018, 10 sessions de formation à l'attention des assistants maternels ont été organisées de mars à décembre 2018 :

- 6 sessions initiales (avant le premier accueil) de 60 heures sur les 120 obligatoires à réaliser pour la totalité de la formation
- 4 sessions concernant la validation des 120 heures

L'effectif des groupes permet une bonne dynamique de travail et une optimisation des coûts. Bilans réguliers avec l'organisme formateur IFAC avec lequel la construction d'un nouveau format des calendriers de formation a été élaboré au regard de la nouvelle réglementation concernant la formation obligatoire des assistants maternels.

- *Accueil collectif*

La Haute-Loire compte en 2018, 50 établissements d'accueil collectifs dont :

- 36 structures multi-accueil
- 3 établissements d'accueil collectif occasionnel
- 1 multi-accueil familial à Brioude
- 8 micro-crèches
- 3 multi-accueils parentaux

S'ajoutent :

- 13 maisons d'assistants maternels ; le service est de plus en plus sollicité pour ce type d'accueil. Nous notons un engouement qu'il convient de réguler et accompagner en collaboration avec les autres partenaires (CAF, MSA)).
- 23 relais petite enfance intercommunaux couvrent la majorité du territoire départemental. Ces relais sont aidés par le Département par une subvention de fonctionnement au démarrage.

Une augmentation significative des visites dans le cadre du suivi de l'agrément a pu être réalisée par les nouveaux adjoints de territoire.

Ces équipements, soumis à l'autorisation du Président du Département, sont financés au niveau de l'investissement par le Département dans le cadre des contrats 43.11.

Relais et crèches bénéficient d'un accompagnement rapproché par le biais de réunions trimestrielles départementales animées par la CAF et la PMI.

Les actions de partenariat de soutien à la parentalité

- Sur le territoire de Lafayette :

Participation des puéricultrices à divers groupes ou réseau:

- le réseau parentalité du brivadois qui permet une meilleure connaissance territoriale des différents acteurs afin que chacun puisse orienter au mieux les familles selon les problématiques
- le groupe G-Peto: qui regroupe divers professionnels de la petite enfance et qui travaille notamment sur des outils communs de soutien à la parentalité (brochures sur le jeu, le développement, les écrans..)
- le réseau violence intrafamiliales
- le groupe de travail commun à la mission locale, le département (atelier déco) à destination des mères de moins de 26 ans bénéficiaires du RSA et avec des enfants de moins de 3 ans. Ces ateliers ont pour but de soutenir ces mamans sur l'accès à la socialisation pour leur enfant et ainsi leur permettre un accès à une insertion sociale et professionnelle.

- Sur le territoire de la Jeune Loire, la ludothèque RICOCHET intervient en partenariat avec la psychologue du service PMI pour des séances d'animation « temps jeux » en direction des familles.

Sur le CMS de Ste-Sigolène, cette intervention de la ludothèque est organisée en partenariat avec la puéricultrice de PMI, référente du secteur et a touché 27 enfants venant de 11 familles différentes, fréquentation de 1 à 4 fois, enfants de 6 mois à 5 ans. L'intervention de la ludothèque CEKANKONJOU a été redéployée par le service PMI, en lien avec le service ASE sur une expérimentation entre octobre et décembre 2018 avec mise à disposition d'intervention temps jeux de la ludothèque les :

- Vendredis matins pour les assistants familiaux avec les enfants confiés (enfants de moins de 4 ans) permettant d'offrir un espace de jeux adaptés aux enfants confiés et de favoriser les échanges des familles d'accueil entre elles.
 - Mercredis après-midi à destination des familles d'enfants confiés venant rencontrer leurs enfants placés, le jeu favorisant la relation et les interactions parents/enfants, autour d'une activité partagée.
 - Un projet autour de la pérennisation de cette action est en cours de construction pour 2019.
- Sur le territoire du Velay :
- poursuite des « rendez-vous de petits déjeuners des futurs et jeunes parents » ont eu lieu deux fois dans l'année 2018 en juin sur la communauté de communes Mézenc Loire Meygal.
 - 2 actions primère
 - 2 rencontres mamans au Val Vert autour de l'allaitement à la demande de la référente famille
 - 6 actions en bas des immeubles à Guitard
 - Ateliers "petits pots" avec le centre social Léo Lagrange : groupe de parents/gd parents pour réalisation de recettes de diversification alimentaire
 - 5 actions de présentation de la Pmi aux les futures mamans par les puéricultrices et la sage-femme
 - 1 action dans une école à la demande de celle-ci sur les limites à opposer aux enfants.

Poursuite du travail auprès des parents et assistants maternels avec la brochure « grandir avec des limites » outil pour aborder les besoins de l'enfant dans le domaine des limites et de la notion d'autorité. Cette brochure a servi comme l'année dernière de support aux actions de formation ou de sensibilisation aux assistants maternels. Elle est aussi source de repères pour les techniciennes en intervention sociale et familiale.

Animations salles d'attente PMI (lecture, musique, jeux,...) pour sensibiliser les parents à une forme ludique d'exercice de parentalité. Ces temps d'animation ont une double destination, outre l'intérêt pédagogique et relationnel, ils préparent l'enfant à avoir sa consultation dans de meilleures conditions. Ils permettent également de soutenir la fonction parentale au moyen du jeu et donnent une autre représentation du service.

Conclusion

- La mission Prévention/Santé, pour répondre aux priorités de la feuille de route dans son axe 6, s'est attachée à créer et déployer des consultations de puéricultrices sur les trois territoires.
- Les bilans de santé dans les écoles sont désormais effectifs pour tous les enfants de $\frac{3}{4}$ ans avec une montée en puissance du nombre de ces examens de prévention. Ceux-ci ont permis de révéler l'intérêt d'instaurer des actions de santé publique en lien avec les problématiques rencontrées.
- L'accompagnement à la fonction parentale se décline de diverses manières sur les différents territoires. Un bilan sur les actions nouvellement engagées sera programmé afin d'en montrer les effets.

- On assiste à une stabilisation des places en EAJE et chez les assistants maternels malgré une légère diminution de leur nombre dû à des départs à la retraite non remplacés. Cette donnée est corrigée par l'augmentation régulière du nombre de MAM qui offrent une capacité d'accueil suffisante sur le Département.

SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

La loi du 14 mars 2016 constitue une nouvelle étape dans la réforme de la protection de l'enfance. Elle vient rénover le cadre d'exercice des missions de protection de l'enfance et centre l'ensemble des interventions sur les besoins de l'enfant.

L'ASE est un service départemental dont les missions sont définies par l'article L221-2 du Code de l'Action sociale et des Familles. Le service de l'aide sociale à l'enfance est chargé d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux enfants, jeunes majeurs et à leur famille qui se trouvent confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger les enfants. Ce soutien peut être apporté en urgence quand les circonstances l'exigent.

Dans le cadre de la territorialisation, le service ASE s'organise sur les 3 territoires d'action sociale.

Aujourd'hui encore, sous la responsabilité d'un adjoint ASE de territoire, l'équipe enfance gère les actions éducatives à domicile et le placement familial.

Il revient au Service ASE la déclinaison de la politique de protection de l'enfance, la gestion de la CASED, l'encadrement de l'équipe adoption et la mission MNA.

Au terme d'une recherche-action menée avec l'organisme ODAS, une refonte de l'organisation du service ASE est en cours. Dans sa démarche d'évolution le service va se mettre en conformité avec les injonctions de la loi 2016-297 du 14 mars 2016, loi de protection de l'enfance. Un plan d'action validé de 13 fiches actions est en cours de finalisation avec les agents qui exercent la mission de protection de l'enfance.

L'objectif de ce plan d'actions est de mettre en œuvre les dispositions de la Loi de 2016, le référent de l'enfant et la réalisation des projets pour chaque enfant confié au département. Parallèlement, les agents ont suivi d'importantes formations afin d'accompagner les changements de pratiques indispensables pour atteindre nos objectifs.

L'année 2018 met en évidence une importante économie qui s'explique en partie par une baisse importante des placements d'enfants.

Les chiffres d'activité confirment ces observations avec une baisse de 28 placements au 31 décembre 2018.

Activité

Actions de prévention et d'aide à domicile

Les mesures en matière de prévention se concentrent essentiellement sur le maintien des heures réalisées par les travailleuses d'intervention sociale et familiale à domicile qui permet un accompagnement des familles dans leur quotidien, et la mesure d'action éducative à domicile qui permet d'assurer un travail de prévention au plus près des familles.

- Aide éducative à domicile (AED)

C'est une mesure de protection de l'enfant et de soutien éducatif de la famille. Demandée par les familles elles-mêmes ou proposée par un travailleur social, elle n'est octroyée que sur accord écrit des familles et après évaluation approfondie des situations.

L'AED est un outil indispensable dans le cadre de la prévention afin de proposer un soutien aux familles demandeuses d'aide.

Par ailleurs, la délégation de cette mesure a été validée en 2018 mais réinterrogée à ce jour sur sa pertinence notamment en matière de cout financier.

Au 31.12.2017, **201** enfants sont suivis dans le cadre de ce dispositif.

Au 31.12.2018, **213** enfants sont suivis dans le cadre de ce dispositif.

- Techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF)

TISF	2014	2015	2016	2017	2018
Heures réalisées protection de l'enfance	14 721	14 443	13 558	13652	12776

Le TISF assure au domicile des familles, une action socio-éducative au travers d'activités d'aide à la vie quotidienne et d'éducation des enfants.

Son action fait partie intégrante des dispositifs de prévention.

Le TISF est aussi sollicité afin de permettre aux enfants confiés de pouvoir aller en visite au domicile de leurs parents, permettre de faire tiers pendant ces rencontres et de pouvoir évaluer leurs compétences parentales.

- Aides financières

Le service ASE peut intervenir aussi en apportant une aide financière aux familles en difficultés. Cette aide s'inscrit complètement dans le champ de la prévention.

Elles apportent aux familles une aide à la subsistance, permettent aux enfants des familles en difficulté de participer à des séjours scolaires, colonies ou CLSH et profiter d'activités de loisirs.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'aides	1260	1292	1344	1263	1138
Montant moyen des aides	215	232	200	205	219

Accueil des enfants

Le Département accueille les enfants :

- Soit à la demande des détenteurs de l'autorité parentale, cet accueil dit « administratif » est contractualisé.
- Soit à la demande du Juge des enfants ou du Procureur de la République lorsque la situation le nécessite.

Les enfants peuvent être :

- soit confiés à l'ASE et orientés chez une assistante familiale ou dans un établissement (Maison d'Enfants à Caractère Social, lieux de vie, ...)
- soit accueillis directement dans un établissement (on parle de placement direct)

- soit confiés au service de l'ASE tout en restant au domicile de leurs parents, ils bénéficient alors d'un suivi intensif. Le dispositif de placement externalisé a une capacité totale de 69 places.

	au 31.12.2017	au 31.12.2018
Nombre enfants confiés ASE	653	679
Nombre enfants accueillis en MECS	235	187
Nombre d'enfants en placement externalisé	114	129
Nombre d'enfants accueillis en lieu de vie	21	20
Nombre d'enfants accueillis chez Assistants familiaux	234	242

- *Les Mineurs Non Accompagnés*

Dans le cadre de la politique nationale d'accueil des Mineurs Non Accompagnés, le Département accueille des Mineurs Non Accompagnés et doit leur apporter hébergement et soutien éducatif jusqu'à leur majorité.

Une convention de partenariat entre le Département de la Haute-Loire et l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte a été conclue en juin 2014 et renouvelée en décembre 2016 portant le nombre de prise en charge de Mineurs Non Accompagnés à 55 puis en juillet 2018 à 85 jeunes.

Au 31.12.2018 le nombre de Mineurs Non Accompagnés s'élève à **130, dont 101 sont confiés**. La montée en charge est significative et impose au Département la recherche de solutions d'accueil et d'hébergement pour cette catégorie de mineurs.

Au 1^{er} janvier 2017, le poste d'éducateur chargé de l'évaluation et orientation des MNA est passé d'un mi-temps à un équivalent temps plein. En mars 2018 un renfort à temps plein d'un deuxième éducateur spécialisé en CDD a été mis en place pour couvrir cet accroissement d'activité.

- *Les Assistants familiaux*

Les assistants familiaux sont recrutés et salariés du Conseil départemental. Ils font partie intégrante de l'équipe de l'Aide Sociale à l'Enfance et travaillent en lien avec les travailleurs sociaux.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'Assistants Familiaux	109	116	126	126	121
Nb d'enfants accueillis chez les Assistants Familiaux (moyenne sur l'année)	170	182	189	234	242

L'ASE organise la formation des assistants familiaux, celle-ci s'effectue en deux temps :

- 60 heures de formation délivrées par le service ASE en collaboration avec nos partenaires
- 240 heures de formation assurées par un prestataire conduisant les Assistants Familiaux qui le souhaitent à l'obtention d'un diplôme qualifiant.

Cette année 2018 et comme chaque année, une formation 60h a été organisée. En 2018 s'est achevée la formation 240h qui s'est déroulée de Juin 2017 à Décembre 2018. L'organisation de la prochaine formation 240h est validée et doit démarrer en Mai 2019.

Chaque session de formation s'organise pour 12 à 15 assistants familiaux.

Un travail s'effectue au sein du service ASE autour du projet de professionnalisation des assistants familiaux et de leur montée en compétence. Un rapprochement avec le Département de la Loire s'est réalisé et nous permet de partager sur ces questions.

- L'accueil en établissement

Outre le placement familial, les enfants peuvent être accueillis en structures collectives. L'orientation en établissement est travaillée par les équipes ASE selon l'âge des enfants, leurs besoins, leurs difficultés à s'inscrire parfois dans un placement familial.

Sur les 679 enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance, **336** sont confiés dans les établissements et lieux de vie du Département. Les enfants bénéficiant d'un placement externalisé au domicile de leurs parents sont comptabilisés dans ce chiffre.

Une baisse des placements est constatée sur 2018 en raison peut être des prémices du changement des pratiques déjà engagé et conformément à nos objectifs.

- La mesure d'action éducative en milieu ouvert

Elle est une intervention ordonnée par le juge des enfants. Elle a pour mission d'apporter aide et conseil à la famille .En Haute-Loire, cette mesure est assurée par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte.

Une convention lie le département à l'ASEA, signée au printemps 2017, elle fixe une activité à 456 mesures. Au 31 décembre 2018, nous avons 374 mesures actives soit 623 enfants qui bénéficiaient de cet accompagnement.

- Adoption

La cellule adoption est composée d'un travailleur social à 70% ETP, d'un psychologue à mi-temps et un rédacteur à mi-temps.

L'activité de cette cellule s'organise autour d'axes majeurs : agréments, accompagnements à la réalisation des projets d'adoption, apparentement des pupilles de l'Etat, suivis des enfants adoptés.

L'année 2018 comptabilise 28 demandes d'information qui se sont réalisées à partir de réunions d'informations formalisées et interactives.

- Agrément :

Avec l'évolution des profils des postulants, la mission concernant l'agrément a évolué :

- Réunions d'informations à l'attention des candidats sur la journée.
- Renforcement des entretiens (disponibilité, aide au cheminement, ..)
- Rédaction des écrits en fonction des attendus ministériels.
- Accompagnement aux renoncements.

Sur l'année 2018, 6 agréments ont été délivrés et 1 refus. Le travail de la commission agrément s'organise aussi autour des modifications de notices, des demandes de complément d'informations, des actualisations aux termes des 2 ans de l'agrément et des actualisations à la demande des pays.

Au 31.12.2018 nous avons 31 agréments valides.

- Adoptions internationales :

Aujourd'hui l'adoption internationale s'est complexifiée et les enfants proposés à l'adoption sont dans la majorité des cas, des enfants à besoins spécifiques (problèmes de santé, handicaps, enfants grands...)

Aussi le travail des professionnels de cette cellule a évolué :

- Accompagnement à la réalisation des projets d'adoption, mise en place de modules d'accompagnement à la parentalité adoptive en partenariat avec l'AFA.
- Réponse aux pays d'origine quant à des questions ou demandes d'informations complémentaires concernant les candidats.
- Actualisation annuelle à la demande des pays.
- Suivis des enfants et accompagnements à la parentalité à la demande des pays.
- Soutien à la parentalité au regard des problématiques des enfants.

Durant l'année 2018, pour notre département, il y a eu 2 adoptions possibles avec l'international.

- Adoptions nationales :

Nombre d'enfants placés en vue d'adoption : 3

Suivis sociaux pupilles de l'Etat suite placement en vue d'adoption : 4

Suivis sociaux pupilles de l'Etat avant placement en vue d'adoption : 3

Mise en œuvre projet adoption : 3

Apparementement : 2

Nombre de conseil de famille : 3

Dans le département le nombre d'accouchement sous le secret reste constant et régulier.

Aussi, le nombre des conseils de famille et ses exigences se sont accentués. La cellule adoption est désormais présente à chaque conseil de famille, un temps de travail conjoint est mis en place une fois par an.

A ce titre la cellule adoption fait le lien entre les professionnels des enfants pupilles et les membres du conseil de famille : Les apparementements répondent aux besoins des enfants dans le cadre d'une procédure spécifique.

Du fait de la loi de 2015, les enfants pupilles placés en vue d'adoption sont suivis par les professionnels de la cellule adoption jusqu'au prononcé de l'adoption plénière.

Aussi dans le cadre du délaissement parental, les professionnels du placement familial sollicitent les professionnels de la cellule adoption dans le cas de certaines situations demandant une technicité singulière.

Autres :

La cellule adoption est de plus en plus sollicitée pour des consultations de dossiers par des adoptés mineurs ou majeurs (adoptions nationales ou internationales). Au 31.12.2018 nous avons réalisé 4 consultations de dossier adoption qui nécessitent un accompagnement particulier.

Les demandes hors départements pour l'adoption d'un pupille restent importantes, soit 188 demandes de postulants.

Autres interventions

L'ASE participe au fonctionnement du **Dispositif RELAIS** qui a pour objectif de réinsérer durablement des élèves (de 12 à 16 ans) qui sont entrés dans un processus de déscolarisation.

Il finance de l'accueil mère/enfants dans deux appartements sur le Puy en Velay, soit 4 places estimées pour femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans en convention avec le centre d'hébergement le Tremplin.

Le service participe aussi à la **médiation familiale** : un moyen de prévenir les conflits, voire les violences conjugales, de favoriser la reconstruction et le dialogue et prévenir des situations de risque ou de danger.

Il participe aussi au fonctionnement de la **Maison des Adolescents**, qui s'adresse à des jeunes de 12 à 20 ans et qui propose un accompagnement et des réponses aux sollicitations des adolescents.

CELLULE D'AIDE ET DE SOUTIEN POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE (CASED)

Missions

La loi prévoit la création de la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes.

La cellule de notre département, dénommée Cellule d'Aide et de Soutien pour l'Enfance et l'adolescence (CASED) constitue une interface, en premier lieu avec les services propres au département mais également avec les juridictions et en particulier avec le parquet dont elle est l'interlocuteur privilégié. Elle travaille aussi avec l'ensemble des professionnels et notamment ceux de l'Éducation Nationale, des divers services sociaux, des hôpitaux, des médecins, des associations, des services de police, de gendarmerie, des élus locaux, ...

Elle est aussi en lien avec le Service National d'Accueil téléphonique de l'Enfance en Danger qui répond de manière permanente au n°119 aux appels émanant notamment des particuliers. Ce service informe chaque département des appels reçus concernant des mineurs en danger ou susceptibles de l'être.

La CASED est rattachée au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle est animée par une responsable, cadre de la protection de l'enfance et par deux agents administratifs (un rédacteur principal et un adjoint administratif) à mi-temps chacun.

La CASED remplit deux fonctions principales :

1 - Une fonction de recueil en un lieu unique des Informations Préoccupantes, qu'elles lui parviennent directement ou qu'elles remontent des partenaires internes ou externes au Département. On entend par Information Préoccupante tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, puisse avoir besoin d'aide, et qui doit faire l'objet d'une transmission à la cellule départementale pour évaluation et suite à donner. Par ailleurs, cette cellule est en charge de l'observatoire de l'Enfance en danger.

2 - Une fonction de traitement des Informations Préoccupantes

Chaque information est enregistrée. Cet enregistrement permet de vérifier si l'enfant concerné a déjà fait l'objet d'une Information Préoccupante et si sa famille a bénéficié ou bénéficie encore d'un suivi médico-social par nos services ou a fait l'objet d'une mesure d'assistance éducative (mesure prise par le Juge des Enfants).

La CASED procède ainsi à une analyse de premier niveau. Si nécessaire et si la situation l'exige, elle active une procédure d'urgence pouvant conduire à l'accueil de l'enfant dans la

journée. Elle peut également saisir d'emblée le Procureur de la République si les faits rapportés sont susceptibles d'être qualifiés au pénal.

Dans la majorité des cas, la CASÉD transmet l'Information Préoccupante au territoire social concerné pour évaluation de la situation de l'enfant dans le cadre de la procédure Enfance en Danger.

Elle suit le traitement des Informations Préoccupantes jusqu'au retour de l'évaluation. Elle informe les personnes, institutions, à l'origine de l'Information Préoccupante, de la décision prise à l'issue de l'évaluation.

Lorsque la situation de l'enfant l'exige, la CASÉD décide du signalement au Procureur de la République, après avoir vérifié que les critères de saisine du Parquet ont été respectés.

Elle est, de ce fait, l'interlocuteur unique du Parquet en matière de signalements. Les échanges avec le Substitut aux Mineurs sont fréquents et réguliers.

Le repérage des situations de danger est un enjeu crucial qui exige une vigilance de tous les professionnels en contact avec les enfants et leurs familles.

Cette évaluation partagée est un travail fondamental qui exige une démarche rigoureuse d'observation et de compréhension de la situation d'un enfant et de sa famille, mais aussi un certain formalisme dans les procédures, garantissant à la fois le droit des personnes et le suivi du déroulé de l'intervention.

Activité

Sur l'année 2018, la CASÉD a traité :

568 Informations Préoccupantes

Ces informations préoccupantes ont fait l'objet d'une évaluation médico-sociale. L'ensemble des évaluations sur le Département se répartit comme suit :

- Territoire social de Lafayette	110	(135 en 2017)
- Territoire social du Velay	190	(292 en 2017)
- Territoire social de la Jeune Loire	146	(197 en 2017)

Ces informations préoccupantes concernent 872 enfants sur le territoire départemental (421 filles et 451 garçons).

Parmi eux, 776 enfants sont à risques et 96 enfants sont maltraités.

La CASÉD a effectué 207 signalements à l'autorité judiciaire suite aux évaluations liées aux IP de 2018 et 66 signalements suite aux évaluations engagées fin 2017 et terminées début 2018.

Soit un total de 273 signalements à l'autorité judiciaire.

Origine des informations préoccupantes :

	171	viennent du Département
	115	de l'Education Nationale
	108	de la justice
et	34	du Service Nationale d'Accueil téléphonique pour l'Enfance en danger (SNATED) :119

Le reste des informations préoccupantes est effectué par d'autres partenaires appartenant au secteur sanitaire et médico-social.

La forte augmentation du nombre d'informations préoccupantes de l'Education Nationale observée en 2017 se confirme.

FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Missions

Le Foyer de l'Enfance (FDE) est un établissement public, non personnalisé, financé et géré par le Département. Il assure une protection d'accueil immédiat et peut recevoir 24 heures sur 24 et 365 jours par an, des enfants de 3 à 18 ans, dans le cadre d'une protection administrative ou judiciaire.

Service complémentaire de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'équipe éducative du Foyer doit être en capacité, après un temps d'observation de quelques mois, d'élaborer des projets de vie les plus adaptés possibles aux besoins des enfants qui lui sont confiés.

Le bon fonctionnement du FDE, et notamment l'exécution de sa mission de base (accueil, évaluation, orientation) dans des délais normaux, en théorie d'environ 4-5 mois, suppose une relative fluidité du dispositif d'accueil global, pour permettre les orientations dans les maisons d'enfants MECS ou dans un placement familial, ou autre, lorsqu'un placement sur une durée plus longue doit être préparé.

Activité

Statistiques 2018

206 enfants accompagnés dont 18 présents au 01/01/2018 et 25 présents au 31/12/2018
188 entrées et 178 sorties (en 2017: 182 entrées et 192 sorties)

Nombre de journées réalisées : **8077** (2017 : **6 808**)
dont 2172 sur le groupe des petits et 5905 sur le groupe ados

Taux d'occupation : **130 %** (2017 : 110 %)
dont 85 % sur le groupe des petits et 161.7 % sur le groupe des ados

Nombre d'enfants présents par jour en moyenne : **22.13** (2017: 18.7)
Durée moyenne de séjour : **39.3 jours** (2017: 32.5 jours)

► Un volume d'activité toujours marqué par l'intensification de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés

Alors que l'accueil des enfants que nous qualifierons de « droit commun » est stable (**52** en 2016, **50** en 2017, **48** en 2018), nous sommes confrontés à une évolution sensible et rapide, sur les trois dernières années, du nombre de MNA dont la porte d'entrée sur le territoire national est le département de la Haute-Loire : nous sommes passés de **5** en 2015, à **50** en 2016, **132** en 2017 et à **134** en 2018. Ainsi, l'accueil des MNA au FDE qui représentait moins de 9% en 2015, près de 50% en 2016, 72.5 % pour 2017, **s'établit à 71.3 % en 2018.**

Notre établissement a été sollicité pour prendre en charge les MNA, en urgence. Les professionnels, en l'état de leurs compétences et de leurs pratiques « traditionnelles », ne disposaient pas ou insuffisamment d'outils adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de ce public (interculturalité, interprétariat, vulnérabilité liée aux parcours migratoires, etc.). Cette évolution les a conduits à ajuster leurs pratiques et à organiser différemment le fonctionnement de l'établissement.

► Une durée moyenne de séjour en baisse mais qui cache de grandes disparités

La durée moyenne de séjour est légèrement en augmentation (**39.3** jours) ; elle est la conséquence du nombre de MNA qui transitent par le Foyer avant de rejoindre un autre lieu d'hébergement. Ainsi, la durée moyenne de séjour des MNA est de **23.6** jours (avec des durées allant de 1 à 99 jours).

Pour les enfants de « droit commun », la durée moyenne de séjour est de **91 jours**. Il est à noter : un adolescent présent **depuis le 29 septembre 2016** et toujours dans nos murs actuellement. Il s'agit d'une situation très complexe en termes de prise en charge et d'orientation.

Certains enfants et adolescents sont accueillis sur de très longues périodes. Le profil des enfants, adolescents accueillis sur une longue période est majoritairement le suivant :

- Mineurs présentant de graves troubles du comportement et de la relation.
- Nécessité d'un accompagnement régulier par un CMP, l'hôpital...
- Scolarité adaptée nécessitant l'élaboration d'un dossier MDPH.
- Situation sociale des parents en grande difficulté voire en grande souffrance
- Nécessité de médiatiser les relations entre l'enfant et sa famille.

Depuis la réorganisation du service d'hospitalisation de pédopsychiatrie de Sainte Marie en 2017 et la fermeture de lits d'hospitalisation au profit de prise en charge en milieu ouvert, les hospitalisations sont plus courtes et plus difficilement mises en œuvre. Pourtant, certaines situations nécessitent des prises en charge qui dépassent le simple cadre de l'éducatif et qui mobilisent ainsi plus de moyens humains au quotidien. Ces situations n'ont aucune scolarité stable et complète. Elles posent problème en terme d'orientation : aucune structure n'est adaptée à recevoir de tels profils.

► En 2018, le Foyer de l'Enfance dépasse encore sa capacité d'accueil sur le groupe des adolescents. Les locaux du site central le permettent alors que la maison du Passadou destinée aux petits ne le permet pas. Il est important aussi de souligner que le Foyer n'est pas sollicité par l'ASE que sur des situations d'urgence de primo-arrivants. Il est sollicité pour des situations qui se dégradent fortement (arrêt de prises en charge en milieu ouvert, en MECS ou PF du fait de la complexité et des passages à l'acte).

- **Le taux d'occupation** est en augmentation à 130 % (110 % en 2017).
- Il est également en augmentation chez les petits : 85 % (58 % en 2017). Il n'y a pas d'explication rationnelle à cette variation.
- Il atteint 161,7 % chez les adolescents, soit une augmentation sensible qui s'explique par l'accueil des MNA.

► L'année 2018 fait apparaître une rotation toujours importante des mineurs accueillis par rapport au nombre de places offertes, même si l'accueil des MNA contribue de fait à l'accentuer et les situations chroniques à le relativiser.

► Sur cet exercice, ont été repérés **les profils suivants** :

- mineurs avec troubles psy
- mineurs à problématiques multiples
- mineurs pour un deuxième voire un troisième accueil au FDE
- mineurs en conflit avec leurs parents.
- mineurs concernés par des défaillances parentales, des carences
- mineurs concernés par la question du lien parent / enfant perdu ou défaillant
- mineurs en fugue d'un autre département

Sexe des mineurs accueillis :

- 29 filles et 159 garçons dont 134 MNA.

Classe d'âge

► **La majorité des accueils réalisés concerne la tranche d'âge de 14 à 18 ans soit 85.64 % des enfants reçus au Foyer de l'Enfance.**

- 51.85% des enfants du « droit commun »

- 99 % des MNA se présentent dans cette tranche d'âge

Nature juridique des accueils

► **En 2018, 9.26% des accueils ont été réalisés dans un cadre administratif.**

Le nombre des accueils administratifs est ainsi passé de 14% en 2013, à 23 % en 2014 et 2015, 14.7 % en 2016, 3.85 en 2017.

Là encore il faut relativiser ce chiffre du fait de la prédominance des accueils de MNA.

A noter que sur l'année 2018 nous avons reçu 4 mineurs dans le cadre d'un accueil 72 heures

Problématiques à l'origine des décisions de placement au FDE

► Les motifs sont toujours multiples. Il est même difficile de trouver le motif qui correspond le mieux à telle ou telle situation, car les causes sont le plus souvent multifactorielles. Cependant, la question des défaillances parentales demeure très présente.

Les causes des arrivées des enfants sont majoritairement liées à des carences éducatives au sein de la famille. Ces carences éducatives ne sont plus le facteur unique de placement, les troubles psychologiques ou psychiatriques interviennent en parallèle.

La prise en compte de la santé psychiatrique comme paramètre d'accompagnement représente 15% des situations sur l'activité et près de la moitié des enfants dispose d'un suivi psychologique ou thérapeutique hors l'établissement.

Les changements de population appellent de nouveaux modes d'accompagnement. En effet, la déscolarisation engendre une présence plus importante de l'équipe éducative en journée. La violence, les passages à l'acte sont également plus présents. Cet état de fait nécessite au personnel de l'établissement d'intégrer ces paramètres et de modifier ses pratiques. Les violences sont largement liées aux pathologies de l'enfant et ne constituent pas des agressions gratuites dans la grande majorité des cas.

Les troubles des conduites peuvent être liés à des facteurs tels que le vécu des enfants et plus particulièrement les violences de tous types, les ruptures multiples, les conduites addictives ou la faible tolérance à la frustration.

Les troubles de l'attachement renvoient à une rupture du lien mère-enfant dans la petite enfance et sont fréquents chez les enfants, adolescents accueillis. Ceux-ci peuvent s'exprimer par des comportements violents. Ils ont souvent peur de s'investir dans une relation de confiance et si celle-ci débute, ils peuvent la mettre à mal. Ces enfants peuvent être décrits comme « abandonniques ». L'accompagnement en est plus difficile et ces troubles concernent notamment les enfants sans autre solution d'orientation et définis comme « incasables ».

Le point commun de la très grande majorité des situations les plus complexes repérées par les professionnels est la présence dans le parcours de vie d'événements traumatiques graves sources d'une grande souffrance: décès d'un proche, rejet par les parents, violence conjugale, violence sexuelle, addictions et/ou troubles psychiatriques d'un des parents, succession de ruptures...

Scolarité et vie quotidienne

Chez les adolescents, si les enfants peuvent être exclus définitivement voire temporairement du système scolaire, d'autres peuvent ne bénéficier que de temps très limités de scolarité. En fait, les déscolarisations réelles concernent six ou sept adolescents en simultané hormis en fin d'année scolaire, période durant laquelle les exclusions des établissements d'enseignement sont parfois plus nombreuses. Nombre d'entre eux ne peuvent être scolarisés que quelques heures par semaine du fait de leurs comportements ou de leurs possibilités. Les adolescents déscolarisés restent sur site la majeure partie de leur temps, ce qui les entraîne vers des moments de tension et vers un sentiment d'enfermement.

Chez les petits, les troubles du comportement sont aussi présents ce qui conduit de la même façon à une réduction du temps de scolarité.

Donner des repères de vie quotidienne est essentiel mais le différentiel avec la situation vécue antérieurement peut être très élevé pour ces enfants. La problématique est double puisque les enfants sont en souffrance par le fait d'avoir été accueillis en urgence et donc d'une façon leur apparaissant comme brutale. Ils sont aussi dans l'incertitude quant à leur moment de départ, ce qui les affecte.

Orientations

Droits communs

Retours en famille :	14
Retours en famille avec AEMO :	2
Placements en MECS:	20
Famille d'accueil :	1
MECS (hors département) :	4
Fugue :	3
Hôtel :	1
ITEP :	1
Internat scolaire :	1
EPE :	1

MNA

Structures transitoires :	72
Départements extérieurs :	3
DAMIE :	1
Majeurs / Tremplin :	6
Fugue :	16
Non lieu à AE :	28
Non accompagné :	2

Il existe un savoir-faire pour la question de l'entrée et de l'accompagnement, mais l'orientation peut être difficile compte tenu de certains profils et du manque de solutions.

Conclusion

Quels que soient l'âge et les difficultés avec lesquels un enfant arrive au foyer, le temps sera nécessaire pour tisser des relations de confiance. Le temps de retracer son histoire et de l'accueillir, le temps pour trouver de nouveaux repères, le temps de porter peu à peu un regard positif sur soi, et, à un moment donné, sentir l'envie de se projeter et d'envisager l'avenir. Le rythme dépend de chacun, avec ses avancées et ses reculs, des temps d'arrêts parfois.

La qualité de la relation est au cœur du projet éducatif du Foyer et l'ensemble de l'équipe porte cet objectif pour accompagner les enfants, adolescents vers leur futur.

L'année 2018 a également été marquée par le changement de poste du chef de service. Ce dernier a dû assumer durant 5 mois deux fonctions, dans l'attente de son remplacement au Foyer. Cette période a obligé les professionnels de l'établissement à trouver un rythme et un mode d'organisation adaptés à cette situation, nécessitant plus d'engagement.

MISSION ACTION SOCIALE

Missions

Le service social départemental (SSD) participe à l'ensemble des compétences sociales du Département. Il intervient ainsi dans la mission de prévention et de protection de l'enfance comme dans celle de promotion de l'autonomie en direction des personnes en insertion, des personnes handicapées et des personnes âgées. C'est un service **généraliste** et de **proximité** dont la mission est « d'aider toute personne en difficulté à retrouver ou à développer son autonomie de vie ». Le SSD intervient sur l'ensemble des domaines de la vie quotidienne : santé, logement, budget, relations familiales, vie sociale... A partir d'une évaluation de chaque situation, il peut apporter des informations, des conseils et une écoute, proposer un plan d'action et un accompagnement ou orienter vers des services spécialisés lorsque cela s'avère nécessaire.

Compte tenu des tâches confiées et des champs couverts, le SSD est à la croisée de nombreux dispositifs et travaille en lien avec tous les autres services de la DIVIS ainsi que de nombreux partenaires extérieurs.

En 2016, le service social s'est réorganisé dans le cadre de la territorialisation engagée par le Département. Les services travaillent depuis septembre 2018 à l'objectivation des missions de l'action sociale territorialisée dans le cadre d'une recherche action avec l'accompagnement de l'ODAS.

Concernant les chiffres de l'activité du service social, il faut prendre en compte qu'en l'absence d'un système d'information, ceux-ci ne sont pas encore totalement uniformisés et leur analyse requière de la précaution.

Activité

Les assistants sociaux du secteur

Un dispositif de recueil des « **activités ponctuelles** » renseigné les travailleurs sociaux de secteur a été élaboré. On dénombre un peu plus de **25 516 contacts** (30 620 en 2017) dont plus de **8 193** en permanences (9 832 en 2017), **12 100 ménages** vus (14 482 en 2017) et **5 713 liaisons ou démarches** (6 856 en 2017) effectuées pour les usagers tout au long de

l'année 2018.. On peut ainsi estimer que chaque assistant social de secteur rencontre en moyenne 21 ménages par mois (39 en 2016) et réalise 46 contacts (64 en 2016), liaisons et démarches chaque mois.

L'activité du service social de secteur apparaît également au travers des **enquêtes sociales** réalisées et des **dossiers administratifs** instruits pour différents motifs et organismes. En 2018, **13 484** enquêtes sociales et dossiers administratifs ont ainsi été réalisés (24 986 en 2017).

Ces enquêtes concernent :

	Logement	Insertion	Accès aux droits	Protection enfance Allocations mensuelles	Évaluation protection enfance	Aides financières
2014	2 532	2 177	2 190	1 186	350	1 332
2015	2 217	2 627	2 712	1 072	459	1 391
2016	2 830	2 998	2 774	1 170	1 331	1 410
2017	1 596	1 781	4 681	1 263	1 232	2 399
2018	1 330	1 484	5 394	1 053	1 026	1 999

La politique en faveur des jeunes en difficultés

Le pôle assure le secrétariat et la gestion administrative du **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**. La gestion comptable est confiée par convention à l'UDAF de la Haute-Loire. Après une forte augmentation des demandes et des aides accordées en 2009, l'activité du fonds était en baisse depuis 2010. Cette diminution d'activité s'explique par la mise en place de la GARANTIE JEUNES :

- 2013 : 205 demandes, 186 aides pour 39 359 €
- 2014 : 217 demandes, 198 aides pour 39 130 €
- 2015 : 209 demandes, 196 aides pour 39 989 €
- 2016 : 154 demandes, 145 aides pour 28 259 €
- 2017 : 157 demandes, 154 aides pour 26 223 €
- 2018 : 116 demandes, 109 aides pour 20 939 €

Le service social gère également les conventions avec les 3 missions locales du Département (110 000€ par an).

La politique en faveur des personnes âgées et/ou handicapées et la protection des majeurs vulnérables

Le Service social intervient auprès des personnes âgées et/ou handicapées dans une proportion non négligeable au titre de ses missions : accès aux droits, aides financières, soutien aux démarches liées au maintien à domicile, protection des personnes vulnérables ou en danger.

Le dispositif Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est monté en charge progressivement. Depuis 4 ans il s'était stabilisé autour de 15 à 21 mesures en file active. Au 31/12/18 on comptait **19** mesures en cours et 12 clôtures de mesure et 14 nouvelles mesures et 3 demandes de mesure classées sans suite (En 2017, 17 mesures en cours, 10 clôtures de mesure et 17 nouvelles mesures). Au vu de l'évolution des demandes, la file

active de ces mesures sera portée à 25 dossiers. En 2018, la dépense relative à la mise en œuvre des MASP s'est élevée à **44 730 €** (43 260 € en 2017).

Parallèlement, le service a adressé **30 demandes de protection juridique (31 en 2017)** au Procureur de la République ou au Juge des Tutelles et répondu à **48 demandes d'enquêtes sociales** de ces magistrats (**29 en 2017**). Cette activité est en nette augmentation, peut être en rapport avec la nouvelle approche de ces mesures. Les enquêtes ont été réalisées majoritairement par le service social de secteur seul (**53 en 2018- 43 en 2017**).

Les subventions à caractère sanitaire et social, le soutien à la parentalité et la politique de la ville

En 2018, **27 subventions à caractère sanitaire et social** ont été attribuées (30 en 2017) pour un montant total de **144 400 €** (136 500 € en 2017). Ces subventions ont pour objet d'aider au fonctionnement des associations œuvrant à l'échelon départemental en faveur des jeunes ou de l'enfance (13 200 €), de la famille (41 600 €), des malades, des personnes âgées et handicapées (25 200 €) ou encore des adultes en difficultés (64 400 €). Par ailleurs le Département soutient également l'épicerie solidaire du Puy-en-Velay à hauteur de 10 000 € et le DAHLIR à hauteur de 16 500 € et Justice et Partage concernant la Médiation familiale à hauteur de 2 500 €. (Ces derniers montants sont compris dans les 144 400 €)

En ce qui concerne **le soutien à la parentalité 17 projets** ont été financés pour un montant global de **4 500€**.

Les agriculteurs en difficulté

Cette action consiste à la mise en œuvre d'un dispositif d'écoute et d'aide aux agriculteurs confrontés à des difficultés économiques ou socio-économiques ; **35 audits** ont été réalisés en 2018 (36 en 2017) (sur les 98 appels au numéro vert) dont 5 réalisés au titre du RSA (6 en 2017).

MISSION RSA-INSERTION

Missions

La réorganisation interne de la direction déléguée de la cohésion sociale au printemps 2018 a mis en place plusieurs missions. Celles, Insertion / Action Sociale et Administrative et Financière dont les champs de compétence associés recoupent globalement ceux de l'ancien service RSA-INSERTION. Pour une meilleure comparabilité sur les exercices précédents dans le rapport d'activité, cette présentation est donc conservée.

Cette mission gère le dispositif rSa : suivi des droits, orientations et suivi des accompagnements, ainsi que la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion.

Activités qui reposent sur d'importants partenariats : internes au sein de la DIVIS, avec nos trois territoires, mais encore la DIRIL, les Finances (Cellule FSE), comme en externe avec nos partenaires institutionnels que sont l'État, la CAF, la MSA, Pôle Emploi, les CCAS du Puy et de Brioude, les CHRS Tremplin et Trait d'Union, les Missions Locales (rSa) et les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).

Ces partenariats s'exercent notamment au travers de l'instance de gouvernance insertion qui a réuni en septembre tous ces partenaires et mis en place des groupes de travail thématiques pour améliorer l'efficacité des partenariats dans l'accompagnement.

Le Fonds Social Européen (FSE) constitue une activité importante. Avec d'une part la collaboration avec la cellule FSE dans le cadre de réunions hebdomadaires, ainsi que des visites sur les sites de porteurs de projets. Et d'autre part pour le suivi et la gestion des dossiers FSE dont le service est lui-même porteur (l'équipe insertion).

Pour assurer ses fonctions, l'organisation repose sur deux missions :

- **Insertion - Action Sociale** : qui assure : l'orientation, les suivis, les équipes pluridisciplinaires, en lien avec les accompagnants de nos différents partenaires ; ainsi qu'avec les collègues des territoires notamment pour les « plateformes d'information collective ». Ainsi que l'insertion, notamment au travers de nombreux partenariats pour la mise en œuvre et le suivi du programme départemental d'insertion (PDI), ainsi que les liens avec l'activité d'accompagnement de terrain. Sur ce point déterminant, 2018 a vu la mise en place d'espaces de concertation territoriaux : instances mensuelles qui permettent d'assurer de façon régulière et structurée l'échange et la remontée d'informations.
- **Administrative et financière** : qui suit l'accès au droit, les décisions d'opportunité, les recours, le contentieux et les liens avec l'informatique (progiciel IODAS), ainsi que les suivis budgétaires et ceux afférents au FSE, et prépare la fonction contrôle du rSa.

Activité

L'allocation RSA

	2015	2016	2017	2018
Foyers allocataires	4960	3 077 (1)	3 228	3 296
dont RSA socle & mixte	3254	3 077 (1)	3 228	3 296
Taux évolution /an	+ 5,51%	-5,40%	+4.90%	+ 2.1%

(1) disparition du rSa mixte à partir de 2016

Notons que l'évolution à la hausse du nombre de bénéficiaires, fut en 2018 modérée (+2,1%), liée avec celle de la dépense d'allocation qui progresse de 3,7%.

- *Décisions d'opportunité :*

Au cours de l'année 2018 ce sont près de 80 situations qui ont été étudiées avec une grande majorité de décisions favorables (*c'est-à-dire ouvrant les droits*), à l'instar des années passées.

- *Les recours & contentieux :*

Au cours de l'année 2018, 15 recours ont fait l'objet d'une instruction (29 en 2017 et 43 en 2016), la grande majorité a conduit à des rejets (*soit le maintien des décisions initiales de la CAF ou de la MSA*). Au-delà, 3 dossiers de contentieux ont été traités en lien avec notre service juridique.

- *Indus et demandes de remise de dette :*

En 2018, 36 titres de recettes ont été émis pour un montant de 117 658 € (*contre 41 en 2017 pour 92 107 € et 49 en 2016 pour 55 987 €*) soit la poursuite de la hausse de « l'indu moyen ».

- *L'orientation et le suivi :*

Le dispositif « plateforme » d'information-orientation mis en œuvre courant 2017 fonctionne à plein sur 2018, avec la convocation de tous les nouveaux bénéficiaires du rSa. Ce dispositif continue de faire l'objet d'un cofinancement FSE.

Orientations

Au cours de l'année, non comprises les orientations initiales systématiques (plus de 2 000) résultant du nouveau dispositif « plateforme », ce sont 1 482 orientations effectives qui ont été réalisées (contre 1 103 en 2017).

Les équipes pluridisciplinaires :

En 2018, 53 réunions se sont tenues (43 en 2017), au cours desquelles 1 485 situations ont été examinées (contre 871 en 2017). La forte hausse d'activité (réunions et situations examinées) est une conséquence du dispositif « plateformes » qui, s'il permet une meilleure orientation initiale et limite ainsi le nombre des réorientations à étudier en équipe pluridisciplinaire, induit un fort accroissement des sanctions pour absence aux plateformes. Ainsi, ce sont près de 400 examens de situations pour sanctions (contre 152 en 2017 et 208 en 2016) qui ont été traités.

Suivis

Les accompagnements individuels : en 2018, près de 1 400 personnes (*non compris les personnes suivies par Pôle emploi*) ont bénéficié d'un accompagnement individuel :

- Social, très majoritairement avec les travailleurs sociaux du Département, ainsi qu'avec nos différents partenaires (MSA, CCAS, CHRS), ou bien
- Socioprofessionnel par nos équipes ADIP et les Missions Locales, auxquels s'ajoutent 55 travailleurs indépendants (ETI) bénéficiaires du rSa, suivis par la chambre des métiers et de l'artisanat et, à partir de l'automne, en complément par le CIPRO.

- *Poursuite du Programme Départemental d'Insertion (PDI) :*

Dont les actions « phares » en 2018 restent :

- Le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), au travers de l'important travail de partenariat avec la « cellule FSE », mais encore avec une subvention exceptionnelle versée aux chantiers d'insertion en fin d'année (221 452 €).
- Le financement des contrats aidés (583 682 €) avec la mise en œuvre des « parcours emploi compétence », notamment au sein de nos collègues.
- Les collaborations avec le CIPRO et avec l'ensemble des partenaires au sein de l'instance de gouvernance insertion.
- Poursuite de l'accompagnement global (Assistant sociaux du Département + Pôle Emploi)
- Mise en place des trois Espaces de concertation territoriaux (ECT) pour assurer avec régularité les échanges et liens entre nos trois territoires et le « central ». Ainsi que la poursuite et le développement des informations collectives (« plateformes ») et des accompagnements densifiés, réalisés par nos « équipes insertion-ADIP »

Éléments chiffrés et budgétaires

Les Dépenses

Le budget total consacré au rSa et aux actions d'insertion fut en 2018 de 19,27 Md'€ contre 18,82 Md'€ en 2017, soit +2,4% dont :

- 18,2 M d'€ pour la seule allocation (contre 17,544 Md'€ en 2017 soit + 3.7%).

- 0,583 Md'€ au titre des contrats aidés (contre 0,762 Md'€ en 2016 soit - 23%) forte baisse résultant des évolutions réglementaires sur ce domaine.

Le solde soit 0,487 Md'€ (contre 0,515M d'€ en 2017) correspond à la somme des différentes autres actions d'insertion (santé, logement, mobilité, insertion professionnelle dont les subventions exceptionnelles aux chantiers d'insertion)

Les Recettes

S'élèvent à un total de 8.69 M€ (8,8 en 2016), elles se ventilent comme suit :

- recouvrement d'indus rSa, pour 0,117 Md'€ (contre 0,089Md'€ en 2017)
- 0,961Md'€ (contre 1,103 M d'€ en 2017) au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion
- 7,531 M d'€ (comme en 2017 et 2016 TIPP et complément TIPP- rSa)
- 0.079 M d'€ de FAPI (comme en 2017)

MISSION LOGEMENT

Missions

Mise en place en juin 2016, la Mission Logement a en charge la mise en œuvre des politiques sociales du logement auxquelles le Département contribue ou qu'il a directement en responsabilité. Elle pilote également les interventions du Département au titre de la politique de la ville, de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, de l'intégration des réfugiés statutaires et de la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales.

La Mission logement a par ailleurs pour objectif de contribuer à la définition d'une politique départementale de l'habitat allant au-delà de la seule gestion des dispositifs sociaux d'accès et de maintien dans le logement. Elle doit aussi permettre au Département d'accompagner le développement des territoires. A ce titre, la Mission Logement a piloté l'élaboration du Plan départemental de l'habitat (PDH) et du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP), qui ont été tous deux validés et approuvés en 2018.

La politique logement du Département en 2018

Qu'elles soient portées directement par le Département ou en co-pilotage avec l'Etat, les actions de la politique départementale du logement s'inscrivent dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) qui a été révisé en juin 2018. Elles seront également désormais en cohérence avec le plan départemental de l'habitat (PDH).

L'accompagnement vers le logement :

Bien qu'une grande partie du volet d'accompagnement vers le logement relève de la compétence de l'état (mise à l'abri, hébergement d'urgence ou d'insertion, pensions de famille et intermédiation locative), le Département contribue à la mise en œuvre de ces politiques par l'intervention des travailleurs sociaux qui accueillent et orientent les publics concernés vers les dispositifs adaptés. Cette orientation est effectuée via une plate-forme, le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation), gérée en Haute-Loire par le pôle précarité-insertion de l'ASEA (suite à la fusion de l'association Tremplin avec l'ASEA).

Dans l'accompagnement vers le logement, l'Etat et le Département ont également souhaité accorder une place particulière à la problématique **du logement des jeunes**. A ce titre, le Département co-finance une **MOUS (maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale) Logement des jeunes en insertion professionnelle**. La vocation de ce dispositif confié à l'association

La Clef 43 est de lever les obstacles liés au logement empêchant la mise en œuvre ou la poursuite du parcours professionnel des jeunes en insertion. L'Etat et le Département apportent chacun **20 000€ par an** devant permettre la prise en charge à minima d'une dizaine de jeunes en file active. Mise en place en octobre 2017, l'action a été intégrée dans la convention avec l'Etat sur le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI).

Une autre action consiste en l'accompagnement de la transformation des foyers logement destinés aux jeunes en résidence sociale dans un 1^{er} temps, puis pour une partie du parc, en véritables foyers de jeunes travailleurs dotés d'un projet socio-éducatif mis en œuvre par un personnel qualifié. Des réunions de travail ont lieu depuis 2017 pour accompagner le Foyer Vellave (aujourd'hui Alliade Habitat) sur ce projet de long terme.

La lutte contre l'habitat indigne et indécents :

La lutte contre l'habitat indigne et indécents s'organise autour de 2 actions principales : l'activité du pôle départemental et la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général (PIG) pour traiter les situations d'habitat indigne.

➤ Le pôle de lutte contre l'habitat indigne :

Le pôle départemental est co-piloté par l'Etat et le Département, le secrétariat étant assuré par l'Etat (DDT). Un comité technique auquel participe la Mission logement est réuni chaque mois pour étudier les dossiers signalés et suivre leur évolution.

Au 31-12-18, le pôle habitat indigne avait reçu et étudié 165 signalements depuis sa création en 2014.

L'activité 2018

- **46** nouveaux signalements (21 en 2016, 34 en 2017) dont :
 - **14** Jeune Loire, **20** Lafayette, **12** Velay
 - **30** Locataires et **16** Propriétaires occupants
- **75** situations suivies par le pôle (56 en 2018)
- **10 réunions** du comité technique avec une moyenne de **22** dossiers étudiés chaque mois.

L'activité du pôle fait ressortir une problématique importante autour de la non décence dans le parc locatif, l'indignité concernant davantage des propriétaires occupants.

Le PIG, outil du pôle :

Pour traiter les situations signalées, le pôle s'appuie sur un Programme d'intérêt général (PIG) dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage. Le PIG cofinancé par l'Etat a été attribué en 2014 par marché public à SOLIHA Haute-Loire. Un avenant d'un an a été conclu en 2017. Le PIG devra faire l'objet d'un nouveau marché en 2019.

Le bilan du PIG 2015-2018:

Durant les 4 années du marché, le PIG aura permis la réalisation de **70 visites, 35 diagnostics et le financement de 12 dossiers par l'ANAH (6 sont encore en cours de montage)**. Ces chiffres démontrent la complexité du traitement de l'habitat indigne qui concerne souvent des propriétaires occupants très modestes voire impécunieux et cumulant plusieurs difficultés (isolement, troubles de santé...).

La lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements des personnes âgées :

L'intervention du Département dans le domaine de l'amélioration de la qualité du parc privé ne se limite pas à la lutte contre l'habitat indigne et indécent. Elle s'étend également à la lutte contre la précarité énergétique et à l'adaptation des logements des personnes âgées en faveur des propriétaires occupants modestes ou très modestes.

Une aide aux propriétaires occupants très modestes pour la rénovation énergétique de leur logement :

En 2018, le Département a poursuivi le partenariat engagé en 2016 avec l'ANAH et l'Etat autour du programme « Habiter Mieux ». Une convention signée le 7 novembre 2016 confiait à l'ANAH l'attribution et la gestion des aides du Département aux propriétaires occupants très modestes effectuant des travaux de rénovation énergétique dans leur logement (500€ par dossier). Cette convention fixait un objectif de 350 logements rénovés, objectif atteint à 86% avec 300 dossiers aidés au 31/12/17. **La convention a donc été renouvelée pour 3 ans, de 2018 à 2020, avec un nouvel objectif de 250 logements rénovés par an.** L'aide de 500€ pourra par ailleurs être majorée de 1 000€ lorsque les travaux de rénovation thermique sont intégrés dans une sortie d'indignité.

Les aides à la rénovation énergétique en 2018 :

- **203** dossiers réalisés (211 en 2017) dont
 - **59** Jeune Loire, **64** Lafayette, **80** Velay
 - **1** aide majorée dans le cadre de sortie d'indignité
- **pour un coût total de 102 500€.**

Une aide au maintien des personnes âgées dans un domicile décent et adapté :

Dans ce cadre, le Département apporte un financement à l'association SOLIHA pour une mission générale d'information sur l'amélioration du logement (12 000€). Il prend également en charge les frais d'assistance technique auprès des personnes âgées désirant réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement hors secteur OPAH (275€ par dossier dans la limite de 130 dossiers par an) **soit un coût total de 47 750€.**

La prise en compte des publics défavorisés dans les politiques d'attribution et de production des logements :

Le Département est partie prenante de la **Conférence intercommunale du logement (CIL)** de la communauté d'agglomération du Puy en Velay. Pour le reste du territoire, il est également signataire de l'**accord collectif** avec les bailleurs sociaux. Au besoin, la Mission logement peut solliciter le **contingent préfectoral** pour demander le relogement de publics prioritaires. Ce dispositif a été utilisé à plusieurs reprises en 2018 notamment dans des situations de logement indécent.

Dans le parc privé, le Département soutient également l'**agence immobilière à vocation sociale (AIVS)** gérée par l'association La Clef 43. L'action de l'AIVS consiste à capter auprès de propriétaires privés des logements qui sont ensuite proposés à des publics en difficultés économiques et/ou sociales. Ce travail de captation et de gestion locative adaptée est subventionné dans le cadre du Fonds de solidarité logement (cf infra).

Les actions de prévention et d'accompagnement social dans le logement :

Concernant les actions collectives de prévention, 2 types d'action ont été conduites en 2018 :

- l'organisation d'une **journée du logement à Brioude** portée par un collectif d'acteurs de terrain dont les travailleurs sociaux du Département avec un financement de **320€** du FSL.
- des **réunions d'information sur la prévention des impayés de loyer à destination des bailleurs privés** sur le territoire de 2 communautés de communes. L'Hôtel du Département a accueilli une de ces réunions.

La prévention des impayés et des expulsions locatives est également réalisée au sein de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) co-présidée par l'Etat et le Département et de ses commissions techniques territorialisées (CTPEX) chargées d'étudier sur chacun des 3 arrondissements toutes les situations en phase de commandement de payer, d'assignation en résiliation de bail, de commandement de quitter les lieux ou de demande de concours de la force publique.

L'activité globale des 3 CTPEX en 2018:

- **24** réunions des commissions territorialisées
- **719** études de situations (442 en 2017) dont **355** au Puy en Velay, **196** à Yssingeaux et **168** à Brioude soit en moyenne 2 passages par dossier

L'activité des CTPEX connaît depuis 2016 une hausse d'activité régulière. Toutefois le travail de prévention qui y est réalisé au plus près de la constitution de l'impayé semble porter ses fruits puisqu'en parallèle le nombre d'assignations en résiliation de bail est en baisse constante depuis 3 ans.

Les CTPEX s'appuient sur le travail des personnels du Département (enquêtes sociales réalisées par les assistants sociaux de secteur et co-animation des commissions par les adjoints action sociale-insertion des territoires) et sur les mesures spécifiques d'accompagnement social lié au logement financées par l'Etat sur ses propres crédits ou par le Département dans le cadre du FSL.

Le pilotage du fonds de solidarité logement (FSL), levier de l'accès et du maintien dans le logement :

Depuis 2005, le FSL est placé sous la responsabilité du Département qui en est le principal contributeur aux côtés de la CAF et de la MSA, des bailleurs sociaux (OPAC et Alliadé Habitat), des fournisseurs d'énergie et des communes volontaires. Compte tenu d'un fonds de trésorerie important, la subvention du Département a été ramenée en 2017 et à nouveau en 2018 de 718 000€ à **500 000€**.

Le FSL est destiné à « aider toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant, à s'y maintenir et à disposer des fournitures d'eau et d'énergie ». Ainsi, le FSL peut accorder des aides individuelles sous forme de prêt ou de secours pour les frais d'accès à un logement ou pour des impayés d'énergie, d'eau ou de loyer. Il finance également des mesures d'accompagnement social.

Le FSL est géré par la CAF de la Haute-Loire dans le cadre d'une convention. La révision du règlement intérieur en 2017 afin notamment d'élargir les délégations consenties à la CAF a permis de diminuer les frais de gestion versés à la CAF en 2018 (**130 000€ au lieu de 147 104€**).

Toutefois, après plusieurs années consécutives de baisse, l'activité du FSL a connu en 2018 une hausse des demandes et des aides attribuées. Le montant total des aides accordées s'est élevé à **736 238€**.

Le FSL a également financé des mesures d'accompagnement social lié au logement pour **228 080€**. Ces mesures ont été conduites par 3 opérateurs : l'agence immobilière à vocation

sociale La Clef 43 et les centres d'hébergement Le Tremplin (au Puy en Velay et à Yssingeaux-Monistrol) et Trait d'union (à Brioude). Chaque année, ce sont environ **500** personnes qui bénéficient d'une mesure d'accompagnement social lié au logement. Les dépenses globales du FSL se sont donc élevées en 2018 à 1 082 732€. L'exercice est à nouveau déficitaire mais compte tenu des recettes encaissées les années précédentes et de la baisse d'activité connue depuis 2012, la trésorerie du FSL reste en situation excédentaire au 31-12-2018.

L'activité globale du FSL en 2018 :

- **2807** demandes (+7%) concernant **2069** ménages
- **2256** aides accordées (+9,5%) s'élevant à **736 238€**
- subventions d'accompagnement social : **228 080€** (idem 2017)
- **frais de gestion : 137 000€** (- 11,7%)

Montant total des dépenses du FSL : 1 082 732€ (+8,6%)

Les aides du FSL se répartissent sur les finalités suivantes :

L'accès au logement :

Les aides accordées portent principalement sur la caution, le reste concernant la prise en charge du 1er mois de loyer en l'absence d'aide au logement ou les ouvertures de compteur, la souscription d'une assurance et l'achat de mobilier de 1ère nécessité.

L'accès au logement en 2018 :

- **732** demandes (+8%) concernant **681** ménages
- **590** aides accordées s'élevant à **183 144€** (+6,4%)
- **26%** des aides du FSL (28% en 2017)
- **52%** dans le parc public

Le maintien dans le logement :

Ces aides portent sur des impayés d'énergie, d'eau et de loyer :

2075 (+6,5%) demandes concernant **1506** ménages
1666 aides accordées s'élevant à **553 094€** (+23%)

- **Les impayés d'énergie** en 2018, le seul poste en légère baisse :
 - **1011** demandes (- 3%)
 - **808** aides s'élevant à **303 342€** (+14,6%)
 - **36%** des aides du FSL
 - Montant moyen de l'aide **362€ par dossier** (327 en 2017 et 301€ en 2016) avec 1 dossier sur 3 obtenant l'aide maximum (500€)
- **Les impayés de loyer** en 2018, poste en hausse après plusieurs années de stabilité :
 - **459** demandes (+16,8%)
 - **365** aides s'élevant à **168 544€** (+25,8%)
 - **53%** dans le parc public (48% en 2017)
 - **17 %** des aides du FSL
 - Montant moyen de l'aide **462€ par dossier** (425€ en 2017 et 409€ en 2016)
- **Les impayés d'eau** en 2018, poste en hausse importante :

- **605** demandes (+20%)
- **465** aides s'élevant à **81 208€** (+ 58%)
- **21%** des aides du FSL
- Montant moyen de l'aide **175€ par dossier** (128€ en 2017)

Les aides du FSL sont attribuées sur la base d'enquêtes sociales soit par délégation à la CAF gestionnaire du fonds (1838 demandes examinées) soit sur avis d'une commission à laquelle participe la mission logement (16 commissions en 2018 qui ont étudié 418 demandes). **Le taux d'accord est d'environ 80%** et les aides sont très majoritairement attribuées **sous forme de secours**.

Les recours des demandeurs sont examinés par la Mission logement (**39** recours gracieux et **1** contentieux en 2018). Après une période de baisse continue depuis 2015, on constate une augmentation de ces recours en 2018 (+11) qui reviennent au niveau de 2014.

Globalement le FSL s'adresse à un public très défavorisé et ce profil ne change pas d'année en année. Toutefois le règlement intérieur prévoit la possibilité de **dérogation** au plafond de ressources pour les situations particulières liées notamment aux accidents de la vie (**449** ménages en 2018 soit **+ 29%** et environ **21%** des demandeurs ; **la moitié** a obtenu une aide).

La politique de la ville et le programme de rénovation urbaine :

Etabli pour 6 ans et porté par la Communauté d'agglomération, le contrat de ville s'appuie sur un projet de territoire et s'articule autour de 3 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi. Il intègre également au sein de chaque pilier 3 axes transversaux : l'égalité hommes/femmes, la jeunesse, la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de ce contrat de ville, le Département a décidé de réserver une **dotation annuelle de 20 000€** en ciblant son intervention sur **2 priorités** qui figurent par ailleurs dans la feuille de route départementale : **le soutien à la parentalité et l'insertion**. Ainsi en 2018, le Département a contribué au financement de **9 actions** portées par **5 opérateurs associatifs** : le CIDFF, la Mission Locale du Velay, La Clef 43, FIT formation et l'Union de la consommation, du logement et du cadre de vie. En 2018, une évaluation à mi-parcours a été réalisée et elle doit conduire à un recentrage des aides sur des actions spécifiques et à un renforcement du pilier emploi,

Enfin, le quartier du Val Vert fait l'objet depuis 2016 d'un projet de rénovation urbaine. Ce projet constituera l'axe fort du pilier cadre de vie car il doit permettre de changer l'image de ce quartier et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants. L'année 2018 a été consacrée au montage technique et financier du programme qui devrait démarrer fin 2019. Le Département avait intégré en 2017 une aide de 300 000€ à la restructuration d'équipements publics dans le cadre du contrat 43-11. Le principe d'une aide complémentaire à hauteur de **1 085 121€** a été décidé fin 2018. Elle portera sur des opérations de démolition et de réhabilitation de logements sociaux de l'OPAC et de reconstruction de l'offre de logements par l'OPAC et Alliade Habitat.

Le plan départemental de l'habitat (PDH), des orientations et un plan d'action pour les 6 ans à venir :

Suite à la phase d'élaboration du diagnostic initiée en 2017, une 2^{ème} étape s'est ouverte en avril 2018 avec la tenue de nouveaux ateliers territoriaux qui ont réuni élus locaux et acteurs associatifs ou institutionnels de l'habitat sur les territoires de la Jeune Loire, de Lafayette et

du Velay. Ces ateliers ont permis de conforter les orientations issues du diagnostic et d'élaborer, en les hiérarchisant, des pistes d'action. Le plan d'actions ainsi réalisé a été proposé au Comité de pilotage du PDH en juin 2018 puis validé par l'assemblée départementale le 22 octobre 2018.

Les orientations du PDH :

- **produire le bon logement au bon endroit** en réponse à la réalité des besoins et d'un marché détendu,
- **adapter le parc existant** pour maintenir son attractivité, réduire la vacance et participer à la reconquête des centres-bourgs,
- **repenser la place du parc social** à l'échelle du département en lien avec les évolutions du contexte réglementaire,
- **mieux répondre aux besoins des publics les plus fragiles** en coordonnant les acteurs du territoire.

Le plan d'actions du PDH :

- **la mise en place d'un observatoire de l'habitat**, outil de pilotage et d'animation du PDH. -
- **la participation au financement des PLAI**, pour permettre le développement d'une offre locative très sociale qui correspond à la demande mais qui ne s'équilibre pas sans subventions,
- **le soutien à la requalification du parc social**, dans le cadre d'une programmation concertée avec l'Etat et les bailleurs sociaux en lien avec leur plan stratégique de patrimoine (aide aux démolitions-réhabilitations-restructurations),
- **le développement de l'information du public et des professionnels** dans le cadre par exemple d'une agence d'information sur le logement (ADIL),
- **l'accompagnement des actions de revitalisation des centres bourgs** en lien avec la Mission Haute-Loire Ingénierie et la Mission Démarches de territoires et dans le cadre d'appel à projets.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP), la mise en place d'un cadre d'action :

La démarche d'élaboration du SDAASaP également initiée en 2017, s'est poursuivie de mars à juillet 2018 afin de proposer des orientations stratégiques et un programme d'actions. Des séminaires d'élus ont été organisés sur les territoires du Velay, de la Jeune Loire et de Lafayette et 3 groupes de travail thématiques ont été réunis au Puy en Velay.

Les orientations du SDAASaP :

Elles portent sur **4 concepts clés** qui constituent les 4 piliers du schéma :

- **dématérialiser** : faire du numérique une force pour la ruralité,
- **mutualiser** : soutenir la mutualisation des services en faveur de la proximité,
- **accueillir** : proposer un accueil de proximité innovant,
- **soutenir** : accompagner les démarches et les initiatives des territoires.

Le programme d'actions du SDAASaP :

Pour les 3 premières orientations, le schéma propose 2 fiches programme par orientation soit **6 fiches** programme au total. Pour la dernière orientation, il s'agira de **2 fiches de méthode**, cette dernière orientation portant sur l'ingénierie et l'animation du schéma.

Chaque fiche, programme ou méthode, contient des propositions d'actions qui devront être développées et travaillées tout au long du schéma (6 ans) par des groupes de travail thématiques. Il convient de souligner que ce schéma donne une place particulièrement importante à **l'initiative locale**, publique et/ou privée, et au **positionnement du Département comme animateur des territoires** autour de 2 axes : solidarités sociales et solidarités territoriales.

Le SDAASaP ainsi défini a été validé en Comité de pilotage le 10 juillet 2018. Il a ensuite été transmis pour avis aux 11 EPCI du département, aux 2 associations départementales des maires, au Conseil régional et à la Conférence territoriale de l'action publique. Compte tenu des avis favorables de toutes ces structures et de l'approbation par l'assemblée départementale le 22 octobre 2018, le schéma pourra être arrêté par le Préfet début 2019.

LE RELAIS GERONTOLOGIQUE

Service support de MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie)

Missions

Avec la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), l'acronyme MAIA signifie désormais **"Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie"**.

Le Département de la Haute Loire a fait le choix dans son nouveau schéma en faveur des personnes âgées (2015-2020) de poursuivre le développement de cette méthode.

L'intégration va plus loin que la coopération, qui repose seulement sur un principe de coordination. L'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite. Cette approche permet d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée (accueil, information, orientation et mise en place de soins, d'aides ou de prestations), quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse.

La gestion de cas MAIA est le mécanisme visible et concret de cette méthode. En effet les gestionnaires de cas (8 ETP sur le Département) sont des professionnels (Infirmières ou assistants socio-éducatifs) formés (Diplôme Universitaire de gestionnaires de cas) et entièrement dédiés à la coordination des interventions pour les personnes âgées dont la complexité de la situation met en jeu la fluidité de leur parcours.

Pour ces personnes, le gestionnaire de cas organise un suivi intensif et au long cours, il est l'interlocuteur direct de la personne et de sa famille ou aidant, du médecin traitant et des professionnels intervenant à domicile.

Le Relais gérontologique est un lieu d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leurs proches. Il est le service du Département en charge du développement et du suivi de Via Trajectoire, outil web permettant la rédaction d'une demande d'entrée en Ehpad par les professionnels de santé et par le Grand Public.

Activité

2777 appels ont été reçus sur le numéro de téléphone (Relais et gestion de cas MAIA) en 2018. On peut noter une très légère augmentation par rapport à 2017.

Il y a eu 149 sollicitations à l'accueil du relais gérontologique dont 64 % ont abouti à de la gestion de cas.

Au 31 décembre 2018, 208 personnes étaient suivies en gestion de cas. Ces situations sont des situations avec un cumul de problématiques, nécessitant un accompagnement et une coordination plus intense, des aides mises en place, pour répondre aux besoins multiples. La durée moyenne d'accompagnement en gestion de cas est de 423 jours.

Le principe de l'intégration reposant sur la co-construction ; il existe des instances de concertation à différents niveaux :

- Niveau stratégique : avec les décideurs et financeurs, ARS, CARSAT, MSA, RSI. Une rencontre sur l'année 2018
- Niveau tactique : plus opérationnel dans les champs sanitaire, social et médico-social sur les différents territoires du département à savoir : Pays de Lafayette, Pays du Velay et Pays de la Jeune Loire. 3 rencontres sur 2018.

Sur le premier semestre poursuite du travail sur le guichet intégré, avec des temps de formation proposés aux professionnels des territoires afin d'améliorer l'accueil, l'information et l'orientation du public. 5 réunions de travail réalisées en 2018.

Concernant les outils nécessaires à la standardisation des évaluations réalisées par les gestionnaires de cas, l'Agence Régionale de Santé par l'intermédiaire du GCS SISRA a mis en place un logiciel commun à toutes les équipes MAIA de la Région AURA : Mes Patients dans lequel est implémenté l'Outil d'Evaluation Multidimensionnel Inter RAIHomeCare.

L'ensemble de l'équipe a dû se former afin d'utiliser ce nouvel outil et pouvoir travailler avec dans le cadre de l'accompagnement en gestion de cas MAIA.

Ce fut également l'année du déploiement des messageries sécurisée en santé à la fois pour l'équipe MAIA mais aussi pour les partenaires du territoire altiligérien.

L'année 2018 a été fortement marquée par le lancement de la recherche action pour le projet de Maison de l'Autonomie.

Des actions de communication ont eu lieu sur l'année comme :

Date	Événement	Public
16 mars 2018	Participation au Salon Cap Handi Séniors à Yssingaux + Conférence	Grand Public et Professionnels
23 et 24 mars 2018	Participation au Forum des Approches Non Médicamenteuses des Maladies Neurodégénératives ; le Puy en Velay	Grand Public et Professionnels
8 avril 2018	1 ^{er} Forum du Bien Vieillir Le Puy en Velay	Grand public et porteurs de projet Conférence des Financeurs
16 Mars 2018	Participation au Salon Cap Handi Séniors à Yssingaux + Conférence	Grand Public et Professionnels
29 Mai 2018	PAERPA, PTA, MAIA et GC : plus de fragmentation ou plus d'intégration ?	DU Gestionnaires de cas RENNES
Juin 2018 (4 séances)	Atelier Aidants Yssingaux, en partenariat avec l'Escale	Aidants
14 juin, 2 sept et 9 oct 2018	Séniors-form Brioude, Vorey et le Puy en Velay	Grand Public
5 octobre 2018	Participation Forum Aidants à Brioude	Aidants .Grand Public
13 octobre 2018	Spectacle Les Eblouis suite à résidence artistique en danse contemporaine autour de la Maladie d'Alzheimer ; Domaine du Sauvage	Professionnels, élus, collégiens et Grand Public

LE SERVICE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE (SMA)

Mission

Le Service Maintien de l'Autonomie a pour mission de gérer les prestations d'aide sociale légale allouées par le Département aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Elles se déclinent en prestations servies à domicile et prestations servies en établissement.

- A domicile, il s'agit de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées, de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), de l'allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes en situation d'handicap.
- A domicile, il est également possible de solliciter au titre de l'aide sociale départementale l'aide-ménagère pour les personnes âgées ou pour les personnes en situation d'handicap.
- En établissement, il s'agit de la prise en charge des frais de séjours dans les différentes structures accueillant des personnes âgées ou handicapées, de la PCH, de l'ACTP et de l'APA pour les personnes accueillies en EHPAD.

Les aspects financiers

Dépense:

Le budget primitif 2018 était de 73 783 362 €.

Le budget réalisé est de 73 996 436,58 € (72 291 817,41 € en 2017).

Recettes :

Le budget primitif 2018 était de 25 220 532 €.

Le budget réalisé 2018 s'est élevé à 26 659 638 € soit 258 232 € de recettes supplémentaires par rapport au budget 2017 de 26 401 406 €.

Activité

Prestations destinées aux personnes âgées à domicile

L'aide-ménagère: attribuée aux personnes non dépendantes dont les ressources sont inférieures à 833,00 € pour une personne seule ou 1 293,54 € pour un couple.

Le nombre de bénéficiaires est de 26 dont 24 sous législation personnes âgées pour un montant annuel de 39 559 € et 6 896 € pour les personnes relevant de la législation personnes handicapées.

La diminution du nombre de prises en charges est due au fait que lors de la première demande ou du renouvellement les intérêts sur capitaux placés des bénéficiaires sont pris en compte dans le montant des ressources.

Plusieurs bénéficiaires ont obtenu l'APAD.

Les plafonds à compter du 1^{er} janvier 2019 étant supérieurs au minima sociaux, une augmentation des prises en charges d'interventions de l'aide-ménagère est à prévoir durant l'année 2019.

APA : 3 824 personnes à domicile fin 2018 (3 783 en 2017).

La dépense d'APA s'est élevée à 13 302 461 € contre 12 902 798 € en 2017.

Soit une augmentation de 3% liée à une légère augmentation du nombre de bénéficiaires 1,08% et des tarifs horaires des services d'aide à domicile.

1 031 premières demandes, 978 révisions de plan d'aide dont 340 révisions administratives et 186 renouvellements.

Depuis octobre 2017, les bénéficiaires de l'APAD peuvent déposer une demande de CMI (carte mobilité inclusion) 25 demandes ont été validées en 2017. En 2018, 463 demandes ont été validées (242 cartes pour le stationnement, 133 priorité, 37 invalidité).

Prestations destinées aux personnes âgées en établissement

Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées.

Le Département a consacré 11 969 040 € à cette prestation en 2018 (11 422 095 € en 2017) et 318 000 € pour les bénéficiaires de moins de 60 ans (255 000 € en 2017) séjournant en EHPAD.

L'aide sociale à l'hébergement a été accordée à 547 personnes en 2018 dont 66 personnes accueillies dans des établissements situés en dehors du Département.

APA en établissement

Le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement au 31 décembre 2018 est de 3 599 personnes, 362 bénéficiaires de l'APAE séjournent dans des établissements hors Haute-Loire

La dépense s'élève à 13 775 280 € en 2018 contre 13 899 500 € en 2017.

Prestations destinées aux personnes handicapées à domicile

Aide-ménagère : attribuée aux personnes non dépendantes dont les ressources sont inférieures à 833 € pour une personne seule ou 1 293.54 € pour un couple. Le nombre de bénéficiaires est de 26 dont 2 sous législation personnes handicapées.

Allocation Compensatrice pour Tierce Personne et Frais Professionnels

Cette prestation n'est plus attribuée depuis le 1^{er} janvier 2006 (création de la Prestation de Compensation du Handicap). Toutefois les personnes ayant bénéficié avant cette date ont la possibilité d'en garder le bénéfice si elles le souhaitent.

213 personnes bénéficient de l'ACTP au 31 décembre 2018, dont 33 personnes accueillies en établissement ; 2 personnes bénéficient de l'ACFP.

Le nombre de bénéficiaires de l'ACTP diminue progressivement.

Pour une dépense totale de 1 453 000 € (1 518 709 € en 2017).

Prestation de compensation du handicap PCH : 1 600 bénéficiaires de la PCH à domicile au 31 décembre 2018 dont 44 jeunes âgées de moins de 20 ans.

- 965 ont eu un paiement au titre du mois de décembre 2018.
- Un coût annuel de 7 278 655 € pour 6 791 017 € en 2017
- Cette ligne budgétaire ne cesse d'augmenter avec plusieurs constats : plan d'aides conséquents à domicile, nouvelles demandes en établissements (surcoût de transport et séjour adaptés), nombre de premières demandes augmentant.

164 bénéficiaires (dont 15 de moins de 20 ans) de la PCH sont accueillies à titre permanent en établissement médico-sociaux. (Le nombre est en augmentation)

Subventions et dotations versées aux services spécialisés à domicile

Les dotations versées aux services spécialisés intervenant au domicile (SAVS, SAMSAH essentiellement) se sont élevées à 2 331 289.68 € pour l'année 2018 (contre 2 298 708.69 € pour l'année 2017).

L'association RESOPAD a perçu une subvention de 42 457.67 €. (42 037.30 € en 2017).

Cette subvention ne sera plus versée en 2019.

Prestations destinées aux personnes handicapées en établissement

- Aide sociale à l'hébergement : le Département a la charge des frais de séjours des personnes handicapées orientées par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans des structures d'accueil spécialisées.

Au 31 décembre 2018, 652 personnes étaient prises en charges au titre de l'aide sociale dont 217 dans des établissements situés en dehors de la Haute-Loire, pour un coût de 22 782 500 € (22 760 582 € en 2017) 3 personnes relevaient de l'amendement Creton.

Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Afin de financer des actions de préventions dans le cadre de la Conférence des financeurs, le Département a perçu, en 2018, 570 000 €.

Pour l'année 2018, un premier appel à projet a été lancé en début d'année permettant de répondre favorablement à 37 projets pour un montant de 370 435 euros. Suite à cela et au vu du reliquat disponible de 133 000 euros, la Conférence des Financeurs de Haute-Loire a décidé de lancer un second appel à projet avec des thématiques nouvelles: nutrition, lutte contre les addictions, culture itinérante sur le territoire, vie affective et intime, transport pour favoriser le lien social et sécurité routière. Trois projets ont ainsi été retenus pour un montant de 26 400 euros, laissant 104 000 euros encore disponible.

Pour cette enveloppe restante, conformément à l'instruction de la DGCS (*INSTRUCTION DGCS/3A/CNSA/2018/156 du 25 juin 2018 relative au financement d'actions de prévention destinées aux résidents des EHPAD par les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie*) et en accord avec l'ARS, le comité stratégique a décidé de lancer un 3^{ème} appel à projet pour l'année 2018 à destination des EHPAD qui souhaitent mettre en place des actions de préventions destinées à leurs résidents. Ainsi 12 projets ont été retenus pour un montant de 55 010 €.

Le reste de l'enveloppe financière sera consacré aux aides techniques individuelles. Le montant du forfait autonomie, quant à lui, s'élève en 2018, à 17 043€.

Le pôle social du Service Maintien de l'Autonomie

Travailleurs sociaux spécialisés Personnes Agées/Personnes Handicapées

3 571 personnes ont été rencontrées au domicile par nos travailleurs sociaux que ce soit dans le cadre d'une évaluation sociale APAD ou PCH, ou dans le cadre d'un accompagnement.

Le volet APA à domicile

En 2018, 2065 évaluations ont été effectuées, 1081 visites ont été réalisées dans le cadre de l'accompagnement (hors demande évaluation sociale).

24 mesures de protection.

121 dossiers d'APAD ont été étudiés plus particulièrement par l'équipe médico-sociale (médecin SMA et responsable du pôle social) dont 75 dossiers d'adaptation du logement (salle de bains et installation de monte escalier) et 10 dossiers d'aides techniques.

Le volet Handicap

En 2018, 214 évaluations ont été faites, 304 visites ont été réalisées dans le cadre de l'accompagnement (hors demande évaluation sociale).

15 accompagnements lors de demandes de mesures de protection.

Le volet Fonds de compensation

A la demande de la MDPH, les travailleurs sociaux du SMA réunissent les éléments financiers, effectuent une évaluation sociale et les conséquences du handicap dans la vie quotidienne de la personne.

40 dossiers ont été présentés au Fonds de Compensation en 2018.

Le service accueil familial

Ce service est chargé de l'agrément et du contrôle des personnes accueillant à leur domicile et à titre onéreux des personnes âgées ou adultes handicapés. Il assure également le suivi des personnes accueillies. Suite à la loi ASV, la formation des familles d'accueil est obligatoire, 2 volets doivent être mis en places : un premier temps de formation avant tout accueil de personnes à son domicile et une formation continue.

- 48 familles d'accueil agréées, 87 places, 48 personnes accueillies en 2018 (39 en accueil permanent, 9 en accueil temporaire).
- 18 personnes sont prises en charge au titre de l'aide sociale Départementale.
- 3 familles ayant l'agrément, n'ont pas pour des raisons diverses, accueilli durant l'année 2018

- *4 commissions d'agrément en 2018 : 3 dossiers de renouvellement, 4 premières demandes 1 extension d'agrément, 2 régularisations suite à l'arrivée des familles sur le Département de la Haute-Loire),*
- *Les mouvements des familles d'accueil agréées :*
 - Une personne agréée est décédée
 - 6 personnes ont arrêté leur activité : soit ont fait valoir leurs droits à la retraite, ou arrêt d'activité ou non demande de renouvellement
 - Une famille a déménagé (accompagnement, transfert de dossiers)
- *Mouvements des personnes accueillies : 17 sorties :*
 - 2 retours dans un logement autonome
 - 4 changements de famille d'accueil suite à l'arrêt d'activité
 - 2 entrées en EHPAD
 - 4 arrêts pendant la période d'essai
 - 2 personnes sont décédées
 - 3 arrêts d'accueil suite à des hospitalisations
- *Personnes entrées en accueil familial : 31*
 - 13 en accueil permanent
 - 2 en accueil temporaire
- *Les demandes d'accueil en 2018 qui n'ont pas abouti par un contrat d'accueil :*
 - 27 demandes d'information
 - 11 accompagnements vers un hébergement autre que celui en accueil familial
- *Interventions du médecin : 1 jour et demi par semaine*

Entretien pour toutes les postulants à l'agrément, 1ère demandes, renouvellement, modification.

Evaluation médicale pour toute demande d'orientation en famille d'accueil : 40 entretiens

Visites à domicile : suivi des agréés et des personnes accueillies

Synthèses avec les partenaires : CH STE Marie, établissements, ...
- *Interventions de la psychologue : 2 jours par semaine :*

Entretiens d'évaluation pour toutes demandes d'agrément, synthèses présentées à la commission d'agrément

40 accueillants rencontrés

52 personnes accompagnées

Synthèses avec les partenaires : CH STE Marie, établissements, ...
- *Réunions d'information sur l'accueil familial adulte*

27 personnes invitées, 15 personnes présentes, 4 ont déposé une demande d'agrément à l'issu de ce premier contact

SERVICE DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (SEMS)

Missions

Le Département, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, a en charge l'élaboration des schémas en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de la protection de l'enfance. Les schémas sont programmés pour une période de 5 ans soit 2015- 2020.

Par ailleurs, pour répondre notamment aux défis du territoire en matière sociale et médico-sociale, l'assemblée départementale dans sa feuille de route 2015-2021 a inscrit en objectifs prioritaires le développement de l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées ainsi que le renforcement de la prévention pour les familles afin de mieux répondre aux problèmes de l'enfance en danger.

La mission du service des établissements médico-sociaux (SEMS) est de remplir les obligations légales et réglementaires qui incombent au Président du Conseil départemental et à l'Assemblée départementale concernant les établissements et les services médico-sociaux relevant de leur compétence (article L123-1 du CASF).

Le SEMS suit, accompagne et contrôle le fonctionnement de l'ensemble des établissements médico-sociaux relevant de son champ de compétence. Il analyse les propositions budgétaires et les bilans en fin d'exercice comptable et effectue les analyses financières. Le service étudie les plans pluriannuels d'investissement et instruit les projets de création, d'extension ou de restructuration d'établissement et en contrôle la conformité (visite de conformité).

Le SEMS évalue la qualité dans les établissements tant au niveau de la prise en charge des résidents que dans la gouvernance réalisée par le gestionnaire (organisation, fonctionnement et coût des prestations).

Le SEMS travaille en étroite collaboration avec les services de l'ARS pour tous les établissements relevant d'une compétence conjointe.

Pour accomplir sa mission, le SEMS est composé d'un chef de service, de 5 chargés de suivi, d'une assistante administrative et d'un contrat d'apprentissage d'un an.

Tous ces établissements et services fonctionnent avec un prix et/ou un forfait global financés par le Département. Chaque année, l'Assemblée départementale vote un taux maximal d'évolution des budgets des établissements en question. L'objectif premier du SEMS est de faire respecter le plus possible ce taux dans les budgets préalables et d'en vérifier la juste réalisation au moment des états prévisionnels des recettes et des dépenses pour le secteur des personnes âgées et les comptes administratifs pour le reste des activités.

Activité

Sur **le secteur de l'enfance**, le SEMS est chargé du suivi et de la tarification sur le département de :

- 6 Maisons d'enfants à caractère social (MECS) comprenant de l'accueil externalisé (SAE), de l'accueil de jour pour 186 places et du placement familial pour une capacité de 34 places
- 1 service d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) de 456 mesures
- 2 centres d'action médico-sociale précoces (CAMSP) qui assurent un travail de dépistage et de prise en charge précoce de 40 places sur le Puy urbain et sur le Brivadois CAMPS appelé REZOCAMSP dans la mesure où celui-ci accueille des

enfants de trois départements différents (Cantal, Puy de Dôme et Haute-Loire). Il a aussi une capacité de 40 places.

La somme des charges nettes de ces budgets tarifés pour 2018 s'établit à près de 15.7 M€ soit une augmentation de 2.06% par rapport à 2017.

Cette évolution est principalement liée aux mesures nouvelles pérennes accordées dans le cadre du nouveau fonctionnement de l'AEMO.

Sur le **secteur des personnes âgées**, 58 budgets d'établissements et services ont fait l'objet d'une tarification (48 EHPAD, 5 USLD, 2 MARPA, 2 petites unités d'hébergement temporaires et 1 Accueil de jour).

On comptait, fin 2017, 4 001 places installées en établissement (toutes formes d'accueil comprises).

S'agissant des 53 établissements pour personnes âgées dépendantes, la somme totale des budgets tarifés s'établit comme suit. La section hébergement des établissements habilités à l'aide sociale (prise en charge par le résident ou l'aide sociale) enregistre 74.4 M€ de charges nettes soit une hausse de 2.13% par rapport à 2017. Une augmentation qui est principalement due aux surcoûts induits l'ouverture de la nouvelle structure du Centre hospitalier du Puy « Les Patios du Velay »

La section dépendance (prise en charge par le résident et par l'APA) enregistre elle une hausse de 1.03% (21.08 M€ de charges nettes en 2018) ; une augmentation qui s'explique par le taux d'évolution annuel et la reprise de résultats déficitaires.

Dans le cadre du schéma départemental et plus particulièrement l'orientation 3 sur l'adaptation de l'offre de service et d'hébergement, un diagnostic du fonctionnement des accueils de jour du département a été réalisé. Par ailleurs, l'Assemblée départementale a inscrit dans sa feuille de route 2015-2021 et son objectif n°5 le développement de l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et handicapées. Suite au travail et réflexion des professionnels intervenant en accueil de jour, des constats et des propositions ont été établis. De cette rencontre, un cahier des charges commun à l'ensemble des accueils de jour du département a été réalisé par les autorités de contrôle et mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018. La circulaire 2011-473 relative au fonctionnement des accueils de jour prévoit une activité de 208 jours par an et par place autorisée soit un taux d'occupation de 80%.

En 2018, le Département de la Haute-Loire compte 13 Accueils de jour implantés dans les EHPAD. Chaque accueil de jour doit établir un projet de service dédié et mettre en place l'ensemble des documents spécifiques de la loi de 2002.

Sur le secteur des **services d'aide à domicile**, le montant des budgets tarifés par le Département s'est établi à 15 571 M€ (Soit 2.82% de plus qu'en 2017) pour 710 800 heures équivalente à celle de 2017.

11 services d'aide à domicile ont été autorisés mais non habilités à l'aide sociale et qui fonctionnent en mode prestataires. Chaque service a signé une convention avec le département qui prend en charge pour les bénéficiaires un plan d'aide APA ou PCH, un coût horaire égal au tarif départemental soit le tarif ADMR.

Sur le **secteur du handicap**, on comptait 30 budgets d'établissements et services pour 467 places d'hébergement permanent. La somme totale des charges nettes de ces budgets tarifés s'établit à près de 22 142M €, soit une hausse de 0.5% par rapport à 2017 qui est conforme au taux voté par l'assemblée départementale.

Le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap et particulièrement son orientation « réorganiser l'offre de service et d'hébergement pour répondre à l'évolution des besoins des personnes en situation de handicap » et le point C « revoir le positionnement et les missions des SAVS et des SAMSAH départementaux sur

chacun des territoires pour améliorer les réponses aux besoins », une action de contrôle sur les 3 SAMSAH installés sur le département a été organisée conjointement avec l'ARS en 2016. De cette analyse a été élaboré un cahier des charges mis en œuvre le 1^{er} janvier 2018. Trois mesures seront mises en place à savoir :

- Prioriser l'intervention au quotidien
- Couvrir le département dans sa totalité en uniformisant l'offre sans distinction des types de déficience
- Raisonner non plus en capacité autorisée mais en file active.

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Missions et organisation

Prévue par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est constituée en Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.).

Elle est chargée d'une mission d'accueil, d'information et de conseil des personnes handicapées et d'aide à la mise en œuvre des décisions. Elle a vocation à être le mode d'accès unique aux droits et prestations et à l'orientation vers des établissements et services quelles que soient les institutions concernées, à faciliter les démarches des personnes handicapées, à mettre en place et à organiser le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.).

Elle fonctionne avec des personnels mis à disposition par les parties à la convention constitutive, des fonctionnaires régis par le statut général de la fonction publique de l'État, placés en détachement, de la fonction publique territoriale et des agents contractuels de droit public.

Activité

Le nombre de personnes ayant ouvert un dossier au cours de l'année 2018 est de 6 187, le nombre de demandes déposées est de 14 397.

L'augmentation du nombre de demandes est d'environ 5% par rapport à 2017.

Le nombre moyen de demandes est resté équivalent avec 2,1 demandes par dossier enregistré depuis 2015.

Le nombre de décisions et avis pris en C.D.A.P.H. en 2018 est de 14 306 soit +0.36% de demandes étudiées par rapport à l'année 2017.

L'accueil

- L'accueil téléphonique :

Pour l'année 2018, le nombre d'appels reçus à la M.D.P.H. est de **11 228**

Pour l'année 2017, le nombre était de **11 672**

- L'accueil physique :

En 2018, ce sont **6 540** personnes qui se sont présentées à la M.D.P.H.

Pour l'année 2017, le nombre était de **6 031**.



- L'évaluation

Ainsi que le prévoit la loi du 11 février 2005, le traitement des demandes déposées à la M.D.P.H. 43 fait l'objet d'une évaluation pluridisciplinaire.

- évaluation médicale
- évaluation sociale et ergothérapique

Gestion des dossiers enfants :

Cette année le nombre de personnes ayant déposé une demande est de 1 511 soit 57 personnes de plus qu'en 2017.

Le nombre de demandes déposées est en augmentation de 106 pour atteindre 2 837 demandes soit 3.9% environ.

Le délai moyen de traitement des demandes est de 4 mois.

La C.D.A.P.H. a notifié 3 081 décisions et avis en 2018 pour des enfants.

Gestion des dossiers adultes :

Le nombre de dossiers qui ont été ouverts au cours de l'année est de 5 296. Ce nombre est en augmentation de +143 enregistrements par rapport à l'année 2017 et de 291 par rapport à 2016 soit près de 5% sur 2 ans. Le nombre de demandes déposées est de 11 560. Ce nombre est aussi en augmentation par rapport à l'année précédente de + 517 et de 1 188 sur 2 ans soit + de 10% d'augmentation en 2 ans.

11 225 décisions et avis ont été pris à la CDAPH.

Evolution du service en 2018

Plusieurs projets ont été mis en œuvre en 2018 au sein de la MDPH.

- La Réponse Accompagnée Pour Tous

Dispositif d'orientation permanent et de suivi des personnes à risque ou en situation de rupture. Une chargée de mission a été recrutée pour la mise en œuvre, la formalisation, et le portage du processus.

- Développement du nouveau dispositif de l'Emploi Accompagné

Sous l'égide de la référente insertion professionnelle de la MDPH a accompagné et développé les orientations des personnes vers ce dispositif permettant une intégration plus soutenue vers le milieu professionnel ordinaire pour des personnes en situation de handicap psychique.

- Numérisation dès l'arrivée des dossiers

Les dossiers des personnes étaient numérisés pour archivage. La mise en place de la numérisation dès l'arrivée, nécessaire dans le cadre des évolutions réglementaires, a engendré un traitement numérique des dossiers à tous les stades de l'instruction et de l'évaluation. Cela a entraîné une réorganisation des pratiques et de l'organisation de la MDPH.

- Pôle instruction commun et pôle numérisation/courrier

En lien avec la numérisation, une réorganisation complète du secrétariat a eu lieu en décembre 2018 afin de réunir au sein d'un pôle commun l'ensemble de l'instruction des dossiers enfants/adultes. A cette occasion, il a été créé un pôle courrier/numérisation

- Mise en place des prérequis en vue du Système d'Information Harmonisé (SIH)

Le SIH porté par la CNSA s'impose à toutes les MDPH entraîne une modification dans l'organisation de l'instruction, de l'évaluation, la saisie informatique et le suivi des décisions

d'orientation. Le démarrage, à proprement dit de ce SIH aura lieu en juin 2019 mais il a demandé dès 2018 de nombreux préalables techniques et organisationnels.

- Prérequis Via Trajectoire

La mise en service de Via Trajectoire, outil de suivi des orientations, programmée en 2019 a nécessité des prérequis techniques (informatiques et en lien avec l'ARS) réalisées en 2018.

- MDA : Maison De l'Autonomie

L'ensemble des agents de la MDPH, associé aux agents du SMA, du relai gérontologique et de la MAIA ont participé à plusieurs séquences en vue de la construction de proposition de scénario pour la mise en œuvre de la future MDA.

Le projet, accompagné par l'ODAS a débuté par un état des lieux et des attentes des agents. Il s'est poursuivi par la mise en place de groupes de travail communs déclinés sur plusieurs thèmes. Une journée d'acculturation et de présentation des équipes s'est déroulée sur l'ensemble des sites. Le processus de conception se poursuit en 2019.